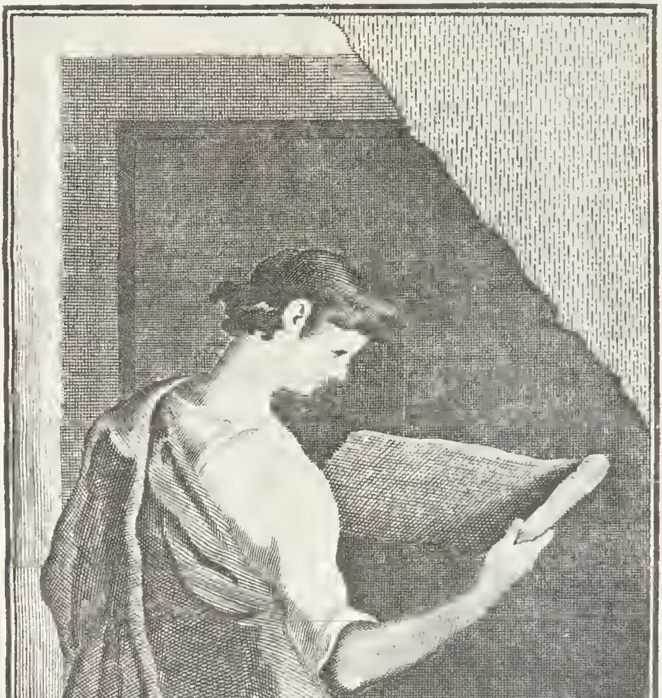

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1734unse_1

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juillet 1734.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le DUC DU MAINE.

Juillet 1734.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 .s. le mois, en blanc, & brochés 16. s.

Années.

1701.	9. vol.	1718.	12. v.
1702.	12. v.	1719.	12. v.
1703.	12. v.	1720.	5. v.
1704.	13. v.	1721.	12. v.
1705.	12. v.	1722.	12. v.
1706.	12. v.	1723.	12. v.
1707.	12. v.	1724.	12. v.
1708.	12. v.	1725.	12. v.
1709.	12. v.	1726.	13. v.
1710.	12. v.	1727.	12. v.
1711.	12. v.	1728.	12. v.
1712.	12. v.	1729.	12. v.
1713.	12. v.	1730.	12. v.
1714.	12. v.	1731.	12. v.
1715.	12. v.	1732.	12. v.
1716.	12. v.	1733.	12. v.
1717.	12. v.	1734.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1734.

ARTICLE LXIV.

NOUVELLE DISSERTATION sur les paroles de la Conſecration de la ſainte Euchariſtie ; où l'on montre que les Liturgies Orientales ſont conformes à la Romaine ſur le rit de la Conſécration : & que les Scholaſtiques qui ont combattu le rit des Orientaux, & les nouveaux Grecs qui l'ont voulu ſoutenir contre eux, n'ont pas compris le vrai ſens de cette Priere, ni étudié le rit de leurs Li-

turgies. A Troyes *chez Jacques* Lefevre *le jeune, Libraire, grande ruë, au grand S. Jacques.* 1733. *vol. in* 8° *pages* 254. *& se vend à* Paris *chez* Briasson, *Libraire, ruë Saint Jacques à la Science.*

LE titre singulier de cette nouvelle Dissertation nous oblige de nous y arrêter un moment, avant que de donner l'Extrait de l'Ouvrage même. Si l'on en croit l'Auteur, voilà depuis trois cens ans bien du bruit inutile dans l'Eglise. Depuis le Concile de Florence en 1439. il y a peu de Scholastiques & d'Ecrivains célébres dans l'Eglise Latine qui n'aïent attaqué le sentiment des Grecs modernes sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie, sentiment que les Grecs fondent sur leurs Liturgies. De l'autre côté les Grecs se sont défendus avec chaleur. La contestation a produit grand nombre de volumes de part & d'autre, surtout de la part des Latins. Les Grecs ont trouvé des partisans dans l'E-

glise Latine même. La querelle s'est rallumée depuis peu d'années à Paris, & a fourni au Public le spectacle d'un combat littéraire assez intéressant. Enfin après tant de disputes & de bruit, voici un Auteur anonyme qui nous apprend que les Latins & les Grecs se sont également trompés jusqu'ici; qu'ils ne se sont entendus ni les uns ni les autres; qu'ils n'ont pas même compris le sens des paroles qui ont fait le sujet de leur contestation, & qu'ils ont ignoré jusqu'au rit de leur propre Liturgie. Si l'Auteur a raison, c'est dommage que la Providence l'ait réservé à des tems si reculés; il auroit prévenu bien des contestations inutiles.

Mais les Scholastiques ne pourroient-ils pas soupçonner l'Auteur de ne pas trop bien comprendre lui-même le sujet de leur dispute avec les Grecs modernes? Pour mettre les lecteurs en état d'en juger, il faut leur exposer en peu de mots l'état de la question. Dans la Messe ou Liturgie Grecque (il en est de même

de toutes les Liturgies Orientales) après les paroles, *Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang*; auxquelles seules les Latins attribuënt la vertu de changer le pain & le vin, les Grecs ajoûtent une Priere par laquelle ils prient Dieu de faire ce changement. Comme cette Priere vient de la tradition la plus respectable, tous les Latins, excepté peut-être deux ou trois, l'ont toujours respectée: mais comme d'un autre côté ils sont persuadés avec toute l'Eglise, que ce sont les seules paroles de J. C. qui operent la consécration de l'Eucharistie, ils ont crû qu'il falloit interpreter cette Priere dans un sens qui ne fût pas contraire à ce principe, & les uns en ont donné une explication, les autres une autre. Voilà pour les Latins. Les Grecs modernes au contraire, prétendent qu'il faut entendre cette Priere dans le sens littéral & à la rigueur, parce qu'ils croient que la consécration ne se fait que, ou par la vertu de cette Priere seule, ou conjointement par cette Priere & les paroles de J. C. Tel est le sujet de la

dispute entre les Latins & les Grecs. Or il est évident que les Grecs modernes entendent mal leur Priere, puisque le sentiment de l'Eglise ne permet pas de l'entendre dans leur sens littéral; mais en quoi les Latins sont-ils coupables de l'ignorance dont l'Auteur anonyme les accuse?

Voici le raisonnement que l'Anonyme fait dans le chapitre 14[e]. & sur lequel il paroît fonder le reproche odieux qu'il fait à tous ceux qui ont traité cette controverse. Il y a, dit-il, dans les Liturgies Orientales deux invocations ou prieres pour demander le changement du pain & du vin: la premiere avant les paroles de J. C. *Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang*: la seconde après. Or ou bien vous croïez la Priere du Prêtre nécessaire pour consacrer avec les paroles de J. C. ou bien vous croïez qu'elle n'est pas nécessaire, parce que les seules paroles de J.C. font la consecration. Si comme les Grecs modernes & leurs défenseurs vous croïez la Priere du Prêtre nécessaire, pourquoi vous attachez-vous si opiniâtrê-

ment à la seconde qui est après les paroles de J. C. puisque vous en avez une autre qui est avant ces paroles, & qui vous suffit pour défendre votre sentiment ? Si vous ne la croïez pas nécessaire » Comment peut-on » dire qu'elle contribuë conjointe- » ment avec les paroles de l'institution » de l'Eucharistie à sa consecration ». Tel est le raisonnement de l'Auteur; mais sans prendre ici parti ni pour les Grecs ni pour les Latins, il nous semble que les uns & les autres peuvent lui faire une réponse assez plausible pour l'engager à adoucir le titre de sa Dissertation. Vous nous demandez, lui diront les Grecs, pourquoi nous nous attachons à la seconde invocation, puisque la premiere nous suffit pour défendre notre sentiment ? c'est qu'il n'est pas précisément question de défendre notre sentiment. Il s'agit d'un fait & d'une forme établie dans nos Liturgies pour la consécration de l'Eucharistie. Or nous trouvons que cette forme dans nos Liturgies consiste outre les paroles de J. C. en des prieres qui se

disent avant ou après. Pourquoi ne nous attacherions-nous pas à celles qui suivent comme à celles qui précedent ? C'est même à la seconde invocation que nous devons nous attacher préférablement à la premiere ; puisque c'est par elle que nous apprenons une vérité que nous ignorions : car si nous n'avions, comme les Latins, dans nos Liturgies qu'une invocation avant les paroles de J. C. nous aurions pû croire aussi comme les Latins, que cette invocation n'est qu'une priere préparatoire, & que les seules paroles de J.C. sont la forme essentielle de la Consécration ; mais quand nous voïons qu'après les paroles de J. C. le Prêtre prie encore pour que Dieu lui accorde le changement du pain & du vin, nous concluons que les seules paroles de J. C. ne sont donc pas la Consécration, & que la Priere du Prêtre doit y concourir nécessairement. C'est donc avec raison que nous nous attachons à cette seconde invocation ? parce que c'est sur elle qu'est fondé notre sentiment, & que

nous ne pouvons le prouver que par elle.

A cela nous ne voyons pas qu'il ſoit poſſible de répondre autre choſe que ce qu'ont répondu juſqu'à preſent tous les Latins ; que c'eſt un dogme de l'Egliſe univerſelle, établi ſur la plus claire & la plus conſtante tradition, que les ſeules paroles de Jeſus-Chriſt font la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie : que les Grecs par conſequent ſe trompent dans le ſens qu'ils donnent à leur ſeconde invocation, & qu'il faut l'interpreter autrement. Si l'Anonyme n'adopte pas cette réponſe, il laiſſe à coup ſûr la victoire aux Grecs ; mais s'il l'adopte, le voilà donc reconcilié avec les Scholaſtiques, auxquels il fait le procès dès le titre de ſon Ouvrage.

Quant à ce que l'Auteur ajoûte : *Si l'invocation n'eſt pas neceſſaire pour la Conſecration, comment peut-on dire qu'elle y contribuë conjointement avec les paroles de Jeſus-Chriſt.* Nous avoüons qu'il a raiſon de faire cette queſtion ; mais auſſi n'avons nous ja-

mais oüi dire qu'aucun Théologien persuadé de la suffisance des paroles de Jesus Christ, ait exigé le concours de l'invocation ? Le fait seroit nouveau ; mais en voilà assez sur le Titre, venons au corps de l'Ouvrage.

Peu de gens ignorent que la question de la forme de la Consecration de l'Eucharistie fut agitée, & traitée à fond, il y a peu d'années, par le Pere *le Brun*, de l'Oratoire, qui défendoit l'opinion des Grecs modernes, & le Pere *Bougeant* Jesuite, qui soutenoit le sentiment de l'Eglise Latine. L'Auteur anonyme de cette nouvelle Dissertation, étoit, comme il nous l'apprend dans sa Préface, en liaison & en commerce de Lettres avec le Pere *le Brun*, qui ne lui laissa rien ignorer de tout ce qui se passa à ce sujet ; & il avoüe même qu'il a sçû que le Pere *Bougeant* avoit publié un Traité dogmatique sur cette importante question. *Mais, c'est au fond*, ajoûte-t-il, *tout ce que j'en sçais. Car, afin qu'on ne m'accusât point d'avoir moissonné dans le champ*

d'autrui, j'ai crû ne devoir, ni lire, ni acheter son Ouvrage. Il est assez ordinaire, lorsqu'on veut travailler sur une matiere, de lire les Auteurs qui en ont traité, afin de profiter de leurs recherches; il seroit encore fort raisonnable de ne point multiplier les Livres sur une même matiere, lorsqu'on n'a rien de nouveau à dire; & on ne peut s'assurer d'avoir à dire quelque chose de nouveau, qu'en lisant les Ouvrages qui ont déja paru. Mais l'Anonyme faisoit ses recuëils; peut-être étoient-ils déja avancés. Il en coûte pour supprimer des recherches, qui ne se font jamais sans beaucoup de peine & de travail; & s'il avoit lû l'Ouvrage du Pere *Bougeant*, peut-être se seroit-il déterminé à supprimer le sien; ainsi le plus court étoit de ne pas le lire. Si la nouvelle Dissertation n'apprend rien de plus que ce que le Pere *Bougeant* avoit déja dit, & apprend même beaucoup moins, l'Auteur aura toûjours la satisfaction d'avoir fait un Livre. Voici quel en est le plan & la suite, il est divisé en vingt Chapitres,

Dans le I. Chapitre l'Auteur anonyme entreprend de prouver *que les Grecs & les Latins n'ont eu entr'eux aucune dispute sur la consecration de la sainte Eucharistie avant le XIV. siécle.* Nous ne croïons pas que personne lui conteste ce point; & le Pere *Bougeant* l'avoit déja prouvé dans son Traité Théologique, 2. *Part. Sect.* 1. *Chap.* 7.

Dans le II. Chapitre il assure *que les Latins n'ont qu'une invocation dans leur Liturgie, qui précede les paroles de l'institution de l'Eucharistie, & qu'il y en a deux dans les Liturgies Grecques & Orientales, dont l'une précede, & l'autre suit les paroles de l'institution de l'Eucharistie.* Ce point est encore très-évident, par la seule inspection des Liturgies; ainsi l'Auteur auroit absolument pû s'épargner la peine de le prouver. Il nous semble cependant qu'il se seroit exprimé plus exactement, s'il avoit dit *la Liturgie Romaine*, au lieu des *Latins*; car les Mozarabes & les Gaulois étoient Latins, & cependant il reconnoît lui-même, après le Cardinal Bona, &

l'Abbé Renaudot, que la Liturgie Mozarabe & l'ancienne Gallicane, ont quelquefois deux invocations, comme les Orientales.

La matiere du III. Chapitre eſt *que les Scholaſtiques qui ont combattu & refuté l'invocation des Liturgies Grecques & Orientales, n'ont attaqué que celle qui ſe dit après la recitation des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie.* Cela eſt encore très-certain, & perſonne juſqu'à preſent ne s'eſt aviſé de le conteſter ; mais, dit-il, lorſque les Théologiens Latins ont attaqué cette Priere, perſuadés qu'elle ne peut point avoir un ſens qui s'accommode avec le ſentiment de l'Egliſe ſur la forme de la conſecration, » Ils ſont tombés dans une » faute conſiderable ; car par-là ils » ont condamné toute l'Egliſe La- » tine, qui pendant XIII. ſiécles n'a » jamais reproché aux Grecs le faux » ſens que ces Théologiens attri- » buent à l'invocation. » Cette réfléxion ſemble l'aigrir un peu contre les Scholaſtiques, & il les accuſe de n'avoir examiné ni les Liturgies

Orientales, ni même celles des Eglises d'Occident : Mais qu'il nous soit permis de répondre ici pour les Scholastiques. S'ils n'ont attaqué l'invocation des Grecs que parce qu'ils se sont persuadés qu'elle ne pouvoit avoir qu'un sens contraire au sentiment de l'Eglise, ils ont veritablement condamné toute l'Eglise Latine, qui a souffert si long-tems, & qui souffre encore aujourd'hui cette Priere ; mais il est au contraire si vrai qu'ils ont été persuadés, que cette Priere étoit susceptible d'un sens orthodoxe, qu'ils se sont presque tous attachés à l'expliquer. Il n'y a qu'à voir sur cela Turrecremata dans le Concile de Florence, Arcudius, Leo Allatius, le Cardinal Bellarmin, le Cardinal du Perron, & presque tous les autres. Nous aurions encore d'autres remarques à faire sur ce Chapitre ; mais nous ne voulons pas être longs.

Chapitre IV. *Que la dispute sur la forme de la Consecration est née au XIV. siécle.* Cette proposition n'est que la repetition de celle qui fait le sujet du I. Chapitre.

Chapitre V. *On rapporte ce qui s'est passé dans le Concile de Florence, entre les Grecs & les Latins, sur la Consecration.* Tout ce morceau d'Histoire a été traité & éclairci par le Pere *Bougeant*, de maniere que nous sommes persuadés que si l'Auteur avoit pris la peine de le lire, il auroit donné à sa Dissertation un Chapitre de moins, ou que les Lecteurs y auroient trouvé plus d'ordre & de netteté.

Chapitre VI. *De la maniere que le Decret du Pape Eugene pour les Armeniens a été fait, &c.* Ce Chapitre n'apprend rien de nouveau.

Chapitre VII. *On montre que depuis la dispute entre les Grecs & les Latins sur l'invocation des Liturgies Orientales, les Grecs & les Orientaux ne sont point d'accord sur le sens & l'usage de l'invocation.* En effet comme il n'y a jamais eu que les Schismatiques Grecs & Orientaux qui ayent nié la suffisance des paroles de Jesus-Christ pour la Consecration de l'Eucharistie ; & qu'au contraire tous les Grecs & Orientaux Catholiques l'ont sou-

tenuë ; il eſt bien clair que ceux-ci n'ont pas été d'accord avec ceux-là ſur le ſens & l'uſage de leur invocation.

Chapitre VIII. *De la forme des Sacremens.* Queſtion inutile pour la controverſe dont il s'agit, ſur-tout par la maniere dont l'Auteur la traite ; car après avoir parcouru la plûpart des Sacremens, on ne voit pas où ſes réfléxions aboutiſſent. A peine peut-on deviner s'il admet des formes déprecatoires, ou ſimplement indicatives. Il dit le pour & le contre, ou du moins il paroît le dire. Il en veut ſur-tout à ceux qui croyent que dans le mariage les contractans ſont les miniſtres du Sacrement, & il prétend qu'ils ont grand tort ; mais il n'a apparemment pas aſſez approfondi la queſtion ; car il y a déja long-tems que les plus habiles Théologiens la laiſſent indéciſe. Il traite auſſi de la forme de l'Ordination, & de l'Extrême-Onction ; mais de tout cela, qu'eſt-ce que le Lecteur conclura pour la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie ? C'eſt au

Lecteur même à en juger.

Chapitre IX. *De quelle forme Notre-Seigneur s'eſt ſervi pour conſacrer la ſainte Eucharistie.* Autre queſtion inutile ; car, que Jeſus-Chriſt ait conſacré ou non la ſainte Euchariſtie par les paroles, *Ceci eſt mon Corps, Ceci eſt mon Sang :* on n'en peut rien conclure pour la forme preſente de la Conſecration de l'Euchariſtie, puiſque Jeſus-Chaiſt pourroit avoir employé une forme, & en avoir preſcrite une autre à ſes Diſciples.

Chapitre X. *Que les Saints Peres ont employé les mots de* Priere, invocation, action de graces, ſanctification, bénédiction, *pour marquer la Conſecration & la Liturgie.* Cette propoſition eſt très-importante, & la prouver, c'eſt non-ſeulement démontrer que le Pere *le Quien*, le Pere *Maſſuet*, Dom *Toutée*, & d'autres Commentateurs, ſe ſont mépris dans la ſignification de ces expreſſions qu'ils ont trouvées dans les SS. Peres; mais c'eſt outre cela répondre ſans replique à tous les textes, que les Défenſeurs des Grecs modernes alleguen

pour leur ſentiment. Il eſt vrai que le P. *Bougeant* en a déja donné la preuve dans ſon Traité Théologique, *Part.* 1. *Sect.* 2. *Chap.* 2. *& ſuivans.* Mais comme l'Auteur anonyme nous aſſure qu'il ne l'a pas lû, il faut lui ſçavoir gré de cette découverte, comme ſi l'Ouvrage du Pere *Bougeant* n'exiſtoit point.

Chapitre XI. *Que les Saints Peres ont dit que la Conſecration ſe fait par les paroles de Notre Seigneur.* Tout ce Chapitre conſiſte en un petit nombre de Paſſages des Saints Peres, que l'Anonyme rapporte. Le Pere *Bougeant* en a rapporté un très-grand nombre qui font une tradition ſuivie depuis le tems des Apôtres; mais l'Anonyme aura peut-être appliqué ici la maxime *Non eſt faciendum per plura quod poteſt fieri per pauciora.* Il eſt pourtant vrai qu'en fait de tradition la multitude des autorités ne gâte jamais rien. Il nous ſemble auſſi qu'il auroit pû approfondir un peu davantage ce qu'il rapporte du ſecond Concile de Nicée.

Chapitre XII. *Pourquoi les Saints*

Peres ont dit que la Consecration se fait par les paroles de Notre Seigneur & la Priere, ou simplement que la Priere consacre l'Eucharistie : La raison en avoit déja été rapportée dans le Chapitre dixiéme.

Chapitre XIII. *Si un Prêtre consacreroit en disant hors de la Liturgie sur du pain & du vin, qu'il tiendroit ou qu'il verroit :* Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang. Il y a déja longtems que tous les Théologiens sensés ont décidé pour la négative, & cette question est d'ailleurs inutile au sujet.

Chapitre XIV. *On fait voir que les Liturgies Orientales sont conformes à la Latine, & qu'ainsi c'est sans raison que les Scholastiques Latins ont condamné l'invocation des Orientaux, &c.* Nous avons déja parlé de ce Chapitre en raisonnant sur le titre de l'Ouvrage. Tout ce que nous ajoûterons ici, c'est que ceux qui le liront pourront peut-être s'imaginer que l'Auteur a voulu prouver tout le contraire de sa proposition, ou qu'entraîné par une suite de sçavantes remarques, il a

oublié de prouver ce qu'il s'étoit proposé dans le titre du Chapitre. C'est, si on nous permet de le dire, un défaut assez général dans tout l'Ouvrage. L'Auteur est sçavant, on apperçoit qu'il a bien étudié la matiere, & qu'il a fait beaucoup de recherches; mais il paroît avoir trop negligé l'ordre & la méthode necessaires dans une Dissertation raisonnée.

Chapitre XV. *On montre que l'invocation des Liturgies Grecques & Orientales ne prouve point & ne suppose point que la Consecration n'est pas faite.* Voyez le Pere *Bougeant*, 2. Part. Sect. 3. Chap. 3.

Chapitre XVI. *Reflexions sur les Passages dont le Pere* le Brun *se sert*, pour défendre son sentiment. Voyez le Pere *Bougeant*, Part. 1. Sect. 2. Chap. 2. & suivant.

Chapitre XVII. *On prouve que depuis le commencement du douziéme siécle jusqu'à present, le sentiment commun des Latins, est que la Consecration se fait par les paroles de Notre Seignuer.*

Ce Chapitre pourroit paroître encore assez inutile, puisque le Pere *le*

Brun lui même convient que depuis le douziéme ou le treiziéme ſiécle, le ſentiment qui fait conſiſter la forme de la Conſecration dans les ſeules paroles de Jeſus-Chriſt, eſt devenu le ſentiment commun des Ecoles & des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Chapitre XVIII. *On montre qu'on ne peut rien tirer en faveur de la neceſſité de l'invocation de ce qu'ont dit ſur la Conſecration, Mathurin le Bret, Catharin, Salmeron, Cheſſontaines, & autres Scholaſtiques.* C'eſt ce que le Pere *Bougeant* a démontré dans ſon Traité Théologique, 1. Part. Sect. 1. Chap. 4. & 5.

Chapitre XIX. *De l'autorité du Cathechiſme du Concile de Trente.* Comme ce Catechiſme porte une déciſion contraire au ſentiment des Défenſeurs de l'invocation, le Pere *le Brun* a tâché d'en éluder l'autorité. Le Pere *Bougeant* dans le premier Ouvrage qu'il a publié ſur cette matiere, intitulé, *Réfutation de la Diſſertation du R. P. le Brun*, a pris la défenſe du Catechiſme; mais l'Anonyme le fait ici d'une maniere plus étenduë,

&

& on trouvera dans ce Chapitre des recherches assez intéressantes sur le Catechisme du Concile de Trente, qu'il a prises en partie dans la Préface de ce Catechisme.

Chapitre XX. *De l'adoration de l'Eucharistie à la Messe, & de l'*Amen *qui se dit dans quelques Liturgies après la consecration.* Tout ce Chapitre qui termine l'Ouvrage est emploïé à réfuter une mauvaise objection du Pere *le Brun* sur le tems où l'on adore l'Hostie dans les Liturgies Orientales.

ARTICLE LXVI.

MEMOIRES TRES-FIDELES & très-exactes des Expéditions militaires, qui se sont faites en Allemagne, en Hollande & ailleurs, depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celui de Nimegue : auxquels on a joint la Rélation de la Bataille de Senef par M. le Prince; & quelques autres Mémoires sur les principales actions qui se sont passées durant cette guerre. Par un Officier distingué. A

Paris *chez* Briasson, *ruë saint Jacques à la Science.* 1734. 2. *vol. in* 12. *d'environ* 400. *pages chacun.*

VOici sans doute le vrai tems de remettre sous les yeux du Public l'image des guerres précédentes. Tout le monde n'est pas obligé de sçavoir faire la guerre, mais tout le monde est curieux d'en apprendre assez pour en raisonner & pour en parler avec quelque justesse. Or rien n'est plus plein d'instruction que la fameuse guerre de Hollande des *années* 1672. *& suiv.* auxquelles la fortune de Louis le Grand présida, qui furent dirigées par le génie de M. de Louvois, & qui s'executerent par la valeur & la conduite d'un Condé, d'un Turenne, d'un Vauban, sans parler d'un Luxembourg, d'un Crequi, d'un Schomberg &c. Ainsi ces Mémoires qu'on donne sous le titre anonyme d'un Officier distingué, & qui sont en effet d'un stile assez militaire, ne peuvent manquer d'avoir quelque succès.

Le Roi avoit en 1672. de gran-

des raisons de déclarer la guerre à la Hollande. Il faut croire que l'excès d'animosité & de licence où cette sage République paroissoit montée à l'égard de ce Prince, lui étoit inspirée par une troupe de François rebelles, que la juste sévérité des Edits avoit portés à se refugier dans des Païs affranchis de toute légitime domination. Louis XIV. étoit personnellement attaqué dans mille écrits injurieux, & les émissaires des Etats Généraux n'omettoient rien pour liguer sous main toutes les Puissances de l'Europe contre la France.

Le peu de bienséance de ce procedé, & l'air de hauteur que sembloit affecter cette République, produisirent un effet contraire à ses prétentions, & tous les Souverains sensibles à l'injure faite à un Souverain, consentirent à laisser éclater, sans opposition de leur part, les justes ressentimens du Roi. Ils ne comptoient pas que ses conquêtes fussent si rapides. Peut-être même comptoient-ils de voir d'un seul coup la France s'épuiser à humilier la Hollande. La Mai-

ſon d'Autriche en particulier auroit-elle prévû qu'en une Campagne le Roi ſoumettroit plus de Places qu'elle n'avoit pû en attaquer pendant toute la longue guerre qu'elle avoit faite à cette République? Car en moins de deux mois on vit les François aux portes d'Amſterdam après avoir paſſé & repaſſé la Meuſe, l'Iſſel, le Wahal & mille canaux, & conquis plus de trente Villes fortifiées.

On pardonnera à ces Princes de n'avoir pas prévû de ſi grands progrès, & d'avoir pris enſuite des meſures pour les borner. Mais ce qu'on ne ſçauroit leur pardonner, c'eſt qu'au lieu d'aller ſolidement au but en ſe portant ouvertement pour médiateurs, le parti qu'ils prirent n'alla jamais qu'à perpetuer la guerre en favoriſant ſecrettement les Hollandois, aſſez pour les empêcher de ſuccomber tout-à fait, mais trop peu pour les empêcher de ſe ruiner en détail. Le célébre Prince d'Orange, à qui la guerre ſeule donnoit un Commandement dans une République jalouſe de ſa liberté, vouloit la guerre,

& tournoit adroitement tous les esprits de ce côté-là.

Le Roi à la vûë des mouvemens que ses premieres conquêtes causoient dans les Cours étrangeres, s'étoit tout d'un coup arrêté à Narden pour ne point augmenter les jalousies, & pour donner lieu aux négociations de Paix. Il ne vouloit, après tout qu'humilier une République qui étoit l'ouvrage de ses ancêtres ; & il rejetta toujours les conseils violens qu'on lui donnoit de l'aneantir en la submergeant.

Mais voïant qu'on abusoit de sa modération, il pénétra un peu plus avant dans le cœur de la Hollande, mit du côté de l'Allemagne l'Electeur de Brandebourg à la raison, fit lever le siege de Charleroy au Prince d'Orange, donna par mille manœuvres sçavantes, marches, contremarches, campemens, convois, passages de rivieres, de la jalousie à toutes les places de la Flandre & du Brabant, & vint par l'investissement subit de Maestricht porter à ses ennemis la premiere nouvelle qu'il en vouloit à cette importante Place.

Cette nouvelle les ſurprit plus qu'elle ne les allarma. Les Hollandois paſſoient depuis leurs guerres avec l'Eſpagne pour les Ingénieurs les plus intelligens, & pour les meilleurs défenſeurs de Places qu'il y eut en Europe Maeſtricht avoit ſoutenu de fort longs ſieges contre le Duc de Parme & contre le Prince Frederic Henri de Naſſau. On ne connoiſſoit rien de plus à l'épreuve en fait de fortification que les ouvrages à corne dont il étoit tout hériſſé. Ces ouvrages efflanqués ne valent rien en effet: mais il falloit un Vauban pour nous l'apprendre.

Ce Siege fut proprement l'époque où ce grand homme déploïa cette ſupériorité de génie qui l'éleva dans la ſuite au plus haut degré des honneurs militaires. Ce ſeroit trop peu de dire que Maeſtricht ne tint que treize jours de tranchée ouverte, malgré la vigoureuſe défenſe des aſſiegés. Les aſſiégés ne ſe défendirent point, ſi ce n'eſt de leur feu & derriere leurs parapets, malgré toute la bonne volonté qu'ils avoient & les efforts re-

doublés qu'ils firent pour se défendre. On ne connoissoit pas jusques-là cette espece de raison démonstrative, de pousser les approches de parallele en parallele, sans que l'ennemi pût tenter aucune sortie, ni presque rien faire pour sa défense. Ceci mérite d'être développé au sujet d'un siege qui a servi depuis ce tems-là de modele à tous les autres sieges.

Un siege, selon M. de Vauban, n'étoit qu'un siege, & non un champ de bataille ; si ce n'est pour l'assiegeant, mais jamais au gré de l'assiegé. Jusqu'à lui le sort d'une Place attaquée dépendoit le plus souvent d'un coup de main, d'une contre-attaque brusque dont l'assiegé choisissoit le moment, l'ordre, & toutes les dispositions les plus favorables pour nettoïer la tranchée, culbuter les batteries, combler les travaux, & pousser souvent jusqu'à la dispersion des quartiers, & à la ruine entiere des lignes.

L'Auteur des Mémoires que nous abregeons ici, parle d'une contrevallation que firent les François au-

tour de Mastrich après l'établissement de leurs quartiers. En homme de Guerre il auroit dû remarquer le nouvel art que l'Ingenieur François emprunta pour la premiere fois des Turcs, de redoubler les contrevallations à la tête de tous les travaux; & de barrer d'espace en espace le front des approches par des especes de places d'armes paralleles où les Gardes de la tranchée sont toujours naturellement en bataille, & n'ont presque rien à craindre, même de la surprise.

Autrefois l'assiegé sortant par la droite & par la gauche tomboit inopinément sur une petite tête de tranchée, qui prise en flanc de toutes parts, ne pouvoit opposer aucune résistance; & la défense étoit naturellement supérieure à l'attaque: aussi y avoit-il des Villes imprenables. Aujourd'hui il n'y en a plus, & l'attaque est de plein droit superieure à la défense, parce que l'assiegeant est toujours nombreux, & en front de bataille dans ses paralleles, sur lesquelles l'assiegé ne peut au

contraire sortir qu'en défilant par les coupures du chemin couvert: à moins qu'on ne prétende, avec M. le Chevalier de Folard, que cette forme effilée de colonne est une grande raison de superiorité de l'assiegé sur l'assiegeant.

Il faut bien que ce soit là à peu près la pensée de cet ingénieux & sçavant Auteur. Il se recrie fort dans son Polybe, sur ce que dans les dernieres guerres on a perdu la méthode ancienne de faire de grandes sorties, & traite à cette occasion assez mal & presque de gens sans courage ceux qui ont défendu les Places de pied ferme & sans branler, si ce n'est pour retrogader de la circonférence au centre de leur Place. Il n'y a qu'un mot à lui répondre en leur faveur. C'est M. de Vauban qui a porté la loi jusqu'ici irrévocable, de se renfermer ainsi dans des fortifications. On ne sort plus, parce qu'il n'est pas possible de sortir d'une Place qui est une fois assiegée, depuis Maestricht, où les Hollandois furent les premiers forcés d'en subir la loi.

Cependant comme il n'y a point de difficulté au monde sans réponse, on verra dans le *nouveau systême de M. d'Asyn*, autre Ingénieur François, imprimé depuis peu *à Paris chez Clouzier*, une maniere fort simple pour les assiegés de sortir en grand front de bataille, & de décider les affaires d'un siege par un coup de main qui rend la défense superieure de nouveau à l'attaque, à cause de la surprise, qui dans le cas de l'égalité est un gage comme assûré de la victoire pour celui qui sçait s'en prévaloir contre son ennemi.

Outre l'art de M. de Vauban, on peut dire que la prompte reddition de Maestricht fut dûë à la présence du Roi qui commandoit le siege en personne, & à la vigilante activité de M. de Louvois, qui secondoit en tout les ordres & les vûës de ce grand Monarque.

Pendant ce siege le Prince de Condé maintenoit les conquêtes de Hollande, & M. de Turenne se maintenoit lui-même avec plus d'art que de force au-delà du Rhin, réprimant

une infinité de petits mouvemens tumultueux & ſecrets qui agitoient les Impériaux, à la veille de la Déclaration de Guerre qu'ils méditoien de concert avec les Eſpagnols contre la France. Ces mouvemens obligerent le Roi de ſe tranſporter en Alſace où il aſſiegea Philisbourg, & mit dans ſa main Colmar & Schelſtadt, en même tems que ſes Lieutenans s'emparoient de Treves, dont l'Electeur remuoit auſſi tout bas.

Ce fut alors que le Prince de Condé étant ſorti de Hollande, & le Prince d'Orange aïant profité de ſon abſence pour ſe donner enfin un petit air de victoire par la priſe de Narden, l'Empereur ſe déclara, & l'Eſpagne ne balança plus à lever le maſque. Montecuculli marcha vers le Rhin; & ſans trop effleurer le Vicomte de Turenne avec qui il ne ſe meſura jamais qu'à la portée du canon, il l'obligea pourtant par la ſuperiorité de ſes troupes à ſe retirer ſous Philisbourg, & parvint lui-même par une marche qu'on admira, juſqu'à Maïence, d'où il s'étendit

vers Coblents, & gagna enfin la ville de Bonne, pour forcer l'Electeur de Cologne à se retirer de l'alliance du Roi. Cette prise de Bonne rompit la communication entre nos conquêtes, établit celle des Alliés, & nous força de nous reduire en Hollande à n'avoir pour Frontieres que Grave, Nimegue & le Fort de Skink.

La conquête de la Franche-Comté commença dès l'hyver la glorieuse Campagne de 1674. Le Roi prévoïant le grand nombre d'ennemis puissans qu'il alloit avoir sur les bras, jugea à propos de les prévenir sur cette Frontiere, de tout tems la plus foible du Roïaume. La Franche-Comté se défendit bien : mais le Roi par sa présence en hâta la réduction, & M. de Turenne campé pendant ce tems-là sur le Rhin, protegea l'entreprise, en fermant toute entrée aux secours ennemis.

C'étoit là une conquête à demeurer, qui détermina le Roi à abandonner tout-à-fait celles de Hollande ; ne retenant que Grave & Maestrecht : on blâma ces évacuations

volontaires de Places. Le Roi qui avoit le goût ſolide, content d'avoir commencé cette guerre par le brillant, penſoit déſormais à ſe mettre en état de la finir par l'utile.

La méthode qu'il prit deſlors d'entrer en Campagne avant le printems, étoit profonde, & un modele pour les François naturellement vifs & toujours prêts à executer les ordres de leur Souverain, contre les Alliés, Hollandois, Allemands, Eſpagnols, dont le caractere n'eſt point ſi mobile, & que les diverſités de Nations, de Chefs, d'intérêts même rendent toujours difficiles à concilier pour un même projet. Que pouvoit faire d'ailleurs Louis XIV. contre tant d'ennemis, lorſque la belle ſaiſon les auroit ralliés? Il n'avoit d'autre parti ſûr à prendre que celui de la défenſive. L'hyver étoit donc pour lui le ſeul tems d'une bonne & vigoureuſe offenſive. Il prenoit alors plus de terrain que ſes ennemis ne pouvoient lui en enlever pied à pied pendant le reſte de la Campagne.

Cette promptitude même à préve-

nir les Alliés, outre qu'elle le maintenoit dans la réputation de Conquérant qu'il s'étoit donnée dès la premiere Campagne, produisoit encore le bon effet de déconcerter tous les projets & toutes les mesures des ennemis. C'étoit un dessein arrêté pour eux de pénétrer au printems dans le cœur de la France par la Franche-Comté. Cette porte étant fermée, ils étoient encore au mois de Juillet à délibérer par où ils commenceroient leurs opérations : & ne sçachant par où ils pourroient attaquer, ils étoient bien embarrassés à se défendre. M. de Turenne les avoit déja battus à Sintsheim. Ils s'en dédommagerent par la prise de Dinan qui n'étoit rien.

Cependant malgré la médiocrité de cette Conquête, la France, que ses prosperités rendoient sans doute sensible & délicate, trouva à propos d'avoir sa revanche. Aussi-tôt le Prince de Condé vola sur les bords du Piéton. Les ennemis y étoient trop forts & trop nombreux pour ne pas faire semblant de vouloir répon-

dre à ce défi. Ce semblant suffisoit pour leur gloire, mais non pour celle du Prince. Ils décamperent, il les suivit; & d'une hauteur les ayant vus défiler dans le fonds de Senef, les Hollandois faisant l'arriere-garde, sous les ordres du Prince d'Orange: Il fit son plan d'attaque, & commença tout de suite avec le peu de troupes qu'il avoit à sa main, donnant ses ordres pour faire avancer peu à peu le reste de son Armée.

Senef est un Païs couvert: un Ruisseau difficile à passer, & les Marais qui le débordent, rendent tout ce terrain peu pratiquable à la Cavalerie. Une chaussée étroite étoit le seul chemin qui conduisoit aux Confederés, par l'issuë d'un Pont défendu comme la chaussée par l'Eglise voisine, & par plusieurs maisons du Village. Les avenuës mêmes de la chaussée étoient bordées de hayes, garnies d'Infanterie & de Dragons: & de nombreux Bataillons & Escadrons répandus sur les derrieres & dans les Places du Village, soutenoient l'Eglise & les maisons.

Le Prince de Condé fit d'abord nettoyer les hayes & toutes les avenuës par de l'Infanterie & par les Dragons de Tilladet ; il les poussa ensuite devant lui sur la chaussée, qu'il enfila lui-même, à la tête des Gardes du Corps : manœuvre infiniment perilleuse, & teméraire même pour tout autre que lui

Arrivé au débouché du Pont, sans terrain il forma pourtant une espece de Bataille, & fit quelques attaques vives, en attendant que l'Infanterie, après avoir forcé les hayes de la droite, eût resserré le front des Hollandois, & donné lieu au déployement de son propre front, qui déposta bien-tôt l'ennemi. De nouvelles hayes au sortir du Village le reposterent. Le Prince fit alte, reçut du renfort & suivit sa victoire.

Aux hayes succederent des vergers, c'étoit de la chicane, & tout le Païs n'étoit autre chose. A la guerre le plus brave est toujours le meilleur chicaneur. Le Prince emporta donc les vergers avec son Infanterie, & puis de nouvelles hayes, avec ses

Dragons, & de tems en tems des Prairies avec de la Cavalerie, & toujours ses Gardes du Corps. De poste en poste, enfin l'ennemi gagna la hauteur, qui est à l'entrée du Village du Fay, à demie lieuë de Senef. La place étoit bonne pour un ennemi nombreux qui vouloit se conserver un air de retraite & de marche reglée au milieu de cette espece de fuite & de déroute.

C'est-là que le Prince d'Orange fit sa belle montre, rangé en ordonnance sur deux & trois lignes d'un grand front. Le Prince n'alloit à lui que par le défilé du chemin, mais il alloit toujours, le champ lui fut disputé; l'Infanterie Hollandoise plia, se rompit, & la Cavalerie se sauva au travers du Fay & des Bois.

Pendant ce tems-là, la tête de l'Armée ennemie avec le corps de Bataille accouroit au secours de l'arriere-garde; & le Vainqueur arrivé sur la hauteur qu'il venoit de conquerir, vit le Village & tous ses dehors fourrés de houblonieres, de hayes, de fossés, de bois, de brossailles, de

bouës, & d'une multitude innombrable d'ennemis. C'étoit-là un cinq ou sixiéme champ de Bataille, soûtenu de l'Armée ennemie tout entiere, postée sur une hauteur qui étoit derriere le Village. Ce fut donc une cinq ou sixiéme victoire que le Prince gagna en traversant le Village.

Mais quand au sortit de-là les deux Armées se virent en presence, & que notre infatigable Héros voulut aller plus loin ; l'Armée ennemie, sans pourtant être tentée d'attaquer à son tour, se contenta de tenir ferme contre deux ou trois attaques par où on voulut l'entamer. Cependant l'attaque que le Prince fit lui-même, auroit réussi, si les troupes qu'il commandoit pour le soutenir, épuisées par un si grand détail de victoires redoublées, avoient voulu ou pû se prêter au dénouëment d'une victoire générale & complette. Si toutesfois ce n'en fut pas une d'avoir chassé l'ennemi de tous ses postes, & même de ce dernier, qu'il se hâta de quitter en desordre dès la même nuit, de lui avoir tué 3000. hommes, n'en

ayant perdu nous-mêmes que 1400. de lui avoir enlevé 107. Tymbales, Drapeaux, Etendars, deux piéces de Canons, deux Mortiers, un Pétard; d'avoir brûlé 40. Pontons, pillé, pris, ou brûlé plus de 3000. Charettes ou Chariots, & enlevé plus de cinq cent mille écus, avec cinq ou six mille Prisonniers, sans un seul perdu de notre part.

De-là l'Armée des Alliés alla ménacer Ath, qu'elle devoit assiéger en partant de Senef. Elle ménaça ensuite diverses autres Places de Flandres, & tomba enfin le 12. de Septembre sur Oudenarde. Le Prince de Condé fut bien-tôt sur eux. Le poste de Petteghem, qu'il prit en arrivant, & sa presence, plus que toute autre chose, décida de la levée du Siége.

Enfin, Strasbourg rompit la neutralité, & livrant son Pont aux Impériaux, la guerre fut tout d'un coup transportée en Alsace. M. de Turenne étoit là toujours, mais peu accompagné contre le grand nombre de troupes qui lui tomboient sur les bras. En attendant les renforts qu'on

lui destinoit, il gagna la Bataille d'Ensheim, après laquelle se trouvant pourtant toujours le moins fort de troupes; il déroba une marche, & se couvrit de la Riviere de Sor. Les ennemis malgré leur superiorité, crurent que c'étoit là un bon exemple à suivre, & prirent des quartiers, se mettant comme de concert avec lui sur la défensive.

A cette manœuvre timide & bornée, M. de Turenne qui faisoit semblant de dormir, connut l'ennemi qu'il avoit en tête, & pour achever de l'endormir lui-même, il quitta la Place tout à fait, & se raprocha de la Moselle. L'ennemi triompha d'avoir mis le grand Turenne hors de son champ de Bataille. L'hyver approchoit, & dans un Païs comme l'Alsace, les Allemands ne penserent plus qu'à célébrer dignement cette saison, en se réchaufant de tout ce que le Rhein leur offroit de vins exquis. Ils s'étendirent donc dans la basse Alsace, & y multiplierent tellement leurs quartiers, qu'à la fin ils s'y trouverent comme noyés & fon-

dus, ſans qu'il parut preſque d'Allemands en Campagne, plus que de François.

Turenne l'avoit prevû, & comme ſtatué. Car en cette occaſion, & en bien d'autres, on auroit dit que les ennemis ne faiſoient qu'executer de point en point tous les ordres qu'il leur avoit laiſſés en partant. Voyant donc ſes ennemis diſſipés par ſon abſence, comme les autres Conquerans les diſſipent par leur preſence; il répartit pour l'Alſace, & cela déſormais ſans myſtere, Tambour battant, Enſeignes déployées. Il ſçavoit bien que les Allemands ne ſe reveilleroient pas ſi-tôt de ce double ſommeil, auquel il leur avoit permis de ſe livrer. On étoit au mois de Decembre, & c'étoit renvoyer bien tard les gens chercher de nouveaux quartiers au delà du Rhin; c'étoit pourtant ſon deſſein, & il leur falut bien encore obéir.

Nos troupes étoient ſur la riviere d'Ill, qu'ils prenoient encore l'apparition de M. de Turenne pour un rêve. Quelques Corps ennemis firent

mine de disputer ce passage, qu'on emporta tout de suite, même sans ordre du Général. Colmar fut à la fin le quartier de ralliment pour les Imperiaux, & dès lors Brisach cessa d'être bloqué ; mais leur nouveau Camp paroissoit inaccessible aux François. Turckeim & Colmar appuyoient leurs flancs, un Canal assuroit leur front, & la riviere de Fache soutenoit leurs derrieres. Par malheur pour eux, & contre l'avis du Duc de Lorraine, on avoit negligé de se bien assurer de Turckeim. Ce fut le premier avis que M. de Turenne suivit en arrivant, sans l'avoir pris de personne. On voulut après coup le lui enlever, & il y eut de vives escarmouches ; Turckeim nous resta, & dès le minuit l'ennemi désempara, & répassa le Pont de Strasbourg, par où il étoit entré ; & M. de Turenne après avoir reçû les soumissions de cette Ville, établit lui-même ses quartiers dans l'Alsace.

Pendant l'hyver, le Roi suivant toujours sa méthode, s'assûra de Liege, & au commencement du prin-

tems il prit Hui , Limbourg , & reprit Dinan. Ce fut cette même année 1675. que le Vicomte de Turenne poursuivant sa victoire au-delà du Rhin fut tué d'un coup de canon, après avoir acculé Montecuculli dans les Montagnes du Brisgau ; & que le Maréchal de Crequi fut pour la premiere fois battu près de Treves, qui se rendit bien-tôt après aux ennemis.

En 1676. nos armées suivant la même méthode d'entrer en Campagne les premiers, Condé fut pris en quatre jours avant la fin d'Avril, & Bouchain investi tout de suite. Le Prince d'Orange fit semblant de venir au secours ; le Roi en personna alla lui présenter la bataille. Le Prince se trouvant trop honoré du défi, se couvrit de retranchemens ; le Roi en fit autant, & pendant que les Armées s'observoient, Monsieur prit Bouchain.

Le Roi las d'observer, quitta son armée, & en fit des détachemens : & le Prince d'Orange se hâta d'assieger Maestrich. A cette attaque le

Roi fit répondre par celle d'Aires ; que le Maréchal d'Humieres, secondé de M. de Louvois termina en six jours. On étoit surpris de voir le Roi si peu vif en apparence pour défendre Maestrich. Pour lui visant toujours au solide, & préférant une conquête de proche en proche à une autre plus apparente, il commença par s'arrondir dans la Flandre & sur tout dans l'Artois, comme il avoit fait dans la Franche-Comté.

Mais il ne comptoit pas pour cela perdre Maestrich : il l'avoit pris en treize jours. Au cinquantiéme du Prince d'Orange, M. de Schomberg marcha & le fit décamper. C'étoit le Baron de Calvo qui avoit donné ce loisir par sa belle défense. Le Maréchal de Schomberg prit bien des bateaux où le Prince avoit embarqué ses équipages d'artillerie, ses munitions & ses vivres. Et cette expedition valut aux François, sans aucune perte, le gain d'une grande bataille.

Peu de jours après le Prince d'Orange, qui de tout l'art de la guerre, paroît malgré sa grande réputation, n'avoir

n'avoir connu que le ſtratagême & la ruſe de la guerre, & dont tout le ſçavoir conſiſtoit à publier des deſſeins & à faire courir des bruits, ce qui avoit ſon effet dans un Etat populaire comme la Hollande, publia qu'il alloit avoir ſa revanche, & qu'il attendoit M. de Schomberg au retour. Il ſe poſta effectivement pour cela & l'attendit, mais juſqu'à ſon arrivée excluſivement, allant ſe repoſter ſur un autre paſſage avec la même contenance & le même effet. Il monta trois ou quatre fois la même parade, & fit les mêmes tours de ſoupleſſe, & le Maréchal lui échapa, ou plutôt il échapa lui-même au Maréchal, qui le cherchoit de bonne foi. On peut dire qu'avec de grandes Armées le Prince d'Orange faiſoit admirablement la petite guerre; comme avec de petites Armées M. de Turenne étoit le premier homme du monde pour les plus grandes guerres. La mort de celui-ci valut enfin aux Imperiaux la priſe de Philiſbourg, que M. de Luxembourg ne put jamais aborder pour le ſecourir,

malgré la longueur du Siége.

Dès le mois de Janvier 1677. nos troupes se rassemblerent de toutes parts sur les Frontieres de Picardie. Février se passa en divers mouvemens, qui allarmerent toute la Flandre. Enfin à l'entrée de Mars, Valenciennes qui se croyoit le plus en sûreté fut investie par cinq Marêchaux de France, que le Roi Commandoit. Cette presence du Roi faisoit faire aux troupes des prodiges de valeur. M. de Vauban conduisoit les attaques, mais le 7. du mois qui étoit le trois ou quatriéme jour de l'ouverture de la tranchée, le Maréchal de Luxembourg, commandant l'attaque de la contrescarpe de l'ouvrage couronné, les troupes ayant à leur tête les Mousquetaires & les Grenadiers du Roi, prirent un tel effort, qu'après la prise du chemin couvert, elles entrerent dans l'ouvrage couronné, forcerent tout de suite une demie lune revêtuë, un pâté qui couvroit la Porte de la Ville, & trouvant le guichet de la Porte ouvert, enleverent la Ville même d'em-

blée, & sans autre façon. On n'a peut-être jamais vû à la guerre un coup de vigueur pareil à celui-là.

Cambrai & Saint-Omer suivirent bien-tôt le sort de Valencienne. Le Prince d'Orange venant au secours de Saint-Omer, fut battu à Montcassel, par Monsieur, Frere du Roi. Toutes ces expeditions étant finies au mois d'Avril, le Roi quitta son Armée, après l'avoir comme rompuë & partagée en divers quartiers, sous divers Généraux, pour permettre aux Alliés d'entrer enfin en Campagne à leur tour, avec la belle saison. Tout se réduisit de leur part, & sur tout de la part du Prince d'Orange, à bien des mouvemens fins, sçavans, mais inutiles, & au Siége qu'il fit de Charleroi, que M. de Luxembourg lui fit lever, & qui fut encore suivi de mouvemens tout aussi inefficaces que ceux qui l'avoient precédé.

Vers la fin de la Campagne, de celle au moins des Alliés, il en récommença une de la part des François, sur le modele de celle de M. de Turenne en 1674, lorsqu'il fit

repasser le Rhin aux Imperiaux, déja établis dans leurs quartiers d'Alsace. Le Prince de Saxe-Eisenach avoit sur la fin de cette année 1677 formé de pareils établissemens aux environs d'Huningue, de Brisach, & de Befort. Le Baron de Monclar entreprit de le renvoyer au de-là du Rhin, & il y réussit. C'étoit-là comme un prélude de quelque chose de mieux.

Le Duc de Lorraine Généralissime des troupes Confederées, avoit crû pendant la belle saison pouvoir pénétrer dans ses Etats, & prendre même des quartiers dans la Franche-Comté, & dans la Champagne. Le Maréchal de Crequi ne le perdit jamais de vûë dans tous ses mouvemens sur la Sarre, la Blies, la Moselle, la Seille, & diverses autres Rivieres, jusqu'à ce qu'il l'eût comme forcé de se retirer sous le Canon de Philisbourg. Il le laissa là, & ce fut désormais le Duc de Lorraine qui perdit de vûë le Maréchal de Crequy resolu de poursuivre le Prince d'Eisenach au delà du Rhin, dans le Brisgau: Monclar, par ordre du Maréchal,

jetta des Ponts entre Strasbourg & Brisach, ils y passerent tous deux, & les Allemands resserrés dans les Isles du Rhin, furent reduits à la honte de demander un sauf conduit pour se tirer de ce mauvais pas. Exemple unique d'une situation de cette espece dans nos guerres ; C'étoit-là comme passer sous le joug.

Le bruit de cet exploit porta le Duc de Lorraine au delà du Rhin, pour secourir le Prince d'Eisenach. M. de Crequy fit semblant de regagner l'Alsace, & alla faire face au Duc de Lorraine sur la riviere de Sor. Les deux Généraux furent long-tems en presence, sans se mésurer, sinon par de petits combats où la Maison du Roi prit beaucoup de superiorité sur les Cuirassiers de l'Empereur. Enfin le Duc de Lorraine croyant avoir beaucoup fait de tenir la Campagne contre l'ordinaire des Alliés, jusqu'au mois de Novembre, rentra dans ses quartiers, & fut fort étonné, peu de jours après, d'apprendre enfin que le veritable dessein du Maréchal avoit été de s'établir dans le Brisgau, ce qu'il fit

ſolidement par la priſe de Fribourg; que Monclar inveſtit le 9 de Novembre, contre les regles & les apparences, & que le Maréchal emporta en ſix ou ſept jours, contre les mêmes regles apparentes, & malgré la force extrême de cette importante Place.

Cette Conquête fut faite ſans ordre de la Cour, mais elle y fut ſi approuvée, que le Roi la crut un bon exemple pour les autres Généraux. MM. d'Humieres & Magaloti furent donc commandés en Flandres, pour prendre Saint-Guillain, & il fut pris le dix ou onze Décembre, après un Siége aſſez épineux, que les glaces favoriſerent, en raffermiſſant les inondations & les chemins.

Tant d'avantages rendirent les Alliés enfin plus traitables, & on parla beaucoup de Paix à Nimegue; le Prince d'Orange n'en vouloit pas, il réuſſit à faire entrer l'Angleterre dans la Ligue. Pour les prévenir & achever de les diſpoſer tous à la Paix, le Roi par une ſuite de marches & d'opérations dont le dénou-

ment tint long-tems toute l'Europe en ſuſpens, parut avec le Maréchal d'Humieres, & M. de Louvois, devant Gand, le 4. de Mars 1678. à la tête d'une Armée de ſoixante-cinq mille hommes, ayant abondamment tout ce qu'il faloit de machines, de munitions, de vivres pour emporter en peu de jours une Place qu'on croyoit imprenable. La Ville & le Château ne coûterent que ſix jours de tranchée. On emporta le Sas de Gand, & la Ville d'Ypres ſe rendit le 25. du même mois. Après quoi le Roi finit ſa Campagne, dans la ſaiſon où les Héros ordinaires penſent à y entrer. Il revint en France, & ſe rendit à Saint-Germain.

Les vûës de ce Prince alloient plus loin, il ne faiſoit la guerre que pour forcer ſes ennemis à la Paix. Cette maniere de braver les ſaiſons, de multiplier les Campagnes, & de les ſignaler toutes par des coups d'éclat, de s'arrêter au milieu de ſes progrès, étoit un chef-d'œuvre de ſageſſe pour acheminer les eſprits au but. Son abſence parut leur rédon-

ner du courage, il rentra donc en Flandre au mois de Mai, menaça Mons de très-près, & les Hollandois entendirent enfin à la Paix. Il y eut d'abord une suspension d'armes, ensuite une Treve. Le Roi rentra en France, laissant Mons bloqué sous les Ordres du Maréchal de Luxembourg, & la Paix fut concluë entre la France & la Hollande.

Le Prince d'Orange, esprit peu pacifique, quoique toujours malheureux à la guerre, fut au desespoir de la conclusion de cette Paix, & pour la rompre, s'il étoit possible, il abusa de la confiance que le Maréchal avoit à la Treve qui duroit encore, & à la Paix dont il reçut la nouvelle, & vint l'attaquer à Saint-Denis, près de Mons, le jour même que cette nouvelle arriva. Une attaque si dénuée de bonne foi, étoit digne du Prince d'Orange; mais la maniere dont elle fut repoussée ne fut pas indigne du grand Luxembourg. Sa confiance n'avoit pas été telle qu'il n'eût rassemblé bien des troupes & occupé d'assez bons postes. Le choc

fut violent, par l'animoſité de l'Aggreſſeur & la fermeté du Défenſeur, qui ſans la nuit qui ſurvint, auroit pouſſé bien loin la ſuperiorité qu'il prit vers la fin de la Bataille. Ainſi le Prince d'Orange n'ayant pu rengager la guerre, comme il l'eſperoit par une Victoire, & le Roi voulant réellement la Paix, elle fut ratifiée des deux côtés. L'Empereur, l'Eſpagne, & les autres Alliés ſe firent un peu prier pour y accéder.

Le Brandebourg & le Dannemarck, voulant avoir l'honneur d'être battus les derniers, refuſerent pendant quelque tems de rendre les Conquêtes importantes qu'ils avoient faites ſur la Suede, alliée de la France. Mais le Roi tint ferme, porta la guerre dans des Etats dependans de ces deux Alliés, gagna des Batailles, les força de ſubir les conditions qu'il leur avoit impoſées à Nimegue, & la Paix fut générale.

A la ſuite de ces Mémoires, & pour en rendre les deux volumes un peu plus complets, on a ajoûté la Relation que le Prince de Condé

fit lui-même de sa Bataille de Senef. Une Relation de la fameuse Campagne de 1674. de M. de Turenne ; celle de la Bataille de Montcassel, & quelques Lettres des Ministres de l'Empereur à l'Electeur de Cologne, avec les Réponses de cet Electeur au sujet de la même guerre de Hollande.

ARTICLE LXVI.

LETTRES E'DIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XXI. Receüil in 12. *A* Paris 1734. *chez* Nicolas le Clerc, *Libraire Juré de l'Université, ruë de la Bouclerie, à S. Lambert, &* P. G. le Mercier, *ruë S. Jacques, au Livre d'or.*

CE Receüil est d'autant plus curieux, qu'il est plus varié. Les Indes Orientales, la Chine, le Paraguay, & la Guyane, nous y presentent des objets, qui interressent la Religion, & plusieurs points d'His-

toire & de Litterature, qui feront plaisir aux Sçavans. La premiere Lettre est adressée par le P. Calmettes au feu Maréchal de Coëtlogon, on y verra cet agréable mêlange, que promet le titre de cet Ouvrage : aussi le Missionnaire y parle-t-il à un homme qu'il sçavoit être encore plus sensible à ce qui pouvoit l'édifier, que charmé d'acquerir de nouvelles connoissances. On y admirera d'abord que jusques dans les persecutions, dont la vie des hommes Apostoliques est sans cesse agitée, & dans le centre même de l'Idolatrie, le Dieu, dont ils travaillent à établir l'empire, leur ménage des ressources & des appuis parmi les plus mortels ennemis du nom Chrétien, & oblige souvent le pere du mensonge à rendre témoignage à la vérité.

Le recit que le Missionnaire fait de cette alternative de tempêtes & de calme est semé de particularités qui en rendent la lecture assez picquante; en voici une. En passant par un Village du Carnate, nommé *Ariendel*, il rencontra les Infideles fort occupés d'une Fête, dont

la principale cérémonie consiste dans le mariage d'une Déesse avec un jeune Indien, qui doit pour cet effet lui attacher un brasselet au bras. Le ridicule est, qu'en devenant l'époux de cette Déesse, il acquiert sur elle tous les droits, que donne cette qualité parmi les hommes, & même celui de la battre. Si quelqu'un s'avise de lui en faire des réproches, il répond, qu'il bat sa femme, & que personne n'y peut trouver à rédire.

Mais ce que cette Lettre renferme de plus digne d'attention, c'est la découverte d'une Prophetie Indienne, qui nous rappelle la vérité de celle de Jacob, au sujet du Messie. *Il sera l'attente des Nations.* Elle se lit dans un Livre ou Poëme, qui paroît au Missionnaire avoir 1800. ans d'antiquité, il s'agit de la naissance d'un *Vichnou Iësoudou*, qui devoit posseder les divines Ecritures, & toutes les Sciences, purger la terre des pecheurs, faire regner la justice & la vérité, offrir son propre sacrifice, soumettre l'univers aux Brames, se retirer dans

le déſert pour faire pénitence, renouveller le premier âge, & rendre le ſacrifice ſi commun parmi toutes les Nations, que les Solitudes mêmes n'en ſeront pas privées. Les difficultés, qui ſe rencontrent dans l'explication de cette Prophetie, donnent lieu au P. Calmettes de montrer ſon érudition. Il remarque que Vichnou eſt le ſecond Dieu de la Trinité Indienne, que les Brames ſe ſervent même aſſez ordinairement de ce nom pour ſignifier Dieu : Qu'autant que leur Chronologie peut s'accorder avec celles des Livres Saints, le tems auquel devoit naître ce Vichnou Ieſoudou, convient avec celui de la naiſſance du Meſſie. Que la troiſiéme ſyllable d'*Iëſoudou* eſt la terminaiſon Indienne, qui n'ajoûte rien à la ſignification du nom : Que *Chambelam*, où devoit naître le Dieu homme, peut ſignifier la même choſe que *Bethléem*, la maiſon de pain. Que ſi le ſacrifice, dont il eſt parlé, eſt exprimé en des termes, qui s'expliquent ordinairement par le ſacrifice du Cheval, il y a bien de l'apparence que

cela vient d'une faute de copiste, ou de la mauvaise prononciation, qui aura prévalu, d'autant plus que le sacrifice du Cheval ne fait aucun sens suivi, au lieu qu'en lisant *sua* pour *Assua*, on pourra traduire son propre sacrifice, ce qui convient parfaitement à Jesus-Christ; non-seulement, parce qu'il s'est offert lui-même comme Prêtre & Victime, mais encore parce qu'il renouvelle tous les jours ce sacrifice dans toutes les parties de l'univers, par le ministere des Prêtres, suivant la Prophetie de Malachie, qui paroît avoir été copiée par l'Auteur de celle-ci.

La seconde Lettre est du P. Parrenin à M. Dortous de Mayran, qui surpris du peu de progrès que les Chinois on fait dans les Sciences speculatives, en avoit conclu, ou que ces Sciences ne sont pas à la Chine d'aussi ancienne datte qu'on l'a dit, ou que les Chinois sont de tous les Peuples les moins heureusement nés pour les Arts & les Sciences. Le Pere Parrenin ne convient pas de cette consequence, il prétend qu'on ne peut douter que

les Chinois ne ſe ſoient dès les premiers temps appliqués à pluſieurs Sciences, & que le peu de perfection, où ils les ont portées, ne doit point s'attribuer à ce qu'ils manquent de lumieres & de cette vivacité, qui approfondit les matieres, puiſqu'on les voit réuſſir en d'autres choſes, qui ne demandent pas moins de genie, que l'Aſtronomie, & la Geometrie. A quoi donc! à pluſieurs cauſes, qui concourant enſemble ont arrêté juſqu'ici le progrès des Sciences dans cet Empire, & l'arrêteront toûjours, tant qu'elles ſubſiſteront.

La premiere eſt le défaut de récompenſe. On voit dans l'Hiſtoire la négligence des Mathematiciens ſévérement punie; mais on n'en voit aucun, que leur application à obſerver le Ciel ait mis à couvert de l'indigence. Tout ce que peuvent eſpérer ceux, qui paſſent leur vie dans le tribunal des Mathematiques, c'eſt de parvenir aux premiers emplois de ce tribunal; mais le revenu de ces emplois ſuffit à peine pour un entretien modique. Ce tribunal n'eſt

pas ſouverain, il n'eſt pas du nombre de ceux, dont on aſſemble les Préſidens pour délibérer des affaires importantes. En un mot, comme il n'a rien à voir ſur la terre, il n'a preſque rien à y prétendre. Ceux qui ont été ſurpris de voir des Etrangers élevés à cette dignité, & qui ont fait un crime aux Miſſionnaires de l'avoir acceptée, en avoient ſans doute une autre idée. Si donc, continuë le P. Parrenin, le Préſident des Mathématiques s'aviſoit de vouloir rafiner & encherir ſur ſes prédéceſſeurs, multiplier les obſervations, ou reformer la maniere de les faire, il auroit d'abord contre lui tous les membres de ſon Tribunal. A quoi bon, lui diroient-ils, ſe jetter dans de nouveaux embarras, qui nous expoſent à faire des fautes, qu'on ne manque jamais de punir par le retranchement d'une ou deux années de nos apointemens? N'eſt-ce pas chercher à mourir de faim pour ſe rendre utile aux autres?

La ſeconde eſt qu'il n'y a rien ni au dehors, ni au dedans de l'Empire,

qui picque & entretienne l'émulation.
» Si la Chine, dit le P. Parrenin,
» avoit dans son voisinage un Roïau-
» me indépendant, qui cultivât ces
» Sciences, & dont les Ecrivains fus-
» sent capables de relever les Chi-
» nois en fait d'Astronomie, peut-
» être qu'ils se reveilleroient de leur
» assoupissement... encore ne sçais-
» je, si l'on ne prendroit pas plu-
» tôt le parti de subjuguer ce Roïau-
» me, pour lui imposer silence, &
» le forcer de recevoir humblement
» le Calendrier, ce ne seroit pas
» la premiere fois, qu'on auroit vû
» les Chinois faire la guerre pour un
» Almanach ». C'est donc bien dommage que les Japonnois ne soient pas Astronomes : il n'y a gueres d'apparence que les Tartares voulussent faire une troisiéme tentative pour les subjuguer, après avoir été si bien battus les deux premieres fois, qu'ils l'ont entrepris.

Mais du caractere, dont on nous peint les Chinois, ce qui les empêchera plus que toute autre chose d'arriver à la perfection des Scien-

ces, c'est qu'ils se croiroient deshonorés d'apprendre quelque chose des autres Nations : le P. Parennin nous fournit lui-même la preuve de ceci en disant, que le feu Empereur *Canghi*, qui avoit fait reformer les Tables, & placé dans l'Observatoire de Pekin des pendules & des lunettes des plus habiles ouvriers de l'Europe, & qui en connoissoit la nécessité pour l'exactitude des observations, n'en a pas ordonné l'usage à ses Mathematiciens.

L'émulation n'est pas plus grande au dedans qu'au dehors : la route pour parvenir aux emplois, est l'étude de l'Histoire, des Loix, de la Morale, de la Grammaire : c'est par cette voie qu'on parvient au degré de Docteur ; dès qu'on a obtenu ce grade, on est en honneur & dans un crédit que les commodités de la vie suivent de près. Le P. Parrenin convient néanmoins avec M. de Mayran que les Chinois n'ont pas cette sagacité & cette inquietude, qui servent à avancer dans ces sciences ; mais il croit que s'il n'y a pas lieu

d'eſperer qu'ils prennent jamais leur vol plus haut ; c'eſt ſur tout parce qu'ils ſe bornent au pur néceſſaire, & que ſelon l'idée qu'ils ont du bonheur perſonnel & de la tranquillité de l'Etat, ils ne penſent pas qu'il faille ſe morfondre, ni gêner ſon eſprit pour des choſes de pure ſpéculation, qui ne peuvent les rendre ni plus heureux, ni plus tranquilles.

M. de Mayran avoit encore témoigné au P. Parrenin être ſurpris, que le hazard, la variété de la nature, & les récompenſes n'euſſent pas fait naître chez les Chinois quelques-unes de ces têtes extraordinaires, qui fraïent le chemin à toute une poſtérité. A cela le Miſſionnaire répond qu'il y a eu à la Chine de ces hommes rares ; que *Tcheou-Kong*, qui vivoit onze cens ans avant J. C. & par conſéquent avant Pythagore, avoit expliqué le triangle rectangle ; que ce que les Chinois diſent de la période de dix-neuf ans, & d'autres points rapportés par le P. Gaubil dans ſon Hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe, prouvent que dès le commencement la

Chine a eu des esprits inventifs ; mais qu'ils n'ont pas été soûtenus, ni suivis. L'Astrologie judiciaire a fait beaucoup plus de fortune dans cet Empire que l'Astronomie. Aussi y est-elle plus lucrative ; une prédiction, qui flatte, est bien payée par ceux mêmes, qui n'y comptent pas. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que tous les Astrologues Chinois sont aveugles. N'importe, ils disent des choses agréables ; c'est-là, comme par tout ailleurs, le moïen le plus sûr de faire fortune.

Ce que le Missionnaire ajoûte sur les langues Chinoise & Tartare, sur la fidelité des Historiens Chinois, sur leur bonne foi au sujet de leur ancienneté, sur la croïance qu'ils méritent, sur la maniere, dont leurs anciens livres ont été soustraits à la fureur d'un de leurs Empereurs, qui les avoit condamnés au feu : sur la fausse persuasion, où étoit M. de Mayran, que Confucius avoit corrompu le *Chi-King*, le second des cinq fameux livres de la Chine, sur le papier Chinois & Coréen, tout cela est

fort instructif & mérite d'être lu. Le P. Parrenin réfute ensuite en peu de mots, mais fort solidement le prétendu Athéïsme des Chinois; puis il passe à la circulation du sang, dont la connoissance est très-ancienne à la Chine, mais que les Médecins d'aujourd'hui n'expliquent pas bien : Ces Médecins, ajoûte-t il, raisonnent fort mal sur les principes des maladies, qu'ils connoissent par le battement du poulx, & par les indications qu'ils tirent des différentes parties de la tête; cependant leurs remedes ont presque toûjours leur effet, ce qui paroît prouver que les auteurs de leurs recettes joignoient la theorie à la pratique, & que leurs neveux n'ont conservé que la mécanique de l'art.

Ceci donne lieu à une digression fort curieuse sur les élephans, dont on prétend à la Chine que le fiel est ambulant dans les jambes, selon les différentes saisons de l'année. Nous passerions les bornes d'un Extrait, si nous voulions suivre pié à pié cette Lettre, dont nous ne sçaurions don-

ner une plus juste idée, qu'en disant qu'elle contient toutes les réponses, que pouvoit faire à un sçavant Académicien, qui a beaucoup lu & beaucoup réfléchi sur la Chine, un des plus habiles Missionnaires, qui ait jamais paru dans cet Empire. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'arrêter un peu sur ce que le P. Parrenin dit de la relation de deux Arabes, dont feu M. l'Abbé Renaudot nous a donné la traduction avec des notes & des dissertations, afin de désabuser ceux, à qui la réputation de cet Abbé auroit pu en imposer.

Le Missionnaire justement choqué qu'un Ecclesiastique se soit fait une occupation de décrier avec les termes les moins ménagés une Nation, qui a ses défauts sans doute, mais en qui on ne peut se dispenser de reconnoître de grandes qualités, & qu'on travailloit avec tant de zele à gagner à J. C. tombe rudement & sur la relation, & sur le traducteur, & releve en habile homme toutes les bévûës, dont cet Ouvrage est rempli.

D'ailleurs tout y respire les faux préjugés, que certains engagemens avoient inspiré à l'Auteur, & qu'il n'a pas même jugé à propos de dissimuler. De-là les contradictions, où il est tombé, & son acharnement à vouloir ravaler les Chinois au dessous des Sauvages les plus barbares de l'Amérique. Ce qui allume ici le zele du P. Parrenin, c'est la crainte bien fondée que le Livre de M. Renaudot, ou quelqu'un de ceux, qui l'ont copié, comme le Dictionnaire de Moreri, de l'Edition de 1725. ne tombent entre les mains des Chinois de Canton, dont plusieurs sçavent le François, ou des Ecclesiastiques de cette Nation, qu'on dispose actuellement à Rome au Sacerdoce, & l'on peut aisément juger du mauvais effet que pourroit produire parmi les uns & les autres la lecture d'un Ouvrage, où leur Nation est mise au dessous de toutes les autres, & chargée des invectives les plus atroces. La Lettre finit par plusieurs Phenomenes observés à la Chine, & que le P. Parrenin fait voir n'avoir aucun rapport

à l'aurore boréale, dont M. de Mayran avoit fait un des articles, sur lesquels il avoit consulté le Missionnaire.

Les deux Lettres suivantes, qui sont du P. de Mailla, & du P. Porquet, n'interressent que la Religion; l'une nous apprend la conversion d'un grand Seigneur Tartare, qui sous le regne de Cang hi, dont il avoit toute la faveur, avoit été un des principaux appuis du Christianisme dans cette Cour, & que la perte de sa faveur & de sa liberté a délivré de tous les obstacles, qui l'empêchoient de se declarer Chrétien. L'autre contient une Relation du départ précipité des Missionnaires de Canton pour Macao, d'où il y a ordre de les faire passer en Europe.

Deux écrits imprimés l'année derniere en Espagne, & traduits en François par le Pere Duhalde, occupent une bonne partie de ce Recüeil; & ne le déparent point : tout ce qui vient de ce Pays, si peu connu en France, & dont neanmoins on parle tant, excite aisément la curiosité du Public. Le premier porte pour titre;

Etat

Etat present de la Province de Paraguay. Il comprend une Lettre du P. Jerôme *Herran*, Provincial des Jesuites du Paraguay, au Marquis de *Castel-Fuere*, Viceroi du Perou, où il lui rend compte de la revolte des Espagnols de la Province particuliere du Paraguay, dont la Ville de l'Assomption est la capitale ; des desordres affreux, que les Rebelles ont commis, après avoir chassé le Gouverneur, le Président, & les Jesuites ; des efforts, qu'ils ont faits pour s'assûrer des Réductions, c'est-à-dire, des Peuplades Indiennes gouvernées par les Jesuites ; sçachant bien que s'ils étoient une fois les maîtres seulement des quatre premieres, ils le seroient bientôt de tout le cours du Parana, & d'un Marais de deux lieuës de long, inaccessible à la Cavalerie, où avec une poignée de gens ils arrêteroient tout court les troupes qu'on pourroit envoyer pour les reduire. On voit ensuite dans cette même Lettre, & dans la Réponse du Viceroi, les mesures que le Gouverneur de *Buénos-Ayrés*, de concert avec le Provincial d'une

part, & de l'autre, le Viceroi, ont priſes pour mettre les revoltés à la raiſon. La meilleure précaution a été de faire avancer ſept mille Indiens bien armés, des Reductions ſur la petite riviere *Tibiquari*, pour garder la frontiére. Les Rebelles ont déja fait bien des tentatives pour les déloger; mais elles ont été inutiles : les dernieres nouvelles qu'on ait appriſes de ce Pays-là, portent qu'une troupe de ces braves Indiens ayant apperçû un Corps de 300. Chevaux, qui s'étoit approché de leur Camp, paſſa la Riviere à la nage, & à la vûë de 2000. hommes, commandés par le Capitaine Général de la Province, qui s'eſt mis à la tête des revoltés, enleva toute cette Cavalerie ſans reſiſtance.

Le ſecond écrit Eſpagnol, dont le P. Duhalde nous a donné la traduction, eſt un *Memoire Apologetique des Miſſions établies par les Peres Jeſuites, dans la Province du Paraguay, preſenté au Conſeil Royal & Suprême des Indes, par le Pere Gaſpard Rodero, Procureur général de ces Miſſions, contre un libelle diffamatoire,*

rempli de faits calomnieux, qu'un Etranger a répandu dans toutes les parties de l'Europe. Cet Etranger eſt un Eccleſiaſtique François, lequel preſenta en 1715. ſon Mémoire au Roi d'Eſpagne. Il fut rejetté avec indignation, & dès l'année ſuivante Philippe V. fit un nouveau Decret en faveur des Réductions, où il confirme toutes les graces, que les Rois ſes Predeceſſeurs leur avoient accordées, & en ajoûte de nouvelles. On trouvera un extrait de ce Decret à la fin du Mémoire.

L'Auteur ayant ainſi échoüé en Eſpagne; revint en France, y fit imprimer ſon Libelle en François & en Latin, & le répandit en Angleterre, en Hollande, & en Flandres, où il fut reçû avec applaudiſſement de tous ceux, qui étoient animés du même eſprit que lui, ou faciles à perſuader, lorſqu'il s'agit de décrier les Jeſuites. Enfin les derniers troubles du Paraguay lui parurent une occaſion favorable pour le faire recevoir en Eſpagne: il le traduiſit en Caſtillan, & comme ſi ç'eût été une piece nouvel-

le, il le fit paſſer manuſcrit entre les mains d'un Seigneur, qui approche de fort près de la perſonne du Prince des Aſturies. Mais quoique ce Seigneur ignorât que ce Libelle eût déja été rejetté du Roi, il en jugea comme avoit fait Sa Majeſté : La choſe ne laiſſa pourtant pas de faire quelque bruit, d'autant plus que les Agens des Communes de l'Aſſomption, qui ſont à la ſuite de la Cour, en faiſoient beaucoup de leur côté ; & c'eſt ce qui a obligé les Jeſuites de répondre au Libelle, non-pas pour ſe juſtifier auprès du Conſeil, lequel a en main les Pieces originales, qui font leur apologie ; mais pour déſabuſer un certain Public, toûjours aiſé à ſéduire ; & qui ſe met ordinairement du côté de l'Accuſateur.

Leur Mémoire commence par faire obſerver que l'Auteur du Libelle ne connoît pas même le Paraguay, & que dans tout ce qu'il dit du climat des Réductions, de leur ſituation, & des denrées, qui en ſortent ; il n'avance preſque pas une propoſition, qui ne ſoit une bevûë groſſiere. A tout

ce qu'il dit enſuite de l'herbe du Paraguay, & des prétenduës mines d'or & d'argent, dont il pretend que les Jeſuites ſont en poſſeſſion, l'Apologiſte lui oppoſe : 1°. les Sentences juridiques renduës en 1640. & en 1657. contre les premiers Auteurs de ces accuſations, en conſequence des viſites faites ſur les lieux, par ordre du Conſeil des Indes. 2°. L'état du commerce de l'herbe du Paraguay, & la part que les Indiens des Réductions y ont. 3°. La notorieté publique, qui reduit le nombre de trois cent mille familles de ces Indiens, porté dans le Libelle, à cent cinquante mille perſonnes. Toutes choſes verifiées au Conſeil des Indes par les Procès verbaux des viſites faites dans ces Peuplades, par le Gouverneur de Buénos-Ayrés.

L'Accuſateur pour donner quelque vrai ſemblance à ce qu'il avoit avancé des richeſſes immenſes des Jeſuites, avoit entrepris : 1°. De faire voir que les Egliſes des Réductions paſſent en magnificence les plus belles de l'Europe, ſur quoi il cite deux Soldats Fran-

çois, qui en ont été, dit-il, témoins oculaires. 2°. De prouver que tous les Gouverneurs & les Officiers Royaux, qui ont eu ordre de visiter ces Peuplades, ont été corrompus par l'argent des Jesuites pour tromper le Prince. L'Apologiste pour renverser ces deux batteries, n'a besoin que d'en appeller pour le premier chef aux yeux, sinon des Gouverneurs, au moins des Evêques, & de tant d'autres personnes désinteressées, qui ont vû leurs Eglises, & sont certainement plus croyables que deux Soldats anonymes; & pour le second, au défaut de preuve d'une accusation si atroce contre tant de personnes respectables; d'autant plus que cette accusation n'a jamais été imaginée de ce nombre d'ennemis, dont les Jesuites du Paraguay sont environnés depuis plus d'un siécle, & parmi lesquels ont été quelques-uns de ces mêmes Gouverneurs, qu'on prétend s'être entendus avec eux.

La modicité du tribut, que les Neophytes Indiens payent à la Couronne d'Espagne, & les privileges, dont ils

ont été honorés par le Roi Catholiques, ont ſur-tout excité la mauvaiſe humeur de l'Anonyme, & lui ont paru un moyen ſûr de mettre la Cour dans ſes interêts. A l'en croire, le Domaine peut faire un profit immenſe en donnant à d'autres qu'aux Jeſuites la direction de ces nouveaux Chrétiens. Cela donne à l'Apologiſte occaſion de faire remarquer : 1°. Que ces Indiens ſe ſont ſoumis volontairement à la Couronne de Caſtille, & par conſequent ne doivent point être traités en Peuples ſubjugués par les armes : 2°. Que leurs Peuplades ſont frontieres, & le ſeul rempart, qui mette le Paraguay à couvert des entrepriſes des Mamelus du Breſil, (on appelle ainſi les Habitans de Saint-Paul) des incurſions de toutes les Nations barbares, qui ont ſi ſouvent déſolé les Habitations Eſpagnoles, des Européens ennemis de l'Eſpagne, qui pourroient aiſément penétrer par là juſqu'au Potoſi, & des ſujets même de la Couronne, qui ſe ſont plus d'une fois revoltés. Cet article eſt prouvé par un grand nom-

bre de faits, qui font voir dans la derniere évidence, que jamais Vassaux n'ont mieux mérité les graces du Souverain, que ces braves Chrétiens. 3°. Que toutes leurs expeditions se sont toûjours faites, sans qu'il en ait coûté un sol au Trésor Roïal; jusques-là, que comme le Roi le témoigne lui-même dans son Decret de 1716. en 1698. ces Indiens étant venus au nombre de 2000. au secours de Buénos-Ayrés, & le Trésorier ayant voulu les païer sur le pied des autres Indiens, leur presenta 90000. piastres, à quoi montoit le total de leur solde, & ils cederent généreusement cette somme pour garnir de munitions les Magasins de la Place. Cependant on sçait à n'en point douter, que ces Neophytes & leurs Pasteurs ont à peine le necessaire pour vivre.

Mais pourquoi ne pas permettre aux Etrangers, ni même aux Espagnols de traiter avec ces Indiens; Et pourquoi ne pas confier le Gouvernement de leurs Peuplades à des Corregidors Espagnols! Ces deux Questions donnent à l'Apologiste

beau jeu pour faire voir les raiſons ſolides, qui ont engagé les Rois Catholiques à autoriſer la conduite des Jeſuites ſur ces deux points. Elles ſont telles que le Conſeil des Indes eſt convaincu, & tout Lecteur ſenſé le ſera à la lecture de ce Memoire, que ſi on en avoit tenu une autre, il n'y auroit plus aujourd'hui ni Chrétiens, ni Miſſionnaires au Paraguay, par conſequent plus d'Indiens ſoumis, ni perſonne, ſur qui la Cour pût compter pour contenir les Eſpagnols mêmes dans la ſoumiſſion dûë au Souverain. Deux Lettres adreſſées au Roi par D. Pierre Fazcardo, & par D. Bruno Zabala, l'un Evêque, & l'autre Gouverneur de Buénos-Ayrés, confirment tout ce qui eſt avancé dans cette Apologie.

On a mis à la tête de ces deux Ecrits une Carte du Paraguay, & elle eſt accompagnée d'un diſcours raiſonné du Sieur Damville Géographe ordinaire du Roi, qui l'a reduite d'après celle, que les derniers Procureurs de la Miſſion ont fait graver en 1703. & où il rend compte des

changemens qu'il a jugé à propos d'y faire. Il est certain que sur les points fixes observés astronomiquement, & sur le calcul géometrique, la prévention est pour un Géographe de la capacité de M. Damville ; mais il nous paroît que lorsqu'il s'agit des distances d'un lieu à un autre ; on doit s'en rapporter à ceux, qui les ont si souvent mesurés. Or il y a une difference très-considérable en cela dans la carte de M. Damville, & dans celles des Jesuites, par rapport à quelques routes, où il n'est pas vrai-semblable qu'ils se soient trompés d'un tiers, ou d'une moitié.

Une seconde Lettre du Pere Calmette, adressée à M. de Cartigny, Intendant Général des Armées Navales de France, & une du Pere Lombard, Superieur des Missions Indiennes de la Guyane, au Pere de la Neuville Procureur de toutes les Missions Françoises de l'Amerique Meridionale, terminent ce Recüeil. La premiere contient une exposition succincte de la situation présente des affaires de la Religion Chrétienne dans cette partie

des Indes, que cultivent les Jesuites François. On y verra un Prince d'Orixa au Nord de Bengale, habile Astronome, proposer sur les Tables astronomiques de M. de la Hire, des questions, qui montrent son érudition, & inviter les Missionnaires à s'établir dans ses Etats.

La seconde, represente un Missionnaire tout occupé à apprivoiser des barbares, pour en faire de parfaits Chrétiens, & les réunir dans des Bourgades, pour leur faire goûter les avantages de la vie civile, ce que l'on avoit vainement tenté avant lui; le bonheur qu'il a eu de voir ses progrès approuvés, & secondés du Ministre qui gouverne la Marine, & nos Colonies, l'assûre d'une protéction, qui le mettra en état d'avancer l'œuvre de Dieu, dans les vastes Regions de la Guyane, & donner par là aux établissemens François une solidité, qui leur manquoit.

ARTICLE LXVII.

ALEXANDRI XAVERII Panelii è S. J. Presbyteri de Cistophoris, &c. c'est-à-dire, *Dissertation du Pere Alexan. Xav.* Panel, J. *sur les Cistophores, à* Lyon, *chez les Freres* de Ville *&* Chalmette, 1734. *in* 4°. *pag.* 117.

Le Pere Panel connu des Antiquaires pour un homme très-versé dans la science de l'antiquité, ayant reçû de M. Alleti, Chancellier de la Republique de Raguse, & Antiquaire lui-même, une Medaille dont cet illustre curieux lui demandoit l'explication, a cru devoir faire un Ouvrage complet sur une espece singuliere de Medailles, que les connoisseurs ont, dit-il, peu examinée, ou du moins peu expliquée.

La Medaille de M. Alleti qui donne lieu à cette Dissertation, est d'argent, & de quatre dragmes. D'un côté dans le contour d'une couronne de lierre avec ses fruits, il y a une

corbeille quarrée dont le couvercle s'entr'ouvre pour laisser sortir un serpent ; De l'autre, est un carquois, ou plûtôt selon l'Auteur, un Van, orné de (*a*) l'*Acrostolion*, & entouré de deux serpens entortillés, un dard, deux monogrammes de lettres Grecques, dont nous parlerons ; l'un à droite, l'autre au-dessus du Van, qui est encore surmonté par les deux lettres M E. (c'est le commencement du nom du Magistrat Monétaire.) A gauche enfin l'on voit un serpent qui se glisse le long d'un Thyrse.

C'est-là ce qu'on appelle un *Cistophore*, c'est-à-dire, une de ces Medailles, ou plûtôt Monnoies connuës & peu rares, dont le nom vient des *Cistes*, ou Corbeilles qui y sont representées ; du moins c'est de-là que l'Auteur dérive leur nom, contre le sentiment de plusieurs grands Antiquaires, qui le tirent, non pas

(*a*) Scheffer (*de milit. navali. pag.* 156. veut que cet ornement fait en forme d'aile d'oiseau, soit l'*Aphlaston*, qui se mettoit sur la poupe du Vaisseau, & non l'*Acrostolion*, qui étoit à la prouë.

ſimplement de ces Corbeilles, mais des *Ciſtiphores*, qui les portoient aux Fêtes de Cybele, de Bacchus, de Cerès, &c. ou bien de la fleur que Dioſcoride appelle κίςος, d'où l'on concluroit avec *Eiſenſchmidius*, mais ſans fondement, que certaines Medailles des Rhodiens, de toute grandeur, & de tout metail, où ſe trouvoit cette fleur, ſeroient uniquement des *Ciſtophores*; Sentiment bien opposé à celui du Pere Panel, car il eſt tellement perſuadé que les vrais *Ciſtophores*, ſont des *Tetradragmes* d'argent, qu'il rejette ſans balancer, (*page* 115.) comme faux, un *Ciſtophore* de huit dragmes, du *Theſaurus Frideric. pag.* 219. Cette diſcution du nom de *Ciſtophore*, occupe le premier des ſeize Chapitres qui compoſent cet Ouvrage.

Nous paſſons au ſecond, où il eſt queſtion de montrer l'objet des figures qui ſont ſur la médaille propoſée, & généralement ſur toutes celles qu'on doit appeller de véritables *Ciſtophores*. Leur grand nom-

bre, leur poids toujours égal ou presque égal, les choses qu'on y represente, & le rapport uniforme des caracteres que l'on trouve dans toutes ces médailles, déterminent le Pere Panel à croire qu'elles n'ont pû être frappées qu'en vûë des *Orgies* de Bacchus. Il donne une idée abregée de ces Fêtes, se reservant à entrer ensuite dans le détail, & il y entre au chap. 3.

Il y traite en particulier des figures répanduës d'ordinaire dans le champ des *Cistophores*, sçavoir de la couronne de lierre, de la corbeille, des serpens, de *Vannus mystica*, de l'arc & des javelots, du thyrse, de la torche, du caducée, de la baguette *Ferula*, & dans un autre endroit (p. 107.) du soleil & de l'*acrostolion*. Par la recherche de ces mysteres antiques qu'il tire des Auteurs, & que ces Auteurs appliquent toujours constamment à Bacchus, le P. P. montre que les *Cistophores* ne regardent que ce Dieu & ses *orgies*. Mais avant que d'examiner quelles *orgies* particulieres ces médailles peuvent

désigner, il juge nécessaire dans le 4. chap. de remonter à l'origine de ces Fêtes & d'en suivre le progrès. Les Egyptiens en sont les Auteurs. Leur Osiris est le Bacchus des Grecs. De part & d'autre mêmes attributs; mêmes arts dont on se croit redevable à cette Divinité, mêmes cérémonies, mêmes mysteres, & mêmes débauches, que les Sçavans nous dispenseront de rapporter. Isis au désespoir de voir Osiris tué par Typhon & déchiré en morceaux, en recueillit ce qu'elle trouva, & elle inventa ces honneurs divins, mais indécens, qui passerent des Egyptiens aux Moabites, aux Madianites, aux Hebreux, aux Grecs, aux Latins, avec les noms infames de Beelphegor, de Phallus, de Priape &c. Noms qui se rapportent tous à Bacchus, comme à la plus ancienne & à l'unique Divinité des Païens, dit le P. P. Herodote assure qu'un *Melampus* transporta les Orgies d'Egypte en Grece, & que les filles de Danaus y établirent les Fêtes de Cerès où il s'agit aussi de Bacchus. Les Troïens

en firent part au *Latium* & aux Villes d'Italie. Tout cela eſt fondé ſur des autorités, & ſert à éclaircir ce que diſent Tite-Live & Clement d'Aléxandrie, qu'un Grec de la lie du peuple introduiſit les Bacchanales en Etrurie. Ils ne parlent, dit l'Auteur, que des Bacchanales récemment introduites long-tems après les anciennes, c'eſt-à-dire des Bacchanales nocturnes, qui ſeules furent abolies par un Decret du Senat ſous le Conſulat de Poſtumius l'an de Rome 568.

L'on parcourt dans le chap. 5. les diverſes Orgies, célébrées chez les différentes nations, afin de ſçavoir préciſément à laquelle de ces nations & de ces Fêtes l'on doit l'uſage des *Ciſtophores.* Bacchus eſt celui de tous les Dieux qui a eu le plus generalement des Fêtes dans le monde païen. Elles ſont toutes variées & tendent toutes au même but. Les Athéniens avoient leur *Lenæa*, *Antheſteria*, *Apaturia*, *Haloa*, *Agrionia*, *Phelli*, *Recentiora*, *Urbana*, *majora & minora.* Il ſeroit long de citer celles des Achéens, des Mégariens, des Aleates, des Eléens,

des Sicyoniens, Beotiens, Bauroniens &c. Toutes ces Fêtes sous tant de noms diversifiés ne sont au fonds, dit l'Auteur, que les *Dionysiales* des Grecs ; les *Orgies* des Romains comprennent de même sous ce nom générique, toutes celles qu'on célébra depuis en Italie.

C'est par cet ample détail que le P. Panel vient insensiblement aux *Sabazia*, fêtes Bacchiques que les Villes Asiatiques avoient particulierement adoptées. Elles sont décrites dans le 6. chapitre.

Sabazia est dit ἀπὸ τοῦ σαβάζειν, qui est la même chose que εὐάζειν, c'est-à-dire crier *evohé* εὖ οἱ *benè illi.* Nous omettons les autres commentaires que l'Auteur rapporte sçavamment. Il suffit d'indiquer que ces Fêtes de l'Asie étoient nocturnes, qu'on y emploïoit les serpens, & qu'on en jettoit dans le sein de ceux qui se faisoient initier à ces Mysteres, de même que les Bacchantes appellées *Mimallonides*, *Bassaræ*, *Bacchæ*, *Menades*, &c. se couronnoient de ces animaux apprivoisés, & in-

capables de nuire, s'en faisoient des ceintures, les portoient dans leur sein, en entourroient leurs boucliers, leurs Tyrses, où leurs torches; qu'enfin selon le sentiment du Pere Panel, tous les monumens qui représentent des Serpens, soit avec *Jupiter Sabazius*, soit avec d'autres divinités, comme Esculape, se rapportent necessairement à Bacchus, consideré sous divers attributs. En effet le Pere Panel en rapprochant des citations d'Auteurs, & ses propres conjectures, tâche de prouver que Bacchus est le vrai & l'unique Dieu des Païens, déguisé sous differens noms. Il s'appuie principalement du passage d'Orphée, cité par S. Justin, *ad gentes.*

Ε῏ις Ζεὺς. ε῏ις Α῎ιδης, ε῏ις Η῞λιος,
ε῏ις Διόνυσος,
Ε῏ις Θεὸς ἐν Πάντεσσι.

Passage qui paroît le favoriser, si ce n'est qu'il est difficile de déterminer si c'est Jupiter, Pluton, le Soleil ou Bacchus (qu'on nomme le dernier) qui est le souverain Dieu, l'unique Dieu, dont les autres ne sont que les attributs. Mais l'Auteur qui veut

établir ce ſentiment ajoûte à ſes conjectures & à ſes citations l'autorité des Platoniciens. A l'égard des ſerpens, ils dénotent, dit-il c. 3. p. 18. la jeuneſſe éternelle de Bacchus crû l'unique & le vrai Dieu par les païens ſçavans. Revenons aux *Sabazia*; ces Fêtes, au rapport de Ciceron, appartiennent en propre aux Aſiatiques. De tout cela l'Auteur conclut (chap. 7.) que ce ſont les Villes d'Aſie qui ont fabriqué tous les *Ciſtophores* à l'occaſion de leurs Fêtes favorites nommées *Sabazia*. Car après qu'il a rapporté quantité d'autres médailles qui concernent quelques uſages particuliers des Villes qui les ont frappées. Voici comment il raiſonne, (*p.* 42.) « des Medailles toutes de » même forme, frappées en diverſes » Villes de Provinces independantes » les unes des autres, ne ſçauroient » avoir pour objet qu'un rit commun » à tous ces peuples: quel autre objet » trouveriez vous? Or tels ſont les » *Ciſtophores*, ils ſont tous de même » me forme, tous concernent Bac- » chus, tous ſont frappés dans des » Villes d'Aſie, (on le verra par

» l'explication des Monogrammes.)
» L'on ſçait d'ailleurs que les Aſiati-
» ques qui regardoient Bacchus
» comme leur Roi, comme l'Inſtitu-
» teur des Fêtes *Sabaziennes*, &
» comme le Fondateur de pluſieurs
» de leurs Villes, célébroient ces
» Fêtes avec beaucoup d'appareil;
» Il y a donc apparence que les *Ciſ-*
» *tophores* ont été fabriqués au ſujet
» des *Sabaſia.* »

Pour confirmer cette penſée l'Auteur (Chap. 8.) examine ſous quels Magiſtrats l'on battoit ces ſortes de Medailles, & il trouve que c'étoit par l'autorité des *Prytanes*, ou Magiſtrats Aſiatiques, qui jugeoient des affaires, tant civiles que ſacrées. Le monogramme ſuperieur,) que nous ſommes fâchés de ne pas donner en gravure, mais que les Antiquaires connoiſſent) exprime en effet ſi naturellement les trois premieres lettres du mot ΠΡΥ'ταvις qu'il eſt difficile de ſe refuſer à cette interpretation, confirmée d'ailleurs par un grand nombre d'autres convenances. Ainſi nous ne ſuivrons point le Pere

Panel dans tout ce qu'il dit sur cette Magistrature, & nous ne dirons qu'un mot des tems & des lieux où l'on frappa ces Medailles.

L'Auteur pour remonter à la source (Chap. 9.) parcourt les *Cistophores* des Proconsuls & des Propreteurs, depuis que l'Asie eut été soumise aux Romains; & comme il se trouve par tout des noms de Villes Asiatiques, par exemple, *Pergame*, désignée par le second monogramme de la Medaille de M. Alleti, voilà d'abord les lieux déterminés, & tous en Asie. Quant aux tems, il resulte des raisonnemens du P. Panel, que les Cistophores où l'on ne voit pas les noms des Proconsuls ou Propreteurs Romains, sont anterieurs à la domination Romaine en Asie.

Il seroit impossible de nous étendre beaucoup sur les Chapitres X. XI. & XII. où l'Auteur traite des *Cistophores* Ephesiens, de ceux des Crétois, & de ceux d'Antoine le Triumvir: il s'ensuit toujours la même chose; Sçavoir, que ce sont de vrais *Cistophores*, faits pour les Fêtes *Saba-*

zia; le moyen d'en ſuivre le détail! Le Pere Panel n'en omet aucun de tous ceux qui lui ſont tombés entre les mains; il y a d'autres Médailles qui lui paroiſſent ne pas mériter le nom de *Ciſtophores*, quoiqu'elles en approchent, ſoit par les Corbeilles, ſoit par les Serpens qu'on y voit. Il en parle fort au long dans les XIII. & XIV. Chapitres, mais ſans convenir que ce ſoient des *Ciſtophores Strictè*: Il s'en ſert pour faire voir que Bacchus étoit regardé par les Païens comme le vrai & l'unique Dieu. Il étale de plus ſon érudition, en les expliquant. Par exemple, au ſujet d'une Medaille de *CÆSAR IMP. VII.* (*ASIA RECEPTA*, il refute les explications d'Auguſtinus, de Vicus, d'Aldovrandus, de Gevartius, de Rubenius, de Spanhem, de Noris, de Vaillant, de Morel, & du Pere Hardoüin. Il prétend, dis-je, que leurs interpretations, ſur-tout celles qui regardent la Bataille d'*Actium*, contrediſent viſiblement les Medailles; Que *Aſia recepta* eſt un fait poſterieur à la journée d'*Actium*;

Que César gagna cette Victoire ; *IMP. VI. COS. V.* Et que César *IMP. VII.* détacha l'Asie du Parti d'Antoine vers le mois d'Octobre ou de Novembre, tems consacré aux Fêtes *Sabaziennes.* Qu'enfin aucune des autres explications ne pouvant se concilier avec la raison & les Medailles, son sentiment quoique nouveau, est le plus vrai-semblable. L'Auteur promet de l'exposer plus au long dans un grand Ouvrage que nous allons bien-tôt annoncer après lui.

Nous laissons le Chapitre XV. quoique curieux, où le Pere Panel revient au symbole des Serpens, pour montrer qu'ils désignent proprement & uniquement Bacchus. Mais nous n'omettrons pas le XVI. & dernier Chapitre, sur l'usage & la valeur du *Cistophore.* Ciceron & Tite-Live en parlent comme d'une Monnoïe. C'en étoit donc une. Ces mêmes Auteurs, & Festus, comparent le *Cistophore* avec le denier Romain. C'étoit donc une monnoïe d'argent. Tite-Live enfin parle du *Cistophore*, comme du

Tetra-

Tetradragme attique, & de plus l'experience a fait connoître au P. Panel que les *Ciſtophores* approchoient tous du poids de 258. grains. C'étoit donc une Monnoïe de quatre dragmes d'argent. Le P. Panel conjecture que c'étoit une Monnoïe de tribut, (*Vectigalis pecunia.*) que les Villes Aſiatiques païerent aux Romains, quand elles devinrent tributaires ; & il fonde ſa conjecture ſur deux Paſſages de Ciceron, où il eſt queſtion de *Ciſtophores* ; Sçavoir, *Epiſt. ad Atticum 6. l. 2.* & *Orat. pro domo ſuâ.* Mais combien valoit cette Monnoïe ? Voilà, dit le Pere Panel, l'écueil de ceux qui ont entrepris de l'évaluer. C'eſt le Paſſage de Feſtus que chacun a interprêté à ſa maniere. *Euboïcum talentum, nummo Græco ſeptem millium & quingentorum Ciſtophorûm eſt, noſtro quatuor millium denariorum.* Malaſpina, Turnebe, Budée, Glareanus, ont crû que le *Ciſtophore* valoit un peu plus que le demi denier Romain, c'eſt-à-dire, que 15. *Ciſtophores* valoient 8. deniers Romains. L'on voit par ce qui a été dit, que le P. Panel

eſt bien éloigné de ce calcul. Auſſi releve-t-il celui de M. Dacier, qui ſe fonde ſur la ſuppoſition que le talent Euboïque eſt moindre que l'Attique. Mais Herodote (l. 3.) dit, que le talent Babylonique vaut 70. mines Euboïques. Elien (*Var. Hiſt. l.* 1. *c.* 22.) nous apprend que le même talent Babylonique vaut 72. mines Attiques : d'où il ſuit que le talent Attique valant 60. mines, eſt moindre que le talent Euboïque d'une mine, de 71. dragmes & de trois ſeptiémes. Donc la mine Euboïque équivaut à une mine Attique, ſi l'on ajoûte à celle-ci deux dragmes & 6. ſeptiémes. M. Dacier eſt donc dans l'erreur. D'autres que lui ont cru que les Copiſtes avoient derangé les chiffres du Paſſage de Feſtus. Mais ils ne font qu'une legere tranſpoſition, en liſant VI. M. den. Rom. au lieu de IV. M. en ce cas le talent Attique ſe trouveroit égal à l'Euboïque ; ce qui eſt encore contre la ſuppoſition du P. Panel. M. Pridaw veut qu'on liſe dans Feſtus autant de deniers Romains que de *Ciſtophores* ; mais

son hypothese, (dit le P. Panel,) est fondée sur une erreur : Sçavoir, que le *Cistophore* étoit une Monnoïe Attique. Ainsi l'Auteur peu content de toutes ces conjectures, pour accorder Festus avec lui-même, & avec Herodote, en hazarde une, qu'il abandonne au jugement des Lecteurs. Il pretend qu'elle suit de la comparaison exacte du talent Euboïque, & de l'Attique avec le Babylonien, & du denier Romain avec le *Cistophore*. Il trouve donc que Festus veut dire que le talent Euboïque va-
» loit 1700. *Cistophores* de Monnoïe
» Asiatique; & de Monnoïe Ro-
» maine 6200. deniers. »

Le Pere Panel finit par l'annonce de l'immense Ouvrage qu'il a entrepris. C'est le Receüil de toutes les Medailles Grecques, Egyptiennes, Latines, avec des Notes Historiques, Chronologiques, & Géographiques; Ouvrage commencé par M. Morel. L'Auteur exhorte les amateurs de l'antiquité à lui envoïer les empreintes de leurs Medailles rares, soit à Marseille où il demeure, soit à Lyon.

ARTICLE LXVIII.

REMARQUES HISTORIQUES & Critiques sur l'Histoire d'Angleterre, de M. de Rapin-Thoyras, par M. Tyndal; Maître ès Arts; & Vicaire du grand Waltham, dans le Comté d'Essex: & Abregé Historique du Recüeil des Actes Publics d'Angleterre, de Thomas Rymer, par M. de Rapin Thoïras, *avec les Notes de* M. Et. Whatley, *en deux volumes* in 4°. *A* la Haye, *chez* P. Gosse, *&* J. Neaulme, 1733.

L'Histoire d'Angleterre de M. Rapin Thoyras, ayant eu le succès ordinaire aux Livres de cette espece, lorsqu'ils sont de bonne main; il s'en fit deux Editions en Hollande, une en France, & une à Londres en Anglois, de la Traduction de M. Tyndal, qui l'accompagna de Remarques Historiques & Critiques. Ces Remarques traduites en François remplissent la moitié, c'est-à-dire,

les 380. premieres pages du premier des deux volumes dont nous parlons. Elles sont sçavantes & curieuses. Mais comme elles sont relatives au texte, sans lequel elles paroissent ici ; l'Extrait que nous en pourrions faire, n'auroit rien de regulier, ni de fort instructif. D'ailleurs, comme la seconde & principale partie de cet Ouvrage est une espece d'Abregé de l'Histoire Britannique, & qu'elle est de la même main que la grande Histoire ; notre Extrait en devenant plus interressant, aura l'avantage de ne pas changer d'objet, & d'aller toujours au même but.

Les Actes de Rymer que M. de Rapin Thoyras abrege, sont célébres parmi les gens de Lettres. Ce sont 17. volumes *in folio*, dont le premier parut en 1704. sous ce titre, *Fœdera, conventiones, Litteræ, & cujuscumque generis acta publica, inter Reges Angliæ, &c.* c'est-à-dire, *Traités d'alliance, Conventions, & toutes sortes d'Actes publics, passés entre les Rois d'Angleterre, & tous autres Empereurs, Rois, Pontifes, Princes, ou*

Communautés, depuis le commencement du douziéme siecle, c'est-à-dire, *depuis l'an* 1101. *jusqu'à notre tems, &c.*

Voilà sans doute un des grands Recüeils qu'on ait vûs d'Actes & de Monumens publics. Les Sçavans ne s'en contentent pourtant pas encore tout à fait, & ont un grand regret à une vingtaine, trentaine ou quarantaine d'autres pareils volumes qui pourroient être necessaires pour remonter d'Acte en Acte, de Monument en Monument, jusqu'à l'origine de la Monarchie & de la Nation Angloise. Pour le moins on auroit bien souhaité que le Recüeil pût être poussé jusqu'à 1066. qui est la grande époque de cette Monarchie, étant celle de sa conquête par le célébre *Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie.* Toute Histoire qui appuïe sur ces sortes de Monumens, est toujours bien appuïée, & paroît être à l'épreuve du Pyrrhonisme historique qu'une critique souvent outrée s'efforce depuis quelque tems d'introduire.

Mais la moderation même peut

avoir aussi son excès ; & il ne faut pas donner à ces Actes historiques plus de valeur qu'ils n'en ont. A leur défaut une certaine tradition orale ou écrite qui rédige les actes & n'en retient que la substance, devient elle-même un Monument & un Acte public. Un Recüeil de 17. *in-folio* est un objet un peu effrayant pour quiconque s'imagine que l'envie raisonnable qu'il a d'apprendre l'Histoire d'Angleterre lui impose l'obligation ou d'acheter ces Actes, ou de les lire, ou d'attendre au moins que quelqu'un les ait lus & reduits en un corps d'Histoire.

Et que seroit-ce, si chaque Nation, la France, l'Espagne, les divers Princes d'Allemagne, la Suede, la Pologne, &c. donnoit ses 17. *in-folio* ? Car s'ils sont necessaires pour l'Histoire d'une Nation, toutes en ont un égal besoin ; & à voir certains Sçavans applaudir à l'aspect de ces vastes Recüeils, on croiroit qu'ils ne peuvent être trop multipliés. On ne se contente pas d'applaudissemens, mais comme la chose est pour le moins

aussi imitable qu'admirable, l'exemple de M. Rymer a déja fait éclore un essain de très-patiens & très-laborieux Collecteurs qui nous donnent à l'envi des *in-folio* redoublés de Monumens & d'Actes, non seulement publics & nationaux, d'Empires, de Provinces ou de Villes même, mais encore de tout ce qu'il y a de plus particulier, de plus domestique, de Communautés, de Maisons, d'Abbayes, de Chapitres, de Prieurés, le tout aux frais & à la charge du non-moins patient public, qui ne se vange d'avoir tout acheté que par la satisfaction qu'il se donne de n'avoir rien lû.

Et puis nous voilà encore bien avancés avec les 17. *in-folio* de Rymer lui-même. Ses Actes ne remontent qu'au douziéme siecle, & ne roulent que sur les tems les plus modernes, sur ceux qui s'en passeroient le mieux, & qui sont naturellement les moins fabuleux, & les mieux éclaircis. Ne peut-on pas même sans outrer le Pyrrhonisme, penser que ces Monumens, tout publics qu'ils sont,

& peut-être même parce qu'ils sont publics, sont en mille points, & dans les points les plus essentiels, alterés, contrefaits, mutilés, postiches, supposés, &c. sans parler des trois quarts qui sont purement inutiles, & de nulle valeur pour l'Histoire ?

En veut-on tout d'un coup une preuve sans replique ? A la vûe des Actes de Rymer, il n'y a personne un peu au fait & un peu curieux d'Histoire, qui n'aspire à y voir cette célébre *grande Charte*, *magnam Chartam*, qui est comme une base inébranlable sur laquelle porte tout le gouvernement politique, & toute la constitution de la Monarchie Angloise. Or cette piece a disparu avec toutes celles qui y ont un certain rapport prochain, & essentiel : On ne la trouve point dans la collection immense de Rymer, parce qu'en effet on ne la trouve plus nulle part, si ce n'est dans le souvenir des Anglois, qui à dire vrai, ne sont pas prêts de l'oublier.

Enfin, tout ce qui peut resulter de

mieux de ces sortes de Recüeils d'Actes, c'est un abregé historique pareil à celui que M. de Rapin nous donne; ou dont les Libraires nous donnent aujourd'hui tous les morceaux réünis; car dès les cinq ou six premiers volumes de Rymer, *M. le Clerc* en fit un Extrait assez long dans *le seiziéme tome de la Bibliotheque choisie.* Dans cet Extrait le Sçavant Journaliste portoit son jugement sur le dessein & l'entreprise générale de tout l'Ouvrage, & recüeilloit quelques traits du premier volume, faisant esperer de pareils Extraits des tomes suivans qui avoient paru, ou qui pourroient paroître.

D'autres occupations empêcherent M. le Clerc de dégager sa parole : à son défaut M. de Rapin Thoyras dédommagea le Public avec une sorte de profusion, par des Extraits qui passent les bornes d'un Journal, mais qui atteignent presque à la plénitude de l'Histoire, & en forment un abregé suffisant pour ceux que les détails d'une Histoire étrangere interessent moins. C'est le Recüeil de

ces Extraits, qu'on nous donne ici au nombre de dix-ſept; car il y en a un pour chaque tome de Rymer, M. de Rapin ayant refait avec plus d'étenduë celui du premier tome, que M. le Clerc avoit un peu plus reſſerré.

M. de Rapin a mieux fait encore, & le premier des Actes ne contenant que ceux des ſix Regnes de Henry I. d'Etienne, de Henry II. de Richard I. de Jean, & de Henry III. renfermés dans l'eſpace de 171. années, depuis 1101. juſqu'en 1272. l'Auteur de l'Abregé Hiſtorique ſupplée aux Actes, & remonte à *Guillaume le Conquerant.*

Le droit de ce Prince ne paroît guere avoir été autre que celui de ſa conquête même. *Edoüard le Confeſſeur*, a-t-on dit, l'avoit nommé pour lui ſucceder. Mais on ne trouve nul Acte de cette nomination, ni dans Rymer, ni ailleurs. Auroit-elle même été legitime? Car, outre que Guillaume étoit Bâtard, Edoüard avoit un neveu nommé *Edgard Atheling*, qui devoit lui ſucceder. Il

eſt vrai qu'il ne lui ſucceda pourtant pas, & que Guillaume n'uſurpa la Couronne que ſur un Uſurpateur. C'étoit *Haralde II.* qui n'étoit pas du ſang roïal, mais que les Anglois, de tout tems fort independans, avoient élû, au préjudice d'*Atheling*. Guillaume mit d'accord les deux Concurrens à la journée de *Haſtings*, où il dompta l'humeur altiere de ſes nouveaux Sujets. Ils lui prêterent le Serment; il en fit tout ce qu'il voulut, élevant ſur leurs têtes des Seigneurs Normands qui l'avoient ſuivi au delà des Mers.

Guillaume, ſon ſecond fils, lui ſucceda au préjudice de *Robert* ſon aîné, qui fit inutilement valoir les droits de ſa naiſſance, & qui ne put même empêcher *Henry I.* de ſucceder à *Guillaume II.* Les droits de la Succeſſion n'étoient pas encore bien établis chez les Anglois, & ne l'ont peut-être jamais bien été, à cauſe de cet eſprit d'indépendance de la Nation.

Henry laiſſa une fille unique, nommée *Mathilde*, veuve de l'Empereur

Henry IV. & femme en secondes nôces de *Geffroy Plantagenet*, Comte d'Anjou : Mais *Etienne*, fils cadet d'une fille de Guillaume le Conquerant, mariée au Comte de Blois, supplanta Mathilde, dont cependant le fils *Henry* le força de le declarer son Successeur, & regna en effet.

Tout cela étant bien éclairci, Mr. de Rapin-Thoyras prend le fil des Actes de Rymer. Ils commencent à Henry I. Comme il avoit besoin des Anglois pour se maintenir contre *Robert*, son aîné, il leur accorda une *Charte*, par laquelle il leur rendoit les Privileges dont ils avoient joüi sous les Rois Saxons, & que Guillaume le Conquerant avoit abolis. Mais cette Charte fut abolie elle-même par le non-usage, & il n'en fut bien question que 100. ans après. Pour assurer après sa mort la Couronne à sa fille *Mathilde*, il la maria à l'Empereur, & ensuite au Comte d'Anjou : Il rappella de son exil *Saint Anselme*, *Archevêque de Cantorbery*, qui étoit adoré des Anglois. Il s'ap-

puya de *Robert*, *Comte de Flandres*, par une Pension de 400. marcs, qui fut stipulée sous le nom singulier de Fief. Enfin il combla de biens ses deux Neveux, *Etienne* & *Henry*; ce qui au lieu de les attacher à *Mathilde*, les mit en état de lui enlever la Couronne.

Etienne l'usurpa par les brigues de son frere *Henry*, *Evêque de Winchester*, qui fit luire aux Barons le rétablissement effectif des Privileges anciens. *Etienne* promit tout, & ne tint rien. Les Barons prirent les armes, & l'Evêque de Winchester lui-même à la tête du Clergé, qui étoit mécontent, aida à détrôner son frere, & à rendre la Couronne à Mathilde, qui s'étant broüillée avec cet Evêque, fut contrainte à son tour de ceder la place à *Etienne*, qu'on fit remonter de la prison sur le Trône.

Mathilde possedoit la Normandie, elle s'y retira; mais ayant cedé ce Duché à son fils *Henry*, & celui-ci étant aussi devenu Duc de Guienne, par son mariage avec l'heritiere

Alienor ou *Leonor*, il porta la guerre au de-là des Mers, & avec l'appui du Clergé d'Angleterre, il força Etienne de deshériter ses enfans, *Eustache & Guillaume*, & de le reconnoître, lui *Henry*, son Successeur.

Il lui succeda en effet sous le nom d'*Henry II.* & le sur-nom de *Plantagenet*; Son regne est remarquable par divers évenemens, dont le premier est l'accroissement de la Monarchie Angloise. Guillaume le Conquerant avoit réuni dans sa Personne la Normandie à l'Angleterre, mais ses enfans les separerent, & elles ne se réunirent de nouveau que sous *Henry II.* qui possedoit aussi la Guyenne, & le Poitou, où étoient compris le Limosin, le Perigord, l'Auvergne, le Rouergue, la Saintonge, & le Païs d'Aulnis. Outre cela se trouvant le plus fort, il usurpa sur son cadet l'Anjou, le Maine, & la Touraine, dont son pere Geffroi avoit disposé en faveur de celui-ci. A tout cela il ajoûta le Comté de Nantes, & bien-tôt après le Duché entier de

Bretagne. Il fit même une tentative ſur Toulouſe ; mais *Louis le Jeune*, Roi de France, ſe reveillant enfin, & ne voulant pas ſe laiſſer tout à fait bloquer dans ſon Roïaume, par ce redoutable Vaſſal, lui fit lever le Siege de cette Ville.

Le malheur de Henry fut, qu'un peu trop enflé de ſa grandeur, il ne ſe ménagea pas avec le Clergé, qui étoit alors fort puiſſant, & que le Roi de France appuyoit ſous-main. Les querelles de Henry avec le célébre *S. Thomas, Archevêque de Cantorbery*, ſont aſſez connuës. M. de Rapin-Thoyras les rapporte avec bien plus de moderation que n'avoit fait d'abord M. le Clerc dans ſon premier Extrait. Les Actes de Rymer ne contiennent de toute cette longue affaire, qu'une Lettre de Henry au Pape *Alexandre III.* où ce Roi ſe plaint de l'Archevêque & des Legats du Pape.

Un gtand évenement de ce regne, fut l'uſurpation que Henry fit de l'Irlande, ſous pretexte qu'elle étoit Schiſmatique ; & en effet, parce

qu'étant divisée en sept Roïaumes, qui ne pouvoient vivre en paix, il fut facile à un puissant voisin de les réunir sous ses loix.

Mais en réunissant tant de Provinces & de Couronnes sur sa tête, Henry eut le malheur de voir les divisions qu'il concilioit au déhors, gagner le sein de sa famille, & son propre sein. De ses quatre enfans, le plus tranquille & le plus docile à ses ordres, fut le fameux *Jean Sans-terre*, dont pourtant l'humeur inquiete éclata bien-tôt après. Mais les trois autres en revanche lui donnerent bien des affaires, étant autorisés par leur mere *Leonor*, & appuyés assez ouvertement par le Roi de France, & par le Roi d'Ecosse. Celui-ci fut vaincu & forcé à l'hommage envers Henry, qui vint aussi à bout de la Reine, & de ses trois fils, & parvint à une Paix avec la France.

Mais cette Paix ne dura pas; l'aîné des trois Princes étant mort, Richard qui recüeillit ses droits & ses prétentions, étoit trop impetueux pour laisser son pere en repos. Il se ligua

contre lui avec Philippes Auguste; qui sçut bien mettre à profit leurs broüilleries. Mais ce qui porta le coup de mort à Henry, fut d'apprendre que Jean, son cadet bien aimé, entroit dans la conspiration. Il finit à Chinon, en 1189. un regne de 34. ans.

Richard I. lui succeda. Son intrepidité le fit surnommer *Cœur de Lyon.* Son expedition de la Terre Sainte est célébre. Il la fit de concert avec *Philippe Auguste*; mais ce concert ne dura pas. Dès leur arrivée dans la Sicile, il y eut des semences de division entr'eux. Elles éclatérent tout à fait dans la Terre Sainte. Richard y fit des prodiges de valeur; mais d'une valeur perduë qui n'aboutit qu'à ruiner de belles armées. Philippe revint en France, resolu, dit-on, d'y profiter de l'éloignement de Richard, qui après quelque sejour dans la Palestine, ne fut pas si heureux dans son retour. Car son humeur boüillante l'ayant broüillé au Siege d'Acre avec *Leopold*, *Duc d'Autriche*, il eut le malheur d'aller

aboutir par un naufrage dans les Etats de ce Prince, au fond du Golfe Adriatique. Le Duc ne perdit pas cette occasion de se vanger. Il livra le Roi d'Angleterre à l'Empereur *Henry VI.* qui le retint dans une longue & dure captivité. Il mourut peu d'années après en être sorti, sans avoir rien fait de fort considerable, ni en Angleterre ni en France.

Jean Sans-terre, son frere, lui succeda, au préjudice d'Artus, Comte de Bretagne, fils de *Geoffroy*, frere aîné de *Jean*. Les pretentions d'Arthus appuyées du Roi de France, produisirent d'abord des guerres, dont le Roi d'Angleterre se tira assez bien; Mais pour se maintenir sur le Trône, il avoit promis à ses Barons le rétablissement de leurs Privileges, & s'y voyant si bien affermi, il ne parla plus de tenir sa parole, & exigea des subsides. On l'accusa de la mort d'Arthus; il eut même l'imprudence de se broüiller avec son Clergé. Ce fut là l'origine de tous les malheurs dont son regne fut traversé.

Le premier, fut la perte de la Nor-

mandie, & de tout ce qu'il possedoit en France, hors la Güyenne; perte irreparable pour la Couronne, ou pour les Rois d'Angleterre, qui ont inutilement mille fois tenté toutes sortes de voyes pour s'en relever.

Un second malheur de Jean fut de se broüiller avec le Pape *Innocent III.* ce qui n'auroit pas été cependant sans quelque remede, s'il avoit pu ou sçu se conserver en paix avec son Clergé, & sur tout avec ses Barons. Mais la perte qu'il venoit de faire en France l'ayant d'abord rendu méprisable à ses Sujets; sa mauvaise conduite acheva de ruiner toutes ses affaires.

La querelle avec le Pape commença par l'Election de l'Archevêque de Cantorbery. Le Roi n'approuvant pas celle qu'avoient faites les Moines-Electeurs, sans le consulter; le Pape n'approuva pas non-plus la seconde Election qu'ils firent pour appaiser ce Prince. Innocent par voye de fait fit une troisiéme Election, du *Cardinal Langton*, qui se trouvoit alors

à Rome. Personne ne voulant ceder, le Pape excommunia le Roi, & alla même jusqu'à le déposer. Jean étoit bien homme à se mettre au dessus de l'excommunication, s'il eût trouvé de la ressource dans ses Sujets; & si Innocent n'en avoit pas trouvé dans Philippe Auguste, qui parut fort zelé pour seconder, à son profit, les interêts du Pape. Jean fut épouvanté de sa triste situation, & le Legat *Pandolphe* ayant un peu manié son esprit, ce Prince s'humilia jusqu'à resigner sa Couronne au S. Siege, à la mettre solemnellement entre les mains du Legat, qui la retint trois jours, à la reprendre ensuite avec la même solemnité de ses mains, à lui en faire hommage, & à reconnoître qu'il ne la tenoit plus que de la liberalité, & sous la foi & hommage fait & à faire desormais par lui & par ses Successeurs, à perpetuité, au Pape Innocent, & à tous ses Successeurs sur la Chaire de saint Pierre.

Un Acte si extraordinaire fut bien suffisant pour reconcilier le Roi

d'Angleterre avec la Cour de Rome, & pour faire échoüer l'expedition que le Roi de France méditoit contre lui : mais il ne fit que rendre ce Prince plus méprisable à ses Sujets, & tout à fait irréconciliable avec ses Barons. Le Cardinal *Langton* se mit à leur tête, & ayant recouvré une copie de la Charte que *Henry I.* leur avoit accordée, mais qui avoit été jusques là sans effet, les Seigneurs Anglois se confédererent avec ce Cardinal pour en obtenir l'execution.

Le Roi en éluda pendant quelque tems la ratification, les Seigneurs prirent les armes, investirent Jean dans la Tour de Londres, le serrerent de près, & lui arracherent enfin son consentement; il voulut ensuite le retracter, & s'appuya du Pape, à qui il renouvella son hommage. Le Pape excommunia les Barons, & mit la Ville de Londres en interdit. Les Barons eurent recours à *Philippe Auguste*, & reconnurent pour Roi son fils *Loüis*, qui fut aussi excommunié, mais qui s'empara de tout le Roïau-

me. Il en auroit joüi ſans doute paiſiblement, par la haine & le mépris extrêmes que les Anglois avoient pour leur Roi ; mais par malheur pour Loüis, ſon Competiteur mourut trop-tôt du chagrin que cette revolution lui cauſa ; & les Anglois qui ne vouloient de Loüis que dans la concurrence de Jean ; delivrés de celui-ci, abandonnerent celui-là, & reconnurent Henry III. fils aîné de Jean, ſans doute parce que la grande jeuneſſe de ce nouveau Roi leur fit eſperer le rétabliſſement de leurs Privileges, & l'établiſſement paiſible de la *grande Charte*, dont ils étoient deſormais abſolument reſolus de maintenir les droits à perpetuité.

Le Comte de Pembrok, Regent du Roïaume, pendant la minorité, en promit l'obſervation, & calma tous les eſprits. Mais à ſa mort l'*Evêque de Wincheſter*, qui étoit Poitevin, ayant pris la Regence, & *Hubert de Burgh*, grand Juſticier, revolterent tout le monde, & cauſerent bien des troubles. Henry de-

venu majeur n'eut rien plus à cœur que de secoüer le joug de la Charte, il l'annulla, il fut forcé de la rétablir ; il l'éluda, il la reconnut ; il ferma les yeux sur l'execution ; on les lui rouvrit. Enfin à cet égard, le Roi & les Barons érigés desormais en Parlement, étoient comme deux armées, en presence, qui faisoient sans cesse des tentatives, & se livroient divers combats ; l'avantage étant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre jusqu'à ce qu'enfin le Parlement l'emporta. Il avoit l'argent, qui est le nerf de la guerre. Toute les fois que le Roi en demandoit, ou on le lui donnoit à condition de l'observation des Chartes, ou on le lui refusoit, parce qu'il n'avoit pas tenu la main à cette observation. Les Politiques ont beaucoup raisonné sur toutes ces guerres indéfinies des Rois d'Angleterre avec leurs Sujets, sur la nature du Gouvernement, sur l'autorité des Rois, du Parlement, &c. Il n'y a que ce mot-là à dire. Le Parlement avoit, & a, dans ce Roïaume l'argent, d'où tout le

le reste dépend. Il en dépend si bien que le Gouvernement d'Henry fut foible dans toutes ses autres parties, comme il l'étoit dans celle-là.

Le Roi d'Ecosse le prit sur un ton fort haut avec lui, & il soutint ce ton sans que Henry eût presque la liberté de s'en formaliser. Pour le Roi de France, il convint à celui d'Angleterre, son Vassal, d'en reconnoître la Souveraineté: Et dans les guerres qu'ils eurent ensemble, Henry fut toûjours mal mené. Le Prince de Galles même insulta à son Souverain, jusqu'à le vaincre en bataille rangée, & à se rendre presque tout à fait indépendant. Les Papes furent les seuls avec qui Henry se gouverna assez en paix; mais en Vassal, & en Tributaire fidele & soumis.

Cela même ne contribua pas à le rendre plus recommandable à ses Sujets; au contraire, ils en conçûrent d'abord un grand mépris. Les dons mêmes que le Pape fit à Henry, pour recompenser sa fidelité, lui furent funestes, sans lui être d'aucun profit. Celui de la Sicile pour

ſon fils Edoüard, épuiſa ſes finances; & le Comte d'Anjou, frere du Roi de France, en recueillit le fruit. L'autre preſent que le Pape fit à *Richard* du titre de Roi des Romains, fit auſſi ſortir beaucoup d'argent d'Angleterre, & n'eut aucune ſuite pour le bien ni pour la gloire des Anglois; Richard étant mort Roi des Romains, & Henry III. l'ayant bien-tôt ſuivi, après un regne de 56. ans.

Là finit le premier tome des Actes de Rymer, & le premier Extrait de M. de Rapin-Thoyras. Le ſecond tome ne contient que le regne d'*Edoüard I.* depuis l'an 1273. juſqu'en 1307. Ce Prince conquit le Païs de Galles, & le réunit à ſa Couronne. Le Trône d'Ecoſſe étant vacant, Edoüard ſe porta pour ſouverain Juge du droit de *Jean de Bailleuil*, & de *Robert de Bruts*. Il mena cette affaire avec beaucoup de dignité, & ſur-tout d'adreſſe, s'y établiſſant des droits qui ont enfin abſorbé la Couronne d'Ecoſſe dans celle d'Angleterre. Mais autant qu'Edoüard uſurpa

de ſuperiorité ſur le Roi d'Ecoſſe, autant *Philippes le Bel*, Roi de France, maintint la ſienne ſur Edoüard, dont le regne n'eut d'ailleurs rien de fort ſingulier.

Le troiſiéme tome de Rymer contient les Actes des 16. premieres années d'*Edoüard II.* M. de Rapin-Thoyras rapporte tous ſes Actes à quatre principaux évenemens de ce regne; aux troubles occaſionnés par les Favoris *Gaveſton*, & les *Sperſers*; aux affaires d'Ecoſſe; aux demêlés Eccleſiaſtiques, & à l'abolition des Templiers. Edoüard II. fut un Prince foible & d'un genie peu élevé: Voilà la clef de tous les troubles de ſon regne.

Le quatriéme tome des Actes contient les quatre dernieres années de ce Prince, & les onze premieres d'*Edoüard III.* Pour ce qui eſt de la fin d'Edoüard II. elle ne pouvoit être plus malheureuſe. La Reine, ſon fils, & le *Comte de Kent*, ſon frere, mécontens des Spenſers, entraînerent tout le Roïaume dans la revolte, & le Roi generalement abandon-

né, après avoir été comme témoin du ſuplice infame de ces deux Favoris ; qui furent pendus, s'abandonna lui-même, & n'eut pas la force de mourir Roi, ayant donné ſa démiſſion en faveur de ſon fils.

Le regne d'*Edoüard III.* remplit preſque tout le tome 4. & tout entiers les tomes 5. & 6. & la moitié du 7^{e}. de Rymer: c'eſt un des plus conſidérables regnes de l'Hiſtoire d'Angleterre. Edoüard étoit né avec un genie vaſte & élevé, & un cœur plein d'ambition. L'Angleterre lui parut trop reſſerrée pour ſon courage. L'Ecoſſe fut la premiere barriere qu'il entreprit de franchir. Ses Predeceſſeurs avoient fondé des pretentions, il les porta plus haut, & à force de broüiller ce Roïaume, il y acquit une eſpece de Souveraineté. Il porta encore plus loin ſes prétentions envers la France, juſqu'à en écarteler les Armes avec les ſiennes, & à s'en dire Roi legitime. Il fondoit ſon prétendu droit ſur ce qu'il étoit propre Neveu du dernier Roi *Charles le Bel*, & par conſéquent

plus proche parent que *Philippe de Valois*, qui n'en étoit que cousin germain.

Mais il n'étoit Neveu que par sa mere, sœur de Charles le Bel, & la parenté de Philippe étoit purement masculine : De sorte que par la Loi Salique il étoit débouté de plein droit, & Philippe affermi sur le Trône. Il faloit anéantir cette Loi fondamentale, il faloit l'arracher du cœur des François. Il ne put y réussir; il le tenta cependant par des efforts extraordinaires qui ne firent qu'ébranler le Trône, sans pouvoir le renverser. Y a-t-il Loi humaine mieux constatée que celle-là ? Non, sans doute. Edoüard lui-même sentit le ridicule de ses prétentions, lorsqu'un Brasseur de biere Flamand, nommé *Artevelle*, lui proposa de les faire valoir. Mais il étoit jeune, bien armé, & à la tête d'une puissante Ligue. Un évenemeut heureux pouvoit absolument en effacer, sinon l'injustice, du moins l'éclat odieux aux yeux de la multitude, qui ne juge que par l'évenement : Mais la Pro-

vidence maintint Philippe sur le Trône, & nos Loix en vigueur.

Il est surprenant que M. de Rapin-Thoyras, Auteur d'ailleurs qui a du gout, & une critique assez saine, entreprenne aujourd'hui sans aucune necessité, & contre toutes les bienséances de sa naissance ou de son origine, de chicaner ces Loix, & de reveiller les chimeriques prétentions d'Edoüard, ou les fureurs insensées d'un Brasseur de biere, revolté contre tous ses Souverains. Car voilà ce que ce sçavant abbréviateur de Rymer entreprend ouvertement dans une longue Dissertation, qui n'est pourtant qu'une pure digression, & une addition superfluë aux Actes de Rymer.

Car, 1°. De l'aveu de M. de Rapin, les Actes en question ne contiennent aucune piece qui prouve, ni directement, ni indirectement la legitimité de la querelle qu'Edoüard fit à Philippe de Valois.

2°. On y trouve au contraire l'Acte d'hommage qu'il lui fit le 6. de Juin 1629. Et cet Acte fait libre-

ment, quoique de mauvaise grace, par Edoüard, en personne, venu exprès pour le rendre, sur la sommation que Philippe lui en avoit faite, selon la coûtume, est une grande preuve, non-seulement, que le Roi d'Angleterre n'avoit point de droit à la Couronne de France, mais qu'il ne croyoit pas même en avoir.

3°. M. de Thoyras lui prête cependant de grandes prétentions, & une longue suite de projets pour faire valoir ses droits. Mais cet Auteur avouë en même tems, que Rymer ne lui fournit pas un mot formel qui fonde ces droits, ni qui déclare ces prétentions jusqu'à la revolte de Robert d'Artois, ou du seditieux Artevele.

4°. *Edoüard Barnes*, Historien *d'Edouard III.* avance bien que ce Prince fit en presence de son Conseil une protestation secrete contre l'hommage qu'il alloit rendre; mais *Barnes* l'avance sans preuves: & M. de Rapin le repete sans preuve aussi; il fait plus, il avoüe *qu'on ne trouve rien d'aprochant dans ce Recueil.*

5°. Il y a plus : Edoüard fit une protestation publique qui annulleroit la secrete, s'il y en avoit une. Ce Prince protesta, non contre *tout hommage* en général, mais contre l'*hommage lige*, dont on voulut bien le dispenser, en protestant aussi de son côté, & en exigeant de lui une promesse de se faire instruire de la nature de l'hommage rendu par ses Predecesseurs aux Predecesseurs de Philippe, & de le déclarer par des Lettres Patentes, scellées de son grand Sceau.

Mais c'est sur tout à la Loi Salique qu'en veut M. de Rapin-Thoyras, il prétend que les François n'ont jamais bien éclairci cette question, *de peur*, dit-il, *que le détail ne leur fût pas favorable.*

Comme 1°. s'il y avoit un grand détail à cela, & que toute la question ne se réduisît pas à ce point simple & précis, qu'en France les femmes n'ont & ne donnent aucune succession à la Couronne. Les plus petits enfans sçavent cela, & entendent fort bien le sens allegorique de ces paro-

les ſacrées, *Lilia non laborant neque nent*, que le plus petit Peuple rend tous les jours, par cette maxime proverbïale, *que le Roïaume de France ne tombe point en quenoüillle.*

2°. La Loi Salique, dit M. de Thoyras, *n'eſt appuyée que ſur la tradition.* Digne raiſonnement d'un Auteur Archiviſte, qui veut tout retrouver dans ſes vieux parchemins, & qui n'y retrouve pas même les monumens dont il eſt le plus entêté. Car la *grande Charte* au moins, M. de Rapin doit convenir qu'elle n'eſt appuyée non plus que ſur la tradition.

3°. Et quelle tradition en comparaiſon de celle de la Loi Salique ? Celle-ci par rapport au ſujet preſent ne conſiſte que dans le ſeul article que nous venons de dire d'une ſucceſſion Royale purement maſculine. La Charte Angloiſe eſt un Code entier de Loix. La Loi Salique a toûjours été pratiquée en France, & quoi que nulle Monarchie n'ait peutêtre duré ſi long-tems, elle n'a jamais été gouvernée que par des hom-

mes, & les femmes en ont été exclues toutes les fois que les droits mêmes du sang ont semblé les en raprocher. Les Peuples, les Rois, le Clergé, la Noblesse, tous les Ordres, tous les Etats, tous les François de tous les tems, depuis Pharamond, ont été d'accord sur l'existence & sur les droits de cette Loi fondamentale: de sorte qu'on a été bien fondé à croire que Pharamond en étoit l'Auteur, ou qu'elle venoit même de plus loin, & de Dieu même selon *Bodin*, (*a*) qui remarque fort bien qu'il est contre l'ordre de la nature, que les femmes commandent aux hommes, & soient à la tête des affaires publiques. La grande Charte est une institution toute moderne, & une usurpation toute manifeste contre laquelle les Rois d'Angleterre ont toûjours protesté, qui ne leur a été extorquée que par violence, qui a mille fois déchiré le sein du Roïaume, & qui lui donne une constitution forcée, dont tôt ou tard il sera la victime.

(*a*) Bod. Meth. Hist. pag. 267.

4°. Il eſt même abſolument faux que la Loi Salique ne ſoit appuyée que ſur la tradition, & que malgré ſon antiquité, il n'en reſte aucun monument. Le P. Daniel & les autres Hiſtoriens, non-ſeulement François, mais Allemands & autres en très-grand nombre, rapportent la Loi célébre, par laquelle les mâles ſeuls ſont admis à la poſſeſſion de la *Terre Salique. De Terrâ Salicâ nulla portio hæreditatis mulieri veniat, ſed ad virilem ſexum tota hæreditas perveniàt.*

C'eſt par exemple une infidelité manifeſte dans M. de Rapin-Thoyras, d'avoir diſſimulé une Loi ſi expreſſe & ſi connuë. S'il la revoquoit en doute, il devoit au moins la rejetter; ne le pouvant pas, il n'en a pas dit un mot.

5°. Cette Loi, pourra-t-il dire, ne parle point de la Couronne; mais: 1°. Elle ne l'exclut pas. 2°. Elle fait voir que la Loi Salique n'eſt pas une chimere. 3°. L'ignorance même où l'on peut-être de la vraye ſignification de ce *Terrâ Salicâ*, démontre

l'ancienneté de la Loi. 4°. Les François par une tradition & une pratique constante, l'ont interpretée du Roïaume, & de la Couronne de France. 5°. Et s'il a pu y avoir des Terres privilegiées en France, qui ayent mérité de n'être gouvernées que par des hommes ; il est bien naturel de croire que la France entiere, le Roïaume entier a joüi du privilege, à plus forte raison.

6°. M. de Rapin ne dit pas un mot qui ne se tourne contre lui, tant il entre de sa part dans cette querelle, d'une certaine passion qui honore peu le Jugement d'un Auteur. *Pendant que la famille de Meroüée fut sur le Trône*, dit-il, *on ne trouve que trois exemples qui puissent être produits pour prouver la pratique de cette Loi*. 1°. C'est bien assez de trois exemples, quand ce sont les seuls où il y ait eu occasion de la pratiquer. Or le premier de ces exemples est celui de Clotaire, qui succeda à Childebert, au prejudice des deux filles de celui-ci. 2°. Ce fut par une voye de fait, & par force, dit M. de Rapin, que

Clotaire frustra ces filles de l'héritage de leur pere ; mais cette voye de fait même constate le droit ; & pour le moins ne l'exclud pas. Ce fut bien par voye de fait & par force que Philippe de Valois fut obligé de maintenir son droit contre Edoüard, & Henry IV. le sien contre la Ligue.

7°. On ne passera point en France à M. de Rapin-Thoyras, que ce soient les Etats Généraux qui ayent donné à la Loi Salique le droit de maintenir Philippe au préjudice d'Edoüard. 1°. Les Etats ne déciderent, de l'aveu même de M. de Rapin, que l'affaire de la Regence. 2°. S'ils s'expliquerent sur la Loi Salique, ce fut pour en reconnoître & en déclarer la force, & s'y soûmettre. 3°. Les Etats ne sont point Legislateurs en France. On peut rélire ces paroles citées dans nos Mémoires d'*Octobre* 1733. d'après *M. le Gendre de Saint-Aubin. Les Etats Généraux, dont les Representations & les Cayers ont assurément beaucoup de poids, n'ont aucune autorité de décider, ni par eux-mêmes, ni par l'autori-*

té royale, dont aucune portion ne leur a été communiquée. Bodin remarque, *que les Etats ne parlent au Roi qu'à genoux, & en termes de Supplians, &c.*

ARTICLE LXIX.

LE LECTEUR ROYAL où Recueil de Pensées, Maximes, Discours, Contes, Poësies, &c. pour servir d'amusement à S. A. R. Monseigneur Frederic, Prince de Dannemarc, de Norwege, des Vandales, & des Goths.

Amant alterna Camænæ.

A Amſterdam, *chez* Pierre Mortier, 1733. *vol. in* 12. *pag.* 251. *ſans l'Epitre dédicatoire au même Prince, & l'Avertiſſement.*

LE titre de cet Ouvrage, en feroit ſeul l'éloge, ſi le Public un peu en garde, ſur tout depuis quelque tems, contre les inſcriptions faſtueuſes, ne vouloit pour ſe décider, un examen ſerieux des ſujets qu'on lui préſente. Dans l'obligation de

rendre compte de celui-ci ; nous ne ſçavons trop comment le définir. Ce n'eſt point un de ces Livres en *Ana*, ſi frequens depuis le dernier ſiécle. On n'y trouve, ni ces Anecdoctes Litteraires qui amuſent quelques Sçavans, & qui ennuyent les autres ; ni ces Commentaires auſſi longs, auſſi peu importans, ſouvent, & pour l'ordinaire plus obſcurs que le texte qu'ils expliquent. Ce n'eſt point auſſi un Livre de Morale ; quelques traits jettés comme au hazard, & répandus dans différens endroits, ſans ordre, ſans deſſein, ſans méthode, ne méritent point de partager ce nom avec les Maximes de M. de la Rochefoucault, & les Caractéres de M. de la Bruyere. Ce n'eſt point un Ouvrage de pieté ; quoique tout y reſpire la vertu, & que l'Auteur y ait inſeré de très-beaux Paſſages de l'Imitation de Jeſus-Chriſt de la Traduction de Corneille, le but principal n'eſt point pourtant d'y former à la ſpiritualité, & à la ſublime perfection du Chriſtianiſme le Prince de Dannemarc. Ne ſeroit-

ce point comme l'explication du titre, *Lecteur Royal*, le porte, un composé de Contes, un Recüeil de bons mots, qui ressemblât à ceux dont on a voulu dans tous les tems, mais sans succès, réjoüir les honnêtes gens? Non, il y auroit dès-lors dans cette collection quantité de choses basses & plattes, & nous lui devons la justice d'assurer qu'on n'y trouvera pas le mot pour rire, en la parcourant d'un bout à l'autre; rien par consequent qui sente la mauvaise plaisanterie, & qui soit indigne de la delicatesse des Cours. Tout y est grave, serieux, élevé même, quoique destiné à servir d'amusement à un jeune Prince. Ces deux choses ne sont point opposées. C'est en s'amusant que les enfans des Rois doivent apprendre à connoître les hommes, se former aux vertus propres du Trône, se rendre respectables aux Peuples qu'ils gouverneront un jour. Le Lecteur Royal, n'est donc point ce que nous venons de dire, c'est seulement quelque chose de tout cela. Un homme de qualité

qu'on ne nomme point, tendrement attaché au grand Prince à qui l'Ouvrage est dedié, lui a consacré le fruit de ses lectures, & *s'est émancipé* à lui choisir des matieres de toutes les façons. Le dessein est infiniment loüable. Ce seroit pour un Roïaume le plus précieux de tous les avantages, si ceux qui ont l'honneur d'approcher les Princes dans leur enfance, travailloient avec ce même zele à remplir le cœur de leurs jeunes Maîtres des sentimens les plus nobles, & à présenter sans cesse à leur esprit les grands modeles de l'Histoire. L'éxecution du dessein, quoiqu'estimable, ne nous paroît pas aussi parfaite, que l'intention de l'Auteur a été pure; aussi osons-nous soupçonner, & presqu'assurer, qu'il n'a jamais pensé à rendre sa collection publique, lorsqu'il l'a entreprise; Il est probable qu'elle ne doit le jour qu'à l'avidité de quelques mercenaires, ou qu'au zele de quelque ami peu éclairé. Un homme d'esprit, un honnête homme, remarque dans ses lectures les endroits

dont il est plus particulierement touché, il les note, il les rassemble, selon que l'occasion, son goût particulier, les circonstances, le déterminent; à peu-près comme ces Voyageurs intelligents, qui s'empressent à réunir tout ce qui se trouve de plus curieux dans les Païs qu'ils parcourent, quelque difference qu'il y ait d'ailleurs entre ces choses. Aujourd'hui c'est un trait principal dans l'Histoire, qui en traçant le caractere d'un Heros, vous remet dans un moment devant les yeux la suite de ses Exploits, ses vertus, ses fautes; Peut-être demain ce sera une maxime, qui bien approfondie, & sagement appliquée, vous élevera au dessus de vous même, & préviendra les foiblesses de l'humanité. Quelquefois c'est une pensée ingenieuse, une saillie aimable qui amuse, qui délasse, & par laquelle, lorsque vous la rendez à propos, vous acquérez le droit de vous faire écouter sur les sujets serieux. Et quelquefois enfin c'est un raisonnement précis & neuf, qui porte une lumiere vive dans

l'ame, qui vous ramene au vrai, en vous écartant également & de la folle credulité, & de l'affectation encore plus ridicule à ne rien croire; tout cela orne l'esprit, & l'embellit, forme le cœur, rend extrêmement propre au commerce de la vie, fait rechercher & estimer; & lorsque la qualité ou le devoir attachent auprès des Princes, on peut avec les mœurs & le courage d'un Citoyen, en faire un usage admirable, pour la gloire de son maître, & pour le bonheur des hommes; mais tout cela suffit-il en même tems, pour faire un Livre? Non, & il ne seroit pas pardonnable, à un homme qui pense assez bien pour se donner cette espece de peine, de succomber à la tentation de devenir à ce prix un Compilateur bizarre, ou un Auteur mediocre. Ce ne sont donc là que des materiaux imparfaits & brutes; si l'on veut en former un corps d'Ouvrage, il faut les travailler, les distribuer dans les classes qui leur sont propres, les arranger avec choix, les étendre ou les racourcir à propos;

enfin leur donner à tous une uniformité de style qui en fasse un tout parfait, & qui tende au même but. Voilà les réflexions qu'auroit dû faire l'Editeur, & qui l'auroient sans doute empêché de livrer sans préparation au Public le travail d'un honnête-homme, dont la probité & les intentions méritent de sinceres éloges, mais qui jamais probablement n'a aspiré à prendre rang sur le Parnasse, ni a figurer dans la République des Lettres. Après cela, que pouvons-nous dire, pour faire connoître dans un plus grand détail, *le Lecteur Royal*. Oserons-nous hazarder l'expression ? Un inventaire exact de tous les morceaux qui le composent nous meneroit trop loin ; & les échantillons que nous pourrions en presenter, exciteroient peu l'envie d'acheter. Montrons l'Ouvrage en gros, & en peu de mots. Ici l'on vous prévient contre la tendresse que les hommes ont pour leurs propres sentimens. Que de fausses démarches ne fait pas faire dans le commerce du monde ; que de sottises ne fait pas dire l'aveu-

gle prévention où l'on est communément pour ses idées ! Là, on vous apprend à parler, & à agir avec reserve & circonspection. Le talent que l'on a de connoître les hommes, de distinguer les caracteres, de posseder les bienséances, & les usages de chaque rang, vous associe, pour ainsi dire, à tous les Etats, à toutes les Nations, & vous rendra, si vous voulez l'employer, tous les cœurs tributaires. Vous verrez dans un autre endroit, que les hommes se reglent par les apparences. Les malheureux ont toûjours tort ; leur conduite sans examen, répond de tous les malheurs qui leur arrivent. Tel qui auroit été le héros du siecle, si la fortune l'eût accompagné, en devient la fable & la chimere, depuis qu'elle s'est declarée contre lui ; dans un autre ; vous comprendrez que les Sçavans, avec leurs longues veilles, ne font qu'ôter au vulgaire ses vieux préjugés, pour lui en inspirer de nouveaux : pourquoi, dit-on, tous les jours chercher tout, *même la possibilité dans l'impossibilité* ? C'est soûtenir

une chimere, cela est vrai; mais si l'on cessoit de la soûtenir, il seroit dit qu'on ne se seroit soi-même nourri que de chimeres. Ce seroit donc convenir qu'on en sçait aussi peu que ceux qui ont précedé, & dont on traite les opinions avec tant de mépris. Ces traits de morale dont nous ne rendons que la substance, & quantité d'autres, se trouvent épars çà & là dans tout le Livre, & entremêlés, tantôt de quelques caractéres de fantaisie, tantôt de quelques faits historiques, indifferemment rapportés, & selon qu'ils se sont offerts à la mémoire ou aux yeux de l'Auteur, prophanes, & ecclesiastiques, anciens & modernes: Il en est de ce Livre, comme de ces Academies où l'on n'admet ni les prérogatives de la naissance, ni les prééminences des emplois, où les premieres places sont remplies par ceux qui arrivent les premiers. Le Philosophe s'y trouve a côté du Conquerant. Diogene y passe devant Alexandre, & celui-ci malgré sa grandeur, n'y vient même qu'à la suite d'un Particulier

obſcur. Ce deſordre confond les tems & les conditions à la verité, mais il faut le pardonner, en faveur des grandes actions que l'Auteur rappelle, & des ſentimens généreux qu'il exprime de toutes les Hiſtoires; La Vie du Grand Théodoſe, eſt celle dont on a emprunté plus de traits. Ce n'eſt pas, comme on ſçait, la premiere fois que cet Empereur aura été propoſé pour modele au fils d'un Souverain. (*a*) Ses regrets ſur le maſſacre de Theſſalonique, ſa pénitence publique, ſes admirables Loix, ſa bonté, les ſoins qu'il donna à l'éducation d'Arcadius ſon fils, rendent encore ſa mémoire plus reſpectable, que ſes victoires n'ont rendu ſon nom illuſtre. Enfin l'attention de l'Auteur a été juſqu'à fournir au jeune Prince de ces regles de conduite, qui ſanctifient la Pourpre même; & que S. Loüis pratiqua juſque ſur le Trône, avec autant d'ardeur, que les Solitaires les plus fervents en ont dans leurs retraites.

(*a*) Vie de Théodoſe, par M. Flechier.

Ces Passages de l'Imitation, traduits en vers par Corneille, lui apprendront à se connoître soi-même, à se précautionner contre les vains plaisirs, à se bâtir jusques dans son propre cœur une solitude où il puisse méditer les verités éternelles, à peser ses actions & ses pensées à la balance seule du sanctuaire. La Poësie ne seroit pas réprouvée dans les Chaires Chrétiennes, si elle ne s'exerçoit que sur de pareilles matieres.

Il ne nous reste qu'à exposer un scrupule que nous avons. L'Auteur de cette collection, est évidemment François. Son style, les exemples qu'il prend souvent dans notre Histoire, ne laissent sur cela aucun doute, ce n'est pas là ce qui nous étonne. Notre langue, sans diminuer le mérite des autres, est comme la langue de toutes les Cours, & un jeune Prince, quoiqu'Etranger, ne dédaignera point les instructions qu'on prendra la liberté de lui donner en François. Il en est à peu-près de même de notre Histoire, l'usage en est fami-

familier, les principaux évenemens, les particuliers mêmes en sont assez généralement connus. On conçoit qu'on peut par tout les citer avec confiance : Mais pourquoi dans quelques caracteres que l'on a tracés, s'est-on attaché à décrire des mœurs purement françoises. Ces sortes de descriptions, n'ont d'agrément, qu'autant qu'elles sont entenduës, & elles ne le sont communément, que par ceux de la Nation même ; à moins que l'on ne dise que les hommes étant par tout les mêmes, les passions ne varient point par consequent ; que ce qui est beau, où ridicule, l'est également à Copenhague, & qu'il n'y a au fond de difference, parmi les personnages, que celles qu'y mettent les noms & les maniéres extérieures. Quoiqu'il en soit, nous avons été agréablement surpris de trouver dans ces caractéres celui d'une Dame aussi célébre dans la republique des Lettres que distinguée par sa naissance & par ses alliances. Nous nous faisons un devoir de le transcrire mot pour

mot. C'eſt un tribut que la reconnoiſſance & la juſtice exigent que nous payions à ſa mémoire dans ce Journal : le voici.

» La beauté s'uſe, & l'on ſe laſſe
» à la fin de regarder toûjours de
» belles couleurs ; mais l'on ne ſe
» laſſe jamais d'entendre dire de
» bonnes choſes, avec tous les agré-
» mens que les perſonnes ſpirituel-
» les donnent à tout ce qu'elles di-
» ſent. Artenice dans un âge décre-
» pit, ſe voit tous les jours entou-
» rée des plus honnêtes gens de
» Paris ; à peine lui reſte-t-il un
» ſouffle de voix, & aſſez de force
» pour répondre aux queſtions qu'on
» lui fait. Cependant ſon entretien
» à des charmes, dont les perſonnes
» qui ont quelque delicateſſe, ne
» peuvent ſe défendre ; ſa mémoire
» lui fournit ſur le champ tout ce
» qu'elle a vû dans ſa vie, & l'on
» apprend dans les récits qu'elle en
» fait, mille circonſtances curieu-
» ſes. Son eſprit a conſervé toute ſa
» vivacité, malgré l'abbattement de
» ſon corps, que l'âge a uſé ; de

» sorte que l'on peut dire d'Artenice, qu'elle est encore jeune par la meilleure partie d'elle-même, quoiqu'elle paroisse plus vieille & plus decrepite, que la Sibylle de Cumes.

Nous serions bien trompés, si le Public ne reconnoissoit avec nous dans *Artenice*, l'illustre Marquise de L.**. dont la perte est encore récente, & dont le souvenir subsistera toûjours dans tous ceux qui l'ont connuë, & qui ont été a portée d'admirer jusqu'à la fin les graces, la finesse, & la solidité de son esprit.

ARTICLE LXX.

Le grand Commandement de la Loy, ou le Devoir principal de l'homme envers Dieu & envers le Prochain, exposé selon les principes de saint Thomas; par le P. Bernard *d'Arras Capucin, Lecteur en Theologie. A* Paris *chez* Coignard *fils.* 1734. *in* 12. *pages* 358.

CEt Ouvrage veritablement estimé dans le Public » est moins » moral que dogmatique, comme le » dit un des Approbateurs : & le » but de l'Auteur n'est pas tant de » prouver l'obligation d'aimer Dieu » (dont peu de gens s'avisent de » douter) que de rectifier les fausses » idées qu'on se forme de ce grand » devoir.

Le P. Bernard prétend que » les » contendans (de bonne foi comme » on les suppose tous) termineroient » à l'amiable la question, si S. Tho- » mas décidoit le differend qui les » partage, & ceux qui seroient con- » damnés ne se flatteroient plus » d'avoir saint Augustin pour eux. » Le moïen de persuader, continuë- » t-il, que l'on a pour soi le Doc- » teur Angelique, & consequem- » ment le Docteur de la Grace, est » de donner un systême sur le grand » Commandement . . . où l'on voïe » si tout est consequent ou assez sui- » vi pour faire sur la matiere dont » il s'agit, une espece de corps de

» Doctrine qu'on puisse veritable-
» ment attribuer à S. Thomas ...
» par là on concentre la dispute, &
» on empêche les diversions ordi-
» naires aux gens qui veulent élu-
» der. On les tient immuablement
» attachés à un point capital sur le-
» quel on les force de produire ou
» de se rendre. Saint Thomas est-
» il pour ou contre eux ? voilà de
» leur propre aveu le point décisif
» de la question présente & qu'il faut
» discuter .... Cet Ouvrage, dit en-
» core l'Auteur, contient quatre par-
» ties qui répondent aux quatre chefs
» dont on accuse le corps presque
» entier des Theologiens Catholi-
» ques... On jugera dans la pre-
» miere Partie de la plénitude du
» grand Commandement par l'é-
» tenduë de la Loi qu'il contient &
» de l'amour qu'il prescrit; & si l'on
» donne lieu de croire qu'il y ait des
» états, des âges & des tems où l'on
» ne doive point aimer Dieu. On
» jugera dans la seconde Partie de la
» liaison du grand Commandement
» avec l'obligation de rapporter nos

» actions à Dieu ... & si on n'ex-
» pose pas les vrais maximes de sa-
» tisfaire à l'obligation d'aimer Dieu
» & de faire toutes ses actions pour
» Dieu. On pourra juger dans la troi-
» siéme Partie, des impressions qui
» aident à accomplir le grand Com-
» mandement ... & si on autorise
» tant soit peu la penitence où il
» n'entre que des vûës humaines,
» & dont l'amour de Dieu est ex-
» clus. On jugera dans la quatriéme
» Partie des caracteres de l'amour
» prescrit par le grand Commande-
» ment... On verra si on divise
» mal à propos l'amour de Dieu
» en deux especes differentes (d'es-
» perance & de charité) & si on ne
» démêle pas bien ce qui est amour
» propre, & ce qui est amour vicieux
» d'autrui. On jugera enfin de l'es-
» prit dans lequel tout cet Ouvrage
» a été composé par la maniere dont
» on tâchera d'exposer les senti-
» mens qui ont paru conformes ou
» contraires à la vraye doctrine de
» S. Thomas. On espere que l'on n'y
» trouvera point de quoi imputer à

» l'Auteur de fausses citations, ni
» d'être partial, ou plagiaire, & en-
» core moins de manquer d'amour
» pour son prochain, en exposant
» l'amour qu'on doit à Dieu. »

Tel est le projet du Pere Bernard. Le suffrage des plus respectables Prélats, des Universités, & des plus sçavans Théologiens, décide en faveur de l'Ouvrage.

ARTICLE LXXI.

HISTOIRE DES EMPIRES & des Republiques, depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ. Où l'on voit dans celle d'Egypte & d'Asie la liaison de l'Histoire Sainte avec la prophane, & dans celle de la Grece; le rapport de la Fable avec l'Histoire. Voyez le mois de Mai, Article XLII. & le mois de Juin Article XLV. 1734.

Origine de la Mythologie. Argos, Mycenes, & Lacedemone, Tome 1. *pag.* 512.

IL s'agit moins dans ce volume de rectifier l'Histoire ancienne par

celle du Peuple de Dieu, que de démêler l'Hiſtoire de la Fable. Entrepriſe difficile, & dans laquelle il eſt d'autant moins permis de ſe flater de réuſſir, que tous ceux, qui ſont entrés dans cette carriere, ayant voulu ſe frayer de nouvelles routes, & par conſequent marcher ſans guide; il n'eſt preſque pas poſſible qu'ils ne ſe ſoient au moins quelquefois égarés. L'Auteur de l'Ouvrage, dont nous continuons de rendre compte au Public, eſt un de ceux, à qui le deſir de faire de nouvelles découvertes, à moins fait illuſion.

Origine de la Mythologie. M. l'A. G. pretend que les deſcendans de Japhet, furent de tous les maîtres de l'erreur, ceux, qui ſe rendirent plus célébres, ce qui ne paroît pas trop s'accorder avec ce qu'il avoit avancé ailleurs, (*a*) que ce fut la Nation Egyptienne, » qui ſe montra la plus » inſenſée de toutes, dans l'article » eſſentiel & le plus ſimple, le culte » & l'hommage qu'elle devoit à ſon » Createur. » Il nous paroît auſſi

(*a*) Tom. 1. page 79.

qu'il n'est pas aisé de concilier ce qu'on lit ici. « Que Cham porta en » Egypte les fruits malheureux de » la corruption de son cœur. » (Ce que l'Auteur donne à entendre de l'Idolatrie ;) avec ce qu'il avoit assûré au même endroit (*a*) que je viens de citer, que l'Idolatrie ne commença en Egypte qu'un siécle ou deux après la mort de Menés fils de Cham.

Quoiqu'il en soit, nous conviendrons sans peine avec lui, que la connoissance du vrai Dieu s'effaça de plus en plus dans l'esprit des petits-fils de Japhet, à mesure qu'ils s'avancerent dans l'Europe, où ils peuplerent l'Italie, la Grece, les Gaules, & l'Espagne ; mais parmi eux une famille se distingua par ses injustices, ses cruautés, son ambition, & ses autres crimes. Ses Chefs furent regardés comme des hommes extraordinaires ; la superstition, fille de l'ignorance, fit même oublier qu'ils avoient été des hommes, & au bout d'un siécle on en fit des Dieux. Mais où trouver sur

(*a*) Tom. 1. page 91.

ces héros divinisés des lumieres bien sûres ? « L'ignorance des siécles, où » ils ont vécu ; l'éloignement, où » nous en sommes ; le défaut d'Historiens contemporains, la perte » de ceux, qui avoient écrit cette » origine sur la tradition, qui s'en » étoit conservée, ou sur des monu- » mens, qui subsistoient encore, » sont autant de differens voiles jet- » tés sur ce point d'Histoire, qui est » devenu la plus célébre & la plus » obscure de l'antiquité. » Mais comme les Ouvrages originaux, qui expliquoient la généalogie & les démêlés de cette famille, subsistoient encore dans les premiers siecles de l'Eglise, les Apologistes de la Religion Chrétienne en ont extrait l'essentiel, & c'est dans ces sources que M. l'A. G.... nous avertit qu'il a puisé tout ce qu'il nous en dit.

Acmon, fils de *Man*, originaire des *Gomeriens*, nommés depuis *Cimbriens*, s'établit avec *Doeas*, son frere, aux environs du Pont Euxin ; Les Peuples qu'ils en chasserent, & qui pour cette raison furent appellés

Parthes, ou *dispersés*, donnerent à leurs Conquerans le nom de *Saques*, qui veut dire, *brigands*; mais les Sujets naturels d'Acmon, le nommerent *le Très-Haut*, & peu de tems après on lui dressa des Autels, aussi bien qu'à son frere. Comme c'est sur l'autorité du fameux passage de Sanchoniaton que l'Abbé G... rapporte ceci, il examine avec soin ce qu'on doit penser de cet ancien Ecrivain, qui a exercé tant de Sçavans; & après avoir refuté les divers sentimens de plusieurs, il expose ainsi le sien. 1°. Il ne doute pas que le Fragment dont il s'agit ne soit réel, & une partie des neuf Livres de Sanchoniaton, que *Philon de Biblos* avoit traduits. 2°. Il prétend que son Histoire de la Création n'est autre chose que le systême d'un ancien Philosophe, qui parloit de ce qu'il n'entendoit pas, & qui ne s'entendoit pas soi-même. 3°. La seconde Partie où Sanchoniaton commence à parler des hommes est, dit-il, un autre systême de sa façon, composé pour donner une généalogie des

anciennes Divinités qu'il a voulu faire remonter jusqu'à la premiere source, à peu près comme Manethon faisoit regner en Egypte les Dieux, les demi-Dieux, & ensuite les hommes. 4°. Il conclut delà que ce que l'Historien de Phenicie dit sur Acmon, Urane, Saturne & Jupiter se trouvant confirmé par d'autres Historiens, peut & doit être regardé comme véritable. Enfin il soutient contre Bochart, que l'Histoire de la Création par Moïse n'entre pour rien dans le récit de Sanchoniaton.

Pour revenir à Acmon, son expédition, suivant notre Auteur, est postérieure de 200. ans à Abraham. *Urane* son fils persuadé que les destins avoient promis l'Empire de l'Univers à sa famille, continua les conquêtes que son pere avoit commencées; mais à la force il joignit la douceur & la politique; il étudia l'usage des Plantes, se rendit habile dans les arts nécessaires à la vie, dans la maniere de gouverner les peuples, & dans la science du Ciel. On le regarda comme un homme celeste, de-là le nom

que les Grecs lui ont donné. De *Titée* sa sœur & sa femme il eut un grand nombre d'enfans mâles, qu'on distingue en trois classes, 1°. les Geants, Gyas, Briarée &c. 2°. les Cyclopes. 3°. les Titans, dont le plus jeune fut Saturne. Il passa le Bosphore, soumit la Thrace, & la haute Grece, entra en Italie, descendit dans les Gaules, pénétra jusques dans l'Espagne; & si on en croit Diodore, fit des conquêtes en Afrique, où il laissa son fils *Atlas*. Mais en mettant sous le joug tant de peuples divers, il les civilisa & leur apprit les Arts qu'ils ignoroient. Aussi fut-il adoré de ses sujets, & les nations Atlantiques lui donnerent le premier rang parmi les Dieux.

Saturne ne laissa pourtant pas de conspirer contre lui, & de se faire un parti assez puissant pour obliger son pere à lui ceder ses plus considerables conquêtes. Il fit plus, il le mit en prison & le garda lui-même. Urane en mourut de chagrin, & aprés sa mort les freres aînés de Saturne lui disputerent l'Empire. Sa mere & *Rhea*

ou *Ops* sa sœur & sa femme, qui l'avoient assisté dans sa révolte, firent sa paix avec ses freres; ceux-ci consentirent à laisser regner Saturne, mais à condition qu'il n'éleveroit aucun enfant mâle. Il observa fidelement ce traité; d'ailleurs son regne fut celui de la paix, de l'abondance & de la douceur; c'est l'âge d'or de la Fable. Mais notre Auteur prétend que les Grecs en ont pris l'idée dans les Livres de Moïse. Tout le monde n'en conviendra pas, & il nous semble que tous ces rapports de l'Ecriture avec la Fable, dont l'Ab. G... a recueilli les plus apparens prouvent assez peu. En effet, suivant la judicieuse remarque de M. l'Abbé Bannier (*a*) dans son *Explication historique des Fables*, ne peut-il pas être arrivé en differens lieux des choses assez semblables? Agamemnon, par exemple, ne peut-il pas avoir voulu immoler sa fille Iphigenie dans la crainte de perdre le commandement d'une belle armée, sans qu'il soit besoin de confondre

(*a*) Tom. 1. 3. dial. page 58.

cet évenement avec le ſacrifice de Jephté, & eſt-ce une raiſon aſſez ſolide de les confondre, que quelque reſſemblance qu'on a découvert dans les noms de ces deux Princeſſes ?

M. l'Abbé G.....remarque qu'il ne faut point mettre ſur le compte du fils aîné de Saturne tout ce que la Fable attribuë à Jupiter, & il ſe fonde particulierement ſur l'autorité de Varron qui comptoit juſqu'à 300. perſonnes qui ont porté ce nom. En effet les Babyloniens l'ont donné à *Nembrod*, ou *Belus*, & les Egyptiens à Cham, tous deux beaucoup plus anciens que le Jupiter de Crete. Cette ſolution ſauve bien des contradictions, & donne quelque facilité à démêler l'Hiſtoire de la Fable, car ce qui eſt vrai de Jupiter, ne l'eſt pas moins de la plûpart des Dieux des Grecs.

Neptune & Pluton freres de Jupiter avoient ſuivi ſon parti contre Saturne, & eurent leur part de la dépouille de leur pere, en vertu d'un traité, dont les articles furent gravés ſur une colonne d'or placée dans

l'Isle de Crete. Notre Auteur rapporte l'histoire de l'un & de l'autre en Ecrivain, qui sçait recüeillir avec choix, & marcher avec discernement au milieu de ces obscurités. Il en est de même de ce qui suit. Si tout ce qu'il dit des Neréides, des Tritons & des Syrenes, d'Eole & des Vents, des Divinités infernales, des Champs Elisées & du Tartare, de la descente d'Orphée aux Enfers, des divers Neptunes & Plutons, qu'on a confondus; si tout cela n'est pas exactement vrai, il est du moins appuïé sur d'heureuses conjectures. Il y en a néanmoins quelques-unes, qui nous paroissent un peu forcées. Telle est l'étymologie de l'*Averne*, qu'il fait venir d'*Aharona* pour le placer près de Cadix, quoiqu'on sçache que ce lac & l'*Achéron* se trouvent dans le Roïaume de Naples Nous ne sçavons pas non plus sur quelle autorité il met Enée parmi les enfans de Jupiter.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu plusieurs Apollons. Celui des Egyptiens étoit beaucoup plus ancien que celui des Grecs; ceux-ci ont attribué

au fils de Jupiter & de Latone bien des choses, qui ne peuvent être vraies d'un seul homme, & il y a bien de l'apparence que c'est l'histoire déguisée de Typhon, source de la Fable du Serpent Python, qui leur a fait donner au petit-fils de Cham le nom d'Apollon pour enrichir les avantures du fils de Latone de ce nouveau trait. Le nom de Jupiter donné à Cham pourroit fortifier cette conjecture.

Si on en croit le sçavant Bochart, l'histoire de Mercure a été aussi fort embellie de divers traits de celle de *Chanaan* fondateur des Pheniciens; & l'on sçait d'ailleurs qu'il y a eu plus d'un Mercure. Le fils de Jupiter & de Maia fut le seul heritier de l'Empire de son frere & de son oncle Pluton, mais il paroît que la race des Titans finit avec lui.

On ne connoît Venus que par des fictions, au travers desquelles on ne découvre rien qui puisse fonder une conjecture même apparente. » Nulle » Déesse plus célebre, plus univer- » sellement chantée, & en même » tems plus inconnuë ... qu'il y ait

» eu dans ces siecles d'abominations » des femmes assez dissoluës pour » arborer publiquement l'étendard » du vice , c'est ce qu'on ne peut » révoquer en doute , & alors une » d'entre elles aura donné occasion à » la Fable de Venus , comme l'a re- » marqué Ciceron ». Le comble de l'aveuglement fut que d'une prosti- stituée , ou du symbole de la prostitution même , on en ait fait une Déesse. Nous ne pouvons être du sentiment de l'Auteur , qui dit que ce désordre , quelqu'afreux qu'il soit, n'étonne pas dans des idolâtres , il doit étonner dans tout homme , en qui toute semence de vertu n'est pas encore étouffée ; mais il a bien raison d'ajoûter que » ce qui le surprend » le plus , c'est . . . que l'on entende » sans cesse chanter sur le premier » theatre d'une Ville Chrétienne les » Hymnes les plus passionnées en » l'honneur de Venus & de l'Amour, » qu'on les y invoque avec les ex- » pressions les plus touchantes & les » plus tendres , pour qu'elle inspi- » re , qu'elle anime , qu'elle enflam-

» me, qu'elle enchaîne, & qu'elle
» captive le cœur. » On ſçait d'ailleurs que Venus eſt regardée des Sçavans comme le ſymbole de la fécondité.

L'article de *Pallas* eſt fort bien débroüillé. L'Auteur de l'explication hiſtorique des fables, en parlant de la diſpute de Minerve avec Neptune, au ſujet d'Athenes, a cru que le fondement de cette Hiſtoire fabuleuſe étoit que Cecrops, ayant eu une fille nommée *Athenes*, qui ſe diſtingua par ſes talens, donna ſon nom à cette nouvelle Ville; mais M. l'Ab. G... pretend qu'on ne trouve nulle part que Cecrops eût une fille nommée *Athenes*; il trouve ſeulement une fille de *Cranaus*, appellée *Attis*, qui donna ſon nom à l'Attique. Enſuite après avoir remarqué qu'il y a eu pluſieurs Pallas, dont les Poëtes à leur ordinaire n'ont fait qu'une Déeſſe, pour en augmenter le merveilleux, il ajoûte qu'avec cet amas de noms, & de differentes Héroïnes; jamais les Grecs ne ſeroient parvenus à compoſer leur *Minerve* en ſon entier, s'ils

n'avoient puisé dans Platon les belles idées que ce Philosophe nous en donne, & qu'il avoit tirées des écrits de Moyse. C'est Lactance, qui fournit cette conjecture à notre Auteur; & il faut avoüer qu'elle est fort heureuse.

Histoire du Royaume d'Argos. Après la mort de Mercure, la famille des Titans étant éteinte, son vaste Empire fut démembré; personne n'osa s'en emparer en entier; les Peuples tomberent pour la plûpart dans l'anarchie; quelques particuliers plus hardis s'érigerent en Souverains, chacun dans une fort petite étenduë de Pays: Le premier, qui osa le tenter, fut *Inachus*, Phenicien d'origine; il s'empara d'une partie du Peloponnese, donna son nom à une Riviere, qui le traverse, & regna cinquante ans. Phoronée son fils & son Successeur humanisa les Grecs; *Egialée* son cadet fut Roi de *Sicyone*, Ville d'Achaïe. Après la mort de Phoronée *Apis*, qui se disoit fils de Jupiter par *Niobé*, petite fille d'Inachus, & qui prit le nom de son pretendu pere,

s'empara du Trône, où après lui monta *Argus*, petit fils de Phoronée. Apis avoit donné son nom à la contrée, qui portoit ceux d'*Elide*, & d'*Inachie*, on le changea sous Argus en celui d'*Argos*. Les Successeurs de ce Prince furent appellés *Inachides*.

Danaus, originaire d'Egypte, leur enleva le sceptre. Presque tous les Historiens ont cru cet Usurpateur frere de Sesostris, mais nôtre Auteur pretend que le Heros Egyptien étoit mort 90. ans avant l'usurpation de Danaus. On trouvera ici l'Histoire des fameuses *Danaïdes*; sous le troisiéme Successeur de Danaus, nommé *Prætus*, celle de Bellerophon, & de la Chimere, & sous *Acrise*, Successeur de *Prætus*, celle de *Danaë* sa fille, mere de Persée.

Polidecte Roi de l'Isle de Seriphe, où Persée encore enfant & sa mere exposés sur mer par Acrise aborderent; devint amoureux de Danaë, & craignant Persée déja grand, il tâcha de lui inspirer de se rendre illustre. Il lui persuada d'aller faire la

guerre aux *Gorgones*, qui regnoient dans les Isles *Gorgades* : mais les Poëtes, dit notre Auteur, ont tellement défiguré cette expedition, que d'une histoire réelle ils en ont fait une fable, dont aucun trait n'a pas l'ombre de la vraisemblance.

Persee vainqueur des Gorgones & liberateur d'Andromede, alla trouver Acrise son aïeul, qui le reçut bien, & auquel il succeda, après l'avoir tué par mégarde. Mais pénétré de douleur pour un accident si funeste, il ne put se resoudre à garder un trône acquis par un parricide, quoi qu'involontaire, & engagea *Megapente* Roi de *Tyrinthe* à changer de Roïaume avec lui. Sous *Anaxagore* fils de Megapente le Roïaume d'Argos fut divisé en trois, & cette division, qui jetta beaucoup de confusion dans la suite des Rois, réduisit cet Etat à si peu de choses, qu'il ne merita plus l'attention des Ecrivains posterieurs. *Cylarabis* le réunit tout entier sous ses loix, mais peu de tems après *Oreste* le conquit & en fit une Province du Roïaume de Mycenes après qu'il eut duré 690. ans.

Histoire de Mycenes. Persée devenu Roi de Tyrinthe voulu bâtir une autre Ville à dessein d'y fixer sa résidence. Comme il cherchoit un emplacement, le pommeau de son épée tomba; il prit cet accident pour un ordre des Dieux de bâtir la Ville en cet endroit. Il en traça aussi-tôt le plan, & parce que le pommeau d'une épée s'appelle en Grec *Mycés*, il donna à cette nouvelle Ville le nom de *Mycenes*. Son quatriéme successeur fut *Euristhée* son petit-fils, & dont l'aïeul maternel fut *Pelops*, qui fit changer de nom à l'Elide, connuë depuis sous celui de *Pelopponese*. Mais notre Auteur paroît s'accorder mal avec lui-même: Il fait d'abord Euristée petit-fils de Persée, & fils de *Nicippé* fille de Pelops, que Persée avoit épousée en secondes nôces, & peu de lignes après il dit que ce même Euristée descendoit de Persée & d'Andromede (sa premiere femme) par *Alcée*.

Quoiqu'il en soit Euristhée fut frere du fameux *Alcide* ou *Hercule*, dont l'histoire est ici rapportée avec ses principales circonstances, mais l'Au-

teur ne manque pas d'obſerver que tous les travaux d'Hercule ne ſont pas du fils d'*Alcmene*, que Ciceron a compté juſqu'à ſix Hercules, & que les Payens ne ſçavoient auquel ils adreſſoient leur encens. Il ne croit pourtant pas douteux que le frere d'Euriſtée a été de l'expedition des Argonautes, dans le récit de laquelle il nous avertit qu'il omet bien des circonſtances, qui ne peuvent s'accorder avec la chronologie; & c'eſt, dit-il, à quoi M. l'Abbé Bannier n'a pas fait aſſez d'attention.

L'hiſtoire de *Medée* eſt naturellement liée à celle des Argonautes, & elle eſt ſuivie des dernieres actions d'Alcide, de la valeur duquel les *Heraclides* ſes enfans ne dégenererent point. Ils heriterent auſſi de lui la haine d'Euriſtée, qui fut tué par Hillus. Après lui la Couronne de Mycenes paſſa dans la famille de Pelops en la perſonne d'*Aſtrée*. Les Heraclides la lui diſputerent, mais l'Oracle leur ordonna de ſortir du Royaume; & ils obéirent. Ils firent trois ans après une nouvelle tentative, qui ne

ne leur réussit pas mieux que la premiere ; ils y perdirent le brave Hillus, & ils retournerent dans l'Attique.

Astrée delivré de ces dangereux ennemis, se trouva en guerre contre son propre fils *Thieste.* On sçait toutes les horreurs qu'enfanta cette division. Enfin Thieste demeura Roi de Mycenes, & chassa ses deux neveux *Agamemnon* & *Menelas*, qui le détrônerent à leur tour. L'aîné devenu Roi de Mycenes » se distingua par-dessus
» tous les Princes de la Grece par sa
» valeur & son habileté. La posterité
» a perdu le souvenir de ses exploits
» en perdant les Historiens, qui les
» avoient décrits, mais il falloit bien
» qu'ils eussent été éclatans, pour lui
» mériter l'honneur d'être nommé le
» Chef de la plus grande guerre, qui
» ait jamais été, « & d'avoir tous les Rois de la Grece sous ses ordres.

L'histoire de cette guerre, la mort d'Agamemnon, les Furies d'*Oreste*, ses avantures, le jugement que les Scythes porterent de l'amitié, qui unit ce héros avec *Pilade*, son retour

à Mycenes, ſon mariage avec Hermione, qui lui apporta en dot la Couronne de Sparte, l'invaſion du Peloponeſe par les Heraclides, & une courte deſcription du Roïaume de Sicyone, preſque auſſi ancien que celui d'Argos, & réuni à celui de Mycenes par Agamemnon, rempliſſent la fin de cette Hiſtoire.

Hiſtoire des Lacedemoniens. Le mépris que ces peuples eurent toûjours pour les Sciences, nous a privés de l'hiſtoire des commencemens de leur Monarchie. Elle nous ſeroit même totalement inconnuë, ſi Pauſanias ne s'étoit fait inſtruire de quelques anecdoctes conſervées par la tradition, qu'il nous a tranſmiſes. *Lelex* originaire du païs en fut le premier Roi, & lui donna ſon nom (*a*). Il eut deux fils, *Melés* & *Policaon.* Le premier lui ſucceda; le ſecond après avoir vêcu quelque tems en ſimple particulier, êpouſa *Meſſenes* fille de Triopas Roy d'Argos, Princeſſe ambitieuſe, qui engagea ſon mari à ſe rendre maître du Roïaume, auquel elle donna ſon nom.

(*a*) Lelegie.

Cette alliance de Polycaon avec la fille du Roi d'Argos paroît à l'Abbé G.... une regle sûre pour fixer la fondation de la Monarchie Lacedemoniene un siecle plutôt, que ne font tous les autres Chronologistes, qui la mettent l'an 1416. avant J. C. On sçait, dit-il, qu'il y eut neuf regnes depuis Lelex jusqu'à Oreste, mais on ignore combien chaque regne a duré. Il n'en est pas de même des Rois d'Argos, en suivant l'époque communément reçuë, si on remonte d'Agamemnon jusqu'à Triopas, on verra que le regne de ce dernier concourt avec la fin de la derniere persecution, que le peuple de Dieu souffrit en Egypte, & qu'il a commencé vers l'an 1388. avant J. C. D'où il est aisé de conclure, que sa fille aïant été mariée avec le fils de Lelex déja mort, ce premier Roi de Lacedemone a établi sa Monarchie plutôt que l'an 1500. avant Jesus-Christ.

Le successeur de Melés son fils aîné fut *Eurotas*, qui n'aïant point d'enfant mâle fit épouser sa fille *Sparté* à *Lacedemon*, lequel étant monté sur

le thrône après la mort de son beau-pere, donna son nom à la *Lelegie*, & par tendresse pour sa femme bâtit une Ville, qu'il fit appeller *Sparte*. *Hiacinthe*, si connu dans la Fable, étoit le plus jeune de ses petits-fils, & nôtre Auteur rappporte au tems d'*Oebalus* gendre de Persée, la naissance de l'*Esculape* Grec, dont l'histoire, & celle des quatre enfans de *Leda* sont ici fort détaillées.

Dans le partage que les Heraclides firent du Peloponese, après l'avoir conquis; le Roïaume de Sparte échut à *Aristodeme* arriere-petit-fils d'Hillus. Ce Prince eut deux fils jumeaux *Eurysthene* & *Proclés*; & comme *Argie* leur mere ne voulut jamais déclarer lequel des deux étoit l'aîné, on les fit regner conjointement. Eurysthene eut un fils nommé *Agis*, d'où ses descendans furent nommés *Agides*, comme ceux de Proclés eurent le nom d'*Eurypontides* d'*Eurypont* petit-fils de ce Prince. Ces deux familles tinrent le Sceptre 900. ans.

Lycurgue fut le 7^e^ Roi de la race

des Eurypontides, mais *Polygdecte* ſon aîné avoit laiſſé la Reine ſon épouſe enceinte, & cette Princeſſe étant accouchée d'un Prince, Lycurgue lui ceda le trône, & alla en Crete dans le deſſein de s'inſtruire des loix de cette Iſle, pour s'en ſervir à reformer ſa patrie, où le Roi & le peuple n'avoient point d'autres regles, que leur volonté. Il paſſa enſuite dans l'Ionie » pour prendre dans la délicateſſe & » la magnificence de cette Province » dequoi temperer la rigoureuſe ſé» verité des Cretois ». De retour à Sparte, il y propoſa la réforme ; elle y fut acceptée, & elle rendit cet Etat le plus célebre & le mieux policé de la Grece pendant 500. ans, qu'elle ſubſiſta. Il n'eſt pas poſſible d'extraire la deſcription qu'en fait notre Auteur, & c'eſt ſans contredit le plus bel endroit de ce volume : la guerre contre les Argiens & contre les Meſſeniens n'y eſt pas moins bien traitée.

Les combats des Thermopyles, de Mycalle, de Platée ; les vertus & les vices de *Pauſanias*, ſes trahiſons &

sa mort, la sédition des *Ilotes*, la guerre contre les *Phocéens*, & celle du Pelopponese remplissent le dernier Livre de ce volume. Ces faits sont si connus, & sont ici tellement abregés, que nous croïons devoir y renvoyer les lecteurs. On les a déja vûs avec plaisir dans l'Ouvrage de M. Rollin, on les verra aussi très-volontiers dans celui-ci. La difference dans la maniere de les raconter empêche le dégoût de la répetition ; & la diversité des sentimens produit dans l'Histoire le même effet, que la varieté de la fiction dans la Peinture & dans la Poésie.

ARTICLE LXXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

GUillaume Bowyer a proposé au Public par Souscription en quatre volumes *in-folio* d'environ 900. feuilles la Collection entiere des

Conciles de la Grande-Bretagne & d'Irlande depuis le Synode de *Werlam* tenu l'an de J. C. 446. jusqu'à celui de Londres assemblé en 1717. sous les auspices de Georges premier du nom Roy d'Angleterre. Ce vaste Recüeil comprendra de plus, grand nombre de Statuts, Constitutions, Monumens authentiques, qui peuvent servir à l'Histoire de l'Eglise Anglicane. Cet Ouvrage, qui est le fruit de plusieurs années de travail, & des sçavantes recherches de M. David Wilkins Professeur en Theologie & Archidiacre de Suffolk, a pour titre: *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ à Synodo Verolamiensi A. D. CCCCXLVI. ad Londinensem A. D. MDCCXVII. Accedunt Constitutiones & aliæ ad Historiam Ecclesiæ Anglicanæ spectantia, à Davide* Wilkins, *S. T. P. Archidiacono Suffolciensi collecta.* Londini *Typis Guillelmi* Bowier. MDCCXXXIII. Henri Spelman Chevalier Anglois, avoit publié il y a près de cent ans les Conciles d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande en deux volumes *in-folio*. Mais outre que

la nouvelle Collection represente plusieurs Pieces importantes qui n'avoient point encore vû le jour, & qui manquoient dans la premiere, les corrections manuscrites d'Usserius sur l'ancienne Compilation ont été d'une grande ressource à l'Auteur, pour rendre la sienne plus parfaite. Il n'a pas tiré de moindres avantages d'un Livre *in-quarto* imprimé en 1639. à Dublin, & intitulé : *De Scriptoribus Hiberniæ libri duo, quorum prior continet Scriptores in Hibernia natos; Posterior Scriptores alios qui in Hibernia obierunt.* Ce Traité historique du célebre Jacques Waré Irlandois, Chevalier de la Jarretiere, renferme une Critique judicieuse, dont M. Wilkins a fait usage dans la Notice qu'il donne des Ecrivains Irlandois & de leurs Ecrits. Pour présenter au Public un échantillon de l'Ouvrage annoncé, l'Auteur a fait imprimer à la suite de son Programe une Table de toutes les Pieces qui composeront les quatre volumes *in-folio*, & la traduction Latine sur l'ancien original Saxon, d'une lettre du

Pape Àgathon, adressée l'an 680. à Æthelrede Roi des Merciens, à Theodore Archevêque de Cantorberi, à Saxulfe Evêque des Merciens, &c. Le prix des quatre volumes est de cinq guinées pour les Souscripteurs, moitié païable en souscrivant, & l'autre moitié en retirant les exemplaires.

Rivington continuë de vendre par Brochures in 4°. une Traduction Angloise des Mémoires de Tillemont pour l'Histoire Ecclesiastique de six premiers siecles.

Les Voïages du Docteur Engelbert Kemfer en Moscovie, en Perse & aux Indes Orientales paroîtront bien-tôt traduits en Anglois sur les manuscrits originaux Allemands. L'Ouvrage composera un volume *in-folio* orné de tailles douces. Le prix de la Souscription est de deux guinées pour le petit papier, & de quatre guinées pour le grand.

Le fameux Sermon prêché dans cette Ville par George Johnston se débite in 8°. sous le titre de *Religion plain, not mysterious, or Reason The judge of all doctrines*. C'est-à-dire, que

la Religion est claire & intelligible, & non mysterieuse; ou que *la raison est le juge de tous les dogmes de la Religion.* Voilà un Prédicateur d'une nouvelle espece, qui pour l'édification de ses auditeurs annéantit le mérite & les principes de la Foi. Ainsi au jugement de l'Apôtre Anglois, les dogmes du Christianisme, qui sont au-dessus de l'intelligence humaine, doivent être mis au-dessous du rien. Ce sont, dit-il, de belles chimeres que les Scholastiques ont enfantées pour faire illusion à un peuple stupide & grossier. A ce compte le monde Chrétien est un assemblage de sots, & les Livres saints dépositaires des plus sublimes vérités, ne sont qu'un tissu de rêveries que les Ecoles Theologiques ont accréditées pour humilier la raison. On demande où étoit celle du Prédicateur, quand il a osé débiter en chaire de si folles impiétés.

ITALIE.

De Venise.

Jean B. Pasqualini a imprimé un

23^e^ volume pour servir de Supplément aux vingt-deux volumes *in-fol.* de sa nouvelle édition de l'Histoire Bysantine. Ce dernier tome manquoit aussi à l'ancienne édition de Paris. Entre autres Pieces importantes il comprend une Histoire de Constantinople depuis Leon l'Arménien jusqu'à Basile le Macédonien, par Joseph *Genesius*, auteur qui vivoit sous l'Empire de Leon le Sage. Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois sur la copie d'un manuscrit, dont M. Bourkard Menken étoit en possession.

Discorsi scritturali e morali: ad utile trattenimento delle Monache &c. Opera di Cesare Calino, della Compagnia di Jesu &c. In Venetia 1724. &c. C'est-à-dire : *Discours moraux, appuyez des saintes Lettres, utiles aux Religieuses : Ouvrage du Pere Cesar Calino, de la Compagnie de Jesus, imprimé à Venise chez Jean-Batiste Recurti.*

La haute estime que le Pere Cesar *Calino* s'est déja acquise par plusieurs Ouvrages excellens en divers gen-

res, eſt un préjugé avantageux pour celui dont nous devons aujourd'hui rendre compte au Public. Il eſt diviſé en quatre volumes *in-douze*, dont chacun renferme équivalemment quatre cens pages, petit caractere. Les redites, comme l'on ſçait, ſont communément reprochées aux Ecrivains de de-là les Monts : le Pere *Calino* ne donne point dans ce défaut. Pour varier les choſes, ſans s'écarter de ſon objet capital, il a emprunté des ſaintes Lettres grand nombre de faits, qui ſervent toujourr comme de textes à ſes inſtructions. Cette maniere d'inſtruire pique l'attention de l'eſprit & aide la mémoire pour retenir l'inſtruction. Le Pere Segnéri avoit déja uſé à peu près d'une pareille méthode dans ſes Méditations pour tous les jours de l'année : un paſſage de la ſainte Ecriture eſt à la tête de chaque Méditation ; & ce paſſage exactement expliqué fournit à chaque point ſa matiere : de ſorte que pour ſe rappeller les vérités que l'on a méditées, il ne faut que ſe rappeller le paſſage même. Au

lieu donc d'un passage de l'Ecriture, le P. *Calino* en prend un fait historique & suivi : les circonstances de ce fait rendent plausible, & impriment, pour ainsi dire, à demeure chaque sujet qu'il traite. Voilà comme en gros le plan de tout l'Ouvrage.

SICILE.

De Palerme.

On a mis en vente depuis quelque mois les deux ouvrages qui ont pour titres : *Elementa Geometriæ ad usum Collegii Imperialis Nobilium PP. Teatinorum, in quibus sex priores Elementorum libri, unà cum XI. & XII. explicantur, & animadversionibus in Philosophiæ naturalis potissimum gratiam illustrantur, operâ & studio Joan. B. Nævii Vincentii Cleric. Regul. Presbyteri. in-quarto pag.* 314. Panormi 173

De Scriptoribus vener. Domus D. Josephi Cleric. Regular. urbis Panormi qui de Republicâ litterariâ optimæ meriti fuere operibus suis, quæ ad communem Christiani nobis utilitatem evulgarunt vel evulganda reliquere.

Opus ex variis collectum Authoribus, pluribusque Glossis illustratum, syllabis copiosissimis, carminibus, & indicibus locupletatum, nec-non alphabetico ordine dispositum ac concinnatum. Authore D. Gaetano-Mariâ Cottonio Panormitano, ejusdem Congregationis Nobilium Presbytero. Panormi 1733. *in-fol. pp.* 276.

ALLEMAGNE.

Les Sçavans de ce païs ont mis au jour depuis quelques mois les Livres suivans.

De Vienne en Autriche.

Utilitas Rei Nummariæ veteris compendio proposita. Accedit Appendicula ad Nummos Coloniarum per Cl. Vaillant editos, è Cimeliarcho Vindobonensi cujusdam è Societate Jesu, Auctore R. P. Ludovici de Biel *è Soc. Jesu, AA. LL. & Philosophiæ Doctore, ejusdemque in antiquissimâ Academiâ Viennensi Professore ordinario.* Viennæ Austriæ. *Sumptibus* Joannis Scmidii *Bibliopolæ Norinbergensis.* 1733.

De Hambourg.

Christ. Wolfii, Bibliothecæ Hebreæ volumen quartum & ultimum. 1733.

De Lipsik.

Viri Illustris Godefridi Guill. Leibnitii, Epistolæ ad diversos, Theologici, Juridici, Medici, Philosophi, Mathematici, Historici & Philologici argumenti, è M. S. authoris cum annotationibus suis: Primum divulgavit Christian. Kortholtus &c. Lipsiæ *sumptu Bern. Christop.* Ereitkopsii, 8°. 1734.

D'Erford.

Dispensatorium Brandeburgicum locupletatum à Fagino. vol. in fol. 1734.

Pays-Bas.

De la Haye.

On trouve ici un *nouveau Recueil choisi & mêlé des meilleures pieces du Théatre François & Italien, chez* Antoine Van-Dole, dans le *Pooten*, 1733.

L'Editeur s'est proposé de donner alternativement un volume de Tra-

gédies, & un de Comédies Françoises & Italiennes. On jugera du goût de l'Editeur par le choix qu'il a fait des pieces qui composent le premier volume. Il contient six Tragédies, *Alceste*, par M. de la Grange. *Ino & Melicerte*, du même Auteur. *Themistocle*, par le Pere Folard Jesuite, *Nicetis*, par M. Danchet, *Tibere*, par un Anonyme, *Callysthene*, par M. Piron.

D'AMSTERDAM.

Pierre Mortier a mis en vente une nouvelle édition de l'*Alcoran de Mahomet, traduit de l'Arabe*, par André du Ryer. Le même Libraire débite l'*Abregé Chronologique de l'Histoire de France, sous les Regnes de Loüis XIII. & de Loüis XIV. pour servir de suite à celui de Mézeray, 9. vol. in* 12. *nouvelle édition* 1734. *& se vend chez* Rolin, *fils*, *& chez* Chaubert, Quay des Augustins. Cette édition est préférable à celle de 1728.

J. Westhein, & Guill. Smith, viennent de mettre au jour le *Thesaurus Morellianus, sive familiarum Romanarum Numismata omnia dili-*

gentissime undique conquisita ad ipsorum Nummorum fidem accuratissime delineata, & juxta ordinem Fulvii Ursini & Caroli Patini disposita à celeberrimo Antiquario Andrea Morellio. Accedunt Nummi Miscellanei Urbis Romæ Hispanici & Goltziani dubiæ fidei. Omnes nunc primum edidit, & commentario perpetuo illustravit Sigebertus Havercampus, 1734. 2. *vol. in fol.*

Westhein & Smith, Libraires à Amsterdam, P. Van-Thol, Libraire à la Haye, & T. Van-Dessel, Libraire à Levowarde, viennent de publier un Livre *in folio* d'Inscriptions Antiques, pour servir de supplement à celles qui ont été recueillies par Grutter. Cet Ouvrage à pour titre, *Guidi Inscriptiones Antiquæ cum Græcæ tum Latinæ. Autore F. Hesselio qui suas & aliorum notas adjecit.* On assûre que les sçavantes recherches dont cette collection est enrichie, seront d'un grand secours à ceux qui aiment à foüiller dans les débris de l'Antiquité.

DE LEYDE.

Luchtmans a mis au jour *Rudi-*

menta Linguæ Arabicæ, Autore Thoma ERPENIO, *Florilegium Sententiarum Arabicarum, ut & clavim Dialectorum ac præsertim Arabicæ adjecit.* Alb. Schultens.

De Bruxelles.

Jean Leonard a donné depuis peu au Public, une nouvelle édition augmentée du *Ménage universel, de la Ville & des Champs, & le Jardinier, accommodés au goût du tems, contenant la Patisserie, Confitures, Liqueurs, la Cuisine, le Jardinage, la Chasse, & la Pêche; Secrets du Ménage, avec un Traité des Abeilles,* par M. de la Ferriere. A la suite se trouvent deux nouveaux Traités; l'un sur la *Nature, l'éducation, la nourritures des Chevaux, leurs maladies, les remedes, &c.* L'autre concerne *les Viviers, les Etangs, Canaux, Fossés, Marais, &c.*

France.

De Paris.

Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques, près la Fontaine de S. Severin, au Lys d'or, distribuë le *Traité de Chymie, contenant la maniere de pré-*

parer les remedes qui sont le plus en usage dans la pratique de la Medecine, par M. Maloüin, *Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.*

Quand on ne connoîtroit pas d'ailleurs la capacité de M. Maloüin, le choix que la Faculté de Medecine fit de lui lorsqu'il n'étoit encore que simple Bachelier, pour continuer au Jardin du Roi le cours de Chymie à la place de feu M. Geoffroy, est une distinction qui forme le préjugé le plus avantageux sur le mérite de l'Ouvrage, & sur les rares talents de l'Auteur dans l'exercice de sa Profession.

François Mathey, Libraire à Paris, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Noyers, à S. Augustin, vend actuellement, avec Privilege du Roi, un petit Livre intitulé : *Prieres au Très-saint Sacrement de l'Autel pour chaque Semaine de l'année, avec des Meditations sur plusieurs Pseaumes de David*, par feu M. Pelisson, de l'Académie Françoise. On verra par cet Ouvrage combien ce célébre Académicien étoit rempli de la parole

de Dieu. C'eſt une Paraphraſe de tous les Paſſages de la ſainte Ecriture, qui regardent l'auguſte Sacrement de nos Autels ; les ſentimens y ſont vifs, les penſées affectives, pleines de cette onction qui ne peut qu'augmenter l'Amour Divin.

Cavelier a mis au jour l'Anatomie Chirurgicale de Palfin, corrigée & augmentée des obſervations anatomiques de Ruiſch & de Briſſeau, en deux gros volumes *in* 8°. ornés de 58. figures en taille douce.

Langlois, la Veuve Mazieres, & Jean-Baptiſte Garnier, viennent de donner au Public les trois volumes *in* 4°. *Du Traité des Bennefices Eccleſiaſtiques*, dans lequel on concilie la Diſcipline de l'Egliſe avec les uſages du Roïaume de France, & qui eſt enrichi d'un Recueil complet des Edits, Ordonnances, Declarations, & Arrêts, concernant les matieres Beneficiales, & autres qui y ont rapport. Par M. *P... G...*

M. Henri Liébaux, Géographe du Roi, & de ſon Alteſſe S. Monſeigneur le Comte de Clermont,

vient de publier deux nouvelles Cartes de ſa façon, deſſinées & gravées avec toute l'exactitude poſſible d'après les meilleurs Plans, & les Mémoires les plus ſûrs. La premiere rapproche ſous les yeux, la Ville de Mantoüe, ſon Lac, ſes Fortifications, & les divers ouvrages qui en défendent les approches. La ſeconde repreſente les environs de cette Ville. Ces Cartes ſe trouvent chez Jaillot, près des grands Auguſtins.

DE LYON.

Les Freres de Ville & Chalmette ont imprimé & mis en vente un Recüeil de Lettres Eſpagnoles de trois Auteurs célebres. Don Antonio Solis, D. Nicolao Antonio & D. Chriſtoval Creſpi de Valdaura. L'Auteur du Recüeil, D. Gregorio Mayans y Siſcar, Profeſſeur à l'Univerſité de Valence s'eſt propoſé de donner aux Eſpagnols un modele en leur Langue, du genre Epiſtolaire, tels que nous avons en France les Buſſi, les Fléchier &c. Il eût été difficile de choiſir des Auteurs qui parlaſſent mieux leur Langue que les trois qu'on a marqués. Leurs

Lettres ſont d'ailleurs ſemées de quelques anecdotes intereſſantes.

D. Gregorio Mayans à joint à ſon Recüeil *una Oracion en Alabança de la Eloquencia Eſpagnola.*

Les Freres Bruyſet ont mis ſous preſſe un nouvel Ouvrage de Pieté du P. Jean Croiſet D. L. C. D. J. il a pour titre *Les illuſions du Cœur dans toutes ſortes d'états & de conditions.* 2. vol. in-douze.

Les mêmes Libraires viennent de réimprimer *les Réfléxions Chrétiennes pour tous les jours de l'année*, du Pere Nepveu Jeſuite.

Les Souffrances de N. S. J. C. traduites par le P. Alleaume Jeſuite.

La Méthode pratique pour converſer avec Dieu, par le P. Lefranc Jeſ.

Le Pſeautier de la ſainte Vierge, traduit de S. Bonaventure, par le P. de Galliffet Jeſuite.

Retraite ſpirit. par le P. le Large Jeſ.

La Philoſophie de Pourchot, en 3. vol. in 12. ſans planches, & en 5. vol. avec les planches.

Les Prieres & Inſtructions Chrétiennes par le P. Sanadon Jeſ.

Le Dictionaire œconomique, avec des augmentations considerables, par M. Chomel, fol. 2. vol.

Le Pasteur Apostolique, par le Pere Ducos Jacobin, 8°. 2. vol.

La Bibliotheque des Prédicateurs, par le P. Houdry Jes. avec l'Eloq. Chrétienne du P. Gisbert Jes. 22. vol. in 4°.

Parallele des Mœurs de ce siecle, augmenté d'un 3. vol. lequel se vendra séparément, par le P. Croiset Jesuite.

L'Année Chretienne du même Auteur, in 12. 18. vol.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

Fautes à corriger dans le mois de Juin.

Page 98?. ligne 23. que *lisez* qui lig. 24. d. *lisez* de. Pag. 987. lig. 10. Nitotris, *lis.* Nitocris. lig. 14. ont mis, *lis.* a mis. Pag. 996 lig. 21. out *lisez* tout. Pag. 1084. lig. 17. ses *lis.* ces. Pag. 1117. lig. 27. Martin, *lisez* Marti. Pag. 1123. lig. 17. Caïus Tertullianus, *lisez* Caïus, Tertullianus. Pag. 1124. lig. 16. en bon Catholique, *ôtez* en. Pag. 1140. lig. 3. dall'. *lisez* dell'

TABLE DES ARTICLES.

ART. LXIV. DIssertation sur les paroles de la Consécration de la sainte Eucharistie, où l'on montre que les Liturgies Orientales sont conformes à la Romaine, &c. *pag.* 1158

ART. LXV. Mémoires très-fidéles des expéditions qui se sont faites en Allemagne, en Hollande, &c. depuis le Traité d'Aix la Chapelle, &c. p. 1177

ART. LXVI. Lettres Edifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres, XXI. Recueil. p. 1210.

ART. LXVII. *Alexandri Panelii è S. J. Presbyteri de Cistophoris, &c.* p. 1236

ART. LXVIII. Remarques Historiques & Critiques sur l'Histoire d'Angleterre, de M. Rapin-Thoyras, &c. p. 1252.

ART. LXIX. Le Lecteur Royal, ou Recueil de Pensées, Maximes, Discours, &c. pour servir d'amusément au Prince de Dannemarck, &c. p. 1286

ART. LXX. Le grand Commandement de la Loi, ou le Devoir principal de l'homme envers Dieu & envers son Prochain, &c. p. 1299

ART. LXXI. Histoires des Empires & des Républiques, depuis le Déluge, p. 1326

ART. LXXII. Nouvelles Littéraires, page 1303.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Aouſt 1734.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dediés à Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le DUC DU MAINE.

Aouſt 1734.

Imprimé à Paris, & ſe vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc, & brochés 16. s.

Années.

1701.	9. vol.	1718.	12. v.
1702.	12. v.	1719.	12. v.
1703.	12. v.	1720.	5. v.
1704.	13. v.	1721.	12. v.
1705.	12. v.	1722.	12. v.
1706.	12. v.	1723.	12. v.
1707.	12. v.	1724.	12. v.
1708.	12. v.	1725.	12. v.
1709.	12. v.	1726.	13. v.
1710.	12. v.	1727.	12. v.
1711.	12. v.	1728.	12. v.
1712.	12. v.	1729.	12. v.
1713.	12. v.	1730.	12. v.
1714.	12. v.	1731.	12. v.
1715.	12. v.	1732.	12. v.
1716.	12. v.	1733.	12. v.
1717.	12. v.	1734.	8. v.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Aoust 1734.

ARTICLE LXXIII.

LE DROIT DE LA NATURE & des Gens, ou ſiſtême général des Principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence, & de la Politique, par le Baron de Pufendorf ; traduit du Latin par Jean Barbeyrac, Docteur & Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Groningue, avec des Notes du Traducteur, & une Préface qui ſert d'introduction à tout l'Ouvrage : Cin-

quiéme Edition revûë de nouveau, & fort augmentée. A Amſterdam, *& ſe vend à Paris chez* Briaſſon, *ruë S. Jacques, à la Science*, 1734. *deux volumes* in quarto, *premier volume 716. pages, ſans l'Epitre dedicatoire, l'Avertiſſement, la Préface, & la Table; ſecond volume 613. pages ſans les Tables, & trois Harangues Latines.*

LA perfection dans les Ouvrages d'eſprit, comme dans les Arts, eſt le fruit du travail, du courage, & des réflexions. L'eſprit chez les Auteurs, fournit communément les idées ſans beaucoup de peine, ſelon ſon plus ou moins de vivacité; mais la patience ſeule & la méditation les combinent, les comparent,

M. Barbeyrac étoit d'abord établi à Berlin. En 1712. il fut appellé à Lauſanne, pour y occuper une nouvelle place de Profeſſeur de Droit & d'Hiſtoire; en 1717. il en eut une de Droit public & particulier dans l'Univerſité de Groningue, & il la remplit encore aujourd'hui.

les placent dans leur jour, leur donnent enfin la liaiſon qu'elles doivent avoir, pour plaire & pour être utiles. C'eſt la Toile de Pénélope; la nuit défait, ce que le jour avoit conſtruit, & les années s'écoulent, ſans qu'on puiſſe ſe flatter d'avoir attrapé ce point de correction, qui caracteriſe les vrais génies, & qui immortaliſe leurs veilles; pour ſoutenir un exercice ſi pénible, il faut, indépendamment des talens, un zéle bien pur pour l'utilité publique, ou un amour auſſi vif de la gloire. L'interêt & le déſir du gain, ne feront jamais un Ecrivain parfait; n'eſt-ce point à ces motifs d'une eſpece inferieure, autant qu'au défaut de lumieres, que nous pouvons attribuer la mediocrité qui regne dans tant d'Ouvrages, qui gonflent tous les jours nos Bibliotheques, ſans les enrichir. Nous faiſons à M. Barbayrac la juſtice de croire que des vûës plus relevées, l'ont animé dans tous les tems, & nous en jugeons par ſon attention continuelle depuis près de 30. ans, à perfectionner ce

qu'il a donné au Public. Il fit paroître pour la premiere fois en 1706. la traduction de ce traité du Droit de la nature & des gens de Samuel Pufendorf. Cette premiere édition fut bientôt épuisée, & la seconde fut donnée en 1712. *Je ne croyois pas*, disoit alors, M. Barbeyrac, » être » obligé de remettre sitôt cet Ou- » vrage sous la presse . . . . . il n'étoit » pas trop facile de prévoir qu'un li- » vre de cette grosseur, & dont la » matiere n'interesse guéres ceux qui » ne lisent que pour se divertir, ou » pour s'amuser, c'est-à-dire la plus » grande partie des Lecteurs François, » dût se debiter, & être achevé de » se réimprimer dans six ans. » De façon ou d'autre, quelle gloire pour M. Barbeyrac! ou les François sont tels, qu'il vient de les dépeindre, & il a réüssi, malgré le serieux de son travail, à fixer des esprits frivoles, où ils sont, comme il est plus naturel de le penser, une nation singuliere; qui allie l'enjoüement & la solidité, qui badine avec grace, & qui raisonne avec encore plus de justesse,

également propre à tous les genres d'écrire, & capable de s'exercer sur toute sorte de matieres, & il a sçu meriter leurs suffrages éclairés. Quoi qu'il en soit, *jusqu'où n'étoit il pas allé*, dès-lors, *dans sa revision?* stile *considerablement* retouché, nombreux changemens dans la version, endroits totalement refondus, textes éclaircis ou plus fidelement rendus, citations réformées ou justifiées, notes ajoutées; & dans ces notes quantité de nouvelles questions traitées, de sentimens de Jurisconsultes anciens & modernes developpés ou combattus, de passages Grecs, Latins, François, de toutes les especes. Qui n'auroit cru que la derniere main étoit mise à l'ouvrage? *Si on compare*, disoit-il lui-même, » la » premiere edition avec la seconde, » elle ne doit passer que pour un » essai, dont l'heureux succès pou» roit être regardé comme un bon » augure, que de nouveaux soins en » feroient disparoître considérable» ment les imperfections. » Un Auteur ordinaire n'auroit songé qu'à

joüir de sa gloire, auroit vû paisiblement les editions se multiplier chez les Libraires, sans être tenté d'y apporter de nouvelles attentions; heureusement M. Barbeyrac est dans d'autres principes, & la nouvelle édition qu'il vient de donner, & qui s'est fait long-tems attendre par des contretems qu'il nous explique, & dont il n'a pas été le maître, a sur la seconde presque les mêmes avantages, que celle-ci avoit sur la premiere. Entrons dans quelque détail. Les trois derniers Livres de l'ouvrage n'avoient point été revus dans la seconde édition, le Traducteur n'avoit pas manqué d'en avertir alors, & d'en apporter les raisons, les deux volumes ont été relus d'un bout-à-l'autre avec autant d'application, que si M. Barbeyrac y eût travaillé pour la premiere fois. Par-là, il a mis dans l'ouvrage l'uniformité qui y manquoit. Ces trois derniers Livres ne demandoient pas à la verité, les mêmes réparations que les précedens. On a cru pourtant necessaire, d'y faire bien des corrections, des change-

mens, des additions dans le ſtile & dans les choſes. On a renvoyé à la marge ou dans les notes, des citations & des remarques inutiles dans le texte, ou qui en interrompoient la ſuite ; & en même-tems on y en a fait rentrer d'autres que l'on en avoit auparavant bannies un peu trop legerement ; les paſſages ont été generalement verifiés ſur les meilleures éditions. On a eu l'attention de diſtinguer les remarques de l'Auteur, de celles du Traducteur. Le Lecteur n'y ſera plus trompé, & il pourra donner à chacun de ces deux ſçavans Hommes la portion de gloire qui leur eſt dûë ; un coup d'œil ſuffit pour ſe convaincre du grand nombre d'additions que l'on a faites, » les ca-
» racteres étant les mêmes, le nom-
» bre des pages va au-delà d'un hui-
» tiéme de plus, pour le premier
» volume, & environ à un quart
» pour le ſecond ; » au reſte M. Barbeyrac, ſuivant la méthode aſſez ordinaire aux Ecrivains intereſſés, n'a point cherché à en impoſer au Public, en groſſiſſant ſans fruit ſon ou-

vrage ; s'il a ajouté d'un côté, il a eu le scrupule délicate de retrancher de l'autre. *La plûpart de ces retranchemens*, nous dit-il, » regardent ce » que j'avois tiré d'abord, ou de l'a» bregé de ce Traité de Pufendorf in» titulé les devoirs de l'Homme, ou » du Citoyen, ou du traité de Gro» tius, du droit de la Guerre & de » la Paix ; à la Traduction desquels » je ne pensois nullement, quand je » travaillois à la premiere édition de » celle-ci. Les trois traductions étant » inseparables, de la maniere que je » m'y suis pris, & pour le texte & » pour les notes ; un simple renvoi » de l'une aux autres suffit, & toute » note empruntée de quelqu'un de » ces ouvrages, peut désormais être » regardée dans l'autre comme une » répetition inutile. » La grande Préface ou Introduction à cet ouvrage, étoit un enfant trop cheri de son pere, pour ne pas avoir une partie de ses soins. M. Barbeyrac s'est efforcé d'embellir ce morceau, & de le rendre plus net encore & plus interessant ; nous ne pouvons disconvenir

qu'il ne ſoit écrit avec beaucoup d'art, d'érudition, de juſteſſe même; on y lit avec plaiſir l'Hiſtoire qu'il nous fait de la ſcience des mœurs, & le précis qu'il donne des differens ſiſtêmes des Philoſophes ſur la morale. Mais il eſt fâcheux que tout n'y ſoit pas également vrai, & que bien des choſes s'y reſſentent des prejugés qu'il a puiſés dans la réforme; il avertit qu'on peut y joindre le traité *de la morale des Peres de l'Egliſe*, qu'il publia en 1728. & dans lequel il défend l'article de ſa Préface qui regarde ces anciens Docteurs, contre *un aſſez gros volume*, où le P. Ceillier l'attaqua là-deſſus, ſous le titre *d'Apologie de la morale des Peres de l'Egliſe.* Il n'eſt pas de notre devoir de rendre ici compte au Public de cette diſpute ou controverſe de religion; ces livres ſont depuis pluſieurs années entre les mains de tout le monde; nous reprocherons ſeulement à M. Barbeyrac, d'avoir employé à défendre ſa cauſe, ces mêmes ruſes, ces réticences, que les Auteurs de ſon parti blâment, ou trouvent éter-

nellement dans les Scolaſtiques; tant-il eſt vrai, que l'amour propre eſt également fort ou ſéduiſant, & ne perd rien de ſes droits, lors même qu'il paroît ſe dépoüiller de meilleure grace. On abandonne dans la diſpute des termes rudes & obſcurs, une forme de raiſonner trop ſeche, trop abſtraite ; mais on conſerve toûjours ſous des apparences plus douces les mêmes ſubtilités, les mêmes mauvaiſes fineſſes ; une grande partie du merite d'un Auteur, qui ſe mêle ou qui eſt obligé de citer, eſt d'être fidele dans les autorités dont il s'appuye ; mais cela ne ſuffit pas, & il faut encore que ces témoignages ſoient graves, de perſonnes connuës, avoüées, diſtinguées par la ſcience, & plus particulierement par la probité. Sans cela que fait-on autre choſe, que s'égarer ſur les pas de quelqu'un qui s'eſt déja perdu, & qu'abuſer de la credulité des hommes trop pareſſeux ou trop ſimples pour examiner les choſes par eux-mêmes, & du penchant qu'ils ont tous en général à croire le mal. On a voulu at-

taquer M. Bayle sur ses citations. Ses Apologistes ont réüssi en partie à le purger de cette accusation ; il est exact pour l'ordinaire ; il auroit été mieux de montrer le goût que ce fameux Critique avoit naturellement, pour ce qui s'appelle les *Bibliotheques bleuës*, d'opposer témoignages à témoignages, de refuter les faits qu'il publioit en décreditant ses sources, en indiquant les veritables qu'il avoit negligées, qu'il n'avoit pas le tems, la facilité, ni peut-être la volonté de consulter. Appliquons ceci à ce que nous dit M. Barbeyrac, de la morale des Peres ; on s'étend sur le peu de goût qui regne dans quelques-uns de leurs ouvrages, sur la dureté de leurs expressions, sur quelques opinions outrées, ou dont la fausseté a été depuis reconnuë ; donc ils ont été de mauvais maîtres dans la morale, & leurs écrits ne peuvent servir d'aucune preuve dans la religion, donc on peut justifier tout ce qu'en ont pensé & écrit les Protestans, & surtout ceux des derniers tems qui se sont exprimés sur cet article avec bien

moins de précaution que les premiers Réformateurs : que prétendent ces Messieurs ? nous ne donnons point les ouvrages des Peres pour des modeles d'une litterature parfaite, nous avoüons que par le vice de leur siecle, leur maniere de raisonner, n'est pas toujours aussi nette, aussi précise & algebrique que la notre, nous reconnoissons qu'ils se sont quelquefois trompés sur des questions ou indifferentes à la religion, ou peu agitées au tems qu'ils vivoient. Mais nous tirons notre force de ces aveux même, & nous n'en exposerons qu'avec plus de confiance leurs pensées, leurs sentimens, leurs idées sublimes sur la morale, & sur les précieuses verités de notre foi, nous les opposerons avec assurance aux objections que l'on nous fait, & si les ressources de la passion & de l'entêtement, ne nous étoient connuës, nous esperions que ces moyens n'auroient pas moins de force sur les hétérodoxes de nos jours, qu'ils en eurent autrefois sur ceux des premiers siécles, & sur les orgueilleux Philosophes qui com-

battoient le nom chrétien. On voit assez pourquoi M. Barbeyrac insiste avec tant d'acharnement sur ce mépris des Peres, & il ne s'en cache pas; il ne cherche qu'à appuyer de plus en plus le principe favori de la réforme, qui ne veut d'autre regle de la foi & des mœurs, que l'écriture seule, indépendamment de l'autorité & de la tradition. Mais comment avec toute sa force dans le raisonnement, que nous n'entreprenons pas de lui disputer, ne voit-il pas les consequences affreuses d'un sistême destructif par degrès de tous les fondemens de l'Evangile, qui d'une Religion, selon lui-même, divine dans son origine, forme un cahos impénétrable, où le mensonge, l'erreur, l'illusion, le fanatisme, le rélachement se trouveront perpetuellement confondus avec la verité, la raison, la justice, sans qu'il y ait aucune voie raisonnable de les distinguer? *la science des mœurs est* selon M. Barbeyrac, *à la portée des plus simples*; » elle est susceptible de démonstra- » tion, les difficultés que l'on trou-

» ve à décider certaines questions de
» morale, & à concilier quelques-
» unes de ses maximes, la grande di-
» versité de sentimens qu'il y a parmi
» les hommes en matiere de vertus
» & de vices, ne l'arrêtent pas un
instant, tout s'éclaircit, tout de-
vient lumineux sous sa plume; avec
tout cela il adopte, il canonise un
principe dont le seul bon sens dé-
couvre tout d'un coup, la dan-
gereuse chimere, c'est que l'esprit
le plus fort, devient bien foible
lorsqu'il est dominé par les pré-
jugés, ou entraîné par de vieilles in-
clinations. Finissons cette digression,
elle est trop naturelle à notre sujet,
& trop importante par les impres-
sions actuellement regnantes, pour
ne pas meriter quelque indulgence
de la part de nos Lecteurs.

On trouve à la fin du second vo-
lume, trois discours Latins de M.
Barbeyrac; le premier est sur l'utilité
du droit & de l'histoire, & la liaison
qui doit regner entre ces deux scien-
ces. Il fut prononcé à Lausanne en

1711. dans le ſecond qui fut fait & dit à Groningue en 1717. il traite de la maniere de bien étudier le Droit. Le troiſiéme enfin, conçu & mis au jour dans cette même ville en 1721. roule ſur la queſtion, s'il eſt permis aux Miniſtres de la Religion de relever en chaire les fautes des Magiſtrats & des perſonnes publiques. C'eſt ce que ces Meſſieurs appellent dans leur Dictionnaire, *échaffauder en chaire le Magiſtrat*; de ces diſcours, comme on le voit par les dattes de leur naiſſance, le premier ſeul avoit paru dans l'édition de 1712. les deux autres avoient été imprimés ſéparément : M. Barbeyrac les a tous revus, *& à l'égard de la harangue Rectorale (a) qui regarde les Prédicateurs*, il a fait entrer dans les notes dont elle eſt accompagnée, ce qu'il y avoit ajouté dans la traduction Françoiſe, qu'il en publia lui-même il y a deux ans.

(*a*) L'Auteur finiſſoit l'exercice de la charge de Recteur dans l'Univerſité de Groningue, lorſqu'il la prononça au mois de Septembre 1721.

Il ne nous reste, pour achever le compte de cette nouvelle édition, qu'à donner quelque exemple des nouvelles notes, ou des aditions que l'Auteur a faites aux anciennes. Les notes sont son bel endroit. C'est là qu'il paroît environné de toutes les pompes de l'érudition, & qu'il venge par ses nombreuses citations le dernier siecle, du mépris que celui-ci fait de tant d'immenses recherches, & de laborieuses compilations où toutes les Langues se trouvoient en societé, où les Auteurs en lambeaux, paroissoient tous en même-tems, tantôt pour se livrer la guerre, tantôt pour ajuster leurs differends, presque toujours pour entendre sur leurs sentimens un arrêt solennel: Nous ne voulons aujourd'hui, dit-il, dans la plûpart des Ouvrages que le bons sens, & sur ce qu'il prescrit, nous ne reconnoissons point d'autre guide que lui-même, cela a son vrai, mais l'esprit, comme la mode a eu ses changemens, ses caprices, ses fantaisies. Il est bon de connoître son Histoire, pour prévenir ou pour évi-

ter de ſemblables écarts ; le pourra-t-on ſans le ſecours de l'érudition ? ſans elle encore, quel moyen aura-t-on d'éclaircir les faits importans, confondus ou alterés par la malice & par l'ignorance des Auteurs. Un examen ſcrupuleux de leurs differentes verſions, fera ſortir la verité de la nuit où ils la tenoient captive. Il en faut dire autant de l'origine des loix, de la formation des empires, des uſages de religion. S'en rapporter ſur tout cela aux premiers Ecrivains qui tombent ſous la main, c'eſt s'expoſer à n'avoir que des idées bien fauſſes, & à marcher avec de bons yeux dans d'épaiſſes ténébres ; mais la vaſte étenduë de connoiſſances anciennes & modernes, eſt-elle de la même utilité, lorſqu'il s'agit de ces choſes qui ne ſont que du reſſort de la pure raiſon, de ces queſtions frivoles qui dégradent l'eſprit, de ces matieres enfin ſur leſquelles il ne peut y avoir de partage dans les ſentimens, dont nous trouvons la déciſion dans nous-mêmes, que l'attention ſeule développe, ſans le ſecours des ſuf-

frages étrangers? non sans doute, & sur cet article, les reproches que nous faisons aux respectables sçavans qui nous ont précedés, ne portent pas à faux; venons aux exemples que nous avons annoncés; nous les prenons, comme ils se présentent à nous dans la revûë que nous faisons des deux volumes. Pufendorf en traitant de l'état de Nature liv. 2 chap. 2. §. 3. réfute ce qu'établit Spinosa (*a*) sur le droit & l'institution de la Nature, & après avoir combattu le principe de cet impie, il combat encore les consequences suivantes. » Le droit de » chaque homme, n'est pas déter- » miné par la droite raison, mais par » les desirs & par le pouvoir; en ef- » fet, tous les hommes ne sont pas » naturellement déterminés à agir » selon les regles & les loix de la rai- » son ...... ainsi ... ils ne sont » pas plus obligés de suivre les ma- » ximes du bon sens, qu'un chat » n'est tenu de suivre les loix de la » nature du lyon. » Voici la nouvelle

(*a*) Trait. Theol. Polit. cap. 16. pag. 175. & seqq.

note de M. Barbeyrac, tome 1. liv. 2. chap. 2. pag. 178. ſur ces dernieres paroles. Elle ne déplaira pas à ceux qui aiment à diſcuter les matieres abſtraites. » Il eſt honteux que » des gens qui ſe piquent d'une Philosophie exquiſe, ſe faſſent groſſierement illuſion, ou veuillent » donner le change par une eſpece » de jeu de mots. Les termes de Loi, » de Droit, & autres qui y ont du » rapport, n'emportent autre choſe, » ſelon leur ſignification propre & » naturelle, qu'une regle preſcrite à » des agens libres, c'eſt-à-dire que » l'on ſuppoſe capables de connoître » la regle, & obligés de s'y conformer ; & diſpoſés de telle maniere, » que comme ils peuvent ne pas la » ſuivre actuellement, ils peuvent » auſſi la ſuivre, & ils la ſuivent toutes les fois qu'ils agiſſent ſelon la » raiſon, & leur propre interêt. Comme cette regle, tant qu'elle demeure regle, eſt conſtante & invariable, ſur tout la loi de la nature, qui par elle-même ne ſçauroit » ceſſer d'être telle ; il eſt arrivé

» qu'on a appliqué métaphorique-
» ment le nom de loi, aux mouve-
» mens non seulement des bêtes, mais
» encore des choses inanimées, pro-
» duits en consequence d'un ordre
» naturel qui ne change point. C'est
» ainsi que Virgile parlant de la dif-
» ference des climats, qui fait qu'u-
» ne chose croît dans l'un plutôt que
» dans l'autre, dit que la nature a
» donné à chacun ses qualités, com-
» me autant de loix éternelles.

Continuò has leges æternaque fœdera certis
Imposuit natura locis. (*a*)

Il employe la même figure en parlant des Abeilles.

—— Magnisque agitant sub legibus ævum, lib. 4. vers. 254.

» Et en ce sens les anciens Philo-
» sophes sur tout les Stoiciens, ap-
» pellent souvent loi de la nature,
» ce qui se fait en consequence de
» l'ordre des causes Physiques : com-
» me les Philosophes modernes disent
» que telle ou telle chose se fait, se-

(*a*) Georg. lib. 1. vers. 60. 61.

lon

» lon les loix du mouvement qu'ils
» détaillent ; mais tout cela est né-
» cessaire d'une necessité phisique,
» qui n'a rien de commun avec l'or-
» dre moral dont il s'agit, & auquel
» on ne se soumet que par une déter-
» mination libre de la volonté ; de
» sorte que quand on est invincible-
» ment déterminé à une chose, dès-
» là il ne faut point y chercher à cet
» égard, d'obligation proprement
» ainsi nommée qui réponde à une
» loi. Il n'est pas d'un sage Législa-
» teur de prescrire de telles choses,
» qui se feront, soit qu'il l'ordonne,
» ou qu'il ne l'ordonne pas ; & il se-
» roit également contre sa sagesse,
» & contre son équité de les défen-
» dre, puisque les défenses ne pour-
» roient jamais avoir leur effet, quel-
» que bonne volonté qu'on eût d'ob-
» server ses loix. Mais on voit bien
» que Spinosa, & ceux qui d'une
» maniere ou d'une autre, suivent
» ses idées, détruisent entierement
» la liberté des actions humaines, &
» par-là en même-tems toute sorte
» de droit & de moralité. Ainsi il est

» inutile de disputer avec de tel-
» les gens, tant qu'on ne convien-
» dra pas de ce qui fait le sujet de la
» dispute. Il faut leur laisser le plaisir
» de croire, que quoi qu'ils fassent
» en s'abandonnant à leurs passions,
» ils suivent d'autant mieux le droit
» naturel, qu'ils cedent de bon cœur
» au penchant invincible qui les en-
» traîne. » Cet échantillon paroît propre à donner une idée avantageuse de la précision, & des lumieres de M. Barbeyrac. Il est un peu long; celui-ci sera plus court & dans une autre espece; il est tiré du second volume, liv. 8. chap. 4. §. 8. pag. 511. Pufendorf y prouve qu'il n'y a point de veritable deshonneur à refuser un duel défendu par les loix. Voici sur cela la nouvelle note du Traducteur, dans cette édition.
» Outre les citations marginales qui
» ne sont pas précisement au sujet,
» nôtre Auteur (*Pufendorf*) indique
» ce que dit Busbecq, au sujet de
» Velibeg, Gouverneur d'un quar-
» tier de la Basse-Hongrie, de la
» part du Grand Seigneur. Ce Veli-

» beg étant à Constantinople ; com-
» me les Bachas en plein Divan, le
» questionnoient sur les inimitiés qui
» étoient entre lui & un autre San-
» giac, ou Gouverneur d'un quar-
» tier voisin ; il leur dit entr'autres
» choses, que son ennemi n'avoit
» pas eu le cœur d'accepter le défi
» qu'il lui avoit souvent fait, pour
» se battre en duel ; les Bachas là-
» dessus lui parlerent ainsi : Quoi
» vous avez osé appeller en duel vo-
» tre compagnon de service ! Man-
» quoit-il donc de chrétiens, con-
» tre qui vous tirassiez l'épée ? Vous
» vivez tous deux du pain de notre
» grand Seigneur, & vous auriez
» hazardé votre vie dans un combat
» singulier ? de quel droit ? & qui
» vous en a donné la leçon ? igno-
» riez-vous, que, quel de vous
» deux qui fût tué, c'étoit une per-
» te pour votre Maître ? après cette
» reprimande, les Bachas firent met-
» tre en prison Velibeg, qui n'en
» sortit qu'à peine au bout de plu-
» sieurs mois, & avec une grande
» perte de son honneur. Surquoi le

» ſçavant Miniſtre de la Cour de
» Vienne, fait cette réflexion ſolide.
» Parmi nous, il y a bien des gens
» qui ſe font un ncm, pour avoir
» tiré l'épée contre un de leurs con-
» citoyens, ou de leurs amis ſans
» avoir jamais vû l'ennemi. O tems!
» ô mœurs! les vices prennent la
» place de la vertu, & ce quimerite
» châtiment, tourne à honneur &
» gloire. *Busbecq Légat Turc, epiſt.*
» 3. *pag.* 200. *& ſeqq. edit. Elzeo.*

Quoi que nous n'ayons garde d'adopter tous les ſentimens que M. Barbeyrac a répandus dans cet Ouvrage, on voit pourtant que nous nous ſommes fait un devoir d'honorer ſon merite & ſon travail. Il plaira aux honnêtes gens. Les Livres de morale, lorſqu'ils ſont bien écrits, ont cet avantage, & c'eſt le ſeul dont leurs Auteurs puiſſent ſe flatter avec quelque fondement. Car il n'eſt pas queſtion de réformer le monde, c'eſt une prétention ſurannée. Il faut s'en détacher. Quoi que l'on diſe ou faſſe, les hommes ordinaires, & c'eſt le très grand nombre, ſe gouverneront

par l'inſtinct, l'interêt & les autres paſſions. Quelques-uns un peu plus élevés, liront & conſulteront ; mais prendront, comme une cire molle, les premieres impreſſions qu'on voudra leur donner, ſans aller au-delà. Les eſprits forts ſe feront une route nouvelle, & plus occupés à diſputer ſur le bien qu'à le faire, ajouteront leurs idées particulieres aux idées étrangeres, & preſque toujours gâteront les unes, ſans rendre les autres meilleures. Finiſſons en appliquant à ce fameux traité du Baron Allemand, la penſée d'un homme d'eſprit. Il comparoit les nombreux volumes d'un Ecrivain célébre à une vaſte Foreſt. On y trouve des routes charmantes, des ſolitudes délicieuſes, de tres beaux arbres ; mais on y eſt arrêté par des forts épais, qui bravent le courage des chaſſeurs & des chiens les plus determinés. Pufendorf, & ſon infatigable Traducteur, n'ont preſque rien laiſſé à deſirer ſur certaines matieres ; mais il y en a d'autres ſur leſquelles ils nous ont conſervé le plaiſir & la peine de

nous exercer aussi long tems que nous voudrons, & nous transmettrons avec fidelité cette occupation loüable à ceux qui nous suivront.

Au reste cette édition n'est que la troisiéme qui soit veritablement de M. Barbeyrac. S'il l'appelle *cinquiéme*, ce n'est que pour prévenir la méprise qu'auroit pu occasionner une espece de supercherie des Libraires; la troisiéme & la quatriéme, faites en France & à Basle, n'étant que de pures *contrefactions* de la seconde qui parut, comme nous l'avons dit en 1712.

ARTICLE LXXIV.

LETTRES AU SUJET d'un Livre intitulé Réflexions sur la Poësie en general, sur l'Eglogue, sur la Fable, sur l'Elegie, sur la Satyre, & sur les autres petits Poëmes. A Paris, chez Jacques Guerin, Quai des Augustins 1734. *in-douze* pp. 77.

CEtte brochure contient trois Lettres, que l'Auteur adresse à une personne, qui souhaitoit sça-

voir ce que c'eſt qu'un Livre nouveau intitulé *Réflexions*, &c. Il auroit pu renvoyer ſon Interrogateur aux divers Ouvrages Périodiques, ou Journaux, qui en ont parlé, mais il a été bien aiſe d'en parler lui-même à ſon tour ; il a droit comme eux.

——Chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre & du papier.

Pour rapporter quelques-uns de ſes traits, voici les premiers ; *l'Ouvrage*, dit-il, *ne reſſemble à rien de ce que vous connoiſſez* : L'homme, à qui il écrit, n'a-t-il rien connu ni de bon, ni de mauvais, ni de médiocre, ni rien qui tienne de ces trois caracteres, ou qui en ſoit un mélange ? cependant il donne à entendre quelque choſe de tout cela, quand il avance que *l'Auteur* des Réflexions, *très déſintereſſé ſur ſa propre réputation, n'évite peut-être point le ſtile qu'il condamne* : Il auroit été bon pour inſtruire la perſonne, à qui les lettres s'adreſſent, de marquer quel eſt *ce Stile* : Si c'eſt un ſtile un peu obſcur, l'Auteur des lettres a

ſi bien repreſenté l'Auteur des réflexions, qu'on diroit que c'eſt lui : l'un énonce que l'autre s'égaïe en préſentant toûjours force images, & de tems à autre quelques idées, qui lui ſont particulieres : mais ni l'un ni l'autre n'a pris la peine de démêler précisément, en quoi il fait conſiſter *ces images*, & en quoi elles différent *des idées* ; de moins habiles gens qu'eux ne le voient pas ſi clairement: l'Auteur des lettres ſemble d'ailleurs faire le perſonnage de critique, lors que parlant de M. de S. M. Auteur des Réflexions, il lui fait dire *que le ſeul mot de Poëſie le met d'abord en entouſiaſme* : Au *nom de Poëſie, ne voyez vous pas s'animer tout ce qui éxiſte dans la nature? .... il envoye audevant de ſon Lecteur les Faunes & les Driades* ; il faut ici quelque pénétration d'eſprit, pour voir au juſte la ſuite du diſcours, la liaiſon des phraſes & ce que l'Auteur des Lettres veut ici, ou loüer, ou blâmer, ou même ce qu'il veut faire entendre : ſur tout quand il fait dire encore à l'Auteur des Réflexions,

qu'il *nous falloit un langage de fête... la Poësie nous en a servi, puisqu'il aime les prez, les bois, les fontaines, qu'il confesse sa foiblesse ; si vous en aviez envie, vous le seduiriez avec le murmure d'une fontaine... rien que du sentiment, voilà tout ce qui nous faut. Si vous pouviez ne faire que respirer, ce seroit encore mieux.* On laisse appercevoir que ce sont-là des expressions détachées du livre des Réflexions ; mais on ne fait pas connoître par-là ce qu'est le livre, puisqu'on n'indique point comment ces morceaux sont amenés, ni à quoi ils tendent. Le critique se découvre un peu plus, quand il rapporte que l'Auteur des réflexions ne connoît que deux sortes de sublime, *celui des images, & celui des tours.* Par exemple, dans une piece de Corneille, on raconte à Horace le pere la fuite de son fils : & interrogé sur le parti, qu'eût dû prendre son fils, il répond *qu'il mourût.* Vous croyez que c'est le sentiment, que vous admirez, point du tout, *c'est le tour* : apparemment le critique veut insinuer que dans cet en-

droit on admire le ſentiment autant que le tour, & il a raiſon : Il ſe pourroit bien faire auſſi, que l'Auteur critique n'en diſconviendroit pas tout-à-fait ; mais qu'il juge que c'eſt *le tour*, qui eſt le canal, par où le ſentiment fait impreſſion ſur nous.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à ces Meſſieurs de s'accorder entr'eux, s'ils le jugent à propos, ſur des ſubtilités, qui nous paſſent.

> Non licet inter vos tantas componere
> lites.

Le critique paroît relever d'autres points dans M. de S. M. comme, quand il rapporte d'après lui, que *l'ordre de l'Ode, c'eſt le deſordre*; chez M. Triſſotin, on trouveroit cela joli, car cela ſe décline, ou peu s'en faut. On ajoute que M. de S. M. aimeroit mieux avoir fait un des moindres petits Poëmes, tels que les *Triolets*, que deux Ouvrages entiers de raiſonnement, & que quatre Tragedies : de le repreſenter comme peu favorable aux Tragedies, paſſe : mais de le repreſenter ſi peu favorable aux Ouvrages de raiſonnement, c'eſt à quoi

ſa raiſon pourra bien ne pas conſentir : enfin un autre trait de même caractere, eſt ce qu'il rapporte encore de M. de S. M. que contre la décadence du goût, *l'ignorance eſt le grand remede.*

La deuxiéme Lettre eſt du caractere de la premiere ; l'Auteur y rapporte divers endroits de M. de S. M. qu'il ſemble ne pas approuver comme ceux-ci, *qu'il a recüilli les idées fixes & generales* ; *qu'il a tâté tous les tons, & qu'il s'eſt tenu au familier, &c.* Cependant on l'approuve en quelques endroits, comme dans ce qu'il rapporte, *que les images ſoulagent nôtre imagination, &c.* Mais quand il vient à nous rapporter que *pour peindre les ſentimens, il faut que les mouvemens paroiſſent, pour ainſi dire ſe couper la parole* : Nous avoüons de nôtre côté, *pour ainſi dire*, que nous n'entendons pas trop ce langage ; & que dans la crainte que nos lecteurs n'entendiſſent pas davantage ce que nous en rapporterions, nous leur laiſſons le ſoin de parcourir cette eſpece de critique ; où l'Auteur s'eſt

enveloppé dans les expressions, dans les idées, & dans les images de l'Auteur critiqué.

ARTICLE LXXV.

HISTOIRE DES EMPIRES & des Republiques, depuis le Déluge, Jusqu'à Jesus-Christ, &c,

Voyez les mois d'Avril, de May, & de Juin.

Thebes & Athenes, Tome 1. in-12. *page* 502.

Histoire de Thebes. » Une Province habitée dès les premiers tems, que la posterité de Japhet vint peupler la Grece ; » un peuple, dont » les commencemens sont grossiers » & rustiques, & qui après trois » siecles, change tout-à-coup de » face par la venuë d'un Etranger ; » un Prince, dont l'industrie, la » prudence & les lumieres trouvent » le moyen de s'emparer des cœurs, » & de la souveraine autorité ; mais

» auſſi dont les premiers pas vers le
» thrône, qu'il venoit d'élever, fu-
» rent le ſignal de tous les mal-
» heurs, qui peuvent affliger une
» famille, depuis le premier juſ-
» qu'au dernier de ſes membres. En-
» fin une Monarchie, qui s'éteint
» dans le ſang de ſes Rois, & qui
» dégenere en République. C'eſt dit
» M. l'A.. G.. l'idée que l'on doit
» prendre du royaume de Thebes, »
& c'eſt à l'Hiſtoire de ce Royaume, avant qu'il dégenerât en République, que l'Auteur ſe borne dans ce volume.

Ogygés originaire du Pays y regna le premier, & lui donna ſon nom. On connoît peu ce Prince & ſes ſucceſſeurs juſqu'à Cadmus, dont on voit ici en peu de mots l'Hiſtoire débarraſſée, autant qu'il eſt poſſible, des fictions de la fable. Amphion, un de ſes ſucceſſeurs, eut la gloire d'achever le projet, qu'il avoit laiſſé imparfait, de bâtir un ville ſur le plan de la fameuſe Thebes en Egypte; la Cadmée que celui-ci avoit conſtruite, ne fut qu'une citadelle de la nouvelle

ville, qui fut nommée Thebes par son fondateur. L'*Ogygie* avoit aussi changé de nom depuis Cadmus, & portoit celui de *Beotie*; nôtre Auteur rapporte les diverses opinions des Historiens sur l'origine de ce nom.

Cadmus, après avoir policé la Grece, voulut aussi y reformer la religion sur ce qu'il avoit vû pratiquer en Phenicie, en Samothrace, & en Egypte; mais il sentit, remarque nôtre Auteur, combien il est perilleux de toucher à l'ancienne croyance. Le peuple & les Bacchantes l'auroient mis en pieces, s'il ne s'étoit sauvé en Illyrie. Ses quatre filles *Ino*, *Agavé*, *Autonoé*, & *Sémélé*, sont beaucoup plus fameuses dans la fable, que dans l'histoire; on ne peut douter qu'elles n'ayent été très malheureuses, les Poëtes ont cherché à embellir le recit de leurs malheurs.

Sémélé fut mere du second *Bacchus*, dont M. l'Ab. G. prétend que les Grecs ont composé l'histoire fabuleuse des dépoüilles *d'Osiris* ou

Menés, premier roi d'Egypte, & le vrai Bacchus, dont *Cecrops* & *Orphée* leur avoient apporté le culte. Il ajoute que le nom de *Bacchus*, est moins un nom propre, qu'un titre commun à plusieurs Heros. Les trois principaux sont Osiris, un fils de Jupiter & de Proserpine, ou de Cerés, le veritable *Jacchos* des Mysteres d'*Eleusine*, & le fils de Sémélé. Quelques-uns s'imaginent trouver le Bacchus de la fable dans Noë, d'autres dans Nembrod, plusieurs dans Moyse & dans Josué; notre Auteur, après avoir exposé les preuves de convenance, qu'ils en apportent, les refute avec beaucoup de solidité.

L'histoire d'*Oedipe*, la fable de *Sphinx*, les fureurs d'*Eteocle*, & de *Polinice*, celles des *Epigones*, plus cruelles encore; l'éloge de la jeune *Daphné* fille de *Tyresias*, la mort de *Xanthus*, dernier roi de Thebes, tué en trahison; tout cela est décrit en si peu de *mots*, qu'il n'est pas possible de l'abreger davantage. » Thebes en rejettant les Rois, perdit » tout ce ce qui la faisoit connoître

» dans ce monde ; pendant ſix ou
» ſept ſiecles, elle eſt au milieu de la
» Grece ; comme n'y étant point du
» tout, & ſi elle fait enfin parler
» d'elle, c'eſt pour ſe deshonorer...
» Thebes ne rougit point de s'unir
» avec les barbares, & de porter les
» armes contre ſa nation .... C'eſt
» un reproche, qu'il lui faut eſſuyer
» l'eſpace de cent ans ; mais elle s'en
» releve avec honneur... Dans l'en-
» ceinte de ſes murs elle forme
» tout à la fois deux de ces hommes
» rares, tels qu'on n'en voit, qu'a-
» près pluſieurs ſiecles, & dont un
» ſeul ſuffiroit pour faire éternelle-
» ment la gloire de toute une na-
» tion. » Il s'agit de *Pelopidas*, & d'*Epaminondas*, dont les portraits ſont très bien touchés.

L'air épais & marécageux de la Béotie, dit notre Auteur, fit un tort conſiderable à la réputation de ſes hahitans ; on regarda toujours les Thebains, comme un peuple ignorant & groſſier ; de ſorte que pour dépeindre un homme ſans talens, on l'appelloit, *eſprit & oreille de Beotie*.

» Cependant, ajoute-t-il, Thebes
» nous a donné l'élite de ce qu'il y
» a de plus parfait dans tous les
» genres : Pindare pour la poësie,
» Plutarque pour l'histoire, Epami-
» nondas pour la guerre.

Histoire des Atheniens. Malgré les prétentions insoûtenables des Grecs, surtout des Atheniens, pour leur antiquité, rien n'étoit plus miserable, que les premiers habitans de la Grece, qui ont été connus dans l'histoire. Thucydide en fait un portrait affreux, & *Pelasgus* n'a-t-il pas reçu les honneurs divins, pour leur avoir appris à se nourrir de glands, au lieu d'herbes, & à faire des cabanes? Ils ne se seroient peut-être même jamais civilisés, si des colonies Pheniciennes & Egyptiennes, ne se fussent établies parmi eux. L'Egypte surtout enrichit l'Attique de son superflu ; elle lui envoya *Cecrops*, qui fut le premier roi de ce pays, nommé alors *Actique*, où il bâtit une forteresse, qu'il nomma *Cecropia*.

» La date fixe du commencement
» de ce regne, dit M. l'Ab. G. est

» un de ces points aſſûrés de l'hiſ-
» toire, auſquels tous les auteurs ſe
» réüniſſent ſur l'autorité magiſtrale
» des fameux marbres d'Arundel:
Cecrops qu'il fait d'environ vingt ans plus âgé que Moïſe, établit l'*Areopage* ſur le modele des tribunaux d'Egypte; & le premier jugement, que rendit ce Tribunal, fut dans la querelle de Neptune & de Mars, tous deux Rois de la Theſſalie. Mars y gagna ſa cauſe, & le lieu, où l'arrêt fut prononcé, qui étoit une hauteur hors de la ville, fut nommé *Areopage* du nom de ce prince *Arés*, & de *Pagos*, qui ſignifie colline.

Le déluge de Deucalion arriva ſous le regne de *Cranaüs*, ſucceſſeur de Cecrops. Dans le recit fabuleux, que fait Ovide de cet évenement M. l'Ab.G. retrouve preſque tout ce que Moïſe nous apprend du déluge univerſel, & de Noë; & dans l'hiſtoire de Promethée, qui précede celui-ci; il reconnoît l'idée d'un ſeul Dieu, & de ſes attributs; que le Poëte, dit-il, avoit priſe dans les livres Saints. *Amphitrion*, gendre de Cra-

naus, qu'il détrôna, & qu'on croit communément avoir été fils de Deucalion; forma une confederation de douze peuples voiſins de Cecropia, qui s'aſſembloient deux fois l'an aux Thermopyles, pour y déliberer ſur les affaires publiques & particulieres, après avoir offert des ſacrifices communs. On voit ici le détail des réglemens de cette aſſemblée, qui prit le nom de ſon fondateur.

L'année, qui ſuivit cet établiſſement, les Grecs prirent le nom d'*Hellenes*, par eſtime pour *Hellen* ſecond fils de Deucalion, qui regnoit dans la Phtiotide. Ce prince eut trois fils *Eolus*, *Dorus*, & *Xutus*. Les deux premiers donnerent leurs noms aux peuples, ſur leſquels ils regnerent. Xutus accuſé par ſes freres, d'avoir pillé les tréſors de leur pere, ſe refugia à Cecropia, dont le roi *Erectée* lui donna ſa fille en mariage. Il en eut deux fils, *Acheus*, & *Ion*, deſquels ont été formées deux nouvelles peuplades.

Les Marbres d'Arundel, rapportent au regne de *Pandion*, le com-

mencement de celui de *Minos* dans l'Iſle de Crete, & l'invention fortuite du fer par les Dactyles Idéens. La chronique d'Euſebe marque plus préciſément le commencement de Minos à la trente-deuxiéme année du regne de Pandion. L'arrivée de Cerés en Afrique, & toute l'hiſtoire vraye & fabuleuſe de cette reine de Sicile ſont ici fort bien expliquées, auſſi bien que tout ce qu'on a pu découvrir de ſon culte & des myſteres d'*Eleuſis.* Sous un autre Pandion fils de Cecrops II. commencerent les luſtrations;» eſpece de » religion, dit notre Auteur, qui, » à la bien prendre, procuroit l'im- » punité de tous les crimes, mais » n'avoit pas le don de ſatisfaire la » conſcience, témoin les fureurs » d'Oreſte.

A meſure qu'on avance dans l'hiſtoire d'Athenes, elle devient plus intereſſante, mais auſſi elle eſt plus connuë. D'ailleurs il nous ſeroit impoſſible de ſuivre M. l'Ab. G. dans ce qu'il nous raconte de la triſte mort d'*Androgée*, de la vengeance,

qu'en tira *Minos* II. ſon pere, de ce qui a donné lieu à la fable du *Minotaure*, des avantures de *Theſée*, de la fondation d'*Athenes*, de l'ordre que Theſée y établit, des *jeux Iſthmiques*, de la guerre contre les Amazones, de l'hiſtoire ou de la fable de ces guerrieres; enfin de la mort de Codrus, en qui finit la royauté à Athenes. Tout cela ne peut être écrit en moins de mots, & la clarté n'y ſouffre point de la préciſion.

Les Archontes perpetuels prirent la place des rois. Depuis long-tems les Atheniens haïſſoient le pouvoir ſouverain, quelque limité qu'il fût; ils furent ravis de pouvoir colorer cette averſion du ſpecieux prétexte de la douleur, que leur cauſoit la perte d'un roi tel que Codrus, & du deſeſpoir d'en retrouver jamais un ſemblable. *Medon* fils de Codrus, fut le premier Archonte, mais ce n'étoit guere pour lui qu'un titre: l'Ariſtocratie fut établie à Athenes; l'Areopage devint le veritable ſouverain de cet Etat. On verra avec plaiſir la

forme de ce nouveau gouvernement. Au bout de trois cens ans les Archontes perpetuels furent abolis ; on en créa pour dix ans, & environ un siecle après cette dignité ne fut plus qu'annuelle.

Il y avoit environ soixante ans, que les choses étoient sur ce pied, lorsque les Atheniens songerent à se donner un corps de loix, & ils en chargerent *Dracon*, qu'ils créerent Archonte pour l'autoriser davantage. On sçait ce que l'orateur *Demade* disoit des loix de Dracon, qu'elles n'avoient pas été écrites avec l'encre, mais avec le sang. Aussi ne subsisterent-elles pas long-tems ; elles firent place à celles de *Solon*, qu'on trouvera ici fort bien expliquées, avec toute l'histoire de ce celebre Leglslateur.

C'est ici proprement, que commence le beau siecle d'Athenes ; M. l'Ab. G. développe avec soin & avec beaucoup de netteté les causes des guerres, que cette république eut à soûtenir jusqu'à celle du Peloponese. Les grands hommes, qu'elle a

produits dans cet intervale, y ſont bien caracteriſés, les évenemens y ſont ſuffiſamment detaillés ; mais nous ne ſçaurions en parler, ſans repeter preſque tout ce que nous en avons dit, en rendant compte de l'ouvrage de M. Rollin, la difference de la maniere de traiter un pareil ſujet ne pouvant pas aſſez ſe remarquer dans un extrait.

Diſſertation ſur les jeux Olympiques, & ſur les Olympiades. Ce qui a determiné notre Auteur à s'étendre un peu plus ſur cet article ; c'eſt, dit-il, que juſqu'à preſent perſonne ne s'en eſt encore donné la peine, & que la connoiſſance des jeux Olympiques ſervira d'introduction à celle des Olympiades, l'ere commune de l'hiſtoire Grecque.

L'Olympe eſt une montagne de l'Elide, proche du fleuve Alphée ; il s'y donna une celebre bataille entre Jupiter & Saturne, & c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *colline Saturniene* : mais comme Jupiter y avoit paſſé une partie de ſa jeuneſſe ſous la conduite d'*Olympus*, homme rare

pour ses talens & ses connoissances ; ce prince fut appellé *Olympien*, & la montagne, *Olympienne*. Là Jupiter s'exerça à la course, & aux combats avec les Titans. Parmi ces Athletes, les *Curetes Idéens* se distinguerent, & particulierement un d'eux nommé *Hercule*, qui devint comme le chef de ces assemblées, en regla l'ordre, les loix & les conditions ; & par-là en fut regardé comme l'instituteur. La tradition est même qu'il avoit ordonné que ces jeux se celebrassent tous les cinq ans, en memoire de ses cinq freres, d'où l'on conclut que l'origine des jeux Olympiques est de la premiere antiquité, & précede le regne d'Inachus. Ainsi Helladius s'est trompé, en les faisant moins anciens que les *Panathenées*, les *Eleusiniens*, & ceux qu'on celebroit dans l'Isthme de Corinthe, en l'honneur de Melicerte, à moins qu'on ne parle de leur rétablissement.

Ils furent en effet long-tems negligés, après Hercule Idéen, Endymidion son successeur, & au bout d'un siecle Pelops les renouvellerent.

Ils

Ils avoient encore été interrompus, lors qu'*Hercules* fils d'Acmene, au retour de l'expedition des Argonautes les rétablit, & cela dura quelque tems ; enfin Iphitus Roi d'Elide, le releva plus heureusement par l'ordre d'Apollon ; & de concert avec Licurgue & Cleostene, y établit des loix si sages, qu'on y accourut de toute la Grece : on prétend que la couronne d'olivier, dont on honoroit le vainqueur, étoit de l'ordre de l'oracle de Delphes, qu'Iphitus avoit fait consulter sur ce point ; mais suivant Pindare, l'origine de ce prix vient d'Hercule.

L'Auteur nous donne d'après Pausanias, une description magnifique du temple de Jupiter Olympien, du Pelopion, ou de la plaine de Pelops, & du temple de Junon Olympienne. On ne voyoit nulle part ailleurs plus de richesses, que dans ces deux temples, & c'étoit dans le premier, que l'on alloit offrir des sacrifices, avant que de commencer les jeux.

Ce qui regarde les Athletes, est

encore plus curieux. On y voit l'examen qu'on leur faisoit subir, avant que de les recevoir à entrer dans la lice ; les abus, qui se glissent parmi eux, leur continence, leur nourriture, leur voracité, & leur abstinence, leurs exercices, le serment qu'on leur faisoit prêter, & la maniere de les apparier.

L'Auteur vient ensuite à la description du Stade, puis aux jeux mêmes ; ils devoient durer neuf jours pour autant d'exercices, ou de combats particuliers. Le plus celebre & le plus noble, étoit la course à pied, à cheval, & sur des chars. Quelquefois elle étoit simple, d'autrefois elle étoit double ; c'est-à-dire, qu'on n'étoit qu'au milieu de la course, quand on arrivoit au but, il y en avoit, où il falloit tourner douze fois autour de ce but, qui étoit le tombeau de Pelops. Les autres jeux étoient la lutte, le Pugilat, la Pancrace, la Pentathle, le Saut, le Disque ou Palet, le trait & le Cerceau. M. l'Ab. G. finit cet article par le dialogue de Lucien, *des exercices*

du corps. C'eſt une critique ingenieuſe des jeux Olympiques.

Toutefois, ajoute-t-il, quels que fuſſent les abus & l'inutilité des jeux Athletiques ; » on les celebra tous » les cinq ans à la pleine lune de » Juillet, avec la plus grande exacti- » tude : ce fut cette ponctualité, » qui occaſionna chez les Grecs, la » maniere de regler leur hiſtoire par » la revolution des quatre ans, qui » ſe paſſoient d'un jeu à un autre, » & qu'on nomma pour cette raiſon » *Olympiade.* Chaque République & » preſque chaque ville, ayant ſa » maniere de compter par ſes Ar- » chontes & ſes Magiſtrats... elles » ne s'entendoient pas les unes les » autres... De-là vient qu'on ne » trouve aucune chronologie dans » Herodote, dans Thucydide, & » dans Xenophon, quoique les uns » & les autres ayent touché l'hiſtoi- » re des premiers tems de la Grece. » Ce qu'ils avoient de plus ſûr, » étoit de compter par generations; » mais quelle ſource d'erreurs, puiſ- » que les uns les faiſoient de trente

» ans . . . & les autres n'en met-
» toient que trois pour un siecle.

Ce ne fut que sous Ptolomée Philadelphe, que *Timée* Sicilien s'avisa de chercher une époque commune, qui fût autentique & sûre ; & il n'en trouva point de meilleure, que la revolution des jeux Olympiques. Il en raprocha les Ephores, & les Rois de Sparte, les Archontes d'Athenes, les prêtresses de Junon, d'Argos ; & les noms d'un grand nombre de vainqueurs aux jeux Olympiques. On trouva cette découverte précieuse, & elle fut adoptée.

Cependant la difficulté étoit de fixer au juste, l'année du dernier rétablissement des jeux Olympiques; on ne les trouva que dans la vingt-huitiéme Olympiade ; parce que jusques-là, on n'avoit point tenu registre des noms des vainqueurs. On découvrit enfin le tombeau d'un certain *Corebus* Eléen, cuisinier de profession, qui avoit été couronné, & on en tira toutes les lumieres qu'on cherchoit. Corebus fut regardé comme un Mercure à deux visages, & sur ce que

cette figure a fait dire, *que l'ancienne Grece n'avoit rien de certain avant les Olympiades*, notre Auteur prétend que cela n'eſt vrai que pour la Chronologie ; il ajoute qu'on ſeroit auſſi peu fondé à rejetter tous les faits hiſtoriques des tems fabuleux, parce qu'ils n'avoient pas de calcul aſſûré & commun, qu'à douter de toute l'hiſtoire des chrétiens avant Charlemagne ; parce qu'avant le regne de ce Prince, les François ne comptoient pas encore leur année par celle de la redemption du genre humain. On pourroit conteſter la juſteſſe de cette comparaiſon.

Il eſt vrai que malgré la certitude de l'Olympiade de Corebus, les Chronologiſtes ne s'accordoient pas dans le rapport qu'ils en faiſoient aux Hiſtoires particulieres ; Scaliger même, qui s'eſt venté d'avoir trouvé le premier le jour fixe, auquel Iphitus renouvella les jeux, s'y eſt trompé, comme le Pere Petau l'a demontré ; mais ces écarts ne regardent que le concours des Hiſtoires particulieres. » Tous conviennent

» ajoute nôtre Auteur, que la pre-
» miere Olympiade vulgaire tombe
» l'an 2938. de la periode Julienne,
» du monde 3228. & 776. avant
» J. C. les Grecs continuerent de
» les compter jusqu'à 249. Mais
» elles ne sont presque d'aucun usa-
» ge environ 100. ans, avant l'Ere
» chrétienne, où les loix particu-
» lieres obligerent leurs Sujets de se
» servir des calculs, qui leur étoient
» propres.

ARTICLE LXXVII.

JACOBI AUGUSTI THUANI Historiarum sui temporis, Tomus 1, 2, 3, 4, 5, 6, In-folio, *accedit sylloge scriptorum varii generis*, &c. (c'est-à-dire) Histoire de M. de Thou, six volumes *in-folio*, avec un septiéme volume, contenant *le recueil de diverses pieces sur la vie, les mœurs, les affaires, la fortune, les écrits, la famille, les amis & les ennemis de M. de Thou. Les pieces qui composent ce recueil, sont en partie imprimées pour*

la premiere fois, avec celles qui ont déja paru. Le tout par les ſoins de M. Samuel Bucklei 1733. à Londres.

IL y a des livres ſinguliers, dont le ſort eſt d'être conſacrés pour jamais à la curioſité humaine, ſoit par les conjonctures des tems & des lieux qui les ont vû naître, ſoit par la qualité & le caractere des Auteurs, ſoit par la nature des Ouvrages. Tantôt les circonſtances où il ont été composés en font tout le prix, quand même ils manquent de cette élegance, qui n'appartient qu'à certains ſiecles privilegiés. Telles ſont diverſes chroniques contemporaines, qui nous repreſentent les révolutions des Etats, & le ſecret des Cours : par exemple un Gregoire de Tours & ſes continuateurs. Quelquefois ce ſont des broüilleries toujours funeſtes à la poſterité même, qui rendent ces écrits précieux à la malignité du cœur humain, comme l'Hiſtoire de Fra Paolo. Souvent ce qui les rend immortels, c'eſt l'autorité des Ecrivains ;

qui ont été emploïés dans de grandes affaires, & dont les recits portent pat conſequent un caractere de vraiſemblance très propre à s'inſinuer dans les eſprits, comme les Memoires du Cardinal de Retz, & quelques autres. Enfin la beauté & la délicateſſe du ſtyle acheve de les immortaliſer, quand même on auroit quelque choſe à deſirer du côté de la verité.

L'Hiſtoire de M. de Thou, réünit pour le moins autant qu'aucune autre l'aſſemblage des differentes parties, qui contribuent à donner à certains Ouvrages ce germe d'immortalité qui les perpetuë. Sans compter le reſte, le nom ſeul d'un hiſtorien tel que M. de Thou, grand homme d'Etat & de Cabinet, Preſident au Mortier, illuſtre par la robe, & les négotiations; l'un des Heros de ſon ſiecle, & peut-être la meilleure plume; *ſçachant (a) faire & raconter de grandes choſes*, ne pouvoit manquer d'immortaliſer ſon Hiſtoire.

(*a*) C. Plin. ch. 15. liv. 6.

L'édition Latine que l'on en donne aujourd'hui par les ſoins, & ſous les yeux de MM. Samuel, Buklei, & Thom. Carte, paroît portée à ſa perfection. Elle contient ſept volumes *in-folio*, que nous pouvons partager en trois parties. La premiere comprend les pieces préliminaires, qui rendent compte de cette édition. La ſeconde & la plus étenduë, c'eſt l'Hiſtoire de M. de Thou. On nous diſpenſera d'en parler : elle eſt aſſez connuë. Le ſeptiéme volume entier, fait la troiſiéme partie. C'eſt à ce tome que nous nous attacherons, parce qu'il preſente une grande quantité de pieces, dont pluſieurs n'avoient pas encore vû le jour : & c'eſt ce qui fait le principal merite de cette nouvelle édition, la plus complette qui ait encore paru.

Le ſeptiéme tome eſt partagé en douze articles : voici le titre du premier. *Effets de l'Hiſtoire de M. de Thou à Rome.* Cet article eſt composé d'environ 60. pieces, dont la plûpart ſont les Lettres reciproques de M. de Thou, des Cardinaux de

Joyeuſe, Sforze, du Perron, Frid. Borromée, Seraphin, & de la Rochefoucault, de quelques ſçavans, & particulierement de M. Chriſtophe Dupuy, couſin de M. de Thou, & ſon Agent à Rome. Par cette ſuite de Lettres écrites depuis 1604. juſqu'à 1611. on apprend avec douleur combien il eſt triſte pour les plus grands genies, de ſe trouver dans des tems orageux qui repandent preſque neceſſairement ſur les Ouvrages hiſtoriques ou critiques, les nuages dont les eſprits ſont couverts. C'eſt la raiſon que M. de Thou allegue lui-même pour ſe juſtifier. Il repete en cent endroits qu'il faut conſiderer, *de quel tems & en quel tems il* écrivoit. » *Je reconnois* (*a*), dit il, » au Cardinal de Perron, *que le* » *tems auquel j'ai écrit, & ma liberté* » *naturelle me peuvent avoir quel-* » *quefois emporté*; mais ſans haine » dont j'appelle Dieu à témoin, & » beaucoup moins avec mépris de ce » que je dois venerer. Vous ſçavez que » je n'ai jamais vacillé en la religion de

(*a*) C. 1. p. 28. & 29.

» mes Peres, c'est-à-dire en la Ca-
» tholique, en laquelle je veux vi-
» vre & mourir : mais j'ai parlé li-
» brement de ceux qui se servoient
» de la religion pour en faire une
» cape à l'Espagnole, & couvrir leur
» ambition. Je ne pouvois loüer les
» vertus sans noter par réflexion les
» vices. Je n'ai touché par cela, ni
» entendu en rien toucher la reve-
» rence du lieu & des personnes,
» *non loca sed mores vexavi .... sœpius*
» *ausonios, actaque Roma rea est.*
» Celui de qui cela a été écrit a été
» toleré à Rome; & ce grand Em-
» pereur qui a donné son nom he-
» reditaire à tous ses successeurs, l'a
» enduré, encore que particuliere-
» ment il l'eût dechiré aussi-bien
» que Catulle. Mais je ne voudrois
» me servir de cet exemple pour
» m'excuser, non plus que mon in-
» tention n'a été de l'imiter. Je ne
» me suis jamais proposé que de
» dire la verité, *sans haine & sans*
» *amitié*; & toutefois d'autant que
» je dois plus à autrui qu'à moi-
» même, *je ne refuse d'être admo-*

» *neſtê & recevoir les avertiſſemens*
» *qu'il vous plaira en particulier me*
» *donner*, afin qu'*avec ce peu de mu-*
» *tation* que vous dites, l'œuvre
» puiſſe être leu par tout. Cepen-
» dant j'ai pris la hardieſſe de vous
» envoyer quelques exemplaires de
» la ſeconde partie, pour les faire
» voir à qui de Meſſeigneurs les
» Cardinaux vous trouverez à pro-
» pos. Le tout paſſera par le même
» jugement, s'il vous plaît.

Voilà le vrai caractere de M. de Thou, qui ſe peint dans toutes ſes Lettres. Grandeur d'ame, nobleſſe de ſentimens, amour de la patrie, attachement à nos Rois, fermeté inébranlable à ſoutenir la verité, telle qu'il ſe la repreſentoit dans des conjonctures, où le prejugé eſt d'autant plus dangereux qu'il eſt imperceptible, d'autant plus difficile à deraciner, qu'il ſemble s'accorder avec la droiture de cœur, d'autant plus durable qu'il arrive rarement qu'un homme vive aſſez long-tems, pour attendre du nombre des années que le voile ſoit levé, & que les

nuages ſoient diſſipés. Ils s'évanoüiſſent à la fin : on ouvre inſenſiblement les yeux à la lumiere ; & l'équitable poſterité reconnoît ce qu'il y a de loüable ou de blamable dans dans la conduite & dans les écrits des hommes rares. C'eſt à la poſterité que M. de Thou en appelloit. Elle (*a*) *en donnera*, diſoit-il, *le jugement definitif.* Elle l'a porté en effet; & le diſcernement public s'accorde à diſtinguer dans un Ouvrage d'ailleurs infiniment précieux, les traces des circonſtances où il a été composé, & une ſorte de teinture, que l'on peut comparer à celle des eaux qui contractent les qualités du terroir, où des mines par où elles ont coulé.

Cela étant inconteſtable aujourd'hui, qu'il n'eſt plus queſtion, ni de ligue, ni de Calviniſme, ni d'anciens ſentimens contraires aux interêts de l'Etat, nous ne ferons nulle difficulté d'expoſer naïvement l'ar-

(*a*) C. 1. p. 23. item voyez le Poëme Latin *Poſteritati*, c. 4. p. 129. de cette édition.

ticle dont il s'agit. Les reproches qu'on faisoit à M. de Thou, se reduisoient à deux principaux chefs, trop de partialité en faveur des Calvinistes, & trop d'affectation à maltraiter les Papes. M. de Thou *emporté*, comme il le dit, par *le tems* & par sa *liberté naturelle*, comptant de plus sûr sa bonne foi, sur son équité, sur son zele pour la Patrie, souffroit impatiemment ces reproches, quoique trop bien fondés, & ne pouvoit concevoir qu'il eût passé les bornes aussi fréquemment qu'on le disoit. La passion qu'il avoit de voir son livre naissant, aussi bien reçû en Italie & en Espagne, qu'il l'étoit en France, ne l'empêchoit pas de voir qu'il auroit bien des difficultés à essuyer, puisqu'il en souffroit en d'autres païs. » Je ne doute pas, (*a*) » dit-il, *qu'il n'y ait beaucoup à* » *redire*, & prendrai toûjours de » bonne part d'être averti, comme » je l'ai deja été d'Angleterre & » d'Allemagne, pourvû que ce soit » sans convice, & avec la même

(*a*) A M. Chr. Dupuy p. 9. c. 1.

» candeur que j'ai écrit ; vous avez
» par-delà, MM. les Card. Seraphin
» & du Perron qui peuvent l'avoir
» lûë, ausquels vous pourrez adres-
» ser, si vous apprenés que le maî-
» tre du Palais veüille passer plus
» avant, que la liberté permise ès
» Histoires ne peut souffrir. Pour
» moi je suis resolu de tout endurer
» & dissimuler. Mais si l'on outre-
» passe les bornes de la charitable
» admonition, qui sera toujours
» bien prise, je ne veux pas pro-
» mettre ni garantir qu'il ne s'en
» trouve qui avec une meilleure plu-
» me que la mienne, voudront ven-
» ger l'injure qui me sera faite au
» grand regret par avanture de
» ceux qui auront commencé.

M. de Thou négotioit dans les formes avec Rome, & si l'on en croit les Lettres reciproques, il ne negligeoit (comme on vient de l'appercevoir) aucun des moïens que les personnes versées dans les grandes affaires sçavent employer dans les négotiations. En ouvrant son cœur à M. Ch. Dupuy, il lui marquoit les

moyens de réüssir en (*a*) ce *Théatre de prudence*, comme il l'appelloit; & sur les lumieres qu'il recevoit, il faisoit agir tour à tour l'esperance, (*b*) la crainte, & les autres ressorts qu'il avoit si habilement maniés en d'autres affaires, telles que celle de l'Edit de Nantes dont il avoit eû la principale direction. » J'ai appre-» hendé, (*c*) dit-il, au Card. Sfor-» ze, que ce reste du Roi Charles » fût moins bien reçû, au lieu où » vous restez pour le sujet des con-» fusions qui s'y voyent; mais il doit » être pardonné à ceux qui en ont » senti si long-tems depuis, & en » sentent encore le mal, d'en parler » plus librement: mal qui ne se peut » guerir que par une longue suite » d'années en paix, & par le réta-» blissement de la foi publique. Je » n'en dirai rien davantage, encore » que j'y sois obligé; & pour la jus-» tification de ce que j'en ai écrit, » & pour avoir été employé par S. M.

(*a*) C. 1. p. 27.
(*b*) à M Dupuy, p. 4. c. 1.
(*c*) P. 34. & 35. c. 1.

» *au traité de l'Edit dernier*, qui s'eſt
» fait pour ce regard , encore que
» pour éviter l'envie j'euſſe fait tout
» mon poſſible pour en être excuſé...
» ſi je connois que ces derniers Livres
» ne vous ayent pas été deſagreables.
» j'y ajouterai encore 23. autres Li-
» vres qui vont juſqu'à l'année 1584.
» incluſe , & juſqu'au commence-
» ment de nos guerres & confuſions
» enragées qui ont peu s'en a fallu ,
» renverſé cet Etat. Là il faudroit arrê-
» ter le cours de l'impreſſion , &
» garder les 45. Livres qui reſtent
» pour un meilleur tems , auquel il
» ſoit plus libre de penſer ce que l'on
» veut & d'écrire ce que l'on penſe.

Il ne nous appartient pas d'expoſer dans de ſimples memoires de litterature tous les reſſorts dont nous avons parlé en general. C'eſt l'affaire des Lecteurs curieux, qui compareront toutes les Lettres & leurs dattes, de découvrir les traces de cette négotiation ; ou d'un côté M. de Thou offroit des changemens, une ſeconde édition , des adouciſſemens , (a) *ne voulant que l'on penſât*

(a) P. 4. ch. 1.

que pour crainte, ou autre respect il changeât rien au gré des vivans. Où il faisoit valoir avec bien de la justice (*a*) sa naissance, ses alliances, ses services, son attachement à la maison de Bourbon, (*b*) *faisant mettre en consideration que ceux de la maison de Bourbon, tenoient cette Histoire comme faite, pour montrer la justice de leur cause :* où d'un autre côté il se trouvoit de son aveu, qu'il y avoit *beaucoup à redire* dans le commencement même de son Histoire, & que (*c*) *le tems où il écrivoit, & sa liberté naturelle pouvoient l'avoir quelquefois emporté, quoique sans haine & sans mepris de ce qu'il devoit venerer.* Nous tirons le voile sur des procedés qui n'ont plus de rapport au tems où nous vivons. Il suffit de suivre les nouveaux éditeurs, dans le cours des dattes de toutes ces pieces nouvellement imprimées, sans s'en rapporter à leurs Préfaces, qui sont évidemment trop partiales. Nous ne

(*a*) Ch. 1. p. 6. & 27.
(*b*) Ch. 1. p. 6.
(*c*) Ch. 1. p. 28. & 29.

les blâmons pas de parler comme Anglois ; & ils ne peuvent nous ſçavoir mauvais gré, de parler en vrais François & en Catholiques.

M. de Thou convenoit de ſi bonne foi, qu'il y avoit quelque choſe *à redire* dans ſon Ouvrage, qu'il s'exprime en ces termes, (*a*) p. *6.* » » *pour moi je ne trouverai mauvais que* » *l'on en retranche ce qu'on voudra* ; » & que l'on faſſe réimprimer le Li- » vre par de-là, ainſi retranché ; » pourvû que l'on n'y ajoute rien, » & que ce ſoit ſans note de l'Au- » teur. Mais ; s'il eſt poſſible, il » faudra traîner la choſe en longueur » afin que la ſeconde partie qui pour- » ra être achevée dans trois mois ; » & qui les contentera davantage, au » moins les offenſera moins, puiſſe » cependant aller juſqu'à eux, & » paſſer par le même expedient qui » ſera pris. J'ai grand regret que » j'aye été contraint de mettre en lu- » miere mon Hiſtoire, puiſque ce » que j'avois fait pour la publier par » le malheur du tems, & des diver-

(*a*) *A M. Dupuy*, ch. 1.

» ses fortunes, me tourne à si gran-
» de envie.

L'affaire fut traînée en longueur, comme le souhaitoit M. de Thou, par les soins des Card. Seraphin, du Perron, Sforse, &c. Henry IV. même qui avoit approuvé la Préface, & qui aimoit avec raison M. de Thou, écrivit ces mots à M. de Bethune son Ambassadeur à Rome, *du 4. May* 1604. » (a) Quand le Non-
» ce m'a parlé & fait plainte du Li-
» vre du President de Thou, il a
» connu le déplaisir que j'en ai reçu,
» & comme j'ai commandé le cours
» & la vente d'icelui qui a été faite.
Mais le Roi s'étant refroidi sur cette affaire, par les conseils de M. de Villeroi, comme l'assurent les Editeurs, & comme M. de Thou l'a soupçonné, la fatale censure fut faite, mais sans éclat en 1609. On avoit envoyé les corrections & les notes à M. de Thou, dès l'an 1606. on peut les voir, aussi-bien que celles de l'Espagne dans le livre même, avec le jugement qu'en porta l'Auteur. Nous

(a) Ch. 2, p. 2.

nous contenterons d'avertir les lecteurs, que les Jesuites n'eurent aucune part à cette censure. On en trouvera la preuve, ch. 1. p. 38, 39, 42. dans les Lettres de M. Ribere & du P. Richeome. Il ne nous sieroit pas d'alleguer encore un éloge non suspect, que M. de Thou fait des Jesuites au sujet de Sciopius, dont nous parlerons bien-tôt. Si l'on veut se donner la peine de chercher ce trait que nous ne citons point, on le trouvera c. 1. p. 27. l. 9. & c. 3. p. 2. L'on sçaura de même ce qui arriva en France, après la censure de Rome, si on consulte les pages 40, 41, 42, & 43. Voilà ce qu'il y a de plus essentiel dans les 137. pages du premier article.

Le second est beaucoup plus court, il consiste en 15. pages sous ce titre. *Effets de l'Histoire de M. de Thou à la Cour de France.* La France en general, reçut l'Ouvrage avec toute l'estime, qu'on ne pouvoit légitimement refuser à l'Auteur, & à ses écrits. La curiosité d'une part, & de l'autre je ne sçai quelle franchise, que

nous n'oserons appeller satyrique, donnerent un nouveau prix à un livre qui étoit pour les François, ce que les *Villani* sont pour les Italiens; qnoique ces derniers ayent écrit avec moins d'art, moins d'élegance, & plus de simplicité. La Cour fût d'abord entraînée par les suffrages du Roi, (*a*) qui *avoit pris un singulier plaisir, au sujet de l'Epitre dedicatoire*, & qui avoit écrit à M. de Bethune, de la maniere que nous avons rapportée. Mais ce succès de Cour s'évanoüit bien-tôt, il y eut d'illustres Maisons qui se crurent blessées; M. de Thou eut des chagrins & des revers qu'il ressentit vivement, & qu'il soutint pourtant en Philosophe. Le celebre Achille de Harlai, premier President du Parlement, avoit épousé la sœur de M. de Thou. Dans sa vieillesse, il voulut rendre au fils cette place éminente, que le pere M. Christophe de Thou, avoit si dignement occupée. Ce dessein fut traversé, & nôtre Auteur attribua ce coup à M. de Villeroi. On peut voir à ce

(*a*) Ch. 2. p. 2.

ſujet la lettre Latine de M. de Thou, (a) au Preſident Jeannin ; c'eſt la plus importante piece, des quinze ou ſeize, tant Lettres que Billets, que l'on trouve dans le ſecond article. On y voit que la douleur arracha un mot ſingulier à M. de Thou, au ſujet de ſon Hiſtoire ; » ſçavoir que s'il étoit » né Eſpagnol, l'Eſpagne lui auroit » donné pour cette œuvre, le prix » & les honneurs que l'ingrate Fran» ce lui refuſoit.

Nous inſiſterons peu ſur l'article troiſiéme, parce que c'eſt un recueil d'écrits trop injurieux à la memoire de l'illuſtre Hiſtorien. La premiere partie, raſſemble toutes les déclamations de l'aigre Scioppius, qu'on a tirées, ſoit du *Scaliger Hypobolamœus*, ſoit de *l'Eccleſiaſticus autoritati ſereniſſimi D. Jacobi magnæ Britanniæ Regis oppoſitus.* Ce dernier Ouvrage fut laceré & brûlé par arrêt du Parlement. Scioppius étoit plus dangereux du côté de la Grammaire, que du raiſonnement. Dans ſon *Judicium de ſtylo Hiſtorico*, qui

(a) Ch. 2. p. 4.

ne fut point condamné, il reprit beaucoup de fautes réelles, tant de style que de Latinité, qui n'empêchent pas que l'Histoire de M. de Thou ne soit très bien écrite, ce sont *In pulchro corpore nævi.* Du reste, quoique M. de Thou meprisât Scioppius, qu'il traite de *maraut*, de *pedant*, de *clabaud-Mastin*, de *chien enragé*, &c. Il tâcha de lui imposer silence, par l'autorité du Card. du Perron. Mais Scioppius ne cessa d'*aboyer*, pour user des termes de M. de Thou. Et l'on voit par les Lettres (*a*) de ce dernier, que ce *Scioppius* ne laissoit pas de lui tenir au cœur.

L'autre partie des écrits injurieux, consiste dans un assez longue dissertation, qui porte ce titre *in Jacobi Augusti Thuani Historiarum libros notationes, lectoribus & utiles & necessariæ, authore Joanne Baptista Gallo J. C. cum gratia & privilegio Cæsar. Majest. Ingolstadii, typis Ederianis, per Elizabetham Angermayrinam.* Les titres seuls des 12. chapitres, donnent l'idée de l'Ouvrage.

(*a*) C. 1. p. 24. p. 26. & ch. 2. p. 1. & 2.

I. *Vanissima Thuani Historia.*

II. *Thuanus Scriptorum hæreticorum admirator.*

III. *Thuanicæ quædam loquendi formulæ.*

IV. *Collecta à Thuano Apophthegmata.*

V. *Thuanus in sectarios propensior.*

VI. *Probis omnibus & Catholicæ Religionis assertoribus perinfensus Thuanus.*

VII. *Susceptum à Thuano bellum in Jesuitas internecinum.*

VIII. *Contumeliosè Reges Christianissimos appellat Thuanus.* Il veut dire que les Rois très-Chrétiens sont maltraités dans cette Histoire.

IX. *Convicia in Romanos Pontifices tota passim Historia à Thuano sparsa.*

X. *Implacabile Thuani odium in sedem Romanam.*

XI. *Thuanus Pseudo-Theologus.*

XII. *Malignæ aliquot Thuani fraudes.*

Ce Libelle fut supprimé par Sen-

tence du Lieutenant Civil, (*a*) Louis Seguier. L'effet qu'il produisit alors, montre assez que sans la violence extrême qui y regne, & les autres excès justement repris par la Sentence, cet écrit auroit porté un coup beaucoup plus terrible à l'Histoire en question, que tous les *abboyemens* de ce *Schoppius*, surnommé *le Chien*, Grammairien. On soupçonna tantôt le P. Gretzer, tantôt le P. Machault, d'avoir composé cet Ouvrage; parce qu'on y releve bien des fautes historiques, sur ce qui touche la Societé: mais on ne l'a jamais prouvé. Messieurs les Editeurs Anglois de leur grace, l'ont attribué sans balancer à un P. *Jean Machault*, comme il paroît par ce titre de leur façon. *Gasp. Scioppii & Jesuitæ Machaulti, sub ficto nomine Jo. Bap. Galli sese occultantis, in Thuani Historiam scripta contumeliosa*. Si l'on veut examiner les preuves des Editeurs, (*b*)

(*a*) Le P. le Long, met *Henri de Même*, & il cite une autre édition que celle de Drouard.

(*b*) Voyez p 31.

l'on trouvera trois ſoupçons ſans fondement ſur le P. Gretzer, & un ſeul Auteur qui aſſûre ſans preuve, que le P. Machault a composé ce Libelle. Cet Auteur eſt M. d'Iſs, nouveau Traducteur des Memoires de M. de Thou. Il y a apparence que le P. le Long, & M. Langlet l'ont copié. Le dernier même ne garantit pas cette attribution. Nous ne dirons rien du Poëme affreux *in Parricidas*, inſeré dans les notes des Editeurs, ſur les *notationes Galli*; parce que Juſte-Lipſe écrivoit à M. de Thou, vous l'avez *fait dans la chaleur de la colere*, & que l'Auteur même en convenoit. (*a*)

Les Editeurs apportent une raiſon ſinguliere, de la place qu'ils donnent à la vie de M. de Thou immédiatement après l'article des *écrits injurieux*. C'eſt, diſent-ils, que M. de Thou n'y répondit jamais, qu'en (*a*) *appellant à l'innocence de ſes mœurs pour juſtifier la verité de ſon Hiſtoire*. En effet, M. Samuel Buklei qui a

(*a*) Voyez c. 3. p. 53. & 54.
(*b*) Ch. 3. p. 1.

travaillé infatigablement à faire preſent au Public de cette nouvelle édition, avertit dans ſa troiſiéme Lettre préliminaire p. 62. que le principal but de M. de Thou, en compoſant lui-même ſa vie, a été de repondre indirectement par un expoſé fidelle de ſa conduite, de ſes mœurs, & de ſes affaires, au Libelle de J. B. Gallus. Il l'a écrite, comme l'on ſçait, en parlant de lui-même en tierce perſonne à l'imitation des Memoires de Ceſar. Il vouloit même n'en paroître pas l'Auteur. M. Rigault avoit fait une violente Préface, qu'il n'imprima pas; on l'a imprimée ici telle qu'on l'a trouvée dans les manuſcrits.

Article cinq. Effets de l'Hiſtoire de M. de Thou, à la Cour de Jacques I. Roi d'Angleterre. Ce Prince éclairé, la reçut d'abord avec un applaudiſſement, dont l'Auteur dut être infiniment flatté, comme on peut s'en aſſurer par la Lettre du Roi même, & par celles d'Iſaac Caſaubon. Mais quand Jacques I. qui ne pouvoit ſe laſſer de la nouvelle Hiſtoire; en fut à l'article

délicat, qui regarde la Reine Marie Stuard, Reine d'Ecosse sa mere; il fut extrêmement picqué de voir que M. de Thou, eût copié Buchanan. L'Auteur qui n'avoit guere alors d'autres Memoires, en demanda de nouveaux, pour corriger ce qui avoit déplu à S. M. Le Roi lui en fit envoyer, après s'être donné la peine de les lire avec soin, & de les corriger de sa main; faisant au reste presser M. de Thou, de faire promptement une nouvelle édition reformée sur les chefs qu'on lui indiquoit. Un malentendu gâta tout. Le rapport peu fidelle ou trop naif d'un Anglois, (le Sieur Jean Pory,) au Chevalier Cotton Auteur des Memoires, & delà au Roi, mit S. M. de si mauvaise humeur, qu'elle obligea Isaac Casaubon d'écrire à M. de Thou en ces termes. (*a*) » Cet Anglois qui » vous porta dernierement les dix » Livres de l'Histoire, (ou des Me» moires) de M. Cotton, (*b*) écri-

(*a*) Lettre Latine, p 18. ch. 5.

(*b*) Camden avoit aussi composé des Memoires ou Annales, sur la Reine Elisabeth.

» vit ſur le champ au Chevalier ;
» que vous n'étiez pas déterminé à
» donner une nouvelle édition, re-
» vuë & corrigée ; ſi ce n'eſt après je
» ne ſçai combien d'années, parce
» qu'il reſtoit beaucoup d'exemplai-
» res des éditions précédentes chez
» l'Imprimeur ; que dans les Me-
» moires que vous envoyoit le Roi
» d'Angleterre, vous trouviez bien
» des choſes qui vous paroiſſoient
» ſuſpectes, qu'en effet, il y avoit
» un certain Ecoſſois nommé Col-
» ville, qui revoquoit en doute la
» plûpart des faits ; que ſi le Roi
» s'obſtinoit à éxiger cela de vous,
» vous proteſtiez que vous ne pour-
» riez vous y rendre, à moins qu'il
» ne vous le demandât lui-même ;
» & que par un écrit de ſa main, il
» ne vous donnât un ſûr garant pour
» croire & écrire ces choſes. L'An-
» glois ajoûtoit qu'on ne pouvoit
» vous perſuader que le Comte de
» Mourrei, dont on parle tant dans
» les affaires d'Ecoſſe, fût autre
» qu'un homme de bien, d'une fi-
» delité, & d'une prudence ſingu-

» liere, tel que vous l'avez peint. Le
» ſereniſſime Roi m'ayant recité
» tout cela ſur la lecture des Let-
» tres de l'Anglois, m'a dit qu'il
» s'étonnoit fort, dés raiſons qui
» avoient pû vous faire changer de
» ſentiment; qu'il avoit fait com-
» poſer une nouvelle Hiſtoire (des
» affaires d'Ecoſſe,) pour vous être
» envoyée; uniquement parce que
» vous aviez paru le ſouhaiter, vous
» offrant à corriger vos écrits, quand
» vous feriez plus ſurement inſtruit
» de la verité des faits. Sur cela le
» Roi en appelloit à moi-même, &
» me faiſoit ſouvenir combien de
» fois je l'en avois aſſuré, ſoit de
» mon chef, ſoit ſur vos Lettres. Le
» Roi eſt particulierement ſurpris,
» que vous ayez plus d'égard au re-
» cit de quelques Rebelles... qu'à
» ſon témoignage & à celui de tout
» le Royaume d'Ecoſſe; car je ne
» veux, dit-il, qu'on donne pour
» vrai, que ce qui eſt certainement
» verifié par tous les bons & fideles
» Sujets Ecoſſois. Je n'ai pas été le
» premier à condamner l'Hiſtoire de

» Buchanan, & autres écrits ſem-
» blables. J'avois à peine 14. ou 15.
» ans, quand on condamna par
» arrêt d'un Parlement d'Ecoſſe cet-
» te Hiſtoire, & un autre Libelle
» diffamatoire, pour crime de lezc-
» Majeſté. Il alleguoit pour nouvel-
» le preuve, que ni Buchanan, ni
» rien de pareil n'avoit été imprimé
» en Ecoſſe. Or qu'un homme de
» poids & amateur de la verité tel
» que vous, en croye les Colville,
» & ſemblables Rebelles, ennemis
» declarés de la Reine Marie;
» c'eſt ce qui bleſſe étrangement le
» Roi, & ce qu'il regarde comme
» un outrage inſigne fait à ſa Per-
» ſonne. Le Roi ne juge point du
» genie du Comte de Mourray, par
» des oüi-dire & de frivoles conjec-
» tures, mais par des faits qu'il ſçait
» mieux que perſonne. Il aſſure qu'il
» a lû avec ſoin les Actes publics,
» qu'il a tout mûrement peſé, qu'en-
» fin il n'a rien omis pour arriver
» plus ſûrement à la verité, qui
» cherche ſouvent à ſe cacher. Pour
» concluſion, S. M. m'a ordonné de

» vous faire part de ce que je venois
» d'entendre, & d'ajoûter que si
» vous rompiez les conventions, &
» n'aviez aucun égard à sa juste de-
» mande, il feroit en sorte de pu-
» blier lui-même la verité; sçavoir
» une Histoire qui vengeât la me-
» moire de la Reine sa mere, & un
» écrit pour vous demander raison
» de votre procedé : ce qu'il ne fera
» pourtant que malgré lui; & après
» y avoir été contraint, vû la bien-
» veillance qu'il a pour vous, &
» l'honneur qu'il rend à vos excel-
» lentes vertus; sentimens dont il
» prend à témoin, tous ceux qui
» l'ont entendu parler de vous jus-
» qu'à present.

On sent combien le Roi Jacques I. avoit à cœur cette affaire, & de quel ton il parloit pour y réüssir. M. de Thou se justifia parfaitement sur le *Quiproquo*, ou la simplicité de l'Anglois. Le Roi parut se calmer : mais il persista toujours à exiger, qu'on suivît exactement les Memoires de M. Cotton, au sujet de la Reine Elisabeth, de Marie Stuart,

& des troubles d'Ecosse. M. de Thou n'eut pas cette complaisance, & le Roi en conserva du ressentiment, au point de faire imprimer l'Oeuvre imparfaite de Camden, sur la Reine Elisabeth. Camden dit toutefois que M. de Thou en fit passer quelque chose dans ses écrits, (*a*) *demendo, mutando, addendo, sed recto sanè judicio, interpolata intexuit.*

Il n'est pas aisé de démêler toute cette intrigue, dans les monumens du cinquiéme article, ni même dans l'exposé de M. Buklei, quoiqu'il s'étende beaucoup sur cela, (*b*) & particulierement sur le Commerce literaire, qui étoit assez frequent entre MM. de Thou & Camden. Il n'est pas (disons-nous) aisé de découvrir par exemple si le second avoit envoyé au premier ses manuscrits : il semble même qu'il y a une petite contradiction sur les Memoires que Jacques I. avoit corrigez, & envoyez à M. de Thou ; car il est conf-

(*a*) Voyez ch. 5. p. 36. & 37.

(*b*) Epist. 2. depuis la p. 37. jusqu'à la fin.

tant par les Lettres de Casaubon, surtout par celle qui se trouve aux pages 13. & 14. de cet article, que le Chevalier Cotton passoit pour l'Auteur des Memoires, que le Roi revisoit lui-même pour les envoyer à M. de Thou, afin qu'il s'y conformât : & M. Buklei en convient. Cependant il fait Camden Auteur de ces Memoires corrigés par le Roi p. 52. epist. 2. lorsqu'il dit que » M. de » Thou, ayant transmis dans son » Histoire, ce qu'il avoit trouvé de » propre à son dessein dans les écrits » de Camden, mais avec des re- » tranchemens, des changemens, » & des aditions ; qu'ayant sçû d'ail- » leurs par Casaubon, que le Roi » lui-même avoit lû, pesé, corri- » gé ces écrits, & assuré que tout » étoit vrai ; il est vraisemblable » que ce Roi qui ne dedaigna pas de » passer lui-même pour Auteur, fut » piqué contre M. de Thou, de ce » qu'il jugeoit si librement d'un Ou- » vrage qu'il recevoit de S. M. On » en peut encore tirer une conse- » quence ; sçavoir que ce fut la

» raiſon, qui engagea le Roi à or» donner à Camden d'imprimer » cette partie d'Annales, que S. M. » avoit revûë & approuvée. » On ſauveroit la contradiction, en diſant que les Memoires ayant deux parties, qui furent ſucceſſivement envoyées à M. de Thou, la premiere étoit du Chevalier Cotton, & la ſeconde de Camden. Mais Caſaubon ne permet pas de le croire, puiſqu'il dit expreſſement (p. 17. ch. 5. » » *habes alterum tomum Hiſtoriæ Cottonianæ.* Vous avez le ſecond to» me de l'Hiſtoire de M. Cotton ... » vous accorderez à la juſte de» mande du Roi, de faire uſage de » ces Memoires, &c. » Dira-t-on, que Camden avoüe lui-même (p. 25.) qu'il les avoit ſeul compoſés, & mis entre les mains de M. Cotton? mais pourquoi ce dernier paſſoit-il pour en être l'Auteur, & diſoit-il à Caſaubon, (*a*) » qu'il n'étoit occupé » que de cette Hiſtoire, qu'il l'a » compoſoit en Anglois, & que » Camden la traduiſoit en Latin? »

(*a*) P. 25. ch. 5.

Pourquoi entretenir M. de Thou durant plus d'une année dans cet erreur mysterieuse, qui lui faisoit croire que les deux parties qu'il avoit entre les mains étoient du Chevalier Cotton ; jusques-là qu'en répondant à Camden qui s'attribuoit le tout, il lui dit, (*a*) » *in iis te præcipuam par-*
» *tem vindicare tunc nesciebam.* J'i-
» gnorois alors que vous eussiez la
» principale part dans ces Memoires :
» J'en ai fait usage . . . comme il
» paroîtra dans la prochaine édi-
» tion, prêt à faire la même chose
» pour le reste, si par votre recom-
» mandation je puis obtenir de M.
» Cotton, qu'il continuë de me
» communiquer ses écrits. » De quelque côté qu'on envisage cette communication d'écrits, on ne trouve que mysteres, qu'embarras, & qu'obscurités. Quoiqu'il en soit, M. de Thou ne corrigea que ce qu'il voulut bien corriger, sans se mettre en peine de ce qu'on pourroit en penser en Angleterre. Aussi le Roi Jacques, ne lui pardonna-t-il jamais

(*a*) P. 28. & 29. ch. 5.

ce défaut de complaisance.

Finissons cet article par un trait de M. Burnet, (a) qui ne cite pourtant pas ses garans, comme l'observe judicieusement M. Buklei. Le premier dans ses *Remarques Angloises sur l'Histoire des Heresies, composée par Varillas*, s'exprime ainsi au sujet de Camden. » Son Histoire est » écrite avec tant de jugement & » de verité, qu'elle lui concilia l'a- » mitié de ce grand Historien M. » de Thou ; qui après la mort de » l'Auteur, en fit imprimer le der- » nier tome sur un MS. que Cam- » den lui avoit envoyé. » Le même M. Burnet dans *la défense de ses rémarques*, dit de Varillas. » Cet Au- » teur nie, que Camden eût en- » voyé son dernier volume MS. » à M. de Thou, pour le faire im- » primer ; il ajoûte que ce soin étoit » au dessous de la dignité d'un Pre- » sident au Mortier ; qu'il avoit sou- » vent oüi-dire que Camden avoit » remis ses cayers à M. Dupuy, qui » les avoit mis en lumiere ; que M.

(a) Epist. 2 p. 32.

» de Thou n'avoit pas été assez sin-
» cere sur ce qui concerne Marie
» Stuard ; & que pour cela, le Roi
» Jacques traita si durement le fils
» de l'Historien, qu'il en fut ma-
» lade durant trois mois. » Voici la
réponse de M. Burnet. » Varillas me
» contraint de m'expliquer plus qu'il
» ne m'auroit paru necessaire, sur
» les cayers de Camden. M. de Thou
» dans le dessein d'écrire une His-
» toire universelle, s'établit un com-
» merce de Lettres, avec tout ce
» qu'il y avoit de sçavans dans l'Eu-
» rope, dont il esperoit tirer quel-
» que secours, & surtout avec Cam-
» den. Il trouva dans le premier to-
» me imprimé de Camden, quan-
» tité de choses fort differentes des
» instructions qu'il en avoit reçuës
» par ses Lettres, au sujet de la
» Reine Marie. Il s'en plaignit vive-
» ment à Camden ; celui-ci décou-
» vrit le mystere. Il allegua pour ex-
» cuse, que le Roi avoit voulu re-
» voir son Ouvrage, que cet écrit
» avoit été remis entre les mains du
» Comte de Northampton, dont le

» frere avoit eu la tête coupée, pour
» les affaires de cette Reine; qu'en-
» fin on avoit effacé & changé beau-
» coup de choses dans son Histoire.
» Camden extrêmement mortifié de
» ces contretems pour empêcher
» que son second volume n'éprou-
» vât un pareil sort, le confia à ce
» grand homme (M. de Thou,)
» afin qu'on le publiât fidellement
» après sa mort. Ce que j'ai dit est
» bien connu en Angleterre, & pa-
» roît d'autant plus croyable, qu'il
» a confié son second tome à un
» étranger. A la verité, je ne crois
» pas qu'un President au Mortier ait
» eu rapport aux Cramoisi & aux
» Barbins, pour vendre ces écrits
» ou pour en corriger les épreuves:
» Mais si M. Dupuy excellent hom-
» me de Lettres, a pris sur lui le
» soin de rendre l'édition conforme
» à l'original; M. de Thou a pu,
» sans se deshonorer, être le dépo-
» sitaire d'un MS. si beau, & il a
» satisfait à ce devoir, en remet-
» tant l'Ouvrage aux mains de son
» cousin. Il est veritable que le Roi

» Jacques, reprocha au fils de M.
» Thou, que ſon pere avoit copié
» les traits injurieux, que Buchanan
» avoit lancés contre la Reine Marie
» ſa mere. Mais il faudroit que le
» jeune M. de Thou eût eu le cœur
» bien foible, pour en être trois
» mois malade. » M. Buklei ſur la foi d'un autre Auteur, rapporte les paroles du Roi Jacques ? » Quoi,
» lui dit le Roi, vous êtes le fils de
» ce pedant, qui a parlé ſi mal de
» ma mere, & vous oſez vous pre-
» ſenter devant moi ! » A l'égard de Camden, M. Buklei a bien raiſon de dire qu'il laiſſe à juger ſur la foi de M. Burnet, ſi Camden eſt bien attaqué & bien juſtifié; & que M. Burnet n'eſt pas croyable ſur le prétendu dépôt confié à M. de Thou, puiſque le ſecond tome de Camden, fut remis à M. du Puy en 1620. trois ans après la mort de M. de Thou.

La ſuite pour le mois prochain.

ARTICLE LXXVI.

ATRIUM ASTRONOMIÆ, ſive de inveniendis refractionibus, obliquitate, &c. *C'eſt-à-dire, le veſtibule de l'Aſtronomie, ou Traité ſur la maniere de trouver les refractions, l'obliquité de l'écliptique, & l'élevation du Pole : avec un eſſai ſur l'art d'interpoler, par M. Pierre Horrebou, Docteur en Philoſophie & en Medecine, & Profeſſeur royal d'Aſtronomie dans l'Univerſité de Copenhague.* A Copenhague, chez J. Nic. Loſſe, an 1732. *in-quarto* environ 132. pages.

LE ſçavant Auteur va de ſuite : il donna *la clef* de l'Aſtronomie il y a ſept ans, il en donne aujourd'hui *le Veſtibule.* Il a ſenti l'objection. La clef étant donnée, dit-il, les portes ſont ouvertes, & qu'a-t-on beſoin de nouvelle introduction ? Enfin il ne juge pas cette clef ſuffiſante. Elle regardoit les Parallaxes, il avoit établi celle du Soleil de 20.

ſecondes ; & depuis ce tems-là, il n'a pas trouvé à y ajouter, ni à rien retrancher. A cette clef, il en joint donc une autre ou un veſtibule, peu importe, ſur les réfractions, ſur l'obliquité de l'écliptique, & ſur l'élevation du Pole. Ce ſont les Réfractions avec les Parallaxes, qui ſont les vrayes clefs de l'Aſtronomie, comme notre Auteur le declare ici enfin après avoir tout bien conſideré.

On ne fait rien ſans cela en Aſtronomie, l'obliquité de l'écliptique en particulier, ne ſçauroit être déterminée ſans une bonne connoiſſance des réfractions. On en a donné bien des tables juſqu'ici ; mais autant d'Auteurs, autant de tables differentes, autant de differentes loix de réfractions, dont la plûpart même fondées ſur des obſervations faites hors du Plan du Meridien, ne ſçauroient ſe concilier les unes avec les autres, ni aboutir à nous donner des loix generales de theorie, ni des méthodes de Pratique.

M. Horrebou, avec une candeur qui ſied tout-à-fait aux vrais ſça-

vans, nous promet ici une méthode generale, qu'il tient en partie de M. Roemer *son bien-heureux Précepteur*, car c'est le nom qu'il lui donne par tout; par la raison sans doute qui lui fait appeller l'astronomie, *la divine astronomie.* Cette prédilection n'a rien de mauvais. Il seroit à souhaiter que chacun se passionât pour son métier, & fût plein de respect pour ses maîtres. L'astronomie en particulier a quelque chose de divin, soit par la hauteur de son objet, soit par celle même de ses connoissances: & toutes nos sciences viennent de Dieu, & ont quelque chose de divin.

L'Auteur entre en matiere, par la considerationdes affections del'athmosphere, & de ses effets sur les réfractions. Il est persuadé qu'il n'y a pas de méthode, qui puisse donner les réfractions par la resolution des triangles. Pour établir donc quelque chose de mieux en cette matiere, il rapporte d'abord quelques paroles de son *bien-heureux maître* M. Roemer; ces paroles meritent en effet beaucoup d'attention de la part des astro-

nomes ; il eſt poſſible, dit ce celebre Obſervateur, que *l'air refringent* ne ſoit pas auſſi haut que *l'air peſant* : il en inſinuë une excellente raiſon. L'air peſant peut avoir ſon athmoſphere depuis la lune, ou de plus loin juſqu'à la ſurface de la terre : au lieu que l'air capable de rompre la lumiere, peut ne pas paſſer une certaine hauteur ; tout ce qui eſt au-deſſus, étant aſſez éloigné pour que nous puiſſions par rapport à lui, nous regarder comme au centre de la terre. D'où il eſt facile de conclure que les obſervations barometriques, ne dérogent point aux concluſions aſtronomiques qu'on pourroit former pour établir une hypoteſe ſur les réfractions.

M. Roemer donne enſuite quelques regles importantes. 1°. Si l'Obſervateur étoit placé près de la ſurface de l'atmoſphere, les réfractions ſe feroient par rapport à lui, comme au travers d'une ſurface plate ; & elles ſeroient tout auſſi grandes qu'elles peuvent l'être. 2°. Si au contraire l'obſervation ſe faiſoit au centre, il

n'y auroit point de réfraction. 3°. Dans l'entre-deux, les réfractions sont croissantes en s'éloignant du centre, & en approchant de la surface. 4°. Conclusion : les réfractions sur les montagnes, sont plus grandes au sommet qu'au pied, ou à mi-côte.

De ces principes, M. Horrebou deduit. 1°. Que dans la même ville, la même table de réfractions peut n'être pas infaillible pour tous ceux qui y observent, puisque dans les places les réfractions sont moindres que sur les tours. Voilà à quoi n'ont pas trop pensé jusqu'ici, ceux qui ont comparé des observations faites sur les Observatoires, ou au pied de ces mêmes Observatoires, ou même sur les bords de la mer. 2°. Que les réfractions commencent, dès le moment que les rayons de lumiere tombent sur la sphere d'activité, ou le *vorticule de la terre*; mais qu'ils sont peut-être plus puissament rompus, lorsqu'ils passent dans l'atmosphere terrestre. L'Auteur n'ose decider cependant, que la réfraction soit sen-

ſible dans l'Ether, avant que d'arriver à l'air craſſe. Il n'eſt pas croyable que les réfractions de l'éther, ſoient ſenſibles, celles de l'air ſeroient énormes, ſi elles commençoient de ſi loin à être ſenſibles. Ceux qui ont voulu conduire les rayons celeſtes par des arcs de cycloide, paroiſſent n'avoir gueres connu la nature en ce point ; un arc d'hyperbole pris preſqu'à la naiſſance de l'aſymptote, rampant d'abord de très près ſur cette aſymptote, & acquérant enſuite une courbure un peu plus marquée, paroîtroit convenir mieux.

M. Horrebou regarde comme un grand prejugé, l'opinion qui établit plus de hauteur à l'athmoſphere vers le Pole, que vers l'équateur : mais il regarde auſſi l'athmoſphere, comme un effet de l'attraction du ſoleil, qui éleve des vapeurs ou des exhalaiſons du corps de la terre. L'air n'eſt pas l'effet d'une ſimple attraction : c'eſt une ſubſtance auſſi immuable que les ſubſtances aqueuſe ou terreſtre. Mais alors même nulle rai-

ſon ne perſuade que cette ſubſtance ait plus de hauteur aux regions polaires, qu'aux équinoctiales : & le contraire paroît le plus certain, & ſuit la plus grande hauteur des terres équinoctiales par deſſus les polaires, comme il eſt plus naturel de le penſer malgré les hypotheſes particulieres de quelques Auteurs.

L'experience commune du Barometre, qui ne monte pas ſi haut à l'équateur, qu'aux zones temperés, ni le jour que la nuit; notre Auteur l'explique par l'élaſticité de l'air, qui en a d'autant plus qu'il eſt moins mêlé de parties aqueuſes, comme il doit l'être la nuit, ou dans des païs temperés moins chargés de vapeurs & d'exhalaiſons.

Quelqu'un aux obſervations duquel cependant M. Horrebou ne ſe fie que mediocrement, a voulu lui perſuader que dans l'Iſlande, les réfractions d'hyver alloient juſqu'à un degré : la choſe ne lui paroît pas néanmoins tout-à-fait incroyable; une athmoſphere plus chargée & moins haute, devant donner des

réfractions

réfractions plus grandes & extrêmes.

M. Horrebou rapporte ensuite les dernieres observations de M. Roemer, & quelques observations qu'il a faites lui-même d'Eclipses de Lune, & d'Ascensions droites & de Déclinaisons des Planetes & de plusieurs Etoiles fixes pour servir de fondement à tout ce Traité de l'obliquité de l'Ecliptique & de la hauteur du Pôle. Il se sert de ces observations pour trouver les veritables réfractions qu'il n'a jamais pû trouver, & qu'il ne croit pas qu'on trouve jamais par la trigonometrie.

Pour cela il prend la déclinaison, par exemple, de l'Etoile Polaire au dessus & au dessous du Pôle. Celle d'au-dessus est selon son observation, de 87 d. 41 m. 18 s. Celle d'au dessous est 87 d. 46 m. 35 s. Leur difference est 5 m. 17 s. Cette difference devroit être la somme des refractions dans les deux observations : car dans la premiere la déclinaison est diminuée, & dans la seconde elle est augmentée par la réfraction ; mais 5 min. 17 sec. paroissent quelque chose de trop fort

pour une si grande hauteur ; & en les supposant on ne pourroit concilier les déclinaisons du Soleil dans ses solstices avec celles des Etoiles circompolaires en hyver, & en particulier avec celles de la Chevre. Il doit donc y avoir quelque erreur qui provienne de l'instrument dont on se sert pour observer. M. Horrebou a travaillé extraordinairement pendant douze années pour corriger cette erreur & placer l'instrument avec justesse ; enfin, après y avoir réussi à son gré, la difference causée par les refractions dans les deux observations *sur* & *sous-polaires* se réduit à 9 secondes. L'Auteur suit le même procedé de corrections d'instrument dans d'autres observations, & détermine avec beaucoup de sagacité les vrayes refractions qui leur conviennent. Il donne une Table de dix-huit observations de déclinaisons circompolaires, où l'on trouve l'observation, l'erreur de l'instrument, la déclinaison corrigée, la refraction & la déclinaison véritable.

On arrive enfin à l'obliquité de l'Ecliptique ; elle se trouve de 23 d. 28

m. 47 ſec. ſoit qu'on ſuppoſe la Parallaxe horizontale du Soleil de 10 ſec. avec M. Caſſini, ou de 20 ſec. avec notre Auteur. Il recherche cette obliquité en ſuppoſant la Parallaxe nulle, & en la ſuppoſant de 30 ſecondes, & dans ces deux hypotheſes il ne la trouve differente de la précedente que d'une ſeconde, excedente dans le premier cas, défective dans le ſecond. Il trouve l'élevation du Pôle à l'Obſervatoire de Copenhague de 34 d. 19 min. 1 ſec. Enfin, il donne des Tables de refractions tirées des obſervations. Il paroît un grand eſprit d'exactitude & un grand travail dans tout ce que manie M. Horrebou. Son Livre merite l'attention des plus ſçavans Aſtronomes.

Il le termine par l'Art de l'interpolation ou la maniere de remplir une ſerie numerique par le moyen des ſecondes differences. Comme cette matiere a été traitée avec beaucoup plus d'étenduë & de plénitude par divers Auteurs, & en dernier lieu par le celebre M. Stirling membre de la Societé Royale de la Grande-Bretagne ;

nous n'entrerons dans aucun détail d'une chose qui n'intéresse que les Geometres du premier ordre, lesquels en sont aujourd'hui pleinement instruits.

ARTICLE LXXVII.

TRAITE' DES BENEFICES Ecclesiastiques, dans lequel on concilie la Discipline de l'Eglise avec les Usages du Royaume de France, & le Recueil des Edits, Ordonnances, Declarations & Arrêts de reglement concernans les matieres Beneficiales, & autres qui y ont rapport. Par M. P... G. L. A Paris, *chez* Langlois, *ruë S. Estienne des Grez, au bon Pasteur; la veuve* Mazieres; Jean-B. Garnier *Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques à la Providence*, 1734. *in quarto, trois Volumes, Tome I. page 693. sans la Preface, premiere Partie, Tome II. page 369, une Table des matieres fort ample, & le commencement du Recueil page 220, Tome III. page 650, avec la Table des Pieces.*

CE qui n'eſt ſouvent que le langage d'une modeſtie feinte, eſt exactement vrai par rapport à ce Traité. Il n'a été donné au Public, que parce qu'on a perſuadé à l'Auteur, qu'il étoit neceſſaire. M. P... G. content de s'inſtruire ſoi-même n'avoit rien negligé pour remonter aux ſources de la ſcience eccleſiaſtique. Il s'étoit fait pour ſon uſage un Recueil des Loix qui regardent les Benefices: inſenſible à la tentation de s'ériger en Auteur, mais ſenſible au bien de l'Egliſe & à l'amitié, il a cedé aux ſollicitations preſſantes de quelques amis, dont la capacité dans les matieres eccleſiaſtiques eſt univerſellement reconnuë. Il s'agit de nommer feu M. Paulet, ce digne & reſpectable Prêtre, dont l'érudition en ce genre égaloit la ſolide & exemplaire vertu: c'eſt à ce Saint homme, à ce Canoniſte le plus habile de France; c'eſt à ſes inſtances que le Clergé doit l'Ouvrage qu'on lui preſente. Il n'eſt pas le ſeul qui ait travaillé à vaincre la modeſtie de l'Auteur; des Communautez entieres

ſont entrées dans cette pieuſe négociation ; & jamais peut-être il ne parût ſur le même ſujet d'Ouvrage dont plus de connoiſſeurs ayent preſſé la publication.

L'Auteur montre en peu de mots dans ſa Préface de quelle conſequence eſt la matiere qu'il entreprend de diſcuter. Il fait quelques reflexions generales ſur les Caſuiſtes & les Juriſconſultes tant anciens que modernes qui en ont écrit ; & il s'étend un peu davantage ſur les deux Ouvrages les plus récents ; à ſçavoir, les dix-ſept Volumes de M. du Perrey, & un Traité imprimé à Paris en 1721. Parmi les autres Auteurs qu'il parcourt en grand nombre, il diſtingue Navarre, Barboſa, Fagnan, Rebuffe, Dumoulin, Chopin, Duaren, Paſtor, &c. Mais les Etrangers ſe ſont attachés à des principes differens des nôtres, tirés des fauſſes decretales, du texte, des déciſions de la Rote, & des regles de la Chancellerie Romaine, dont pluſieurs n'ont jamais eu en France force de Loy. Les Auteurs François, quoique verſés dans nos maximes,

n'ont pas assez consulté les sources primitives du Droit Canonique, & de la doctrine de l'Eglise, les Ecrits des SS. Peres, les Canons des Conciles, les Decretales authentiques des Souverains Pontifes; & n'ont eu souvent égard qu'aux Loix Civiles; plus attentifs à former des Jurisconsultes que des Canonistes.

L'Auteur convient que de sçavans hommes, qui nous ont donné d'excellents Traités sur la Science Beneficiale, ont évité ce défaut; mais la réunion de ces differentes parties n'est pas l'ouvrage d'un Etudiant : il faut une patience éprouvée pour une lecture si immense; il faut un esprit mûr & exercé pour ranger dans un ordre exact des connoissances détachées, & pour diriger des Ouvrages où la méthode ne regne pas toujours. L'Auteur rend compte au Public des soins qu'il a pris d'abord de s'instruire, & ensuite de se mettre en état d'instruire les autres; & il ouvre à ceux qui aiment le travail une voie sûre pour parvenir à la parfaite connoissance des matieres ecclesiastiques. Ce qu'on verra peut-

tre ici avec plus de plaisir ; c'est un extrait précis des onze tomes de la nouvelle Edition des Memoires du Clergé, & un fidele abregé de la discipline ancienne & nouvelle du sçavant P. Thomassin ; Ouvrage accompli, s'il étoit plus méthodique, & qu'on lira avec moins de peine & plus de fruit dans le Traité des Benefices, que dans trois gros tomes *in-folio.*

Ce Traité est divisé en sept questions ; cinq remplissent le premier volume ; les deux autres, suivis d'un court Supplément & d'une Table des matieres fort ample & faite avec un grand soin, occupent la moitié du second. Vient ensuite le Recueil des Edits, Ordonnances, &c. au nombre de plus de trois cens soixante. C'est la plus ample collection qui ait encore paru sur cette matiere ; elle est terminée par deux Tables qui seront d'une grande commodité pour faciliter la recherche des Pieces.

Sur ce que nous venons de dire de cet Ouvrage, on conviendra qu'il est peu susceptible d'un extrait dans les formes. En effet pour donner une

notion même abregée des differens Points qui y ſont traités, il faudroit déduire les preuves avec quelque étenduë, & les fortifier de bonnes autoritez, ce qui nous meneroit au-delà des bornes qui nous ſont preſcrites. D'ailleurs les perſonnes qui ne ſont point intéreſſées aux matieres Beneficiales, s'ennuyeroient aſſurément à lire un extrait ſur ce ſujet, quelque concis qu'il pût être, & celles que leur Profeſſion ou leur interêt oblige à s'en inſtruire, ne ſe contenteroient pas des connoiſſances ſuperficielles que nous pourrions leur en donner. Ainſi nous croyons qu'il nous ſuffit d'indiquer les Points principaux.

Nous avons dit que l'Ouvrage eſt diviſé en ſept queſtions; dans la premiere on examine l'origine, la nature & les eſpeces de Benefices tant ſeculiers que réguliers depuis le ſouverain Pontificat juſqu'aux Benefices ſimples. La ſeconde traite en détail des qualitez neceſſaires pour en être pourvû, des défauts qui rendent incapables de les poſſeder, & des empêchemens qui annulent une proviſion.

Dans la troiſiéme on examine à qui appartient la collation des Benefices. La quatriéme inſtruit des differentes voyes par leſquelles un Eccleſiaſtique peut parvenir canoniquement aux Benefices. La cinquiéme éclaircit la forme des proviſions qui ſe donnent tant par les Ordinaires que par le Pape. La ſixiéme decouvre les cauſes qui font vacquer les Benefices, ſoit volontairement, ſoit involontairement. Enfin la ſeptiéme établit les Droits utiles & honorifiques des Beneficiers. Le Public ſera ſans doute bien-tôt perſuadé de l'utilité de ce travail, & ne ſouſcrira pas à ce que la modeſtie de l'Auteur lui fait dire du peu de perfection de ſon Ouvrage.

ARTICLE LXXVIII.

LES SOUVERAINS DU MONDE: Ouvrage qui fait connoître la Genealogie de leurs Maiſons, l'étenduë & le gouvernement de leurs Etats, leur Religion, leurs revenus, leurs forces, leurs titres, les lieux de leur réſidence, leurs prétentions, leurs Armoiries

& l'origine des pieces ou des quartiers qui les composent; avec un Catalogue des Auteurs qui en ont le mieux écrit. Nouvelle Edition corrigée, augmentée, & conduite jusqu'à la fin de l'année 1731. A Paris, *chez* G. Cavelier, *ruë S. Jacques près de la Fontaine S. Severin au Lys d'or* 1734. *cinq vol. in-douze.*

CEt Ouvrage composé en Allemand, traduit & imprimé en François l'an 1718. ne formoit alors que trois volumes; mais aujourd'hui les Princes d'Allemagne seuls remplissent les trois premiers volumes: aussi est-ce l'Etat qui en contient une infinité d'autres que le reste de l'Europe n'est pas si interessé à connoître, sinon par rapport aux Ministres des Cours étrangeres envoyés dans l'Empire, qui doivent sçavoir exactement la situation de ce grand Corps politique & de ses Membres particuliers. On parle au premier volume de l'Empereur, des Electeurs, & des Princes Ecclesiastiques.

L'ordre qu'on se propose au sujet

de chaque Souverain est de marquer, 1°. Sa Genealogie (que néanmoins on ne remonte gueres ici au-dessus de l'aïeul.) 2°. Les principaux évenemens arrivez dans son Etat. 3°. La forme de son Gouvernement. 4°. Le caractere & l'étenduë de ses forces, le nombre de ses troupes & de ses forteresses. 5°. Ses droits ou prétentions. 6°. Enfin ses Armoiries dont l'Auteur donne la meilleure explication qu'il peut. La Préface de la traduction promet sur tous ces Points une exactitude qui la rend préferable, dit l'Aureur, *à tant d'autres Ouvrages qui ont paru en ce genre* : c'est beaucoup promettre; chaque Article finit par une Liste d'un grand nombre d'Auteurs où l'on doit vérifier tout ce qu'avance celui-ci: mais pour la vérification on auroit moins besoin d'une Liste d'Ouvrages immenses à lire que de la citation particuliere des endroits des Livres qui éclairciroient ce qui surviendroit de difficultés ou de doutes.

On commence ce premier volume par l'Empereur, on indique comment après Louis IV. dernier Empereur de

la race de Charlemagne 912, & après divers mouvemens l'Empire fut enfin uni l'an 962. au Royaume d'Allemagne dont il n'a point été separé depuis. Après d'autres mouvemens l'Empire vint à Rodolphe de Hapsbourg, tige de la Maison d'Autriche d'aujourd'hui quatre ou cinquiéme aïeul de l'Empereur Albert II. élu en 1438. de la même Maison dans laquelle il est demeuré sans interruption & par ordre de la naissance jusqu'à present.

On fait jurer l'Empereur élu d'observer les conditions marquées en ce qu'on appelle *la capitulation*; elle oblige l'Empereur de prendre dans les affaires de consequence le consentement du Corps Germanique ou du moins des Electeurs; mais s'y tient-il obligé dans ce que lui-même il juge n'être pas de consequence? On ajoute un plan succinct du Gouvernement de l'Empire, dont on n'est pas toujours fort instruit hors de l'Allemagne, & qui néanmoins merite d'être sçû.

Les Païs hereditaires de la Maison d'Autriche dont l'Empereur est Prince, ont un avantage; ils ne sont re-

gardés comme partie de l'Empire que dans ce qui leur est favorable ; pouvant se dispenser quand il leur plaît d'envoyer des Députés à la Diete, leurs Princes, dits Archiducs, sont exempts de servir & de fournir des troupes & de l'argent. Les revenus de l'Empereur montent aujourd'hui, dit-on ici à plus de soixante millions de florins, depuis l'acquisition des Etats d'Italie, outre une nouvelle imposition sur les pays d'Autriche qui monte à sept ou huit millions, sans compter ce que la Diete lui accorde volontairement, pour des usages déterminés & d'autres subsides tirés des villes libres & de la noblesse immediate de l'Empire.

Les troupes qu'il entretient lui-même du revenu de ses païs hereditaires vont jusqu'à 180000 hommes, dit-on, y comprenant les garnisons, sans compter les Milices. Sa Marine en 1729. dans le Port de Trieste étoit de 14 Vaisseaux de ligne dont le nombre est augmenté depuis. Touchant l'Armée de l'Empire, elle se forme des troupes fournies par les

divers Etats & Cercles ; elles montoient dans la derniere guerre à 120000 hommes.

L'Empereur fit une *Pragmatique-Sanction* le 19 Avril 1713. au ſujet de ſes domaines propres : afin d'en former un ſeul Etat hereditaire & indiviſible, deſtiné après ſa mort à ſa fille ainée & à ſes Deſcendans ; & en cas de la mort de ceux-ci, aux autres Archiducheſſes dans l'ordre de la ligne d'aîneſſe ou directe ; ce qui appelle dans cet ordre à la ſucceſſion les Electrices de Saxe & de Baviere ou leurs repreſentans ; puis la maiſon de Portugal, & enfin celle de Lorraine. Il a fait approuver cette diſpoſition par ſes propres Etats en 1720, & l'a affermie par la garantie de l'Angleterre 1731, puis de la Hollande, de la Ruſſie & du Dannemark, il la fit même agréer en Janvier 1732. aux Etats de l'Empire ; excepté que les Electeurs de Baviere & du Palatinat & les Evêques de Freſinghen & de Ratisbone n'y conſentirent pas, à cauſe qu'en acceptant cette garantie, diſoient-ils, on s'engageroit à des guer-

res pour des Domaines indépendans de l'Empire. Quoique les nouvelles courantes ayent indiqué plusieurs de ces choses, il est bon de les répéter en des conjonctures qui d'un jour à l'autre peuvent mettre en mouvement toute l'Europe.

Parmi les prétentions de l'Empereur on lui en marque ici, 1°. Sur le patrimoine de S. Pierre. 2°. Sur l'état des Vénitiens qui payoient encore l'an 1509. à l'Empereur Maximilien un tribut de 50 livres d'or; & qu'à présent ils ne paient plus. 3°. Sur la Prusse. 4°. Sur la Livonie separée de l'Allemagne en 1660. par la faute des Chevaliers *Porte-Glaives*; ce pays venu à la Pologne a passé à la Suede qui le ceda à la Russie ou Moscovie en 1721. L'Empereur comme Archiduc a aussi des prétentions sur le Duché de Frioul; puis sur la Moldavie, la Valachie & la Bulgarie entant que dépendances de la Hongrie.

On vient aux Armes de la Maison d'Autriche, qu'on rapporte dans une disposition differente de celle qu'on rapporta dans l'édition de 1718;

mais ces choses sont si arbitraires & tellement dépendantes du goût des Princes ou de ceux à qui ils laissent le soin de les arranger, que ce n'est pas la peine d'y insister. L'Empereur comme d'autres Princes d'Allemagne porte jusqu'à vingt-huit ou trente armoiries tirées de ses Etats ou prétentions differentes. Si on regardoit de près à ces minuties ; on ne trouveroit peut-être pas blasonné assez exactement le second espace qui est un quartier de Hongrie, sçavoir d'azur *à la Croix Patriarchale d'argent attachée à une Couronne en chef d'or* posée *sur une colline à trois coupeaux de Sinople* ; car la Couronne n'est point ici *en chef* mais *en pointe*, d'ailleurs elle n'est point attachée, mais seulement placée à l'extremité de la croix : ce qui s'appelle *soutenue* en termes de blazon : L'Empereur prend le titre & les armes d'Espagne, ce qui doit finir avec sa personne. On dit ici que les têtes couronnées donnent à l'Empereur le titre de *Majesté*, & que *lui il ne le donne qu'au seul Roi de France.* N'y a-t-il point d'exemple contraire ?

Les divers Articles ſur le ſujet de l'Empereur ſerviront pour indiquer ceux qui regardent les autres Souverains dont il ſeroit trop long de faire l'expoſition : c'eſt beaucoup ſi la quantité des ſujets nous permet d'obſerver ce qui pourroit ſe trouver de plus particulier en quelques-uns.

Les Electeurs du S. Empire Romain ont ſeuls le droit d'élire l'Empereur ſans qu'on voïe clairement comment ce droit a été établi. Pluſieurs autres Princes avant la Bulle d'or en 1356. ayant eu part inconteſtablement à cette élection, ils ont droit de donner des Vicaires à l'Empire, de faire un Corps ou College particulier dans les Dietes, ce qui fait la baze de l'Empire, d'avoir rang immediatement après les Rois, ſur tout à la Cour de l'Empereur : Les Electeurs Eccleſiaſtiques ne peuvent être mis au ban de l'Empire ; & les Electeurs ſéculiers venant à manquer de poſterité maſculine, leur Electorat doit être conferé à un autre Prince ſans pouvoir être réuni au patrimoine de l'Empire.

L'Electeur Archevêque de Maïence

eſt Philippe Charles d'Eltz né 1665. élu 9 Juin 1732. Les Chanoines font preuve de ſeize quartiers ; les vingt-quatre premiers avec le Doyen forment le Chapitre, & c'eſt toujours un de ceux-ci qui eſt élu Archevêque. Ses revenus ſe tirent principalement des péages du vin qui paſſe ſur le Rhin devant Maïence ; il peut mettre ſur pied huit mille hommes d'Infanterie & huit cens de Cavalerie : Le titre de *S. Siege* eſt donné à l'Archevêché de Maïence par le Pape même, ſeul Archevêché qui en ſoit honoré.

L'Electeur Archevêque de Treves eſt François de Schœnborn né 1682. élu 2 Mai 1729. & depuis Evêque de Vorms 1732. il a des droits ſinguliers, comme 1°. de s'emparer des fiefs au deſſous de ſix mille marcs d'argent quand l'inveſtiture n'en eſt pas demandée à temps. 2°. De joüir des biens des enfans mineurs fourniſſant à leur entretien : Les Chanoines dont ſeize forment le Chapitre font preuve d'ancienne nobleſſe ; il ne donne que le tiers du contingent des Electeurs pour les frais de l'Empire.

L'Electeur Archevêque de Cologne Clement-Auguste Prince de Baviere, petit-fils maternel du Roi de Pologne Sobieski, succeda à son oncle 12 Novembre 1723. en cette dignité, étant déja Evêque de Munster, & depuis Evêque d'Hildesheim, d'Osnabruk, Prevôt de Liege & fait Grand-Maître de l'Ordre Teutonique 1732. Son Archevêché est le plus riche d'Allemagne; ses Sujets ne peuvent appeller aux Tribunaux de l'Empire que pour des causes au-delà de 2000 liv. Le Chapitre est composé de vingt-cinq Chanoines qui doivent être de Maison de Prince ou de Comte excepté huit d'entr'eux qui doivent être Docteurs en Théologie & en Droit; l'Auteur ne marque pas le nombre de quartiers dont ils doivent faire preuve; il me semble que c'est de trente-deux; ils temperent l'autorité de l'Archevêque qui ne peut faire la guerre, ni d'affaire importante sans leur consentement. On omet ici une autre particularité qui valoit la peine d'être observée; comme il a des prétentions de Souveraineté sur la ville

même de Cologne dont il eſt Archevêque & qui eſt impériale ; (ce qui a fait au treiziéme ſiecle, entre lui & elle, une guerre de près de 30. ans,) les Magiſtrats ne ſouffrent pas qu'il y faſſe ſon ſéjour, & quelque fois même qu'il y paſſe plus d'un jour : ſa réſidence eſt à Bonn, place forte & capitale de ſa Souveraineté. L'Auteur ſe ſouviendra dans une autre édition de ſon livre, d'indiquer l'étenduë des forces & du revenu de ce Prince, comme le promet le titre general de ſon livre.

On appelle le feu Electeur Duc de Baviere, Maximilien Emanuel, au lieu que d'autres l'appellent Maximilien-Marie, c'eſt que les Princes d'Allemagne, ont une litanie de noms de baptême, qui les font quelquefois méconnoître l'un l'autre, ou qu'on prend les uns pour les autres. Les Etats du Duc de Baviere ſont très peuplés, & on y compte y compris le Haut-Palatinat, juſqu'à 35. Villes grandes ou petites, avec plus de trois millions trois cens mille hommes, ce qui ſemblera exageré : ce-

pendant on cite pour garant, un dénombrement fait en 1719. Les revenus du Prince ſont à proportion ; les ſeules braſſeries de la biére blanche, rapportent 300000. écus, & ſes bois 200000. il peut armer juſqu'à 20. à 30. mille hommes.

L'Electeur de Saxe d'aujourd'hui *Frideric Auguſte* II. né 1696. ſe fit Catholique en 1717. ſucceda à ſon pere de même nom en 1733. il épouſa en 1719. Marie fille aînée de l'Empereur Joſeph ; leur fils aîné Frideric né en 1722. a un frere & quatre ſœurs. Par un privilege particulier de l'Empereur & de l'Empire, on n'appelle point des arrêts rendus au Duché de Saxe en fait de juſtice. Le païs eſt le plus fertile de l'Allemagne & le plus peuplé ; il y a des mines d'or & d'argent, dont l'Electeur tire le dixiéme ; ſes revenus montent, dit-on, à ſept millions d'écus ; s'il joignoit ſelon ſes premieres vûës la Pologne à ſon Etat qui en eſt voiſin ; on voit quel accroiſſement ce ſeroit pour ſa puiſſance & pour ſa Maiſon : il entretient 30000. hommes de troupes reglées ;

& 20000. de milice, outre le ban; l'arriere ban, les mineurs & les *chasseurs*, obligés en tems de guerre à prendre les armes; ces particularités qu'on peut sçavoir d'ailleurs, se rappellent volontiers à l'esprit dans les conjonctures presentes. Quoique l'Electeur & son pere se soient declarés Catholiques; les Princes de Saxe & leurs sujets sont Lutheriens.

L'Electeur de Brandebourg, Roi de Prusse né en 1688. épousa en 1706. *Sophie* d'*Hanover*, sœur de l'Electeur d'Hanover d'aujourd'hui Roi d'Angleterre; *Frideric* leur fils né en 1712. fut fiancé en Mars 1732. avec Elisabeth de Brunsvik Bevern, fille de Ferdinand Albert, il a trois freres nés depuis 1726. & sept ou huit sœurs. Le pere de l'Electeur prit le premier de sa Maison en 1701. le titre de Roi de Prusse, & peu après sa mort en 1713. son fils a été reconnu universellement pour tel à la paix d'Utrecht 11 Avril 1713. On sçait la puissance de cet Electeur dans l'Allemagne, dont il possede environ la septiéme partie, & en divers cercles;

il a auſſi ſept ou huit voix à la Diéte: ſa Cour dit-on, eſt des plus magnifiques de l'Europe, il a juſqu'à 80000. hommes de troupes reglées, exactement diſciplinées, & compoſées d'hommes de haute taille. Il ne permet pas qu'aucun de ſes ſujets ſe faſſe annoblir ſans ſon conſentement par l'Empereur. Parmi ſes nombreux domaines, étoient ceux de la ſucceſſion du Prince d'Orange Roi d'Angleterre, ouverte en 1702. du chef de ſon aïeule N. de Naſſau Orange; il a eu là-deſſus de grands procès avec le Prince de Naſſau-Dietz inſtitué heritier : ils furent terminés par un accommodement ſigné à Dieren 16. Juin 1732. Le Roi de Pruſſe avoit cedé au Roi de France, la Principauté d'Orange, ce qui lui valût la principale partie de la Gueldre, & la Ville même de Gueldre à la paix d'Utrecht.

L'Electeur Palatin Charles-Philippes né en 1661. d'abord eccleſiaſtique, fut depuis Gouverneur du Tirol, & ſucceda en 1716. à ſon frere Jean Guillaume, tous deux de la branche

branche de *Neufbourg*, qui vint à l'Electorat par l'extinction de la branche aînée éteinte en 1685. en la personne de Charles Electeur Palatin, frere de feu S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans : comme l'Electeur d'aujourd'hui n'a point de fils vivant, il auroit été bon de marquer que la succession à l'Electorat du Rhin, regarde la branche de Sulsbach, separée depuis trois ou quatre degrés de celle de Neufbourg. Le chef de la branche de Sulsbach, quand notre Auteur écrivit son Ouvrage, étoit, ou le Prince Théodore mort en Juillet 1732. ou son fils *Jean-Christien* Prince Palatin de Sulsbach, mort un an après son pere, le 20. Juillet 1733. ce dernier n'a laissé qu'un fils qu'il eut de sa premiere femme Marie Henriette heritiere de Bergopsom, fille du Comte François-Egon de la Tour d'Auvergne ; & niéce de l'Archevêque de Vienne premier Aumonier du Roi : ce fils unique est Charles-Philippes Theodore Prince Palatin, né le 10. Decembre 1724. L'Electeur Palatin entretenoit dans la derniere

guerre 12000. hommes de troupes reglées ; il est chef en general de la grande Maison de Baviere, separée de la branche Ducale, depuis Louis Duc de Baviere, élu Empereur il y a plus de 400. ans.

On vient ensuite au dernier Electorat créé, dont l'Electeur est aujourd'hui Roi de la grande Bretagne ; on sçait assez ce qui regarde sa Maison, pour en rien dire ici non plus que des autres Princes d'Allemagne, dont le simple indice nous meneroit trop loin : ce que nous avons dit des précedens, montre ce qu'on peut en cet Ouvrage, aprendre de tous les autres. Après les Electeurs, on rapporte les Princes ecclesiastiques, dont on marque aussi la Famille, ils sont de quatre sortes. 1°. Les Archevêques avec le grand Maistre de l'Ordre Teutonique. 2°. Les Evêques. 3°. Les Abbés. 4°. Les Abbesses : plusieurs prélatures ayant été secularisées à la paix de Munster en 1648. on ne trouve plus ici parmi les Archevêques, que ceux de Saltzbourg & de Besançon ; il semble même que

l'Auteur auroit pu se dispenser d'y mettre Besançon, depuis que la Franche-Comté a été cedée en toute souveraineté à la France, & qu'elle ne fait plus partie de l'Empire : mais il en parle, dit il, par rapport à l'ancien ordre de cet Etat, & à la qualité de Prince de l'Empire, que conserve l'Archevêque de Besançon: par la même raison, il auroit pû mettre bien d'autres prélatures qu'il a omises encore avec plus de raison. Nous observerons à cette occasion, qu'il blasone les armes de l'Archevêque d'aujourd'hui Antoine de Blitersovie *de Montclet, de gueule à une Aigle éployé d'or* : Néanmoins dans les regles heraldiques, on ne donne l'attribut d'*éployé* qu'à une aigle à deux têtes ; ou bien il faudroit dire que tous les Aigles usités dans le Blason sont éployés, ce qui n'est pas admis. En supposant de l'Empire l'Archevêque de Besançon, il auroit rang après l'Archevêque de Saltzbourg, & avant le grand Maître de l'Ordre Teutonique. Pour les Evêques qui ont voix à la Diéte, ils sont

au nombre de vingt-un, que voici ſelon leur rang, 1. Bamberg, 2. Veirtzbourg, 3. Worms, 4. Aiſchtedt, 5. Spire, 6. Straſbourg. (L'Evêque quoique ſujet du Roi, eſt actuellement Prince de l'Empire, ayant des terres en Allemagne dont il eſt demeuré ſouverain,) 7. Conſtance, 8. Auſbourg, 9. Hildesheim, 10. Parderborn, 11. Freyſengen, 12. Ratiſbone, 13. Paſſau, 14. Trente, 15. Brixen, 16. Baſle, 17. Liége, 18. Oſnabruk, 19. Munſter, 20. Lubek, 21. Coire. Il y a des Prélats non Evêques, & Princes au nombre d'onze, parmi leſquels ſont trois Prévots, & le Grand-Maître ou Bailly de l'Ordre de Malte, les autres ſont Abbés; les Abbeſſes ſont au nombre de treize.

Le ſecond volume contient les Princes ſeculiers de l'Empire. Quelque inégalité de naiſſance ou de puiſſance qu'il y ait entre eux, l'égalité eſt entiere par rapport à la valeur des voix que chacun a dans la Diéte. Leur rang a été reglé en 1728. par le Conſeil Aulique, ſuivant les conſ-

titutions de l'Empire : ſur quoi on obſerve que la ſeule qualité de Prince de l'Empire Romain, conferée par l'Empereur, ne ſuffit pas pour avoir rang, voix, ni ſéance à la Diéte ; il faut qu'ils ſoient reconnus poſſeder dans l'Empire, les Domaines exigez par la loi : touchant leur rang, Voici comme il fut reglé.

1°. Entre les Princes qui ont voix & ſéance à la Diéte, on donne le pas aux Princes Regens, avant ceux qui ne le ſont pas actuellement ; quand même ceux-ci ſeroient d'une plus ancienne création que ceux-là ; 2°. Entre les Princes régens, ceux qui ſont plus anciennement admis à la Diéte, ont la préſeance ſur d'autres qui ſeroient plus anciennement créez Princes. 3°. A l'égard des Princes qui n'auroient encore ni voix ni ſéance à la Diéte, la préſeance eſt pour ceux qui ſont d'une plus ancienne création : de ſorte qu'en ce cas, un Prince cadet d'une Maiſon, précede le chef d'une Maiſon d'une création moins ancienne : comme on ne connoît pas toujours en France

ces distinctions de rang des Princes d'Allemagne, nous avons cru qu'on la verroit volontiers ici On distingue les Princes d'ancienne création en cet ordre. 1°. Les Palatins du Rhin. 2°. Les Ducs de Saxe. 3°. Les Margraves de Brandebourg. 4°. Les Ducs de Brunswick. 5°. Les Ducs de Meckelbourg. 6°. Les Ducs de Wirtemberg. 7°. Les Lantgraves de Hesse. 8°. Les Margraves de Bade. 9°. Les Ducs de Holstein. 10°. Les Princes d'Anhalt. On observe sur les Princes de Saxe, de la branche aînée dite *Ernestine*, que toute privée qu'elle a été de l'Electorat par l'Empereur Charles-Quint, elle joüit encore de près de quatre millions de revenu; mais ses forces sont affoiblies par beaucoup de partages differens de leurs Etats, qui font autant de diverses Cours à entretenir.

Les autres Maisons de Princes, au nombre de 21. sont de nouvelle creation; sçavoir les Princes, 1. d'Aremberg Ducs, 2. d'Hohenzolern, 3. Lobkovits, 4. Salms, 5. Diectrichstein, 6. Nassau, 7. Aversberg,

8. Oſtfriſe, 9. Furſtemberg, 10. Schwartzemberg, 11. Oettingen, 12. Lichtenſtein, 13. Picolomini, 14. Portia, 15. Schwarburg, 16. Lamberg, 17. Waldec, 18. Mansfeld, 19. Trautshon, 20. Louveſtein-Verthein, 21. La Tour.

Le troiſiéme volume, qui eſt encore de l'Allemagne, contient, 1°. Les Comtes, 2°. Les Villes libres & immediates de l'Empire.

Les Comtes joüiſſent des droits de Regale, à proportion de leurs domaines comme les Princes. Pluſieurs Comtes obligés de rendre hommage perſonnellement à certains Princes, ont droit de prendre ſéance à côté d'eux dans les Diétes, ou un nombre de Comtes ſont rangés ſur un banc particulier. Il n'y avoit d'abord que deux bancs, chacun deſquels a une voix dans les Diétes ; ſçavoir le banc de Vétéravie, & le banc de Suabe. Les Comtes de Franconie ayant remontré qu'ils avoient eu autrefois droit de ſuffrage, ils y furent rétablis en 1640. à la Diéte de Ratiſbone. Les Comtes de Veſtphalie

& de la Basse-Saxe, prirent occasion de demander à faire aussi un banc à part pour certaines raisons : ils furent reçus favorablement en 1654. & firent le quatriéme banc des Comtes aux Diétes de l'Empire. On trouve ici la Liste des Comtes & leur Famille.

Les Villes *libres* de l'Empire, sont indépendantes de tout Seigneur ou Etat particulier, & sujettes immediatement à l'Empire ; elles font deux bancs, celui du Rhin qui n'a plus que 14. Villes, le nombre en ayant été diminué par les dix cedées à la France. Le banc de Suabe en a trente-sept : on n'y comprend point la Ville de Hambourg. Le Roi de Dannemark prétendant droit à sa souveraineté, il vint contre elle en 1679. les armes à la main, pour en éxiger l'hommage. La France & le Duc de Zell-Brunsvik, offrant leur mediation, on fit un traité d'*Interim*, jusqu'au tems d'un traité à l'amiable ; cependant la Ville promit au Roi un respectueux devoüement, & de ne point souffrir qu'il lui fût fait aucun

tort ; que cependant pour réparer les fautes que l'on pourroit avoir faites, on payeroit au Roi 220000. écus. L'an 1686. le Roi de Dannemark fit de nouvelles expeditions militaires sur Hambourg, répresentant à la Diéte de l'Empire, que c'étoit à raison de certains torts qu'il dit avoir reçus. L'affaire est demeurée indecise ; & quoique cette Ville des plus considerables, par sa grandeur & son opulence, ait été declarée en 1618. Ville libre de l'Empire par la Chambre Imperiale, elle n'a voix ni séance à la Diéte à cause des oppositions du Roi de Dannemark.

On peut juger des autres Souverains du monde, renfermez dans les deux derniers de nos cinq volumes, parce que nous avons tiré des trois premiers sur l'Allemagne, qui est seule un monde de Souverains petits ou grands ; & qui par-là est plus difficile à démêler que les autres Etats.

ARTICLE LXXIX.

EPISTOLA PLURIUM Doctorum è Societate Sorbonicâ, ad Illustrissimum Marchionem Scipionem M ffeium, de ratione indicis Sorbonici seu Bibliothecæ Alphabeticæ quam adornant, ubi de Epistolis Sancti Augustini, nuperrime inventis & éditis C'est-à-dire.

LETTRE DE PLUSIEURS Docteurs de la Maison & Societé de Sorbonne, à M. le Marquis Maffei, touchant la Bibliotheque alphabetique, à laquelle on travaille en Sorbonne. Avec un éclaircissement sur les deux Lettres de Saint Augustin, récemment trouvées & imprimées, brochure *in-quarto*

MOnsieur le Marquis Maffei, connu dans toute l'Europe, par son goût pour la litterature, & par ses recherches curieuses sur l'antiquité, avoit prié quelques Docteurs

de la Maiſon de Sorbonne, de lui expoſer le deſſein d'un Ouvrage, qui depuis trois ans, fait le ſujet de leur étude & de leurs recherches. Ces Meſſieurs pleins de déference pour l'illuſtre Sçavant, qui s'intereſſe à leur travail, ſe ſont fait honneur de lui en dreſſer les plans dans un écrit en forme de Lettre dattée du 25. Fevrier 1734. & ſignée par Meſſieurs Salmon, de S. Aubin, Delalande, Digaultray, de Villevieille, Docteurs de la Maiſon & Societé de Sorbonne. En liſant cette Lettre, nous avons crû qu'il falloit en donner un extrait qui eût preſque l'étenduë d'une traduction, parce que tout y eſt intereſſant, & neceſſaire pour bien entendre le projet de ces Meſſieurs.

Ils avouent d'abord que l'ouvrage qu'ils ont entrepris, n'a que des épines pour les Auteurs; qu'il n'aura même rien de fort attachant pour ceux entre les mains de qui il tombera dans la ſuite; ſon utilité ſeule en fera tout le prix; avantage eſſentiel qui ſoutient également les Au-

teurs, dans la carriere difficile où ils sont entrés, & qui doit piquer d'avance la curiosité des lecteurs judicieux.

Il s'agit de reformer un abus, que la trop grande licence de faire des livres & d'imprimer, a introduit dans la république des Lettres. On est inondé aujourd'hui d'une multitude presque infinie de gros volumes, qui s'annoncent sous les titres repetés cent fois de collections, de supplémens, d'anecdotes, de bibliotheques, de paraphrases, de fragmens, d'annales, de découvertes, de pieces choisies, &c. . . . . Combien ne se multiplient point les éditions des SS. Peres, les réimpressions des Actes des Conciles ? Les tomes croissent sous la main des éditeurs, leur nombre effraye ceux même qui ont le plus de penchant pour l'étude de l'antiquité. On aime mieux supposer que tout y est judicieusement placé, que de consacrer son tems & ses veilles, à relever ce qui pouroit s'y rencontrer de défectueux. Cependant quelle faute est comparable

à celle qui ſe gliſſe dans la plûpart de ces livres, qu'on nous vend comme nouveaux ? Les éditeurs accablés du poids de tout l'Ouvrage, ne peuvent rechercher avec tout le ſoin qui ſeroit neceſſaire, les differentes pieces qui ont déja été imprimées ; il faudroit un tems infini pour foüiller dans toutes les éditions, & pour s'aſſurer de ce qui y eſt ou de ce qui n'y eſt pas. Ce tems leur manque, & qu'arrive-t-il ? C'eſt qu'ils hâtent leurs éditions, & qu'ils nous redonnent plus d'une fois les mêmes choſes, ſous le titre de pieces enfoüies juſqu'ici, & qui voyent le jour pour la premiere fois.

Les Auteurs de la Lettre à M. Maffei font ſentir ici les conſequences de cet abus. Dans quel embarras, diſent-ils, cela ne jette-t-il point les Auteurs & les Lecteurs ? S'agit-il d'attribuer à quelque ancien Ecrivain cet Ouvrage prétendu reſſuſcité ? Auſſi-tôt les Sçavans prennent parti pour celui-ci, ou pour celui-là, & ſouvent ce n'eſt ni l'un ni l'autre ; c'eſt un troiſiéme avoüé & re-

connu dans quelque ancienne édition, que perſonne n'a conſultée. Tantôt on met ſous le nom de pluſieurs, ce qui n'eſt ſorti que de la plume d'un ſeul; tantôt ſur la foi d'un manuſcrit trouvé dans un coin de Bibliotheque, on preſente au public des écrits tronquez & pleins de fautes, tandis qu'on les a complets & fort éxacts dans un bon éxemplaire imprimé il y a deux cens ans. On fait des Commentaires, des Diſſertations, des notes ſans fin ſur des endroits très obſcurs, à la verité dans un vieux manuſcrit à demi rongé de vers, mais très clairs & très intelligibles dans les premieres éditions faites ſur de meilleurs Memoires. Et quel chaos! quelle confuſion, ſoit dans l'Hiſtoire profane ou Eccleſiaſtique, ſoit dans toute autre eſpece de litterature!

Ces réflexions, ajoûtent Meſſieurs les Docteurs, avoient fait naître la penſée à un Docteur de la Maiſon de Sorbonne, de dreſſer une Bibliotheque generale, où toutes les pieces diſperſées ça & là dans les differentes

éditions, anciennes & récentes, ſeroient indiquées par ordre alphabetique, & rangées ſous les noms de leurs veritables Auteurs. On juge bien qu'un ſeul homme, n'auroit pû ſuffire à un travail ſi immenſe. Bientôt les Auteurs de cette preſente Lettre, entrerent dans ce deſſein, & reſolurent de l'executer dans toute ſon étenduë, ſe reſervant néanmoins la liberté d'y changer ce qu'ils jugeroient à propos, pour le perfectionner davantage.

C'eſt donc aujourd'hui le travail, qui remplit tous les momens que d'autres occupations toujours importantes & agreables au public, peuvent laiſſer à ces Meſſieurs. L'utilité de ce grand Ouvrage, eſt évidente. Avec le ſecours de cette Bibliotheque alphabetique, on trouvera tout d'un coup dans ſon cabinet, tous les Ouvrages détachés qu'on ne rencontroit auparavant qu'avec une peine extrême, ou qu'on ne cherchoit pas même parce qu'on ne croyoit pas les avoir. On ſera au fait de tout ce qui a été imprimé juſqu'à preſent, &

de toutes les éditions qui en ont été faites ; cela rendra attentifs les faiseurs de Collections, à ne donner la qualité d'Ouvrages tirés des tenebres de l'antiquité, qu'à ceux qui la meriteront effectivement. On verra reparoître quantité de petits morceaux de toute sorte de litterature, qui auroient peut-être été oubliés dans la suite, & qui peuvent cependant beaucoup servir aux Histoires generales & particulieres. Enfin on sera bien aise de retrouver là les noms propres de plusieurs Familles ou Personnages illustres, qu'on ne connoissoit que par leurs noms de baptême. On consultera pour cela fort exactement les Chartres & les Titres des grandes Maisons.

Messieurs les Docteurs de Sorbonne, tracent ensuite l'ordre de leur Bibliotheque. D'abord on met le nom de l'Auteur, ensuite le sujet de la piece auparavant dispersée, & la citation de tous les endroits où elle se trouve. Viennent immédiatement après les fragmens du même Auteur ; l'on y ajoûte des notes cri-

tiques, quand on les croit necessaires, & si quelqu'un a travaillé sur la même matiere, on l'indique exactement. Quand on a déja donné au public une piece sous le nom d'un Auteur, de qui elle n'est pas, on la remet à sa place, & on renvoye le nom du faux Auteur à l'endroit qu'il doit occuper. On trouve à la marge, vis-à-vis chaque article, le tems où l'Auteur a vêcu, & où il a écrit, avec les noms des Papes, Empereurs, & Rois du même siecle. A la fin sera une Table des Matieres, par les moyens desquelles, on pourra trouver les noms des Auteurs qu'on ignore, & les consulter ainsi sur quelque sujet que ce soit, qu'on veuille travailler.

Mais Messieurs les Docteurs de Sorbonne, ne se contentent pas de nous avoir fait sentir en general l'utilité de leur projet; ils le font toucher au doigt par quelques exemples bien frapans. Le sçavant P. Mabillon, au deuxiéme tome de son Ouvrage, intitulé *Analecta*, page 19. édit. de Paris 1676. rapporte une

Homelie ſur la Cananéenne, & l'attribuë à un S. Laurent, qu'on dit avoir été d'abord Evêque de Novare, & enſuite Archevêque de Milan. Mais dans le Catalogue, des Evêques de Novare, on ne trouve point de S. Laurent. Grand ſujet de diſpute entre les Sçavans; on combine, on compare de part & d'autre; cette Homelie ſe trouve dans les Archives de la Cathedrale de Novare, elle paroît être du même Auteur, que l'Homelie de l'Aumône qu'on attribuë à un S. Laurent Prêtre & Martir de Novare. Là-deſſus on prononce qu'elle eſt effectivement d'un S. Laurent de Novare, mais ſeulement Prêtre & non Evêque de cette Ville. Les Bollandiſtes eux-mêmes, avec leur critique ſevere, ne mettent point les deux Partis hors de Cour & de procès. Cependant rien n'étoit plus aiſé, puiſque cette Homelie de la Cananéenne, eſt la même qu'on trouve dans les Ouvrages de S. Jean-Chryſoſtome. Et d'où eſt donc venuë toute la diſpute? C'eſt que la verſion Latine, rapportée par Dom Mabil-

lon, eſt differente de celle qui eſt dans les éditions de S. Chryſoſtome, & que perſonne n'a pris la peine de la comparer avec le Grec.

Dom Marténe fournit un autre exemple dans ſon Livre, intitulé *Theſaurus Anecdotorum*, tom. 5. col. 377. On trouve là 11. Homelies qu'il rapporte ſous le nom de Bede, & qu'il donne comme une découverte récente. Cependant la onziéme ſur ces paroles. *Aſcendens Jeſus in naviculam*, eſt attribuée à Origene dans un recüeil d'Hom. des SS. PP. à Bâle 1493. à Cologne 1546. dans la Bibliotheque des Prédicateurs de Combefiſe, tom. 1. pag. 740. & enfin dans les Ouvrages d'Origene, à Paris 1619. Et dans tous ces endroits-là, elle eſt plus correcte que dans la Collection de Dom Martin; ſix autres de ces 11. Homelies, ſçavoir la ſeconde, la quatriéme, la cinquiéme, la ſixiéme, la ſeptiéme, la neuviéme, ſont dans l'édition de Béde, à Cologne 1612. Le même Dom Marténe a donné encore comme une rareté dans ſon tome 9. plu-

ſieurs queſtions ſur la Géneſe, leſquelles ſe trouvent dans la même édition de Béde, tom. 8. col. 78.

Par une inadvertance toute ſemblable, M. Hoffman a mis dans ſa nouvelle Collection de Lipſik 1731. tom. 1. pag. 677. le Memoire du Cardinal Bellarmin, au Pape Clement VIII. & il avance hardiment qu'il n'avoit point été imprimé juſqu'ici. Cependant dès l'an 1670. M. Claude de la Place l'avoit publié dans un Livre intitulé de la Regularité des Clercs, pag. 591.

Mais Meſſieurs les Docteurs de Sorbonne citent un exemple encore plus intéreſſant, parce qu'il tombe ſur un Ouvrage, qui a encore la grace de la nouveauté. On a trouvé depuis peu dans le Monaſtere de Gottwic deux Lettres ſous le nom de S. Auguſtin. Elles ont été d'abord imprimées à Vienne en Autriche, & tout recemment encore à Paris. Le P. Benedictin qui en eſt l'Editeur, décide tout d'un coup, qu'elles ſont de S. Auguſtin, parce qu'elles ſe trouvent indiquées dans le

Catalogue, que Possidius a dressé des Ouvrages de ce Pere; & que celle qui est adressée à Optat, a été citée avec de grands éloges par S. Fulgence. La question seroit encore de sçavoir, si les Lettres trouvées nouvellement, sont les mêmes dont parlent Possidius & S. Fulgence; & c'est ce que l'Editeur ne se met seulement pas en devoir de prouver. » Pour la
» premiere, disent Messieurs les Doc-
» teurs, la question demeure in-
» décise, car nous n'avons rien en-
» core qui nous montre bien claire-
» ment qu'elle soit de S. Augustin;
» mais pour la seconde adressée à
» Optat, il est évident qu'elle est
» du S. D. & qu'elle preuve en
» avons nous? C'est qu'Eugyppius,
» qui vivoit sur la fin du cinquiéme
» siecle, & qui a fait un recüeil des
» Ouvrages de S. Augustin, rap-
» porte une grande partie de cette
» Lettre à Optat. C'est au chap. 345.
» fol. 101. édit. Colon. 1542. ce
» fragment est plus correct en quel-
» ques endroits, que la Lettre entiere
» trouvée à Gottwic, & par conse-

» quent que les éditions faites à » Vienne & à Paris. » Comme l'Ouvrage d'Eugyppius est fort rare, Messieurs les Docteurs ont jugé à propos de joindre à leur Lettre, ce fragment tout entier de la Lettre à Optat, & de mettre au bas les differences de l'exemplaire d'Eugyppius, avec la nouvelle édition des Peres Bened.

ARTICLE LXXX.

REPONSE DU P. SARRABAT, aux Objections du Pere Haulzein Jesuite Allemand, contre son Systeme de la Salure de la Mer. V. les Mémoires de Fevrier 1729. & de Janvier 1730.

QUoique je n'aime point à copier ni à passer pour copiste, je suis cependant charmé, lorsqu'il m'arrive de me rencontrer avec de grands Hommes ; ainsi loin de me tenir offensé, de ce que le P. H. prétend d'abord que mon Systeme n'est autre que celui de Gassendi, je me fais honneur d'avoir pensé comme

cet illuſtre Philoſophe. D'ailleurs je ſuis perſuadé que ſi le P. H. avoit eu ma Diſſertation, il auroit reconnu de bonne foi, que pour avoir dit après Gaſſendi, & s'il le veut encore après Théophraſte, que la Mer n'eſt ſalée que par les ſels qui lui viennent des terres; ce n'eſt pourtant pas d'après eux que je l'ai dit, que la conclusion eſt a peu pres la même de part & d'autre, mais que le ſyſteme eſt tout different : peut-être même ne trouveroit-il pas ſi fort hiperbolique la reflexion obligeante, par laquelle le Journaliſte termine l'extrait de ma Diſſertation. Je viens aux difficultés.

1°. Si mon Syſteme eſt veritable, donc les fleuves & les lacs doivent tous être ſalés plus ou moins ſelon les differentes qualités de leurs lits.

Si par le terme de ſalé, on entend que leurs eaux ſont impregnées de ſels, ſans doute ils le ſont tous, je crois même l'avoir prouvé ſuffiſamment : que s'ils ne paroiſſent pas tels au goût, c'eſt que comme le remarque le R. P. *eadem aliis atque*

aliis salsa & dulcia sunt. Le goût n'est donc pas toujours un juge suffisant, pour distinguer les sels par tout où ils se trouvent ; & telle chose peut être salée sans qu'elle le paroisse au goût.

2° Je reconnois après Kirker, la circulation & communication des fleuves avec la Mer, & de la Mer avec les fleuves. J'admets encore que les eaux de la Mer, en remontant aux sources des rivieres, se filtrent à travers les canaux souterrains, par où elles passent ; & que par cette filtration, elles se dépoüillent de leurs sels & des autres principes héterogenes. Surquoi le P. objecte, que loin de s'en dépoüiller, elles devroient en prendre davantage, puisque la terre est pleine de sels ; & qu'à mesure qu'elles se mêlent plus intimement à la terre, elles doivent dans mon systeme devenir plus salées.

Cela suivroit en effet de mon systeme, si j'avois avancé que tout fût sel dans la terre, & que la plus petite quantité d'eau fût capable de separer les sels des principes terrestres, où

où ils se trouvent fixés. L'action du feu central, éleve les eaux en vapeurs attenuées par une infinité de tuyaux capillaires, que forment entre elles des matieres terrestres souvent denuées de sels; ou tout au moins, dont le sel est trop fixe, pour pouvoir en être separé par les vapeurs legeres qui passent à travers. Le P. H. a sans doute apperçu d'avance la force de cette réponse, & c'est apparemment pour cette raison qu'il se retranche à dire;

3°. Qu'au moins à leur embouchure, les fleuves doivent être plus salés qu'à leur source; s'il entend seulement qu'ils doivent être plus imprégnez de sels, la conclusion est juste, & nous sommes parfaitement d'accord, à un point près; c'est que le P. tourne en objection, ce que j'ai cru pouvoir tourner en preuve.

4°. Le sel des terres, ne communique que difficilement son goût salé aux eaux. Le sel fertile dit le P. H. est aussi commun en Allemagne, que le peuvent être les matieres bitum

neuſes & metalliques ; neanmoins, continuë-t-il, parmi la quantité de ſources acidules & ſulfureuſes, dont l'Allemagne abonde, il n'y en a qu'une ſeule d'un goût ſalé-amer, laquelle encore ne lui eſt connuë, que ſur le rapport des *Conimbres.* (*a*)

Pour moi, mon R. P. ſans avoir foüillé dans les Commentateurs d'Ariſtote, j'en connois bien davantage, & votre Allemagne eſt plus riche en ſources ſalées, que vos Docteurs Portugais ne ſemblent l'inſinuer. Agricola, (*b*) Kirker, (*c*) Cæſius, (*d*) en citent un grand nombre dans l'Auſtriche, le Tirol, la Thuringe, la Saxe, la Souabe & ailleurs. M. Hoffman en dernier lieu, a decouvert à Hall une ſource d'eau amere : les Journaux de Leipſic, ne manquent pas de pareilles décou-

(*a*) *Conimbricenſes*, les Docteurs de l'Univerſité de Conimbre, qui ont commenté le texte d'Ariſtote.

(*b*) *Agricol. ch.* 1. *de natura eorum quæ effluunt ex terra.*

(*c*) *Mund. ſubt.* 610. *ſect.* 4. *ch.* 11.

(*d*) *Cæſius Mineralog.* l. 3. c. 2. *ſect.* 4.

vertes. En eſt-ce aſſez, M. R. P. pour oppoſer aux Commentateurs d'Ariſtote, & pour conclure que les eaux peuvent auſſi-bien recevoir des ſels terreſtres, le goût ſalé & amer, que les goûts particuliers des autres matieres minerales.

5°. Le P. H. forme contre mon ſiyſteme, un cinquiéme *argument*, qui ſe reduit à ceci. Si ce ſyſteme étoit veritable, les eaux de la Mer ne devroient pas être par tout d'un même goût, ni également ſalées: or elles ſont par tout d'un même goût, & également ſalées, donc le ſyſtème eſt faux. Je repons, ſi mon ſyſteme eſt veritable, les eaux de la Mer ne doivent pas être par tout d'un même goût, ni également ſalées: or c'eſt un fait qu'elles ne ſont pas par tout d'un même goût, ni également ſalées, donc mon ſyſteme eſt veritable, ou dumoins ne peut être convaincu de faux par cet endroit. La plûpart des voyageurs, atteſteront la verite de ma ſeconde propoſition, & le P. Kirker l'avoit déja prouvé dans ſon Monde ſouterrain. (*a*)

(*a*) C. 3. *ſect.* 3. c. 4.

6°. J'avoüe qu'il eſt difficile d'expliquer, comment un corps plus peſant qu'un liquide, peut cependant s'y tenir ſuſpendu, & y demeurer en diſſolution; & c'eſt de cette difficulté, que le P. H. tire ſa ſixiéme objection. Mais après tout, c'eſt un fait & un fait conſtant, que le ſel quoique plus peſant que l'eau, ne laiſſe pas de s'y diſſoudre; & quand tous les Phyſiciens deſeſpereroient de pouvoir l'expliquer, la choſe n'en ſeroit pas moins veritable, & mon ſyſteme ſubſiſteroit toujours dans ſon entier.

7°. Le R. P. après avoir dit, comme par objection, que je n'ai pas aſſez bien examiné ce point fondamental de mon ſyſteme, que le ſel de la Mer peut en être ſeparé; il ajoûte, apparemment par politeſſe, que je ne laiſſe pas de ſoutenir & d'expliquer d'une maniere plauſible, comment la Mer ne s'eſt ſalée que par ſucceſſion de tems: cependant comme ces deux points ſont tout-à-fait liés enſemble, ainſi qu'il le reconnoît lui-même, la bonté qu'il a

de regarder le ſecond comme aſſez bien prouvé, me diſpenſe de la peine de prouver le premier, ou dumoins d'ajoûter de nouvelles preuves à celles que j'en ai déja apportées dans ma Diſſertation.

8°. Dans la ſuite des rémarques, je trouve encore deux objections contre moi; l'une que c'eſt à tort, que j'attribuë aux ſels de la Mer ſon excès de peſanteur ſur les rivieres, puiſqu'il y a des rivieres dont les eaux ſans être ſalées, ſont plus peſantes que d'autres; la ſeconde, ſur la doſe ou quantité de ſel neceſſaire pour ſaler la Mer, où le R. P. prend 200. pieds pour profondeur moyenne de ſes eaux, meſure qui paroîtra bien courte à nos Marins. Je reponds ſur le premier article qu'il peut ſe faire, que d'autres principes augmentent la peſanteur ſpecifique des eaux; mais qu'il eſt ſûr, que le ſeul mélange des ſels qui s'y tiennent en diſſolution, ſuffit pour cet effet. Pour le ſecond, je crois l'avoir aſſez bien diſcuté dans ma Diſſertation, pour être en droit d'y renvoyer ceux qui

voudront s'en instruire.

A tout cela, le R. P. ajoûte quelques rémarques sur la machine, que le P. Percheron a proposée pour dessaler l'eau de la Mer ; il en loüe l'invention, & l'attribuë à Pline ; c'est un nouveau procès à vuider, sur lequel je n'ai garde de prononcer. Il n'en est pas de même, de l'éloge qu'il fait du traité de la pesanteur universelle : j'y souscris de tout mon cœur ; c'est un systeme suivi, plein d'idées neuves, grandes & lumineuses : je suis ravi que le P. H. se trouve ici d'accord avec moi, & qu'il me fournisse l'occasion de marquer l'estime singuliere que je fais de l'Auteur du Traité.

J'ai regretté à la fin, que le P. H. n'ait pas eu le loisir d'étendre & d'approfondir davantage ses idées particulieres, sur la salure de la Mer ; quoiqu'elles soient differentes des miennes : dans une Dissertation faite de si bonne main, je n'aurois pas manqué de trouver des observations curieuses, & des remarques singulieres & instructives : un bon esprit

réüssit souvent mieux à établir un systeme qui lui soit propre, qu'à attaquer ceux que d'autres ont établis. Si une Dissertation pouvoit lui être de quelque utilité pour cet effet, il pourroit dans quelque tems la trouver imprimée plus correctement dans un recüeil d'Essais, & d'observations Physiques, que je me dispose à donner au Public : il y trouvera encore la Dissertation sur l'origine & les variations des Vents, pour laquelle l'Academie de Bordeaux s'est declarée, en m'honorant pour la troisiéme fois de son suffrage,

ARTICLE LXXXII.

REMARQUES HISTORIQUES & Critiques, &c. Par M. Tindal : & abregé Historique de Rymer, par M. de Rapin Thoiras.

Suite de l'article LXVIII. du mois de Juillet.

LE second tome de l'abregé de Rymer par M. de Rapin, commence par le tome sixiéme du recüeil

de Rymer, & contient les 11. ſuivans, juſqu'au dix-ſeptiéme incluſivement, qui eſt le dernier. Ce ſixiéme tome n'embraſſe que 16. années du Regne d'Edouard III. depuis l'année 1357. juſqu'à la fin de 1372. c'eſt le plus beau de ce regne. Edouard après avoir gagné la bataille de Creci, ſur Philippe de Valois, & pris Calais ; eut encore le bonheur de voir priſonniers à ſa Cour, le Roi d'Ecoſſe, & le Roi de France *Jean*, ſurnommé *le Bon.*

C'étoit le Prince de Galles, *Edouard le noir*, qui avoit pris ce dernier à la malheureuſe journée de *Maupertuis* près de Poitiers. Ce jeune Heros n'oublia rien de ce qui pouvoit rehauſſer l'éclat de ſa victoire, en la rendant auſſi modeſte pour ſa perſonne, que faſtueuſe pour celle de ſon priſonnier, qui ſe ſeroit bien paſſé de l'entrée ſuperbe qu'on lui fit faire dans la ville de Londres, monté ſur un ſuperbe courſier ; tandis que ſon vainqueur, monté à côté de lui ſur un petit cheval, recüeilloit avec un reſpect plein de délicateſſe ou de

rafinement, les applaudissemens qu'on prodiguoit à ce double triomphe.

Le Prince de Galles en ayant eu tout le brillant, Edouard n'oublia pas le solide. Sur le plan même de son fils, il porta d'autant plus haut ses prétentions, qu'il sembla y mettre plus de moderation. Le but de la guerre qu'il faisoit à la France, étoit d'en usurper la couronne. Il sembloit l'avoir enfin conquise, en prenant le seul qui pouvoit actuellement la lui disputer. Il crut donc, ou fit semblant de croire qu'il faisoit un grand sacrifice, en offrant de relâcher le Roi pour une partie de son royaume; comme si en retenant le Roi, la couronne ne lui auroit pas échapé toute entiere, pour retomber naturellement sur la tête du Dauphin, qu'Edouard ne tenoit pas, & qu'il ne tint jamais.

Edouard étoit dans le fond si peu moderé, que le Dauphin, ni les Etats du royaume, ne crurent pas pouvoir accepter le traité, qu'il avoit comme forcé son prisonnier, de con-

clure avec lui. Il y avoit eu d'abord une tréve : ce refus recommença la guerre de la part d'Edouard, qui n'avoit vraisemblablement exigé des conditions si peu recevables, que pour avoir droit d'en exiger de plus dures les armes à la main ; il debarqua en France avec une Flote de mille vaisseaux, qui portoit cent mille hommes. Il ravagea la Normandie, la Champagne, une partie de la Bourgogne, & l'Isle de France, sans pouvoir s'établir nulle part, ni attirer le Dauphin à aucune action décisive. Enfin son armée ayant partagé les maux qu'elle faisoit, & s'étant ruinée à force de ruiner les lieux de son passage ; & le ciel ayant par un orage effroyable, paru à Edouard même, reprouver l'excès de son acharnement ; le traité de Bretigny termina la guerre, & remit Jean en liberté.

Ce traité étoit encore trop forcé, pour pouvoir être jamais executé dans son entier. Dans ces sortes d'occasions trop favorables à l'ambition, une vraïe moderation est peut-être le

parti le plus ſûr, comme elle eſt le plus honorable. Charles-Quint dans la ſuite, manqua de cette politique auſſi-bien qu'Edouard. C'eſt une erreur de croire, que la priſe d'un Roi donne droit de partager ſon royaume, ou de lui enlever des Provinces. Le Roi Jean, voyant qu'il ne pouvoit executer pleinement le traité qui l'avoit fait ſortir de priſon, embaraſſa beaucoup Edouard, en y rentrant avec une bonne foi qu'on ne peut trop admirer. Car par ce retour, le traité étoit annullé de droit comme de fait, puiſqu'il étoit rempli; les conditions étant alternatives, ou de ceder certains domaines & certains droits, ou de rentrer en priſon. Les Anglois & M. de Rapin avec eux, en reprochant au Dauphin & aux François leur mauvaiſe foi, dans l'accompliſſement de ce traité; & les François en ſe diſculpant comme ſi le traité étoit réel, n'ont pas aſſez pris garde à l'effet naturel d'anéantiſſement, que produiſit le retour de Jean à Londres. Ce qui fâcha les Anglois, c'eſt que le Roi

mourut entre leurs mains. Mais c'est là un évenement dont personne n'est responsable, & qui n'impose aucune nouvelle obligation. S'il étoit mort dans sa premiere prison, le cas auroit été absolument le même, & Edouard auroit également perdu le fruit de sa victoire.

M. de Rapin toujours favorable aux Anglois, au préjudice des François, trouve Edouard fort moderé, même dans ses prétentions à la couronne; & le Dauphin fort injuste dans l'inobservation du traité de Bretigny, & dans la guerre qu'il declara dans la suite à Edouard; comme si toute l'injustice n'étoit pas au contraire du côté de celui-ci, de retenir tout ce que ce traité lui avoit procuré, & d'en poursuivre avec rigueur l'entier accomplissement, même après le retour du Roi Jean en Angleterre. La partialité de M. de Thoyras contre la France, éclate surtout dans l'espece de raisonnement, qu'il fait pour ôter à *Charles V.* le surnom de *Sage*, que toute la posterité lui a donné. Car, dit-il,

ce ſurnom n'eſt fondé que ſur la guerre que ce Prince declara à Edouard. Or cette guerre pouvoit réüſſir ou ne pas réüſſir ; quel nom, demande froidement M. de Rapin, auroit-on donné à Charles s'il n'eut pas réüſſi?

On peut repondre à M. de Rapin, que ſi Charles n'avoit pas réüſſi dans cette guerre, il auroit pourtant pu porter le nom de Sage, parce que ce nom étoit fondé ſur ſon caractere & ſur ſa conduite generale, plûtôt que ſur un évenement particulier. Les François, ceux au moins qu'un entêtement de fauſſe religion, ne dépoüille pas des ſentimens de la nature, ſont plus équitables que l'on ne penſe. Nul Roi n'a par ſa faute, occaſionné plus de maux à la France que Jean : ſon caractere lui fit cependant donner le ſurnom de *Bon.* La bonté conſiſte dans la bonne volonté & dans les ſentimens ; les Sujets de ce Prince, voulurent bien lui en tenir compte, & ne lui en pas demander davantage. Mais la ſageſſe eſt un caractere de l'eſprit & de la raiſon: non ſeulement elle eſt un bien en elle-

même ; mais elle produit auſſi le bien au dehors. Ainſi le caractere de Charles meritoit encore plus d'éloge: ce ne fut pas l'évenement de la guerre qu'il fit à Edouard, qui le rendit ſage aux yeux de ſes ſujets & de tout l'univers. Ce fut au contraire, ſa ſageſſe qui rendit cet évenement heureux, ou plutôt conforme aux meſures que ce Prince avoit priſes, pour ſe rendre maître de cet évenement, & de tous les autres évenemens de ſon regne.

Charles V. ne fut vainqueur d'Edouard, & ne remit la France ſur pied, que parce qu'il évita les fautes de ſes prédeceſſeurs, qu'il regla la valeur juſques là inutile, & même pernicieuſe des François, qu'il ramena la guerre à ſon vrai principe d'une légitime & ſage défenſive; au lieu que ſous les deux regnes précedens de Philippe de Valois, & de Jean, les François ne connoiſſoient qu'une offenſive pleine de bravade, de fougue, & preſque d'étourderie. Car, on le repete, l'eſſentiel à la guerre eſt de ſe défendre; cette par-

tie étant abſolument neceſſaire, & celle de l'offenſive n'étant tout au plus qu'utile & honorable. Encore même l'offenſive, ne doit jamais être ſans une bonne défenſive, au lieu que la défenſive peut abſolument être ſans offenſive : le mieux eſt de les réünir, en donnant cependant ſa principale attention à la premiere operation, comme le fit ſagement Charles V. Il avoit declaré la guerre à Edouard, il ne ſe preſſa pas cependant de l'attaquer ; il l'attendit au contraire derriere de bons retranchemens. Les Anglois donnerent dans le piége : ils crurent qu'il n'y avoit qu'à venir inonder la France comme auparavant, & à ravager des Provinces : ils le firent, mais non inpunément. Après les avoir laiſſés ſe diſperſer & s'affoiblir, le ſage Roi choiſit ſes momens à loiſir, ſes champs de bataille pour les combattre, les vaincre, les anéantir en détail : ſans parler de mille autres endroits, par où toute ſa vie lui acquit le ſurnom de Sage, que M. de Rapin vient trop tard lui conteſter ; puiſque Edouard

lui-même le lui accorda, lorsqu'il dit que nul Roi n'avoit moins tiré l'épée, & ne lui avoit pourtant suscité plus d'embaras. Un Historien doit sur toutes choses, se piquer d'équité, d'impartialité, de discernement. Sans quoi on ne voit pas qu'il puisse prétendre à d'autre gloire, qu'à celle d'un Compilateur copiste & laborieux.

Le Regne d'Edouard III. occupe une partie du tome 7. des Actes que M. de Thoyras abrege. Le reste de ce tome regarde *Richard* II. fils du fameux Prince de Galles, qui étoit mort avant son pere. Richard n'avoit que onze ans, lorsqu'il succeda à son grand-pere en 1377. son Regne dura jusqu'en 1399. & il remplit aussi une partie du huitiéme tome de Rymer. La guerre sous ce Regne, fut d'abord foible & mêlée de plusieurs tréves entre la France & l'Angleterre. Richard avoit des talens mediocres pour le gouvernement. Gouverné lui-même par ses Favoris, il voulut secouer l'autorité du Parlement, & rentrer dans les premiers droits de la

Monarchie, que M. de Thoyras traite de despotisme arbitraire, selon les principes des Protestans, qui ne veulent d'autorité bien souveraine, ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat, ni même souvent en Dieu; temoin *M. Chubb*, & bien des Reformés modernes.

Les pretentions de Richard, exciterent d'abord des révoltes. Il eut pourtant le bonheur de les dissiper, & d'avoir un Parlement tout à sa devotion. Il s'en servit pour faire perir ses ennemis, le Duc de Glocester, les Comtes d'Arundel, & de Warvick, & se tirer tout-à-fait de la tutelle du Parlement même. Quoique M. de Rapin traite tout cela d'usurpation, & presque de tirannie; il convient pourtant que le Parlement, les Grands, & le Peuple, étant soumis, l'Angleterre joüissoit alors d'une tranquilité qui ne peut resulter que du concert des esprits, sous la direction d'un seul maître; & que, si Richard avoit sçu se moderer un peu plus lui-même, il auroit possedé toute sa vie le pouvoir

ſuprême & indiviſible, qu'il venoit d'acquerir avec plus de facilité que d'adreſſe.

Le mal vint, & de ce peu d'adreſſe, & de ce qu'enfin ce Prince avoit affaire à une nation toujours difficile à manier. Richard ayant fait la faute de ſe transporter en Irlande, pour quelque petit ſujet avec toutes ſes troupes; & ayant par-là fait diſparoître aux yeux des Anglois, l'image ſenſible du pouvoir qui les contenoit dans le bien, ceux-ci mal affermis dans l'habitude d'obéir, prirent les armes, & mirent le Duc de Lancaſtre à la tête des affaires. On vit alors le peu de capacité de Richard. Il abandonna ſa propre armée, qui l'abandonna réciproquement. Il fit plus: il s'abandonna lui-même à la diſcretion du Duc de Lancaſtre, lui reſigna la couronne, & fut ſolennellement depoſé par le Parlement; qui ſous prétexte de vanger les loix de l'Etat, les enfraignoit doublement, en transferant la couronne à la Maiſon de Lancaſtre, au préjudice du legitime poſſeſſeur,

& d'*Edmont Mortimer*, Comte de la *Marche*, petit fils de *Philippe*, fille de *Lionel* Duc de *Clarence*, second fils d'*Edouard III.*

Le Duc de Lancaſtre, étant monté ſur le trône ſous le nom de *Henry IV.* ſe rendit fort attentif aux moyens de s'y maintenir, évitant ſurtout avec ſoin tout ſujet de guerre avec ſes voiſins. Bien lui en prit, ſes ſujets lui ayant fait une guerre inteſtine, preſque continuelle comme pour le punir, d'avoir été le chef de leur propre rebellion. Ses plus proches parens le Duc d'Albemarle ſon couſin, le Duc d'Exceter ſon beau-frere, furent les premiers conſpirateurs : le Duc de Northumberland, qui avoit le plus contribué à le placer ſur le trône, tenta trois ou quatre fois de l'en faire deſcendre. Henry n'étoit pas un moment ſans découvrir quelque trame ſecrete : il avoit à ſe défier de tous ſes domeſtiques. Son bonheur le délivra de tous ces complots : étoit-ce un bonheur, de n'y ſurvivre que pour y être toujours expoſé ? Sa maxime fut conſ-

tament, de ne faire grace à aucun traître. Il se repentit de l'unique qu'il fit au Duc de Northumberland, la premiere fois qu'il se revolta : tous les autres perirent les armes à la main, sur un échafaud, ou dans la prison. Il mourut en 1313. ayant voulu jusqu'au dernier moment, avoir devant les yeux cette couronne & ce sceptre, dont il ne fut peut-être si jaloux, que parce qu'il les avoit vûës l'objet éternel de la jalousie de ceux qui l'environnoient.

Le neuviéme tome des Actes, contient les sept premieres années de son fils Henry V. depuis 1413. jusqu'à 1420. Ce Prince habile prit d'abord son parti, de profiter du triste état où la foiblesse du Roi Charles VI. & les divisions des Maisons d'Orleans & de Bourgogne, reduisoient la France. Il envoya donc demander au Roi 1° sa couronne, suivant la chimere d'Edouard III. & au refus de cette couronne, 2° l'execution du Traité de Bretigny, une partie de la Provence, la Normandie, la Touraine, &c. Dans un au-

tre tems non ſeulement, on n'auroit pas écouté ces Propoſitions; mais le Roi de France auroit même redemandé tout ce qui avoit été cedé en Guyenne & ailleurs, en execution du Traité de Bretigny, aneanti par le retour du Roi Jean dans ſa priſon. Mais on negocia ſans pourtant rien conclure, ſi ce n'eſt la guerre, au moins de la part de l'Anglois. Il prit Harfleur, gagna la bataille d'Azincourt, & retourna en Angleterre où il ſembla perdre de vûë cette guerre.

Il n'étoit pas naturel qu'il la laiſſât, l'ayant entrepriſe avec tant de détermination, & commencée avec un tel ſuccès. Auſſi ne conſacra-t-il ſon repos apparent, qu'à lui donner de plus ſolides fondemens dans les alliances qu'il contracta, entr'autres avec le Duc de Bourgogne, le plus dangereux ennemi domeſtique qu'ait jamais eu la France. M. de Rapin trouve dans l'immenſe recüeil où il puiſe, les Lettres patentes de ce Duc pour la concluſion de cette ligue. Il prétend que cette piece a échapé à

tous nos Historiens. Mais on se douta pour le moins toujours en France de ce Traité secret du Duc de Bourgogne avec Henry ; & cent ou deux cens pieces comme celle-là ne rendroient pas pour cela les dix-sept in-folio de Rymer absolument necessaires à tout homme qui a une Bibliotheque, comme certains Sçavans ont voulu le persuader au Public. Les trahisons du Duc de Bourgogne sont assez connuës, même en ce point, par la tradition generale, ou même par d'autres pieces tirées de nos propres archives.

M. de Rapin constate aussi par les Actes d'Angleterre une ligue formée en 1416. entre Henry & l'Empereur Sigismond qui se portant tout haut pour mediateur entre les deux Rois de France & d'Angleterre, prenoit des liaisons secretes avec celui-ci contre celui-là. Henry étoit un dangereux ennemi. Il sollicita dans le tems dont nous parlons toute l'Europe contre la France, croyant la conjoncture propre à réaliser les vastes projets d'Edoüard. Enfin, à la tête de

25000 hommes, il descendit en Normandie : il la conquit toute entiere, à la réserve de quelques Châteaux. Cependant avec le peu de troupes qu'il avoit, le peu de secours qu'il recevoit d'Angleterre, & le peu de disposition que son Parlement témoignoit à le seconder, il étoit à la veille de tout abandonner, lorsque le Dauphin & le Duc de Bourgogne sacrifiant leur haine mutuelle & leurs interêts respectifs au bien de l'Etat, parurent se reconciler & se liguer contre lui à Meulan. L'Assassinat du Duc à Montereau Faut-Yonne ranima les esperances de Henry, & le rendit bien-tôt Maître de la Personne du Roy, du timon de l'Etat & de presque tout le Royaume.

Le nouveau Duc de Bourgogne pour vanger la mort de son pere, se ligua avec Henry, de concert avec la Reine qui consentit & fit consentir le Roy aux fameux *Traité de Troye* le plus bisarre qui se soit jamais fait par un pere & une mere qui desheritent leur propre fils pour vanger leur plus grand ennemi en faveur du plus

grand ennemi de leur Etat: car Henry fut par un de ces coups de caprice qui sont uniques de leur espece, déclaré Régent du Royaume pendant la vie de Charles VI, & son heritier après sa mort, au préjudice de Charles Dauphin, seul légitime & incontestable heritier, & qui n'étoit coupable tout au plus que d'avoir purgé l'Etat d'un illustre séditieux, son subalterne & son justiciable après tout.

Le dixiéme Tome de Rymer comprend les deux dernieres années de Henry V, & une partie de Henry VI. son fils & son successeur. En commençant l'abregé de ce volume, M. de Rapin prend le ton de Philosophe indifferent & tolerant, qui a pitié des François sur ce qu'ils furent assez bons ou assez dupes pour prendre part à une querelle où il s'agissoit pourtant du plus grand interêt qui puisse agiter un grand Etat. Selon cet Auteur Stoïque, il devoit être *à peu près indifferent aux François d'être gouvernés par un Roy d'Angleterre, ou par un Prince de la Maison de Valois.* M. de Rapin nous ramene sans doute à la

Fable

Fable du Mulet ou de l'Asne qui s'embarrassoit peu du succès du combat entre son maître & les voleurs, pourvu qu'il n'eût que sa charge à porter. *Il ne s'agissoit proprement*, dit M. de Thoyras, *que des interêts des deux Maisons qui se disputoient la Couronne de France, & peu ou point de ceux des François en general.* Cette Philosophie fabuleuse & peu humaine, beaucoup moins divine est terminée par cet Epiphoneme séditieux. *Mais en semblables occasions le Peuple est ordinairement la dupe des Princes.* Le nom de M. de Rapin Thoyras qu'on n'a pas l'honneur de connoître personnellement, semble le déclarer François d'origine; on le croiroit assez sur ce seul Discours. Il n'y a qu'un Citoyen expatrié pour le fait d'une Religion rebelle, qui puisse penser & parler en aussi mauvais Citoyen. Il ne manqueroit à cet Auteur que de se déclarer un peu plus ouvertement pour cette Religion Philosophe qui est aujourd'hui si ordinaire aux refugiés d'Angleterre & de Hollande, & qui consiste à croire un Dieu, & à

être avec les hommes bon Citoyen. Car on sçait à quel point ces Citoyens de spéculation sont Citoyens dans la pratique.

Il faudra donc, selon la maxime de M. Thoyras, toutes les fois qu'un usurpateur viendra attaquer un Prince légitime, que les Peuples pour n'être point les dupes de ce Prince, l'abandonnent à la discretion de son ennemi : Et il faudra aussi à son tour que le Prince non moins Philophe que ses Sujets, & pour n'en être point la dupe ; les abandonne au premier qui les attaquera, parce qu'il lui est indifferent aussi de gouverner des Anglois, des Allemands, des Italiens ou des François. Henry V. étant mort à Vincennes le 31 Août 1422, son fils âgé de dix mois lui succeda au Royaume d'Angleterre sous la Régence de son oncle le *Duc de Glocester*, & à la prétenduë Régence du Royaume de France sous la tutelle de son autre oncle le *Duc de Bedfort* ; qui fit tout ce que la sagesse peut prescrire de mieux pour achever l'ouvrage de son frere en faveur de son neveu.

Mais ce Duc ne vêcut pas assez, & d'ailleurs la division se mit dans son parti entre le Duc de Glocester & le Duc de Bourgogne. Le premier même travaillant pour ses interêts particuliers rendit l'Angleterre peu utile aux affaires des Anglois en France. D'un autre côté Charles VI. étant mort peu après Henry, & le Dauphin lui ayant succedé sous le nom de Charles VII. les François ne se méprirent pas entre lui & le Roi Anglois. Cependant comme celui-ci tenoit une partie de la France, il falut du tems & des secours même extraordinaires, surnaturels & divins, tels que celui de la celebre *pucelle d'Orleans* pour faire triompher le parti de la justice. On est surpris de voir M. de Rapin glisser legerement sur cet évenement, sans oser ni le confirmer ni dire un seul mot pour le contredire. Il se contente d'indiquer rapidement les principaux faits, entr'autres celui de la prise de la pucelle par les Anglois, & de la maniere extraordinairement injuste, lâche & cruelle dont ils la firent juger & mourir. M. de Ra-

pin ne cite aucun acte de Rymer ſur des traits hiſtoriques de cette conſéquence ; & au bout il ſe trouve que cette vaſte collection ne contient de rare que quelques anecdotes, quelques dattes particulieres d'évenemens ou très-connus ou peu intereſſans. On ne peut diſſimuler qu'on eſt ſurpris de voir que M. de Rapin n'ait point fait de l'Hiſtoire de cette Pucelle le ſujet d'une ou de pluſieurs Diſſertations. Il ne pouvoit le nier, en auroit-il craint les conſéquences ſoit contre les prétentions d'Edoüard, ſoit en faveur de la cauſe de Charles VII. ſoit même en faveur des François, & peut-être, que ſçait-on ? en faveur d'une Religion miraculeuſe & ſurnaturelle ? Meſſieurs les Ecrivains de Hollande n'aiment que les Diſſertations qui donnent du jeu à une Philophie purement morale & politique ; encore même prend-on quelquefois la liberté dans ces Memoires de les trouver en défaut ſur ces ſujets favoris.

Quoiqu'il en ſoit, Henry VI. étoit bien éloigné de pouvoir conſerver la

Couronne de France à laquelle il n'avoit aucun droit. La foiblesse de son esprit rendit à son tour l'Angleterre le théatre de tous les désordres ausquels une pareille foiblesse de Charles VI. avoit mis si long-tems la France en proye. Charles VII. reconquit la France: Henry VI. après l'avoir perduë, perdit encore l'Angleterre. Son grand-pere Henry IV. l'avoit usurpée sur Richard II. qui la gouvernoit, & sur la Maison d'York qui y avoit droit avant la Maison de Lancastre. La Maison d'York profita de la foiblesse de Henry VI. pour rentrer dans ses droits; & le Parlement toujours maniable au gré du plus fort qui le domine, mais toujours favorable au parti le plus foible qui veut dominer, fit encore cette translation de la Couronne. Une femme, la celebre Reine Marguerite d'Anjou, Princesse du Sang de France & épouse de Henry VI. soutint encore quelque tems par la fermeté de son courage & par un esprit étonnant de ressource cette Couronne chancelante sur la tête de Henry. Cette femme

forte, bien differente d'Isabelle de Baviere femme de Charles VI. livra bien des Batailles contre la Maison d'York. A la quatriéme le Duc d'York fut tué. Le Comte de la Marche fils de ce Duc gagna la cinquiéme. A la sixiéme que la Reine gagna, elle eut la satisfaction de tirer son mari de prison.

Malgré cela la ville de Londres lui ferma ses portes, les ouvrit au Comte de la Marche, & le proclama Roy sous le nom d'Edoüard IV. Tout de suite la Reine & le Roy Henry perdirent la septiéme Bataille, & furent obligés de se retirer en Ecosse. La Reine passa en France, revint en Angleterre, perdit une huitiéme Bataille, repassa en Ecosse, puis en France. Henry est pris & remis dans la Tour de Londres. Neuviéme Bataille perduë par Pembrok du parti d'Edoüard. Le Comte de Warwich se déclare, attaque Edoüard, le prend, le met dans la Tour. Edoüard échape, rentre dans Londres, rétablit son parti; gagne une dixiéme Bataille. Warwich passe en France avec le Duc de Cla-

rence frere d'Edoüard. Ils rentrent en Angleterre avec la Reine Marguerite. Edoüard quitte la partie : Henry remonte ſur le Trône. Edoüard retiré en Hollande obtient un petit ſecours du Duc de Bourgogne ſon beau frere; il repaſſe en Angleterre, remonte, fait rentrer Henry dans la Tour, gagne une onziéme Bataille où Warwich perit. Enfin, il en gagne une douziéme qui fut déciſive ayant pris la Reine & le Prince de Galles, & ayant fait maſſacrer de ſens froid celui-ci, & bien-tôt après Henry dans la Tour.

Après ce dernier coup qui aſſura la Couronne à Edoüard, il ne reſta de la nombreuſe Maiſon de Lancaſtre que le Comte de Pembrok & ſon neveu le Comte de Richemont. Sortis d'Angleterre ils paſſerent dans les mains du Duc de Bretagne à qui Edoüard fit une bonne penſion pour les bien garder. Ce Prince piqué des ſecours que Louis II. avoit donnés à Warwich & à la Reine Marguerite, entra dans la ligue des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & du Comte

de S. Pol, & aborda en France avec une grande Armée, que l'adreſſe de Loüis XI. rendit inutile par les penſions que ce Prince diſtribua liberalement parmi les Favoris & les Miniſtres d'Edoüard, & par celle qu'il aſſigna à Edoüard lui même, qui s'en retourna n'ayant fait qu'un ſeul priſonnier pour toute expédition. En revanche les Anglois traiterent la penſion de tribut, ſans qu'aucun titre réel ni apparent pût fonder une ſi faſtueuſe dénomination. Encore Louis XI. éluda-t-il toujours la ratification de ce Traité; ce qui couvrit Edoüard de honte, & le remplit d'un dépit auquel il ne put ſurvivre.

Le douziéme Tome de Rymer, outre cette ridicule expedition & la fin d'Edoüard IV. comprend les regnes d'*Edoüard V.* qui ne regna que deux mois & demi, de *Richard III.* & de *Henry VII.* juſqu'à l'année 1502. Edoüard V. fut dépoſſedé par ſon oncle le *Duc de Glocester* qui le fit paſſer pour bâtard, & ſes ſœurs au nombre de cinq, prétendant ſans aucune apparence qu'Edoüard IV. leur

pere l'étoit auſſi. Il prit le nom de *Richard III*, & fit mourir dans la Tour Edoüard V. & ſon frere. Enfin *le Comte de Richemont* près de lui être livré par la perfidie de *Landais* Favori du Duc de Bretagne s'étant ſauvé en France, rentra en Angleterre avec un ſecours de 2000 hommes que Louis XI. lui avoit donné. Ç'en fut bien aſſez pour ſervir de levain à une révolution complete qui remit la Maiſon de Lancaſtre ſur un Thrône naturellement expoſé à ces ſortes de mouvemens inteſtins par la conſtitution forcée que lui donne le partage de l'autorité ſouveraine entre le Roy & le Parlement. Richard après deux ans & demi de regne périt dans le treiziéme Combat donné par les deux Maiſons rivales; & le Comte de Richemont fut couronné ſur le champ de bataille ſous le nom de *Henry VII.* ſans attendre l'aveu du Parlement, qui ne manqua pas cependant de ratifier l'évenement, malgré le nuage qui rendoit un peu équivoque l'origine du Comte de Richemont.

Car ſa deſcendance de la Maiſon

de Lancastre avoit précedé le legitime mariage de sa mere avec *Jean de Gand Duc de Lancastre* troisiéme fils d'Edoüard III, & la légitimation ne s'étoit faite ensuite au Parlement que sous le nom de *Beaufort* sans aucune mention de celui de *Lancastre* ni d'aucun droit à la Couronne. Nonobstant cela le Parlement voulut bien ne point incidenter ; & tout fut raccommodé par le mariage de Henry avec *Elisabeth* fille aînée d'Edoüard V. & heritiere par conséquent de tous les droits de la Maison d'Yorck. La politique, mais une politique assez fiere de la part de Henry fut l'unique nœud de ce mariage. Jamais ce Prince n'aima sa femme, tant la haine de la Maison d'Yorck étoit enracinée dans le cœur des Lancastres. Il rougissoit qu'on crût son droit fondé sur celui de cette Maison ennemie. C'étoient pourtant les Partisans de celle-ci qui l'avoient mis sur le Thrône aux conditions de ce mariage. Il lui en couta le hazard de sa Couronne dans une quatorziéme Bataille avant qu'il pût se résoudre à consentir que la Reine

fût couronnée, comme s'il avoit craint en lui partageant sa Couronne de la voir retomber dans la Maison d'Yorck au préjudice de la sienne. Cette Princesse mourut bien-tôt; & Henry lui-même mourut en 1509. après un regne agité de mille mouvemens tumultueux, tant à cause de sa partialité en faveur des Partisans de sa Maison contre ceux de la Maison rivale ausquels pourtant il devoit sa Couronne, qu'à cause de son insatiable avarice qui ne lui procura d'autre avantage que celui de laisser de grands thrésors à son successeur le célebre *Henry VIII.* dont nous parlerons dans un autre extrait du treiziéme Tome & des quatre autres de Rymer.

ARTICLE LXXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

PRojet de souscription pour l'impression d'une nouvelle Traduction Françoise de l'*Histoire du Concile*

de Trente de Fra-Paolo, *avec des Notes critiques, historiques & Théologiques*, par Pierre-François Le Courayer, Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, & Chanoine régulier de l'Abbaïe de Sainte Geneviéve de Paris.

Le Pere Le Courayer déclare qu'il n'a conçû le Projet de cette Traduction que *pour s'occuper d'une maniere plus conforme à sa Profession* : Son état de Chanoine de Sainte Geneviéve lui interdisoit un Ouvrage de cette nature ; mais en qualité de Docteur de l'Université d'Oxford, il a cru devoir consacrer son travail & ses talents au progrès de l'Eglise Anglicane qui le compte depuis plusieurs années au nombre de ses plus zelés Défenseurs. Si le titre qu'il se donne de Chanoine régulier l'a rendu jusqu'ici suspect aux Anti-Papistes les plus outrés, ils ont de quoi se rassurer dans le nouvel acte de Protestantisme que vient de faire éclore ce fameux Ecrivain. La lecture seule de son *Prospectus* le montre à découvert, & l'on ne peut s'y méprendre. Le Pere

Le Courayer, après avoir dit que M. Simon s'étoit proposé avant lui le même dessein, benit la Providence de lui avoir ménagé le repos & la liberté, dont il joüit sous la protection de la Reine d'Angleterre, *pour s'employer utilement à sa propre instruction, & à celle d'autrui.* C'est dans cette vûë, qu'il a choisi l'Histoire de Fra-Paolo. A la faveur de la Traduction & du Commentaire, soit Historique, soit Theologique qui l'accompagne, *on reconnoîtra ce que le Concile de Trente a retenu de l'ancienne Foi de l'Eglise, & ce qu'il y a ajouté par ses nouvelles décisions & ses anathemes.* Un Docteur de Sorbonne s'exprimeroit autrement. Mais ce langage convient à un des plus dignes membres de l'Université d'Oxford. Il ne pouvoit parler *d'une maniere plus conforme à sa profession.* » Le principal soin » du Traducteur dans l'execution de » son projet, sera de vanger la fi- » delité de Fra-Paolo, contre les » accusations injustes de Palavicin; » de comparer les récits de son Au- » teur, avec les monumens qui ont

» été publiés sur l'Histoire du Con-
» cile, » sans doute les Lettres de Visconti, les Mémoires de Vargas, le Journal de Nicolas Psalme Evêque de Verdun, les Mémoires des Ambassadeurs de France, publiés par M. du Puy, & tout ce qu'on peut recüeillir sur cette matiere des Annales de Bzovius, de Raynaldus, & de Sponde, n'échapperont pas à sa critique. Il a sur tout mis à profit les Lettres de Visconti, qui ne sont que manuscrites, & dont Mylord Louvel lui a confié la copie, *pour montrer que Fra-Paolo n'a rien écrit de son invention.* Il ne me manque, ajoûte-t-il, pour ne laisser rien à desirer dans mon Ouvrage, que les Lettres originales des Légats du Concile, & les réponses conservées dans les Archives Romaines. Mais le moyen, continuë le Traducteur, de pénétrer dans ce Sanctuaire; l'on n'a garde de produire des pieces qui révéleroient bien des intrigues secrettes, au grand regret de la Cour de Rome, & à l'avantage de ceux qui pourroient en faire usage contre les

vûës de cette Cour, & contre les décisions du Concile.

En voilà assez pour faire connoître la religion du Traducteur, son caractere & celui de son Ouvrage. Messieurs de l'Université d'Oxford, doivent se sçavoir gré de s'être enrichis des pertes de l'Abbaye de Sainte Genevieve, & d'avoir fait dans la personne du P. le Courayer, une de leurs plus illustres conquêtes.

Les Notes qui enchériront encore sur le texte, auront pour objet 1° la justification de Fra-Paolo, *contre la Theologie & la morale Politique de Palavicin, qui n'a cherché qu'à établir aux depens de la verité, les opinions regnantes des Ecoles Romaines, 2° l'époque des nouveaux Dogmes ajoutés par le Concile de Trente.* 3° La correction des fautes les plus remarquables, qui se trouvent dans la Traduction de M. Amelot.

Le Pere Le Courayer termine ce projet, par un témoignage authentique de sa reconnoissance envers ses amis d'Angleterre, » qui ont rendu sa si-» tuation assez aisée pour le con-

» soler, d'un exil que lui ont pro-
» curé son amour pour la verité, &
» & la défense de l'Eglise Angli-
» cane, contre les attaques mal
» fondées de ses ennemis. » Il se fait gloire en même-tems, de travailler à la traduction Françoise d'un Ouvrage, *qui doit sa premiere publication à l'Angleterre.* Que n'ajoutoit-il que Marc-Antoine de Dominis, un des plus fameux déserteurs de l'Eglise Romaine, le fit imprimer pour la premiere fois à Londres sous le nom de *Pierre Soave Polano*, qui est à peu près l'Anagramme de *Paul Sarpi de Venise.* (C'étoit le nom de Fra Paolo,) & qu'il s'étoit refugié dans cette ville, *pour y joüir de la liberté*, qu'il ne trouvoit pas dans les Royaumes Catholiques.

Tout l'Ouvrage comprendra deux volumes *in-folio*, d'environ 170 feüilles chacun. La souscription pour le petit papier sera de deux guinées, dont l'une sera payée en souscrivant, & l'autre en retirant les exemplaires. Celle pour le grand papier sera de quatre guinées, & aux mêmes conditions.

On recevra les souscriptions chez Samuel Buckley, & chez Messieurs Innys, Manby, Strahan, Nourse, du Noyer, Parker, & chez l'Auteur.

A la suite du projet, le Pere le Courayer a joint un essai de sa Traduction, pour présentir le goût du Public. Nous en rendrons compte dans les nouvelles littéraires du mois prochain.

PAYS-BAS.

D'AMSTERDAM.

J. Frederic Bernard, a mis en vente, *l'Histoire critique de Manichée, & du Manicheisme, par M de Beausobre, vol. in-quarto.* Ouvrage curieux, & digne de l'attention du Lecteur, par la singularité des matieres qu'on y traite, par l'immense étenduë des recherches, & plus que tout cela; par la nouveauté des conjectures, & des préjugés que l'Auteur tâche de réduire en principes, pour étayer les differens systemes de Religion, qu'on voudroit établir sur les ruines du Catholicisme Romain. On rendra un compte éxact de ce Li-

vre, dans les Mémoires suivans.

ALLEMAGME.

DE LEIPSIK.

Maurice-George Weidman, mettra bien-tôt en vente, la nouvelle Edition des deux premiers volumes du Code Théodosien, avec le Commentaire de Jacques Godefroi, augmenté d'un Appendix, & de plusieurs rémarques nouvelles. L'Ouvrage entier compris en 6. volumes, sur le modele de l'Edition publiée en 1665. aura environ mille feüilles.

ITALIE.

DE VENISE.

On a réimprimé ici *les Mémoires de Tillemont in-quarto* en François; chez François Pietri, *les Poësies Latines* du P. Rapin, chez Bassalea, *la Démonstration Evangelique* de feu M. Huet Evêque d'Avranches, chez Lovisa.

FRANCE.

DE PARIS.

M. l'Abbé Privat de Molieres, Profes. Royal en Philosophie de l'Academie Royale des Sciences, & membre de la Societé Royale de Londres; a en-

richi la Physique d'un nouvel Ouvrage, intitulé *Leçons de Physique, contenant les Elemens de la Physique, déterminés par les seules Loix des Méchaniques, expliquées au College Royal*, chez la veuve Brocas *ruë S. Jacques*, & *Joseph* Bullot *Imprimeur-Libraire, ruë de la Parcheminerie.*

L'Auteur a parfaitement rempli le dessein qu'il s'est proposé, de donner une Physique Elementaire, degagée du verbiage de l'anciene Ecole, & de conduire ses disciples par les mêmes routes, qu'Euclide a tracées pour former de bons Géométres. On aura le plaisir de reconnoître dans l'extrait que nous donnerons de cet Ouvrage, & encore plus dans le Livre même, la solidité & les avantages de cette Méthode, pour former une chaîne de principes suivis, pour ramener les effets naturels à une même cause, & pour les ranger selon l'ordre de leurs générations.

On trouve à Paris chez Clousier & Huart ruë S. Jacques, *les Considerations sur les causes de la grandeur & de la décadence de l'Empire Ro-*

main, dont nous avons rendu compte dans le mois de Juin dernier.

DE NOYON.

Extrait d'une Lettre de M. l'Abbé Lesquevin, Chanoine de Noyon.

J'ai lû avec reconnoissance mes RR. PP. l'Analyse exacte & obligeante que vous avez faite de mon systême sur la durée du monde. Permettez-moi de vous communiquer quelques réfléxions au sujet de ce que vous y observez touchant l'Ere Chrétienne, l'année de la construction du Temple, & celle de sa Dedicace dans Jerusalem.

Je conviens que mon calcul ne s'accorde point avec celui de l'Ere chrétienne. Ma Table Chronologique place la naissance du Sauveur à la trente-quatriéme année, depuis la prise de Jerusalem par Herode le Grand. Ce dernier évenement, selon le Pere Petau, & les plus habiles Chronologistes concourt avec la neuviéme année de l'édition Julienne. Ainsi je place la naissance de Jesus-Christ à la quarante-troisiéme année, & non à la quarante-cinquiéme, qui est celle de l'Ere Chrétienne.

Il est vrai qu'après l'expiration des semaines de Daniel je rentre dans l'Ere Chrétienne pour mes supputations, mais je ne fais en cela que ce que font tous les Chronologistes, même ceux qui ne suivent point l'Ere commune, pour n'avoir pas toujours deux années au dessus de l'année courante, & ne me pas trouver dans la necessité de dire que l'année où j'écrivois étoit la 1731^e^. au lieu de la 1733^e^. depuis la naissance du Sauveur.

Permettez-moi aussi de vous faire remarquer que je ne place pas la construction du Temple de Jupiter dans Jerusalem à la trente-huitiéme année du deuxiéme siécle, mais la Dedicace de ce Temple, dont l'érection de la Statuë équestre de l'Empereur Adrien dans le Sanctuaire est une des plus notables circonstances.

Je sçais que depuis Scaliger les meilleurs Chronologistes placent la construction de ce Temple à la trente-cinquiéme année du deuxiéme siécle, laquelle termina la seconde guerre des Juifs contre l'Empire Romain sous Adrien. Je ne m'écarte pas de

leur ſentiment, quand je dis que la ſtatuë de cet Empereur n'y fut élevée, que vers la fin de la trente-ſeptiéme, ou au commencement de la trente-huitiéme année du deuxiéme ſiécle. On ne concevra jamais qu'un édifice de cette importance ; bâti dans toutes les dimenſions de l'ancien Temple de Dieu, ait pû être fondé, bâti & dedié dans le cours de cette trente-cinquiéme année, dont il eſt probable que pluſieurs mois étoient déja écoulés à la fin de cette guerre.

Quand même on ſeroit forcé de dire avec Dion, que ce Temple fut bâti immediatement après la premiere révolte des Juifs ſous Adrien, & que ſa conſtruction donna lieu au ſecond ſoulevement ; on peut regarder comme une choſe certaine, que les Juifs maîtres de Jeruſalem pendant leur ſeconde revolte qui dura quelques années, n'y auroient pas laiſſé ſubſiſter ce Temple, que Dion pretend avoir occaſioné ce ſecond ſoulevement, & par conſequent qu'il étoit encore à rebâtir à la trente-cinquiéme année du deuxiéme ſiécle, où les Romains

les ſubjuguerent. Peut-on concevoir que ce Temple ait été commencé, achevé de bâtir, & dedié, que la Statuë de l'Empereur y ait été placée en ſix mois, & peut-être moins, qui reſtoient à s'écouler de cette année, après la guerre terminée contre les Juifs. J'euſſe heſité à ne mettre que deux à trois ans comme je le fais entre ſa Fondation & ſa Dedicace, ſi je n'euſſe regardé comme un fait certain, que la Statuë équeſtre d'Adrien y avoit été placée avant ſa mort, dont la proximité m'empêchoit d'en reculer d'avantage la Dedicace.

Au reſte, le ſilence des autres Hiſtoriens forme une ſorte de préjugé contre le récit de Dion. Il eſt même contredit formellement par S. Epiphane dans ſon Livre, *De ponderibus & menſuris* ; On y lit que l'Empereur Adrien s'étant tranſporté à Jeruſalem, après avoir appaiſé la premiere revolte des Juifs, forma le deſſein de faire réédifier cette Ville, & non pas le Temple. *Itaque animo verſat Adrianus urbem extruere non tamen Templum.*

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

TABLE DES ARTICLES.

ART. LXXIII. LE Droit de la nature & des gens, &c. *pag.* 1349.

ART. LXXIIII. Lettres au sujet d'un Livre intitulé, *Réflexions* sur la Poësie, &c. p. 1374.

ART. LXXV. Histoire des Empires & des Républiques, &c. p. 1380.

ART. LXXVI. *Iacobi Augusti Thuani Historiarum sui temporis*, tom. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, &c. p. 1398.

ART. LXXVII. *Atrium Astronomiæ*, &c. p. 1434.

ART. LXXVI I. Traité des Bénefices Ecclesiastiqnes, &c. p. 1444.

ART. LXXIX. Les Souverains du monde, &c. p. 1450.

ART. LXXX. *Epistola plurium Doctorum è Societate Sorbonicâ, ad illustrissimum Marchionum Masseium*, &c. p. 1474.

ART. LXXXI. Réponse du P. Sarrabat, aux objections contre son systeme de la Salure de la Mer, &c. p. 1486.

ART. LXXXII. Rémarques Historiques, &c. par M. Tyndal, & abregé Historique des Actes de Rymer, &c. p. 1495.

ART. LXXXIII. Nouv. Litteraires. p. 1523.

ART. LXXXIV. Traduction de l'Histoire de Fra. Paolo. *ibid.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1734.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le DUC DU MAINE.

Septembre 1734.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc, & brochés 16. s.

Années.

1701.	9. vol.	1718.	12. v.
1702.	12. v.	1719.	12. v.
1703.	12. v.	1720.	5. v.
1704.	13. v.	1721.	12. v.
1705.	12. v.	1722.	12. v.
1706.	12. v.	1723.	12. v.
1707.	12. v.	1724.	12. v.
1708.	12. v.	1725.	12. v.
1709.	12. v.	1726.	13. v.
1710.	12. v.	1727.	12. v.
1711.	12. v.	1728.	12. v.
1712.	12. v.	1729.	12. v.
1713.	12. v.	1730.	12. v.
1714.	12. v.	1731.	12. v.
1715.	12. v.	1732.	12. v.
1716.	12. v.	1733.	12. v.
1717.	12. v.	1734.	9. v.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1734.

ARTICLE LXXXIV.

SERMON SUR JOB, préché le 30. de Janvier (a) 1733. en presence d'une Societé de Jurisconsultes, avec le Supplément par un Laïque, traduit de l'Anglois. A la Haye *chez Henry* Scheurléer 1734. *in-douze*, page 300.

(*a*) 30. de Janvier, vieux stile, c'est-à-dire dans le nouveau, le 8. de Fevrier; jour auquel on celebre dans toute l'Angleterre l'anniversaire de la mort trag. de Charles I.

LE Traducteur de cet Ouvrage, nous aſſure que les deux pieces qui le compoſent, ſont de M. Gordon, connu en Angleterre, par une traduction de Tacite; où il a fait paroître le zéle le plus outré pour la liberté des Peuples, & l'emportement le plus furieux contre le *deſpotiſme* des Princes. Le nom de Gordon, ſi célebre dans la grande Bretagne, le ſera-t-il également dans la République des Lettres? S'il y occupe une place diſtinguée, ce ne peut-être que par l'étrange ſingularité des Auteurs qui le portent; un autre Gordon donna il y a quelques années, une vie d'Alexandre VI. où il rencherit, ſans pudeur, ſans ménagement, contre la verité même, ſur ce que l'Hiſtoire avouë des déſordres de ce Pontife; un troiſiéme Ecrivain en dernier lieu, s'eſt paré de ce nom, pour imprimer une production ſcandaleuſe, (*a*) nous en avons parlé depuis peu dans ces Mémoires. Ren-

(*a*) L'uſage des Romans.

dons encore compte de celle-ci. Elle n'eſt pas moins bizarre que les autres, & ſera par-là de quelque utilité à ceux qui ne comprendroient pas tout le prix de la juſteſſe dans l'eſprit, de la moderation dans le caractere, de la raiſon dans tout ce qu'on penſe.

Ce Sermon d'une eſpece nouvelle, a été prêché, ſi cependant on peut s'en rapporter à ce que porte le titre, à l'occaſion de l'anniverſaire de la mort de Charles I. fête, comme tout le monde ſçait, que le Parlement inſtitua à perpetuité dans la Nation après le rétabliſſement de la Famille Royale. Il roule ſur le verſet 30. du 34. chap. de Job. *Que l'homme qui ſe contrefait, ne regne plus à cauſe des ſcandales du peuple*; dès lors on peut juger combien l'Auteur s'écarte du deſſein qu'eut le Parlement, en faiſant ce Reglement. Il n'a jamais été propoſé & ordonné ſans doute, que pour faire une ſatisfaction éternelle, s'il ſe pouvoit, à la memoire de l'infortuné Monarque, & preſenter tous les ans aux yeux de la Nation humiliée, l'effrayante perſpective de ce

qu'ont causé chez elle la révolte ; l'indépendance, l'esprit de faction. C'èst ainsi que le souvenir de la tempête, retient sagement dans le port, & que l'attachement aux vrais principes se fortifie, à la vûë de ce qu'il en coûte pour les oublier. M. Gordon prend la chose differemment, & ne pouvant abolir une coutume dont au fond il se mocque, il s'efforce de la tourner à son avantage, semblable à un Pilote dont l'habileté saisit les vents les plus contraires, & les force à le conduire au terme de son voyage ; les Anglicans regardent ce jour-là comme celui de leur gloire, & comme un monument, qui, en rappellant les fureurs du Presbyterianisme, entretient l'horreur de cette Secte. M. Gordon veut le faire envisager comme le triomphe de la liberté publique, & comme l'humiliation de tous ceux qui aspireroient à dominer dans l'Eglise ou dans l'Etat, contre les loix. Selon les Anglicans ; les attentats des Presbyteriens, renverserent le trône, & détruisirent la veritable Eglise ; selon M. Gordon,

le courage, la fermeté, le zéle des non-conformistes, vengerent la Nation des entreprises d'un Prince qui abusoit tiranniquement de son pouvoir, & la religion des ambitieux Prélats, qui vouloient dominer sur les consciences sans aucun droit, & contre l'esprit de l'Evangile.

Quelle est donc *la tâche* que l'Auteur *s'impose* dans ce discours, la voici. » C'est de soutenir le droit » qui appartient à tout particulier, » de juger & de penser pour lui-» même ; de montrer combien il est » déraisonnable & injuste que l'au-» torité l'emporte sur la conscience, » de mettre au grand jour l'influen-» ce & les pernicieux effets du pou-» voir des Ecclesiastiques, & de » leurs trop grandes richesses. » L'Auteur n'est rien moins que méthodique dans ce qu'il écrit. Les raisonnemens les plus usés, les déclamations les plus violentes, lui servent de preuves. Ce n'est par tout, qu'une repetition formelle de ce qu'ont publié les plus furieux Sectaires. On ne doit pas exiger de nous, que nous

le ſuivions pas à pas dans tous ſes égaremens. Il nous ſuffit d'indiquer ſon principe, & les conſequences qu'il en tire.

» Le bon ſens eſt notre premier, » & notre dernier guide, puiſque » c'eſt par lui que nous devons ju- » ger de tous les autres; » de-là il s'enſuit, que dans les choſes où notre conſcience s'expliquera hautement, où notre raiſon parlera clairement, nous ne devons nous conduire que par nous-mêmes. Nous trouverons, avec de l'attention, dans nos propres lumieres le veritable ſens des Ecritures. N'eſt-il pas abſurde, dit-il, de reconnoître pour vos maîtres dans la Religion, ceux dont nous éprouvons tous les jours l'inſuffiſance? De quel droit prétendroient-ils nous impoſer des loix, tandis que nous les voyons eux-mêmes aſſujettis à toutes les paſſions? A cette occaſion, M. Gordon donne dans ces lieux communs, ſi familiers depuis deux ſiecles aux Proteſtans. Il declame contre l'Inquiſition. Les autres précautions que l'on peut prendre, pour s'aſſurer de la foi des Peu-

ples, ou pour la préserver contre les excès de l'hereſie, ou les rafinemens du libertinage, lui paroiſſent une tyrannie épouventable. Il copie fidélement tout ce que Fra-Paolo a debité de plus hardi dans ſes differens livres, & ſur tout dans ſon traité des benefices. Son imagination s'allume ; jamais l'Orateur Romain du haut de la Tribune, ne parla avec plus de fureur contre Antoine. Ne peut on pas lui appliquer ce qu'il dit lui même, des opinions les plus folles, qu'elles trouvent toujours des partiſans déterminés ? La cauſe la plus deſeſperée, a trouvé dans lui un défenſeur, qui ſacrifie à ſes préventions la verité, la raiſon, la juſtice & l'experience. Les traits qu'il lance contre l'Egliſe Romaine, n'entrent qu'indirectement dans ſon deſſein. Il ne l'attaque que pour retomber avec plus de violence ſur l'Egliſe Anglicane l'objet principal de ſes emportemens, & qu'il accuſe partout d'avoir travaillé, & de travailler encore à introduire de nouveau dans l'Angleterre l'eſprit & les ma-

ximes du *Papisme*. Selon lui, il ne faut attribuer les guerres cruelles qui déchirerent la grande Bretagne, qu'à la hauteur insupportable des Evêques, & qu'à leur projet de se rendre les maîtres absolus de la Doctrine & des Consciences. L'Archevêque Laud, homme d'ailleurs sçavant, pieux, possedant dans un degré peu commun, les talens Ecclesiastiques, se laissa entraîner à d'anciens prejugés, que la Réforme avoit détruits dans une bonne partie de l'Europe: il s'empara de l'esprit du Roi, & profita des dispositions de ce Prince, pour étendre & affermir l'idée flatteuse d'une domination arbitraire dans l'Eglise & dans l'Etat. De-là ces Reglemens, que l'on vit si souvent se réïtérer pour établir une uniformité du culte, & remettre en usage ces pratiques exterieures, consacrées dans le Papisme, & réprouvées par le sage Edouard VI. *(a)* De-là ces loix pénales

(a) Ce Prince n'étoit que dans sa seiziéme année quand il mourut, il promettoit effectivement beaucoup; mais a-t-il merité les éloges extraordinaires, que les Protestans donnent à ses lumieres, & à sa sagesse?

contre les Non-conformiſtes? La perſecution devint generale, & ce ne fut que ſon excès qui engagea les veritables Anglois, à réclamer & à défendre au prix de leur ſang, *le droit qui appartient à tout particulier, de juger & de penſer pour lui-même.* Pour augmenter les prérogatives de la haute Egliſe, ces voïes violentes ne ſuffiſoient pas, ou plutôt, pour leur donner l'efficacité qu'on en attendoit; il fallut elever l'autorité Royale ſur les debris des loix, & de la liberté des Peuples. On s'y employa avec une ferveur d'autant plus vive, qu'elle étoit plus intéreſſée. Le langage de la paſſion ſe couvrit du voile ſacré de la Religion. Les Chaires ne retentirent, & les Livres ne parlerent que de l'obéïſſance entiere & perpetuelle dûë au Souverain, & appuyée expreſſement ſur la parole de Dieu. » Le crime qu'ils (les Pré-
» lats & les Miniſtres d'Angleterre)
» commettent en ceci, dit M. Gor-
» don, eſt d'une noirceur, & d'u-
» ne aggravation qui excedent ceux
» que les plus grands ſcelerats pour-

» roient commettre ; parce que d'un
» côté ce crime intéresse les Nations
» entieres, & que de l'autre il est
» impieusement couvert du voile de
» la Religion. A juger des choses
» par cette regle, que je crois très
» juste, le plus grand scelerat qui
» ait peri sur la rouë, étoit inno-
» cent en comparaison de Laud &
» des gens de sa trempe. Ce Prélat
fut donc le tison fatal, qui embrasa
sa Patrie. On n'en douteroit point,
si l'on pouvoit prendre pour des ve-
rités, les calomnies atroces dont M.
Gordon ne rougit point de charger
le papier.

Cet Auteur ne traite pas avec plus
de ménagement, la haute Eglise pré-
sente d'Angleterre ; & quoiqu'il ne
nomme pas expressément les Prélats,
on sent fort bien qu'il les accuse d'ê-
tre toujours dans les mêmes prin-
cipes que leurs prédecesseurs, dont il
déteste la conduite, & de n'attendre
pour les faire valoir, que des con-
jonctures favorables. Ne l'ont-ils pas
fait, par exemple, au tems de la dépo-
sition, & du bannissement du Doc-

teur Alterbien Evêque de Rochester, & dans quelques autres occasions ? Le Clergé (Anglican) a-t-il donc un pouvoir & un ministere, que les laïques ne puissent lui ôter ? Ignore-t-il que les laïques & les loix seules de l'Etat, lui conferent toute l'autorité dont il est revêtu ? Peut-il oublier que tous ceux qui sont promus aux ordres sacrés, sont obligés en vertu du Canon 36. de l'an 1603. de reconnoître le Roi, sous Dieu, le seul gouverneur suprême de tout le Royaume, dans les causes spirituelles comme dans les temporelles ? N'est-il pas obligé de reconnoître & d'avoüer, que le Parlement peut par un seul Acte réduire à la simple qualité de laïques, tous les Ecclesiastiques d'Angleterre ; & ériger avec aussi peu de cérémonie, tout autant de Laïques en Prêtres ? Se soustraire à ces verités fondamentales de notre Constitution, conclut M. Gordon, ce seroit usurper le droit le plus incontestable de la Nation, ce seroit se rendre indépendant des loix, & s'arroger la liberté scandaleuse de

commettre impunément tous les crimes du monde. Nous laissons à Messieurs les Evêques d'Angleterre, le soin de répondre dans leurs principes, à leur fougueux adversaire. S'il prétend appliquer tout ce qu'il dit des Anglicans, à l'Eglise Romaine, il n'est pas instruit apparemment des premiers élemens de notre doctrine, ou, ce qui est plus probable, il feint grossierement de les ignorer. Le pouvoir divin que les Prêtres reçoivent dans leur Ordination, n'est nullement opposé à la soumission qu'ils doivent dans tout le reste au Souverain & aux Loix, ils reconnoissent la jurisdiction seculiere dans les matieres civiles & criminelles. Elevés au-dessus des laïques par la sainteté de leur caractere, ils sont, comme eux, subordonnés aux ordonnances temporelles, que la puissance légitime porte pour le bien de l'Etat, & de la Societé. Si l'humanité, l'interêt, les passions, les précipitent dans le vice ; la severité des châtimens venge la religion de leurs désordres, ou les fait rentrer dans le devoir. Voilà

ce que M. Gordon n'auroit pu se cacher à lui-même, si l'heresie étoit moins acharnée ou moins aveugle.

Après tout ce que nous venons d'exposer des sentimens de M. Gordon, le parti qu'il prend sur la mort de Charles I. n'est pas difficile à deviner. Il blâme l'arrêt qui condamna ce malheureux Prince, comme prononcé sans autorité & contre les loix: la Nation seule representée dans un Parlement libre, auroit eu apparemment le droit d'examiner & de juger son Roi. L'Auteur n'ose trop s'en expliquer, mais il veut bien qu'on l'infere de ce qu'il avance; l'action qui fit perir Charles, fut donc selon lui, illégale, violente, & pleine de crime; mais il ne s'ensuit pas delà, que l'on puisse excuser toutes les oppressions, les excès, les mauvais Conseillers, les Ministres de cet infortuné regne. Ici M. Gordon employe plus de 30. pages, à faire la peinture la plus affreuse, & la plus noire de la conduite de Charles. A peine lui fait-il grace sur quelques vertus, que ses ennemis même les

plus cruels n'ont pu lui refuser. Du reste, il le represente comme asservi bassement aux caprices, & à la superstition des Ecclesiastiques qui l'environnoient, comme enyvré de l'idée de son pouvoir ; foulant aux pieds ce qu'il appelle la Constitution du Royaume, & ce qui n'a été peut-être dans l'origine qu'une usurpation d'un peuple inquiet & d'une noblesse ambitieuse sur l'autorité légitime de son Maître ; toutes ces choses se débitent avec un emportement, que les honnêtes gens de tous les partis desavoüieront également : les preuves se supposent. Nous n'avons ni la patience, ni le courage de nous y arrêter plus long-tems. L'auroit-on cru ! la catastrophe la plus sombre & la plus inhumaine, ce sont les expressions de M. Gordon lui-même ; trouve pourtant dans cet Auteur, un défenseur & un apologiste. Ce jour solennel destiné pour ainsi dire, à éclairer la pompe funebre de ce Monarque, & à pleurer sa mort tragique, sera mieux employé, selon lui, à feliciter la nation d'avoir rompu

les fers qu'on lui préparoit, & recouvré ses droits, à l'exhorter à prévenir par toute sorte de moyens de semblables malheurs. C'est à peu près la conclusion du discours de M. Gordon, la voici ; » Ceci & tout ce que » j'ai dit auparavant, nous fournit » une leçon très convenable à la circonstance, & même à tous les tems » de la vie ; c'est d'empêcher de » toutes nos forces, selon les paroles & l'avertissement de mon » Texte, *que l'Hypocrite ne regne,* » *de peur qu'il ne soit en piege, & en* » *scandale au peuple.*

Quoi que ce prétendu Sermon se réfute assez par lui-même, & qu'il ne puisse plaire qu'aux personnes, que le malheur de la naissance ou de l'éducation, attacheront aux idées passionnées de l'Auteur ; nous croyons cependant devoir ajoûter quelques réflexions au compte que nous venons d'en rendre, elles paroîtront simples & naturelles ; & peut-être par-là, mettront-elles dans un jour encore plus grand les injustices de M. Gordon.

Le bon ſens ſeul doit être notre guide dans les matieres de Religion. C'eſt la maxime favorite des Proteſtans, & le fondement de la Réforme. Tandis que M. Gordon ne la tournera que contre les Anglicans, nous n'aurons rien à lui dire. C'eſt leur montrer le principe, ſur lequel ils ſe ſont ſeparés de la Communion Romaine; c'eſt leur prouver ſenſiblement l'abus qu'il y auroit de leur part, à gêner les Conſciences, & à ſoumettre les Peuples à leurs déciſions, après avoir eux-mêmes ſecoué le joug d'une autorité, que leurs prédeceſſeurs avoient reſpectée pendant tant de ſiecles. Mais qu'il l'applique aux Catholiques, l'argument a-t-il la même verité? Si les Proteſtans n'admettoient ni la revelation, ni la divinité des écritures; nous employerions, pour les combattre, les mêmes armes dont nous nous ſervons, pour amener à la vraye foi les infideles. Mais puiſqu'ils conviennent ſur cela avec nous, comment oſent-ils ſoutenir cet étrange paradoxe? Comment enviſagent-ils ſans

frémir, les conſequences affreuſes qui en reſultent ? Le bon ſens, c'eſt-à-dire, le caprice, la paſſion, l'orgueil de chaque particulier, ſera l'Interprete naturel de l'Evangile. L'ignorant & le ſçavant, tous auront un droit égal à prononcer, & à s'en tenir à leurs idées, quelques bizarres, quelques abſurdes, quelques dangereuſes même qu'elles puiſſent être. L'Ecriture, dira-t-on, eſt claire dans tous les points neceſſaires au Salut ? Quoi ! le myſtere de la Trinité, la divinité du Sauveur, tant d'autres points ſur leſquels les Sectes ſe partagent, ſont donc indifferens dans le Chriſtianiſme ! Dieu nous aura parlé, ſans nous donner aucun moyen de connoître la verité, & une Religion dont il eſt l'Auteur, ne ſera plus qu'un cahos, où les chimeres & les viſions pourront éclore & ſubſiſter impunément ? Avancera-t-on enfin que les mœurs ſeules, nous ſauveront indépendamment de la créance ? C'eſt l'abîme où conduit la fatale maxime que nous combattons; mais par où ferons nous dès-lors dif-

tingués des nations idolâtres, & des autres religions. La notre n'aura aucun avantage réel ſur les autres, & qui empêchera de conclure qu'elle eſt comme les autres, l'Ouvrage des hommes, c'eſt-à-dire de la politique ou de la ſuperſtition. Les Proteſtans auront beau ſe retourner, ils n'éluderont jamais cette accablante difficulté. Ils ſe plaindront de notre conſtance, à leur preſenter à tout propos la même objection. Nous nous plaindrons à notre tour de leur entêtement; à n'en pas reconnoître la force, & à ne pas abandonner un principe qui a éteint tout ſentiment de religion dans un ſi grand nombre de leurs partiſans, & même de leurs plus celebres miniſtres.

2°. Paſſons à M. Gordon, une partie de ſes invectives contre l'Archevêque Laud. Convenons, puiſqu'il le veut; que ce Prélat pouſſa trop loin le zéle pour ſon Egliſe; mais pourquoi le charger ſeul, & uniquement des iniquités prétenduës du regne de Charles I. on nous cite l'Hiſtoire de ſon procès; ſes plus cruels

ennemis, furent ſes Juges, quel étoit après tout, ſon crime ? Il vouloit aſſurer à la haute Egliſe, une prééminence que les loix lui donnoient, & préſerver la religion dominante des attentats, dont l'audace & l'accroiſſement du preſbyterianiſme la ménaçoient. Les voyes qu'il prit pour y réüſſir, ne parurent violentes, ou ne le devinrent que par l'inflexibilité & le fanatiſme de ces ſectaires. On n'a qu'à lire ſans prévention, l'Hiſtoire de ces tems-là; on n'y verra qu'avec horreur, juſqu'où ils pouſſerent l'inſolence, la barbarie, le mépris des loix & des puiſſances. C'eſt de leur ſein, que ſortirent ces nombreux eſſains de fanatiques qui inonderent l'Angleterre, & dont on ignoreroit ſi la conduite mériteroit plus de pitié ou plus d'indignation, ſans les triſtes effets qui l'accompagnerent. Concluons que Laud fut plus malheureux dans ſes projets, que coupable envers ſa Patrie. Dans un ſiecle moins orageux, il eût effacé la gloire des premiers réformateurs, & établi dans l'Egliſe

d'Angleterre l'unité de ſentimens, ſi cependant on peut y parvenir dans le ſchiſme, & quand on en a une fois abandonné le principe.

3°. Charles I. mérite-t-il tous les reproches, dont le témeraire Prédicateur noircit ſa memoire, ſans aucune compaſſion pour ſes malheurs, ſans reſpect pour ſa perſonne? Jacques I. plus occupé à diſputer avec les Sçavans de l'Europe, qu'à gouverner ſon Royaume, tantôt Grammairien, tantôt Théologien, toujours foible dans ſes démarches, avoit preparé les voyes à la révolution, & formé par ſa conduite le levain qui fermenta ſi malheureuſement dans la ſuite. Le fils ſentit le mal, & y voulut remedier. Peut-être alla t-il trop loin, dans les meſures qu'il prit? C'eſt une diſcuſſion dans laquelle nous n'entrons pas, mais qui n'eſt pas ſûrement ſi aiſée, qu'elle le paroît à M. Gordon; nous voulons pour un moment que ſes Miniſtres en quelques occaſions, l'ayent mené au-delà des bornes. Mais le Parlement de ſon côté, n'empieta-t-il

ta-t-il pas sur l'autorité du Souverain ? ne dépoüilla-t-il pas ce Prince des Prérogatives les plus anciennes, & les plus inseparables de la Royauté ? Malgré l'esprit de faction qui l'animoit, on sçait qu'il rougit plus d'une fois de l'excès de ses demandes ; & il les auroit moderées, si quelques-uns de ses principaux membres avoient été moins furieux, ou si le Roi lui-même avoit été plus ferme. Que l'on compare le regne de Charles avec celui d'Henry VIII. qu'elle difference dans leur conduite ? elle ne fut guéres moins grande, que dans leurs destinées. Le farouche Henry bouleversa toute l'Angleterre, alluma des buchers & dressa des gibets, pour tous ceux qui ne pensoient pas comme lui, Catholiques & Protestans; il fit trembler devant lui tous ses Parlemens, demanda avec empire & obtint tout ce qu'il voulut, soit pour ses guerres, soit pour satisfaire à ses profusions immenses. Ses Ministres exercerent sous lui un pouvoir redoutable, les entreprises de Charles, contre les-

quelles on s'éleve le plus, approchent-t-elles des exactions & des violences de Henry? Celui-ci joüit pourtant aujourd'hui de toute sa réputation; l'autre nous est dépeint par M. Gordon, comme un tyran & un oppresseur; de pareils titres, ne doivent se donner qu'à Cromwel & qu'à ses complices.

Nous finissons ces reflexions, en assurant que ceux qui liront ce Sermon, en auront encore beaucoup à faire sur les calomnies, sur les exaggerations dont il est rempli, & sur la mauvaise foi qui y regne presque partout. Le Supplément qui accompagne le discours, est une Lettre adressée à un Canoniste, & Théologien de l'Eglise d'Angleterre; l'Auteur y tourne en ridicule les principaux Dogmes des Episcopaux. Il y propose ironiquement ses doutes, & fait plusieurs questions sur l'autorité des Prêtres, sur le pouvoir qu'ils ont d'interpreter l'Ecriture, sur l'indelebilité de leur caractere, sur l'efficace & la nature de l'absolution, sur les censures. S'il n'en veut qu'aux

Anglicans, c'eſt leur affaire de lui répondre. S'il s'adreſſe aux Catholiques, nous le renvoyons à tant d'excellens traités de Controverſe, que nous avons ſur toutes ces matieres. S'il les lit avec un cœur humble, & dans une diſpoſition ſincere de connoître la verité, il y trouvera la fin de ſon aveuglement; la force d'eſprit dont il ſe pare, ne lui paroîtra qu'une foibleſſe miſerable, & ſa prétenduë liberté de penſer, qu'une licence veritable qui conduit à tous les déſordres. La Religion triomphera chez lui de l'incredulité, & peut-être conſacrera-t-il à l'inſtruction de ſes Compatriotes, des talens qu'il n'a employés juſqu'ici, qu'à proteger l'erreur & le menſonge.

ARTICLE LXXXV.

JACOBI AUGUSTI THUANI, Hiſtoriarum ſui temporis, Tomi VIII. in-folio, *&c.* C'eſt-à-dire, *Edition complette des Oeuvres de M. de Thou, & de ce qui le*

concerne, *&c.* 1733. *à Londre.*

Suite de l'Article LXXVI. du mois d'Aoust.

NOus en sommes restés au VI. Chapitre du septiéme volume. Comme il y a toujours des choses fort singulieres dans chacun de ces XII. Chapitres, & que rien de ce qui regarde M. de Thou & son Histoire, ne doit être negligé, nous acheverons de les parcourir, en tâchant de presenter à nos Lecteurs, sans art & sans dissimulation, tout ce qui peut exciter une légitime curiosité.

Le Chapitre dont il s'agit, est intitulé, *Jugemens des Sçavans, & de quelques illustres Personnages, sur les 80. premiers Livres de l'Histoire de M. de Thou, imprimée en divers tems par lui-même.* Cet article assez étendu, merite consideration, non-seulement à cause des pieces nouvellement imprimées, qui sont en très-grand nombre; mais encore par leur suite & leur arrangement, qui sont

connoître les peines extraordinaires que se donna M. de Thou, afin de former & de rectifier son Histoire. Plus de 150. pieces en font foi. On y trouve des Lettres de tous les climats de l'Europe sçavante. Il y en a des principales villes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Flandre, de Hollande, de Dannemark, &c. On y trouve les noms de tout ce qu'il y avoit alors de Grands, d'amateurs des Sciences, d'Hommes lettrés ou connus par leurs Ouvrages. On y en trouve de personnes de toutes les Sectes & de tous les Etats. Catholiques, Calvinistes, Luthériens, Seculiers, Religieux, Gens de robe, Gens d'épée, Gens d'Eglise; avec qui notre Historien n'avoit-il pas des rapports?

Il ne faut pas oublier Fra-Paolo & M. Wothon, desquels l'Auteur voulut avoir des Mémoires sur le Concile de Trente; mais il n'obtint rien de ce côté-là, parce qu'ils travailloient sur le même sujet. S'il n'est pas toujours avantageux pour les Particu-

liers, qui ſe ſont mêlés de ſcience; que leurs Lettres ſecrettes ſoient publiées après leur mort : on ne peut pas dire la même choſe de celles qui concernent M. de Thou, ſur tout de celles qu'on a jugé à propos de raſſembler ſous le titre de cet Article VI. Car on y apprend que ce grand Homme, dans le commerce infatigable de Litterature, dont il fut comme le centre durant pluſieurs années, cherchoit beaucoup plus des avis & des corrections, que des felicitations & des complimens, qui ne peuvent toucher que des ames foibles; quand la ſincerité & le deſir de perfectionner les Ouvrages, n'en eſt pas le motif & le principe. Ce n'eſt pas que l'illuſtre Hiſtorien, fût inſenſible aux louanges & aux approbations. Il ſentoit à quel point il les méritoit, & ce qu'il en devoit admettre ou retrancher. Il penſoit en grand Homme, qui connoiſſoit bien ſa ſuperiorité, la portée de ſes rares talens, & la grandeur de ſes vûës. Il aimoit particulierement les ſuffrages des vrais ſçavans; & il les recüeillit

tous ſans exception, mais avec quelque diverſité, ſuivant leur differente maniere de penſer. Car les uns trop épris des veritables beautés de ſon Hiſtoire, & prevenus d'ailleurs par les opinions du tems, approuverent tout aveuglément: d'autres lui envoyerent des corrections ſur la Latinité, ſur la Geographie, ſur les Noms, ſur des faits même. D'autres enfin non moins charmés de la beauté de ſa plume, mais plus ſinceres, ou, pour parler plus juſte, plus équitables ſur certaines hardieſſes, que la ſituation ſeule des tems, & les ſources où puiſoit M. de Thou, lui avoient fait hazarder, oſerent lui en écrire. Juſte Lipſe ne balança pas à le faire en ces termes. (a) *Emendare potes & ſuadeo, ſi amici tamen conſilium admittis. Diſtinctius ſcribere non poſſum, & ſcio te ſcire quæ offendant.* Ce conſeil déplut extrêmement à M. de Thou. Auſſi étoit-il prématuré. Les tems n'avoient pas changé, & l'Hiſtorien ne changea pas; Caſaubon, pria Lipſe de ne pas publier

(a) Ch. 6. p. 5.

ſa Lettre, de peur qu'elle ne fît tort à l'Hiſtoire. Joſ. Scaliger le traita d'imbecille, en écrivant à M. de Thou. Juſte-Lipſe de ſon côté, perſiſta dans ſon opinion; & depuis il s'eſt trouvé qu'il penſoit juſte. Car ſans compter ici, le ſçavant P. André Schottus (*a*), qui écrivoit d'une maniere auſſi affectueuſe que reſpectueuſe, pour engager M. de Thou à faire quelques reflexions ſur ſa grande liberté, ſans parler de beaucoup d'autres qui lui en écrivoient plus vivement; il ſuffira de citer un des grands Admirateurs de l'Hiſtoire en queſtion. C'eſt l'illuſtre Portugais *Dom Luis Lobo da Silveis.* Il allégue d'abord les plaintes generales.(*b*) » Vous étant ſi bon & vrai Catho» lique, & fils d'un pere qui l'a » tant été, vous ne le montrez pas » toutefois en vos Lettres; mais il » ſemble plutôt que vous ſoyez en la » nouvelle religion prétenduë réfor» mée.... toutes les fois qu'il ſe » preſente occaſion, vous blâmez

(*a*) Ch. 6. p. 68. & 69.
(*b*) Ch. 6. p. 90.

» les Catholiques, & favorisez les
» Calvinistes, & bien que ceux qui
» maintenant font profession de cet-
» te Secte, & se sont nourris & éle-
» vés en icelle, ne pensent pas cer-
» tainement faillir, pour ce que
» s'ils le pensoient, ils ne le feroient
» pas; celà ne se peut dire toute-
» fois des premiers qui ont embrassé
» cette opinion, en un âge qui ne
» pouvoit être si capable de trom-
» perie & d'erreur, ou pour le
» moins la plûpart d'entr'eux, &c.
» Quant à mes plaintes particulie-
» res, les voici. » Nous ne les rap-
porterons point, parce qu'outre leur
longueur elles roulent principale-
ment sur certains traits, qui abou-
tissent tous à la plainte generale. »
» C'est dommage (disent les Edi-
» teurs) que la réponse de M. de
» Thou à cette Lettre nous manque.
» Car peut-être la mort de sa fem-
» me, près du tems que cette Lettre
» fut écrite, jointe à la situation des
» affaires d'alors, dont il conçut
» un si grand chagrin, qu'il avança
» sa mort peu de mois après qu'il eût

» pu recevoir ladite Lettre, l'empê-» cherent d'y répondre. » Tell est la reflexion Françoise des Editeurs Anglois ; & en effet, la Lettre est dattée du 7. Juillet 1616. & M. de Thou mourut le 17. May 1617. Ceux qui sont curieux de voir les petites discussions d'amour propre & de vanité, qui se glissent souvent dans les Lettres des sçavans trop malheureux qu'on les expose sur la scene publique, pourront trouver dequoi se satisfaire dans plusieurs endroits de ce VI. Article, sur tout en ce qui concerne Meursius (*a*), & les rapports qu'il eut avec Casaubon & M. de Thou. Il faut plaindre la Republique des Lettres, qui devroit être la source de la noblesse des sentimens, d'avoir souvent à se reprocher des foiblesses pitoyables.

VII. Article. *Du Testament & de la mort de M. de Thou.* L'on sçait que par ce Testament fait l'an 1616. au mois de May, l'Auteur léguoit son Histoire & tous ses Manuscrits à MM. Pierre du Puy, & Rigault ; à

(*a*) Ch. 6. p. 25. 26. &c.

condition de ſuivre les conſeils de MM. de Sainte Marthe, pour la nouvelle Edition de l'Hiſtoire. L'on ſçait encore que cette Edition ſe fit à Geneve en 1620. (*a*) après le Teſtament, on a mis une longue Lettre de conſolation dans le goût de Seneque, que Dan. Heinſius écrivit à l'Auteur, ſur la perte de ſa ſeconde femme. Le reſte conſiſte en éloges, tant en Proſe qu'en Vers. Ce ſont autant de tributs légitimes, que les ſçavans payerent à la memoire de M. de Thou. Ils l'honorerent après ſa mort, comme ils l'avoient honoré de ſon vivant. On a recüeilli tous ces éloges, & l'on n'à pas omis les Epitaphes qui ſont dans la Chapelle de la Maiſon de Thou, à S. André des Arcs.

VIII. Article. *Du ſoin & de la fidelité des amis, que M. de Thou avoit chargez de l'Edition de ſon Hiſtoire. On y joint les éloges & les critiques des plus celebres Modernes.*

(*a*) Depuis en 1626. 1630. moins correcte, ſuivant M. l'Abbé Langlet, qui préfere celle de 1620.

Les premieres pages exposent quelques Préfaces anciennes, & quelques Lettres de Lingelshem & de Vossius. Mais dès la page 4. on vient à la piece la plus curieuse. » Quelque tems » après (ce sont les Editeurs qui » parlent) que l'Histoire de M. de » Thou complette, eut été impri- » mée pour la premiere fois à Ge- » neve, la piece suivante fut dressée » par M. Pierre du Puy. *Apologie* » pour M. le President de Thou, » sur son Histoire de 1620. copiée » sur l'original qui est entre les » mains de M. l'Abbé de Thou, » tirée du recüeil de pieces histori- » ques & curieuses, imprimé à » Delft en 2. vol. *in-douze* 1717. » C'est une piece sanglante contre les Jesuites, que le tems seul a refutée ; & que M. du Puy, aussi honnête homme que M. de Thou, desavoüeroit aujourd'hui, s'il revenoit au monde, autant par esprit de probité, que par amour de la gloire litteraire. Cet écrit est suivi de plusieurs Lettres de Vossius, qui défend vivement François Junius, con-

tre le jugement qui en est porté dans l'édition de Geneve. Les éloges & les critiques font la principale partie de tout l'article. On y cite Fra-Fulgentio, Gramondus, Mezerai, Sorel, Baillet, J. A. Bosius, Petr. Titius, M. Perrault, Vigneuil-Marville, M. le Gendre, M. l'Abbé Lenglet, le Pere Daniel, M. Huet, Philip. Pareus, Fortun. Licetus, Morhosius, Guy Patin, le P. Bonani, Bayle, M. le Duchat, le P. Niceron, & M. Poquet de la Livoniere. On y joint enfin, (sans que l'on sçache trop pourquoi,) (*a*) l'explication que donne le P. Hardoüin, d'une Medaille de Louis XII. *perdam Babylonis nomen*, & la Réfutation non encore imprimée qu'en a faite un Anonyme. Il ne paroît pas que cette Réfutation soit appuyée sur de solides fondemens, ni qu'elle renverse l'ingenieuse interpretation du P. H.

(*a*) Si ce n'est parce qu'il s'agit de Rome & de Babylone. On verra encore beaucoup d'autres hors d'œuvres, tels que le differend de Philippe le Bel, avec Boniface VIII. & autres écrits de même goût.

Les connoisseurs en jugeront.

Pour dire un mot des pieces que nous venons de citer, nous nous contenterons de mettre M. le Gendre vis-à-vis de M. l'Abbé Lenglet, ainsi qu'ils se rencontrent dans cet article p. 23. » On lui reproche (dit » le premier en parlant de M. de » Thou,) les frequentes & longues » harangues qu'il met souvent à la » bouche de personnes peu propres » à en faire. On lui reproche enco- » re son peu de ménagement pour le » Pape, pour le Clergé, pour les « Princes de la Maison de Guise; & » un peu trop de disposition à adou- » cir les fautes, & à faire valoir le » merite des Huguenots. D'autres » voudroient que son Histoire fût » plus serrée; & que sans faire de » courses jusqu'aux extrêmités du » monde, pour nous dire ce qui s'y » est passé, il se fût renfermé da- » vantage. A tout prendre, il n'y a » point d'Histoire qui fît plus de » plaisir à lire, si elle étoit moins » longue. Quatre gros *in-folio* pour » une Histoire, qui comprend en-

» viron 64. ans, il y a de l'excès ;
» à en lire quatre heures par jour,
» on ne finiroit pas en un an. » Voici maintenant le jugement de M. Lenglet. » M. de Thou est l'Historien
» le plus sincere & le plus exact,
» que nous ayons pour le seiziéme
» siecle. Il ne s'est pas encore fait
» de nos jours un corps d'Histoire
» aussi accompli ; il est generale-
» ment estimé par les François &
» par les Etrangers, par les Catho-
» liques & par les Protestans. Il y a
» neanmoins certaines gens (tels
» que Juste-Lipse,) qui désaprou-
» vent cette Histoire, parce qu'il y
» a trop de sincerité & de verité.
» C'est ce qu'écrivit Juste-Lipse mê-
» me à M. de Thou : néanmoins on
» ne peut désavoüer qu'il n'y ait
» quelques fautes. » Nous mettrons ici les paroles de Lipse, que M. Lenglet a eu en vûë. *Opus à labore, industriâ, stylo laudabile est, & vel invidiam ab his habet. Utinam non haberet ab iis quæ majori quâdam libertate, quam ævum hoc ferat à te scripta, emendare potes & suadeo, (a) &c.* Le P. le Long

(a) Ch. 6. p. 5.

(*a*) loüe le jugement de M. Lenglet, comme » devant être approuvé de » tous ceux qui n'ont pas d'interêt » à condamner ce ſçavant Magiſtrat » (M. de Thou.) » L'on doit lire tout l'article du P. le Long, pour juger combien cet habile Critique s'eſt donné de ſoins afin de le compoſer avec art, avant l'édition recente des Editeurs Anglois, qui le relevent ſur quelques fautes, & qui ne les relevent pas toutes, particulierement dans la maniere de citer. Ils ſe contentent de nous donner les pieces entieres, & il faut s'en tenir là, ſans avoir égard aux extraits, avec quelque impartialité que l'on s'efforce de les faire. Mais ce ſont après tout, des bagatelles.

IX. Article. *Ecrits differens : (les uns de M. de Thou, les autres de quelques ſçavans) qui prouvent ſon affection, & ſes ſoins pour la litterature & les gens de Lettres.* On nous donne beaucoup plus ici, que le titre ne ſemble promettre. Vous vous attendez ſimplement à voir des dif-

(*a*) Bibl. p. 442.

cuſſions de litterature & d'érudition, entre des perſonnes qui ſe bornent à ce goût ; & vous trouvez des Manuſcrits politiques , qui n'avoient point encore vû le jour, & dont les titres ſeuls font voir l'importance. 1°. *Ex MS. Lettre écrite en* 1592. *par M. de Thou contre la Ligue , & ſur les moyens de parvenir à la pæix.* 2°. *Ex MS. Lettre de M. de Thou, à M. le Duc de Bouillon , pendant la conference tenuë à Surene l'an* 1593. *M. de Thou qui étoit un des deputés à cette conference , de la part du Roi Henry IV. écrivit cette Lettre à M. le Duc de Bouillon , ſur la converſion de S. M. voyez ſon Hiſtoire tom.* 5. *p.* 258. *Edit. de Londres.* 3°. *Lettre Latine de M. de Thou , à M. de Thumery Sieur de Boiſſiſe , ſur la conference de Loudun en* 1616. L'illuſtre Auteur étoit encore de cette conference , & il raconte fort au long ſous des noms figurés , tout ce qui s'y paſſa. Comme ces écrits ne ſont rien moins que de litterature, ce ſont des mets réſervés aux Lecteurs politiques , & uniquement pour le Ca-

binet. Ce feroit fans doute les gâter, que de les fervir par parcelles au Public. La Vie de Papire Maffon qui les fuit, n'eft pas de la même confequence ; & de plus elle eft connuë, auffi-bien que ce celebre Avocat, autrefois Jefuite avec Antoine Challon, & depuis occupé du Barreau ; des bons Livres qu'il compofa, & de l'amitié intime dont M. de Thou l'honora.

Pour bien entendre la Lettre fuivante, de *Vidus Faber* (le Févre,) au Card. de Lorraine, les Editeurs renvoyent aux Livres 22. & 23. de l'Hiftoire, à caufe du rapport qu'il y a entre ces Livres, & cette Lettre qui eft une apologie de quelques propofitions hardies de Louis le Fevre.

Toutes les autres pieces au nombre de 26 ou 27. rempliffent parfaitement le titre general, & font bien de l'honneur au zele infatigable de M. de Thou, pour l'avancement des Lettres & des Sçavans, dont il étoit le Mécéne. Auffi lui dedia-t-on plufieurs Ouvrages, & il en parut peu

de son tems où il ne fût fait mention de son nom, & des facilités qu'il procuroit aux auteurs, soit par des MSS. qu'il leur prêtoit, soit par ses conseils, & ses soins auprès des Libraires qui le consultoient comme un des oracles de la Republique litteraire. Il seroit long d'extraire à ce sujet, les Lettres des Vulcanius, des Melissus, des Scipio Gentilis, des Daniel Heinsius, des Rutgersius, des Barthius, des Rittershusius, & de quantité d'autres déja cités ou omis, en faveur de la brieveté. Deux points meritent sur-tout d'amuser le Lecteur sçavant. Le premier roule sur les Lettres des Maronites, dont le projet étoit d'obtenir un College à Paris, & de donner une Edition de la Bible Syriaque & Arabique. Le second, que l'on a tiré de la *Bibliotheque Imperiale* de Petr. Lambecius, est l'Histoire de l'edition de Nicephore Callixte, sur le precieux MS. de Vienne. On y verra les Lettres reciproques de MM. Sceilder, Tengnageli, de Thou, & des PP. Fronton le Duc & Sirmond. L'édition

comme l'on sçait, se fit à Paris l'an 1630. par les soins du P. Fronton, qui confera & corrigea la Version de Jean Lange avec le Grec, & par ceux du P. Sirmond, qui imprima l'Ouvrage complet après la mort de son Prédecesseur.

» Avant que de quitter cet arti-
» cle, de l'affection que M. de Thou
» portoit à la litterature & aux sça-
» vans, nous observerons (avec les
» Editeurs & en usant de leurs ter-
» mes,) que lorsqu'il fut pourvû de
» la charge de Maître de la Biblio-
» theque Royale; ce fut à sa recom-
» mandation, que M. Casaubon,
» & après lui M. Rigault, eurent
» l'Office de Gardes de cette Biblio-
» theque. » On cite à ce sujet, l'éloge fait par M. Perrault, & tout l'article du P. Jacob, sur la Bibliotheque du Roi.

X. Article. *De Francisco Augusto Thuano* : c'est-à-dire, de l'infortuné François Auguste de Thou fils aîné de l'Historien. On déplore encore aujourd'hui son malheur; & l'on n'ignore pas *les Memoires & ins-*

tructions de M. du Puy, pour servir à justifier l'innocence de Messire François Auguste. Cette piece est de XV. Chapitres, elle occupe tout l'article, à l'exception de quelques Lettres de Grotius & d'autres sçavans. Si l'on en croit Guy Patin, le Card. de Richelieu disoit en son esprit, »
» M. de Thou le pere, m'a mis
» dans son Histoire, & je mettrai
» le fils dans la mienne. »

XI. Article. *Des intimes amis de M. de Thou, dont il fait le plus de mention dans ses écrits.* Ce chapitre malgré la netteté du titre, paroîtroit à quelques Lecteurs difficile à definir, si on ne leur donnoit au moins les noms des principales pieces qui le composent. 1°. Parce que M. P. Pithou étoit extremement lié avec M. de Thou; on s'est cru obligé de nous donner ici la Vie de cet ami de l'Historien, par Jean Boivin, 4. ou 5. Lettres sur cette perte, des Epitaphes, & un Poëme. 2°. *Item* par la même raison, *la vie de Soffrey de Calignon, Chancelier de Navarre, par M. Guy Allard, imprimée à Gre-*

noble en 1675. *in-douze*. Calignon & M. de Thou, s'étoient abouchés pour l'Edit de Nantes. 3°. La Vie Latine de Nicolas le Févre, par M. Fr. le Begue Avocat du Roi en la Cour des Monnoyes de France; *item*, deux morceaux des Préfaces de N. le Eévre sur S. Hilaire, & le Concile de Trente, avec l'éloge de ce sçavant par Perrault. 4°. La Vie de M. P. du Puy, par Rigault : l'éloge composé par Perrault, & 22. Lettres, tant de M. du Puy que de ses amis. 5°. » M.
» Pierre du Puy, disent les Edi-
» teurs, a tant merité de M. le Pre-
» sident de Thou & de sa famille;
» & ses écrits qu'on a déja placés
» dans ce tome, en sont des orne-
» mens si éclatans, que nous ne
» pouvons resister à la tentation d'a-
» jouter en ce lieu trois autres pie-
» ces de sa main, quoiqu'elles ayent
» déja été imprimées il y a long-
» tems, & qu'elles n'ayent aucun
» rapport ni à notre Historien, ni à
» son Ouvrage. Cependant étant
» toutes trois Historiques, & sur
» des sujets bien curieux, & cha-

» cune aſſez courte, quoique par-
» faite en ſon genre ; nous oſons
» nous flatter, que l'on nous ſçaura
» gré de ce qu'en joignant ainſi les
» travaux d'un ſi beau genie, à ceux
» du grand de Thou ſon parent,
» nous tâchons de les tranſmettre
» enſemble à la poſterité. »

Les Editeurs paroiſſent craindre, que le Public ne ſoit fâché qu'ils n'ayent pas inſeré dans cet article, tous les Ouvrages des intimes amis de M. de Thou : voilà les trois écrits de M. du Puy, déja connus. *Hiſtoire particuliere du grand differend, entre le Pape Boniface VIII. & Philippe le Bel Roi de France. Hiſtoire de la condamnation des Templiers. Hiſtoire generale du Schiſme, qui a été en l'Egliſe depuis l'an* 1378. *juſques en l'an* 1428.

6°. Les Editeurs apprennent au Public, » qu'une perſonne de diſ-
» tinction à Paris, ayant bien vou-
» lu leur communiquer un MS. du
» *Thuana*, qu'elle leur a aſſuré ve-
» nir de M. Pierre du Puy, ils n'ont
» pas crû pouvoir ſe diſpenſer de

» donner ici cet Ouvrage d'après » une copie fidele de ce MS. » Le *Thuana* avoit déja paru en 1669. en Hollande, sur le MS. de M. Sarrau par les soins de Vossius ; & depuis à Rouen, avec les corrections & les notes de M. Daillé. L'édition dont nous parlons, doit être encore plus exacte ; & outre les notes de M. Daillé, elle contient celles de MM. le Duchat & des Maiseaux. 7°. Quelques Lettres ou éloges au sujet de MM. du Puy, Rigault, & Scevole de Sainte Marthe, terminent tout l'article qui est de 208. pages.

XII. & dernier Article du septiéme volume, *touchant M. Jacques Auguste de Thou, second fils de l'Historien, & sur le sort de la Bibliotheque recüeillie par M. de Thou.*

Après avoir tant occupé les Lecteurs des amis intimes de l'Historien, & rassemblé une partie de leurs œuvres dans cette édition ; il étoit bien juste qu'on n'oubliât pas le celebre Ambassadeur, & les Memoires de son Ambassade. L'on observe, » que » l'on ne peut rien dire ni de l'Au-

» teur

» teur des Memoires, ni de l'occa-
» ſion à laquelle ils furent écrits, ni
» du tems qu'ils ont été premiere-
» ment rendus publics; ſinon, que
» la ſeule édition qu'on en a vûë,
» & dont on ſe ſert ici porte dans
» le titre, qu'ils ont été dreſſés par
» M. D. L. R. & imprimés à Colo-
» gne en 1710. *in-octavo.* L'on ajoû-
» te, qu'il ſemble encore neceſſaire
» d'avertir le Lecteur, que le Roi
» de France jugea qu'il étoit de ſon
» interêt d'envoyer à la Haye au
» mois d'Avril 1657. Meſſire Jac-
» ques Auguſte de Thou, Cheva-
» lier Comte de Meſlay, Conſeiller
» ordinaire de S. M. en ſes Conſeils
» d'Etat & Privé, & Preſident en
» ſa Cour du Parlement de Paris,
» avec le caractere de ſon Ambaſſa-
» deur aux Etats des Provinces-
» Unies des Pays-Bas; & qu'il y
» avoit alors guerre entre la France
» & l'Eſpagne. » L'une des affaires
qui fit le plus d'honneur au nouvel
Ambaſſadeur, fut la maniere ferme
& vigoureuſe, dont il ſe comporta
avec Don Eſtevan de Gamarre Am-

baſſadeur en Hollande pour le Roi d'Eſpagne. Leurs caroſſes ſe rencontrerent au Cours de la Haye, dans une Place longue, étroite, & fermée de barrieres d'un côté : il s'agiſſoit du pas ; on penſa en venir aux armes. Il ſe fit une longue négotiation ; & M. de Thou fut tellement inflexible, que Don Gamarre ſe vit contraint d'accepter le parti propoſé par les Négotiateurs ; ſçavoir de ſortir par une ouverture qu'on fit à la barriere, & de céder le Cours à l'Ambaſſadeur de France, qui s'y promena ſeul : & il maintint cette preſſeance, tant que dura ſon Ambaſſade, malgré la continuation de la guerre entre les deux Couronnes ; nous n'entrerons point dans les autres détails de ſa politique, & de ſa vigilance, pour le Service de ſon Maître. Nous ajoûterons ſeulement une remarque, qu'on trouve à la fin de ces Memoires. » Le P. le Long » dans ſa Bibliotheque Hiſtorique » de la France p. 678. n°. 13299. à » l'article des Memoires de M. de » Thou dit : Ces Memoires ſont

» l'Ouvrage d'un homme qui avoit
» été à Jacques Auguste de Thou
» second fils de l'Historien, & qui
» fait le recit d'une partie de ce qui
» se passa dans l'Ambassade de son
» Maître en Hollande, vers le mi-
» lieu du dix-septiéme siecle. Selon
» les Auteurs des Memoires de Tre-
» voux en Juillet 1712. ce ne sont
» qu'un recüeil de plusieurs papiers
» restés entre les mains des heritiers
» de ceux qui gouvernoient la Hol-
» lande pendant cette Ambassade.
» On y a mêlé ce qu'on a voulu,
» & la bonne foi de l'Editeur n'est
» pas bien publique. » M. Amelot
de la Houssaïe, dont on rapporte en-
core l'article sur l'affaire de Don Ga-
marre & de M. de Thou, a voulu
revoquer en doute la relation de
l'Ambassadeur François comme peu
fidele. Mais toutes les Lettres du
dernier que l'on voit dans cette édi-
tion, paroissent plus croyables que
les malignes anecdotes d'Amelot de
la Houssaïe. Ces Lettres sont écrites
d'un stile coulant & léger, elles sont
pour la plûpart adressées à M. le

Comte de Brienne, en forme de remercimens ou de plaintes, ou de recommandations.

Nous finirons par ce qui touche la Bibliotheque de Thou, & nous ne ferons que traduire ce qu'en dit M. Huet dans ſes Memoires. » Il y avoit » quelques années que M. de Thou, » iſſu de cette illuſtre Maiſon qui » avoit ſi bien merité des bonnes » Lettres, étoit revenu de Hollan- » de. Il s'y étoit diſtingué dans ſon » Ambaſſade, & il avoit vivement » ſoutenu l'honneur du nom Fran- » çois, contre l'obſtination de l'Am- » baſſadeur d'Eſpagne. Il avoit por- » té la magnificence & la liberalité » au point de voir ſes affaires » en mauvais ordre & preſque rui- » nées, de maniere qu'il ſongeoit » à vendre ſa Bibliotheque, je veux » dire, ce tréſor que Jacques Au- » guſte de Thou aſſure dans ſon » Teſtament, lui avoit coûté plus » de 40. ans de ſoins & de dépenſes » pour l'amaſſer; tréſor qu'il étoit » de l'interêt de ſa famille & de la » Republique litteraire, de con-

» ſerver en ſon entier ; & que par
» cette raiſon, il avoit défendu de
» partager, de vendre, & de diſ-
» perſer. On devoit le regarder
» comme un dépôt, au ſentiment
» des Juriſconſultes : mais dans la
» ſituation où ſe trouvoit le fils, il
» falloit céder à la neceſſité. Com-
» me j'étois lié d'amitié avec lui de-
» puis quelques années, il vint me
» trouver d'un air triſte ; & après
» quelques propos généraux ſur le
» malheur des tems, il me deman-
» da ſi je ne pourrois pas engager le
» Roi à acheter ſa Bibliotheque
» pour M. le Dauphin, d'autant
» plus qu'il ne la croyoit pas tout-à-
» fait indigne de ce Prince, ſoit par
» le nombre & le choix des Livres,
» ſoit par l'élegance & la propreté.
» Je promis de faire en ſorte que la
» choſe fût propoſée au Roi, & à
» M. Colbert. Ce qui fut fait, mais
» ſans ſuccès. Car le Roi répondit
» qu'il avoit une Bibliotheque aſſez
» ample, dont Monſeigneur pour-
» roit faire uſage. M. de Thou n'a-
» yant rien à eſperer de ce côté-là,

» s'adressa à d'autres. Il ne trouva
» que des offres froides & modiques.
» La Bibliotheque fut long-tems ex-
» posée, & on ne put convenir de
» prix. M. de Thou mourut, &
» après sa mort à la honte de la lit-
» terature, les heritiers livrerent ce
» trésor à si bas prix, qu'ils n'en
» reçurent pas le tiers des cent mil-
» le livres qu'il en avoit coûté, seu-
» lement pour la reliure des livres,
» comme M. de Thou me l'avoit
» assuré. On vendit depuis en de-
» tail cette belle Bibliotheque, &
» j'en eus une partie qui servit beau-
» coup à orner la mienne. Je gemis
» toutefois, de ce qu'un si beau mo-
» nument ait péri pour les Lettres,
» & que le Testament de Jacques
» Auguste, non plus que les pré-
» cautions qu'il y apporta, ayent eu
» si peu d'effet pour la conservation
» de ce dépôt; » nous en avons la
liste faite par Joseph Quesnel. On y
comptoit plus de 8000. volumes tous
rares & curieux, tous recherchés
avec une excessive dépense, presque
tous composés des plus belles feüilles

triées de trois exemplaires, tous reliés en maroquin ou veau dorés. Il y avoit environ mille manuſcrits conſiderables, y compris ceux de Nicolas le Févre. Cette belle & riche Bibliotheque ayant été ainſi diſſipée, fut heureuſement raſſemblée par M. le Preſident de Menars; il retira de divers endroits tout ce qu'il en put retrouver, & la nomma déſormais *Bibliotheca Menarſiana*, comme on le voit par l'excellent Poëme de Santeüil. Enfin le Préſident de Menars la ceda à M. le Cardinal de Rohan, qui la poſſede aujourd'hui. A l'égard des manuſcrits, ils avoient paſſé à M. Colbert, & l'an 1730. le Roi acheta de M. le Marquis de Seignelai tous les MSS. de la Bibliotheque Colbertine, parmi leſquels ſont ceux qui avoient appartenu à M. de Thou, & qui ſont partie maintenant de la Bibliotheque Royale.

Nous croyons que l'on peut à préſent nous diſpenſer de parler des trois Lettres, que M. Buklei adreſſe à M. Mead Medecin du Roi d'Angleterre, & de la Préface de M. Cartes; le

tout pour rendre compte de cette édition Latine. Toutefois quelque ſoin que nous ayons apporté à ne rien omettre, s'il arrivoit qu'il fût encore neceſſaire d'en donner de nouvelles lumieres, nous pourrons y revenir à l'occaſion de la Traduction Françoiſe, qui va bientôt paroître. Si au contraire on trouve que nous nous ſommes trop étendus, on voudra bien faire attention que nous ne devions pas moins à la memoire du celebre Hiſtorien, digne d'occuper toutes les plumes, de recevoir toujours de nouveaux tributs d'éloges, de ceux même qu'il a le moins épargnés, & de ſe renouveller éternellement dans la poſterité, digne enfin par ſa probité, par ſa droiture, par ſes talens & par ſes vertus, d'être né dans des tems moins remplis de partialité, que ceux où il a vêcu, & d'en avoir composé l'Hiſtoire.

ARTICLE LXXXVI.

ELOGE HISTORIQUE, de M. Antoine Vallisneri.

AVant que de rendre compte au Public des Ouvrages de M. Vallisneri, dont le recüeil en trois volumes *in-folio* fut imprimé l'année passée à Venise, par les soins de son fils; nous croyons devoir l'instruire en peu de mots, de ce qui regarde sa personne; cette connoissance ne sera point inutile à ceux, qui voudront se mettre au fait de ses écrits, & de notre part nous devons ce tribut aux Sçavans, qui ont illustré la République des Lettres.

M. Vallisneri nâquit à *Tresilico* dans le Modenois, le 13. de May 1661. d'une illustre & ancienne Famille originaire de Parme, il fit ses premieres études à Modene sous les Jesuites, & son Professeur de Philosophie s'étant aperçu que celle d'Aristote, qu'il lui enseignoit, ne le satisfaisoit pas, lui conseilla à la fin

de ſon cours d'aller à Bologne, & d'y étudier la nouvelle Phyſique. Il le crut, & ſe jetta d'abord dans les Experiences & dans l'Anatomie, où il fit de fort grands progrès ſous la conduite du celebre *Marcel Malpighi*, auquel il avoit été recommandé par les Princes de la Maiſon d'Eſt. Le goût qu'il avoit pour ces ſciences, s'étoit manifeſté dès ſon enfance, ſes plus ordinaires amuſemens à cet âge, où l'on découvre ſi bien ſes inclinations & ſes talens, étoit de diſſequer des oiſeaux & des inſectes, pour en obſerver les parties internes. En 1684. il fut reçu Docteur en Medecine à Reggio, & retourna enſuite à Bologne pour y travailler dans les Hôpitaux. Il étudioit en même tems la Botanique, la Chirurgie, & la Chimie, mais l'Anatomie étoit toûjours ſa plus chere occupation.

Il y avoit alors quelque choſe de plus, qu'une émulation litteraire, entre MM. *Malpighi* & *Sbaraglia*, tous deux grands Maîtres dans les Sciences, qui ont la nature pour ob-

jet, & tous deux rivaux jusqu'à l'inimitié. Leurs disciples gardoient encore entr'eux moins de mesures, ils étoient presque tous les jours sur le point d'en venir aux mains. M. Vallisneri ne voulut pas entrer dans cette querelle, & le desir qu'il avoit de se rendre habile, l'engagea à profiter des leçons des deux Professeurs, sans jamais se declarer contre l'un ni contre l'autre; cette conduite lui attira l'estime & l'amitié de M. Malpighi, auquel il s'étoit particuliérement attaché, & dont il goûtoit beaucoup plus les sentimens, que ceux de son adversaire.

En 1687. le jeune Docteur passa à Venise, où il s'attacha à M. *Florio*, pour la Medecine pratique, à Jacques *Grandi* pour la Chirurgie, & la Chimie; & à Louis *Testi* son Compatriote, pour l'Anatomie: le dernier s'est rendu fameux par la découverte de plusieurs secrets très utiles dans la Medecine, & en particulier par celle du Sucre de lait. Vallisneri fit ensuite un tour à Padouë; & l'année suivante la réputation de

Pompée *Sacchi*, Auteur de *l'Iris febrium* l'attira à Parme.

Ce Docteur avoit entrepris de concilier les Anciens & les Modernes sur la Fiévre ; M. Vallisneri goûta d'abord ce projet, mais l'ayant examiné avec attention, il le jugea impratiquable. Son dessein étoit, après avoir fait quelque sejour à Parme, d'aller à Rome ; mais sa Famille souhaita qu'il se fixât dans sa Patrie, & qu'il y pratiquât la Medecine. Il y retourna donc en 1689. commença par y planter un Jardin de Simples ; & comme il aimoit fort la chasse, il y alloit souvent, mais la meilleure partie du tems, qu'il y employoit, se passoit à rechercher les plus rares productions de la nature, & il en revenoit ordinairement bien moins chargé de gibier, que de simples, de pierres, de champignons, d'insectes, & autres choses semblables. Il en usoit de même, quand il faisoit quelque voyage ; il anatomisoit ensuite tout ce qu'il avoit ainsi ramassé, & il sçavoit tirer du profit de ce que des yeux moins curieux &

moins clairvoyans que les ſiens, ne ſe ſeroient pas aviſés de regarder.

Il trouva l'Anatomie, que M. Malpighi avoit faite du vers à ſoye, & de pluſieurs autres inſectes, très juſte ; mais il prétendit avoir découvert pluſieurs erreurs dans les experiences de M. *Redi*, touchant la generation des inſectes, ce qui lui donna occaſion de compoſer ſur cette matiere deux dialogues, qui ſont de veritables traités. Le premier fut d'abord inſeré dans le premier tome de la *Galerie de Minerve*, de Jerome *Albizzi*, & le ſecond, dans le troiſiéme tome ; il adreſſa ce ſecond à M. Antoine *Magliabecchi*, un des plus ſçavans Hommes de ſon tems ; & ces deux Ouvrages le mirent en relation avec une bonne partie de ce qu'il y avoit en Europe de perſonnes verſées dans les Sciences naturelles. Il s'en faut pourtant bien, que tout le monde ait ſouſcrit à ſa critique contre M. Redi.

Les volumes ſuivans de la Galerie de Minerve, ſont remplis d'un très-

grand nombre d'obſervations de M. Vallisneri ; mais elles y ſont tellement defigurées par les fautes énormes d'impreſſion, que l'ignorance de l'Imprimeur & la négligence de l'Editeur y a laiſſées, qu'il ne voulut plus rien fournir à ce recüeil, lequel n'a été pouſſé que juſqu'au ſeptiéme volume. Cependant ſur la reputation de ſes Dialogues, on lui offrit dans l'Univerſité de Padouë une Chaire de Philoſophie experimentale, avec 350. florins d'honoraire : mais M. *Sacchi* répreſenta aux Réformateurs des Etudes de Padouë ; que le veritable talent de M. Vallisneri étoit la Medecine & l'Anatomie, & qu'il étoit plus à propos de lui donner la Chaire de la Medecine pratique, qu'il quittoit lui-même pour prendre celle de la Medecine ſpeculative.

On ſuivit ſon conſeil, & les proviſions de la Chaire vacante furent delivrées à M. Vallisneri le 26. Octobre 1700. Il commença l'exercice de ſon nouvel emploi par un diſcours Latin, dans lequel il entreprit

de prouver cette propoſition : *Studia recentiorum non evertunt veterem Medicinam, ſed confirmant.* Comme il ne vouloit point s'attirer les Partiſans des anciennes opinions, il y ménagea tellement ſes termes en relevant les avantages de la nouvelle Phyſique, qu'il furent très-contens de lui; mais ils s'apperçurent bien-tôt qu'il leur avoit donné le change; & qu'en faiſant ſemblant de ſe rendre mediateur entre les anciens & les nouveaux Philoſophes, il ſe declaroit en toute occaſion pour ceux-ci.

Ils en murmurerent, & bien-tôt des murmures ils paſſerent aux invectives & aux menaces; M. Valliſneri n'y oppoſa que des experiences contraires aux anciens ſyſtêmes; mais ſes démonſtrations ne faiſant qu'aigrir ſes adverſaires, il s'adreſſa à Frederic *Marcelli* Procurateur de S. Marc, un des Réformateurs des Etudes de Padouë, à qui il avoit obligation de ſon établiſſement; & lui manda que pour le bien de la paix, il étoit diſpoſé à s'en tenir dans ſes leçons publiques aux opinions anciennes, que

par-là il s'épargneroit bien de la peine, mais que les Etudes en souffriroient. Le Procurateur lui répondit qu'on ne l'avoit appellé à Padouë, que pour y corriger les anciennes erreurs, qu'il laissât dire ses envieux; & qu'il achevât ce qu'il avoit si heureusement commencé.

Cette réponse, & l'exemple de M. Malpighi, lequel avoit été exposé aux mêmes contradictions, & ne s'en étoit nullement mis en peine, le rassûrerent : peu à peu les esprits se calmerent; ceux même, que leur prévention n'aveugloit point; ouvrirent les yeux, & le celebre Anatomiste M. Jean B. *Morgagni* étant venu sur ces entrefaites professer l'Anatomie à Padouë; les nouveaux systemes apuyés de l'autorité de deux Hommes de cette réputation, prirent enfin le dessus.

Outre les leçons publiques, que M. Vallisneri donnoit exactement dans les Ecoles, sa maison étoit toujours ouverte à ceux qui vouloient s'instruire en particulier. Il visitoit aussi très assiduëment les Hopitaux;

il entretenoit un commerce reglé avec un grand nombre de Sçavans. Medecine, Botanique, Anatomie, Physique, Histoire naturelle; il étoit en toutes ces sciences l'ame des Academies d'Italie, & l'oracle, que les Etrangers même consultoient de toutes parts. Ses vacances étoient le tems de ses récoltes pour les experiences: la découverte qu'il fit dans son premier voyage, sur les montagnes des environs de Bologne, sur celles de Sessuolo, & de Reggio, & à la celebre mine de Soufre de *Scandiano*, ont été imprimées dans le septiéme tome de la Galerie de Minerve, & puis dans un recüeil separé par les soins de M. Albizzi.

Il entreprit un second voyage en 1704. sur l'Apennin, & il y fit de nouvelles découvertes, dont on a enrichi le second tome du suplément au Journal d'Italie. Il nous a lui-même apris dans son traité de l'origine des Fontaines plusieurs observations qu'il a faites au sujet des Sources, particulierement de celles, qui sont aux environs de Modene. Il

continua ſes courſes les années ſuivantes, & il ſe trouva enfin en état de compoſer un Cabinet de curioſités, le plus complet peut-être & le plus rare, qui ſoit en Italie, comme on le peut voir par le Catalogue, que nous en a donné l'Auteur de ſa Vie. Ce Catalogue eſt ſuivi d'une expoſition detaillée des principales découvertes, que M. Valliſneri a faites dans la nature : nous ne nous y arrêterons pas ici, parce qu'elles ſont répanduës dans les Ouvrages de l'Auteur, dont nous nous diſpoſons à donner des extraits fideles.

La réputation de ce grand Philoſophe croiſſant tous les jours, la Seigneurie lui augmenta en 1707. ſes appointemens de 50. florins. Deux ans après, le Comte Alexandre Borromée ayant quitté la ſeconde Chaire de la Medecine ſpeculative, qu'il rempliſſoit à Padouë, elle fut donnée à M. Valliſneri, & en 1711. il monta à la premiere par la mort de M. Dominique *Guglielmini*, qui en étoit en poſſeſſion. En 1713. il fut encore chargé de donner des leçons ſur

le pouls & les urines dans l'Hopital de Padouë ; en 1720. le Pape Clement XI. lui offrit la place de son premier Medecin, vacante par la mort de M. Lancisi; mais il remercia sa Sainteté, aussi-bien que le Roi de Sardaigne, qui avoit souhaité de l'avoir dans sa nouvelle Université de Turin.

En 1722. l'Empereur, à qui il avoit dedié son Livre *de la Generation*, l'honora du titre de Medecin de sa Chambre, & lui en envoya à Padouë le diplome conçu dans les termes les plus flatteurs ; & en 1728. le Duc de Modene son Souverain, le declara Chevalier, & voulut que cette qualité passât à tous ses descendans en ligne masculine.

Cependant ses ennemis ne discontinuoient point de l'attaquer ; mais ils changerent de batterie: àquoi bon, disoient-ils, perdre à la recherche de tant de minucies, un tems, qui devroit être tout employé à perfectionner l'art de la Medecine, & de quelle utilité peut-être pour la guerison du corps humain, l'Anatomie

des plus vils inſectes ? M. Malpighi avoit auſſi eſſuyé en ſon tems ces mêmes reproches, & y avoit répondu ſolidement ; ſon illuſtre diſciple, y oppoſa les raiſons & l'autorité de ce grand Homme, & celle de pluſieurs autres, qui ont tous tenu pour certain que les recherches, dont on lui faiſoit un crime, contribuent infiniment à la perfection de la Medecine.

On combattit enſuite quelques-uns de ſes ſyſtêmes, mais avec auſſi peu de ſuccès, & il y eut même de ſes adverſaires, qui retracterent ce qu'ils avoient avancé contre lui, & revinrent à ſon ſentiment. C'eſt ce que firent en particulier le *P. Tamburini*, Benedictin de la Congregation du Mont-Caſſin; le ſçavant Fortunat *Plembio*, dans un Livre qui a pour titre *Fundamenta Medicinæ* ; & M. Lanciſi dans le vingt-neuviéme tome des Journaux d'Italie art. 15. Philippes *del Torre*, Evêque d'Adria, & Antoine Maria Borromée, Clerc Régulier & depuis Evêque de *Capo d'Iſtria*, tous deux amis du Profeſſeur de Padouë, lui propoſerent quelques

doutes sur son traité de la Generation ; & furent très-satisfaits de la réponse qu'il leur fit. M. *Valler*, Secretaire de la royale Societé de Londres, lui en communiqua aussi sur ce qu'il avoit écrit des Vers cucurbites, de Teignes, &c. Mais nous n'avons point ce qu'il lui répondit ; la Lettre du docte Anglois est rapportée tout au long dans la Vie de M. Vallisneri ; & l'Ecrivain de cette Vie cherche dans les principes du Professeur Padouan ce qu'il doit avoir répondu.

Nous ne pousserons pas plus loin cet article, il nous meneroit au-delà des bornes. La même raison nous empêche de rapporter les éloges, que plusieurs Sçavans & beaux esprits ont donné à un Homme, que l'envie même respectoit, & qui étoit l'ame de la Litterature en Italie. Il en a reçu de toutes les parties de l'Europe, mais ses Ouvrages le loüeront beaucoup mieux que les Vers & la Prose de ses admirateurs. Il étoit de presque toutes les Academies d'Italie ; & dès l'année 1705. il avoit été

reçu dans la royale Societé de Londres.

Un Homme de ce merite laisse un grand vuide dans la République des Lettres ; & M. *Muratori*, qui y tient lui-même un rang si distingué, n'a pas fait difficulté de dire en aprenant sa mort, que ce vuide ne se rempliroit pas si-tôt. Ce fut le trentiéme jour de Janvier de l'année 1730. que l'Italie le perdit dans sa soixante-neuviéme année. Sa fin fut aussi édifiante, que sa Vie avoit été Chrétienne & réguliere. Les regrets des Sçavans furent proportionnés à l'estime, dont ils étoient penetrés pour lui, & à l'esperance qu'ils avoient conçuë de profiter encore quelque tems de ses lumieres : car quoi qu'il fût déja dans un âge assez avancé, la bonté de son temperament lui promettoit une plus longue vie ; d'ailleurs dans le genre d'étude, auquel il s'étoit appliqué, l'experience remplace avec usure, ce que les années emportent de la vigueur de la constitution.

ARTICLE LXXXVII.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs ſacrés & Eccleſiaſtiques, tome 4. in-quarto, *page* 772.

CE volume commence à la ſixiéme, & finit à la cinquante-ſeptiéme année du quatriéme ſiecle, avec le Concile de Beziers; on y trouve néanmoins des actes de quelques Martirs, qui ont ſouffert pluſieurs années après. L'Auteur ne reconnoît pour autentiques, ni les Actes du martyre de *S. Pierre Patriarche d'Alexandrie*, que Surius a traduit d'Anaſtaſe le Bibliothecaire; ni ceux de Metaphraſte, que le P. Combeſis nous a donnés, & regarde comme apocriphe la viſion de ce Saint au ſujet d'Arius. Il faut, ſelon lui, s'en tenir pour ce qui regarde ſa mort, à ce que nous en apprend Euſebe. Saint Pierre avoit composé pluſieurs Ouvrages, dont il ne nous reſte qu'un traité de la Pénitence en qua-

torze Canons, que le P. Labbe a insérés dans le premier tome de ses Conciles, & un quinziéme rapporté par Zonaras.

D. Ceillier remarque que la maniere méprisante, dont Socrate a parlé de *S. Methode Evêque, Docteur de l'Eglise & Martyr*; & le silence d'Eusebe à son sujet, n'ont point eu d'autre motif, que de ce qu'il s'étoit declaré ennemi d'Origene; & il prétend lui-même que ce Saint s'est trompé, en accusant le Prêtre d'Alexandrie d'avoir enseigné que les hommes ne ressusciteront point avec leur chair. Au sujet des *quarante Martyrs d'Arménie*, il dit que leurs Actes, tels qu'ils se trouvent dans Adon & dans Bollandus, sont peu dignes de foi, puisqu'en beaucoup d'endroits ils sont contraires à ce que S. Basile & d'autres Peres en ont écrit; mais qu'ils peuvent passer pour autentiques à l'égard des noms propres des Saints, les falsifications de ce genre étant très rares.

Il passe legerement sur les Actes du martyre de *Saint Sebastien*, quoiqu'il commence

commence par dire que ces Actes meritent une attention particuliere. » Ils ſont, ajoûte-t-il, beaux, pleins » d'eſprit, bien circonſtanciés, & » paroiſſent avoir été écrits avant la » fin du quatriéme ſiecle. Mais il » faut que l'Auteur ait eu de mau- » vais Memoires, ou qu'il ait lui- » même ajoûté aux Originaux; car » on trouve dans ces Actes un grand » nombre de faits, qui ſont inſoû- » tenables; & il dit à peu près la même choſe de ceux du Martyre de *S. Quentin.* Il avoue qu'ils ſont très-bien écrits; » mais on remarque, » dit-il, que l'Auteur ajoûte ſou- » vent à l'Original, & qu'en quel- » ques endroits il ne s'appuye que » ſur le bruit commun. Il eſt viſible » d'ailleurs par la longueur & l'af- » fectation des diſcours, qu'il fait » tenir au Saint, & par le prodi- » gieux nombre de miracles qu'il » lui attribue, qu'il a plus penſé à » la rendre merveilleuſe que croya- » ble. « Les Actes de *S. Denis de Paris* & de *S. Janvier & ſes compagnons* ne lui paroiſſent pas avoir plus d'autorité.

Le Grand Constantin premier Empereur Chrétien tient un rang distingué parmi les Auteurs Ecclésiastiques du quatriéme siecle, & plusieurs de ceux, à qui on a donné ce nom, ont moins écrit en faveur de l'Eglise, que ce Prince, qui n'étoit même encore que Proselyte. Notre Auteur rapporte, après Eusebe, que sentant approcher sa fin, il se résolut de demander le Baptême, se jetta par terre, confessa ses pechez, en demanda pardon à Dieu, puis reçut l'imposition des mains pour être admis au rang des Catéchumenes, & peu de tems après fut baptisé par Eusebe de Nicomedie. Ceux qui tiennent encore pour l'ancienne opinion, suivant laquelle Constantin reçut le Baptême à Rome des mains de S. Sylvestre, seront sans doute un peu picqués de ce que notre Auteur n'a seulement pas daigné la refuter, ni même faire mention de leur sentiment, auquel de leur côté ils ne paroissent pas disposés à renoncer. On pouvoit s'attendre aussi que Dom Ceillier parleroit du culte, que l'on a rendu dans quelques Eglises à cet Empereur.

Les Ecrits de Conſtantin ſont des Diſcours, des Lettres & des Edits, ou d'autres reſcrits, ſoit en faveur de la Religion Chrétienne, ſoit contre les heretiques & les Juifs, ou pour d'autres ſujets particuliers. En effet, ce Prince, du moment qu'il ſe déclara adorateur du vrai Dieu, devint l'Apôtre de ſon Empire, & le Prédicateur de ſa Cour. Il compoſoit des Diſcours pour prouver la verité de la Religion Chrétienne, & les prononçoit en preſence d'un grand nombre de perſonnes : Dom Ceillier nous donne d'après Euſebe une idée de ces Diſcours, & ajoûte que l'Empereur faiſoit paroître dans cette action une modeſtie, une gravité & une humilité, qu'on ne ſe laſſoit point d'admirer, & un recueillement, qui faiſoit voir combien il étoit penetré des grandes veritez qu'il prêchoit. Il prétend neanmoins que pour l'ordinaire il n'en tiroit gueres d'autre fruit que des applaudiſſemens. Euſebe nous a conſervé un de ces Diſcours, dont on trouvera ici l'analyſe.

Dom Ceillier entre dans un plus

grand détail encore ſur ce qui regarde les Lettres, les Edits & les autres reſcrits de Conſtantin. Ces deux articles ſont très inſtructifs & très intereſſans. Il montre enſuite la ſuppoſition de la prétenduë donation, qui rendoit le Pape S. Sylveſtre maître abſolu de Rome : Puis venant au jugement que l'on peut porter de tous ces Ecrits,
» on voit, dit-il, par les monumens,
» qui nous reſtent de ce Prince, qu'il
» joignoit à un eſprit vif & ardent
» beaucoup de prudence & de pene-
» tration, & qu'il n'étoit pas étran-
» ger dans les queſtions de Theolo-
» gie les plus ſublimes, comme eſt
» celle de la divinité du Verbe ;
» mais on croit qu'il n'a pas écrit
» ſeul ce que nous en trouvons dans
» ſes Lettres. Il avoit de l'érudition
» & de l'éloquence, mais peu de
» méthode & peu de ſuite. Son
» ſtile dans quelques-unes de ſes
» Lettres ſent le déclamateur & pa-
» roît trop affecté, mais on y voit
» de même que dans ſes Edits, qu'il
» avoit un zele ardent pour l'unité
» de l'Egliſe, & la pureté de ſa foy,

» une tendre pieté envers Dieu, une
» horreur extrême des ſchiſmes &
» des hereſies, un grand reſpect pour
» les Evêques, les Prêtres & les au-
» tres Miniſtres de l'Egliſe, comme
» auſſi pour les Saints Solitaires, &
» les Vierges conſacrées à Dieu.

L'Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de *S. Euſtathe Evêque d'Antioche*, *Confeſſeur du nom & de la divinité de Jeſus-Chriſt*, qui remplit le ſeptiéme Chapitre eſt fort bien traitée : Il faut voir ſur tout l'Analyſe du Livre contre la Pythoniſſe. Dom Ceillier prétend, contre Sozomene, que ce ne fut pas le Concile de Nicée, qui transfera le S. Evêque de l'Egliſe de Berée à celle d'Antioche.

Le Chapitre ſuivant diſtribué en vingt-un Articles ne traite que d'*Euſebe Evêque de Ceſarée.* » Quelque
» celebre, dit notre Auteur, qu'ait
» été Euſebe dans l'Egliſe, ſoit par
» l'Hiſtoire qu'il en a faite, ſoit par
» la ſolidité & le grand nombre de
» ſes autres Ecrits, il ſemble que les
» anciens ſe ſoient peu intereſſez à
» nous le faire connoître. Acace ſon

» Disciple est le seul que nous sça-
» chions, qui en ait écrit la Vie ; en-
» core n'est-elle pas venuë jusqu'à
» nous ; ensorte qu'on ne sçait rien
» de sa famille, ni du lieu de sa nais-
» sance. « Ses Ouvrages n'ont gueres moins souffert de l'injure des tems, ou de la negligence des hommes, car » quoiqu'il nous en reste
» un assez grand nombre, il est cer-
» tain que nous en avons perdu beau-
» coup davantage, puis qu'outre que
» nous n'avons pas même tous ceux,
» dont S. Jerôme nous a laissé le
» Catalogue ; ce Pere nous assûre
» qu'Eusebe en avoit composé une
» infinité d'autres, dont il ne parle point. «

Cependant comme rien n'échape à la penetration & aux infatigables recherches de Dom Ceillier, il a recueilli avec tant de soin tout ce qu'il a pu trouver dans les divers monumens de l'antiquité Ecclesiastique, qui eût le moindre rapport à Eusebe, qu'on peut s'assûrer qu'après lui on ne découvrira rien, ni des circonstances de la vie de ce grand homme, ni

de ce qui concerne ses Ecrits. Nous ne le suivrons pas dans tout ce qu'il nous en dit, nous nous contenterons de faire quelques remarques sur les endroits, qui nous paroîtront plus dignes d'attention.

Nous n'avons plus la *Chronique* d'Eusebe en Grec ; Joseph Scaliger, si nous en croyons notre Auteur, n'a fait que d'inutiles efforts pour la rétablir en ramassant les fragments dispersés qu'il en a trouvés dans les Ecrits des anciens. S. Jerôme avoit traduit tout l'Ouvrage en Latin, mais en se donnant la liberté d'y ajoûter du sien ; & comme tous les Latins, qui sont venus après lui, se sont servis de sa traduction, & ne se sont gueres attachés qu'à la seconde Partie, que Marianus Scotus a inserée toute entiere dans sa Chronique ; ils ont tellement negligé la premiere, qu'elle n'existe plus que fort imparfaite. Tel a été le sort d'un Ouvrage, qui a reçû les plus grands éloges de tous ceux, qui l'avoient eu entre les mains.

Les Livres *de la Préparation & de la Démonstration évangelique*, le

plus grand corps de controverse, & le plus achevé que nous ayions des anciens, se sont mieux conservés; il ne nous manque que les dix derniers Livres de la Démonstration, que Scaliger assûroit être dans la Bibliotheque du Vatican. Dom Ceillier croit qu'il s'est trompé. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore verifié un fait de cette importance, & pour lequel il ne faut que des yeux. Eusebe avoit déja donné dans sa Chronique une Histoire de l'Eglise, mais trop succincte, & confonduë avec quantité de faits, qui n'y avoient aucun rapport. Il a donc entrepris de traiter à part ce grand sujet; & son *Histoire Ecclesiastique est* celui de tous ses Ouvrages qui l'a rendu plus celebre. Dom Ceillier ne laisse pas d'y relever plusieurs fautes. Il soupçonne sur tout l'Auteur d'avoir cru trop legerement ce que rapporte Hégesippe de la vie & du martyre de S. Jacques premier Evêque de Jerusalem. » Il y a, dit-il, » dans ce recit diverses circonstan- » ces qui paroissent peu soûtenables; » par exemple, que S. Jacques avoit

» ſeul permiſſion d'entrer dans le
» Sanctuaire du Temple. On ſçait
» qu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre
» des Juifs, qui eût ce privilege, ſeu-
» lement une fois l'an ; & S. Jac-
» ques, bien loin d'être Grand-Prê-
» tre, n'étoit pas même de la Tribu
» de Levi. « Rien auſſi ne lui paroît moins vrai-ſemblable que ce que le même Hegeſippe a écrit du martyre de cet Apôtre ; mais ſes raiſons, dont la principale eſt l'autorité de Joſephe, qui raconte la choſe autrement, ne paroîtront peut-être pas convainquantes.

Ce que notre Auteur examine avec plus de ſoin dans l'Hiſtoire d'Euſebe, eſt ce qui regarde les *Therapeutes*, dont Philon a écrit la Vie, & qu'Euſebe a cru avoir été Chrétiens. Dom Ceillier n'eſt pas de ce ſentiment, & fait voir, 1°. Que la conformité de mœurs des Therapeutes avec les Chrétiens ne prouve rien. 2°. Que les *Eſſéens* ou *Eſſeniens* avoient embraſſé à peu près le même genre de vie que les Therapeutes, & que neanmoins perſonne ne s'eſt aviſé de dire

qu'ils étoient Chrétiens. 3°. Que les Therapeutes avoient quantité d'uſages entierement contraires à l'eſprit & aux pratiques de notre Religion. 4°. Que la maniere, dont Philon parle de ces Philoſophes, prouve qu'ils étoient Juifs de Religion. Il remarque enſuite que le ſilence des premiers Peres de l'Egliſe ſur les Therapeutes eſt une preuve contre Euſebe beaucoup plus forte, que l'autorité de cet Hiſtorien & de ceux, qui l'ont ſuivi. Enfin il conclut de l'idée que Philon & Joſephe nous donnent de ces Philoſophes, qu'ils faiſoient une eſpece d'Eſſeniens, l'un & l'autre ayant diſtingué ceux-ci en deux Claſſes, dont la premiere connuë ſous le nom d'Eſſéens s'appliquoit aux exercices du corps, & le ſecond, qui étoient les Therapeutes, menoit une vie toute contemplative. A l'égard des fautes qui ont échapé à Euſebe au ſujet des premiers Evêques de Rome, on ne doit pas en être ſurpris, dit nôtre Auteur, cet Hiſtorien paroît avoir été peu inſtruit de ce qui regardoit l'Occident, & n'avoir preſque connu

des Ecrivains Latins, que ceux, qui avoient écrit, ou qu'on avoit traduits en Grec.

Dom Ceillier ne juge pas aussi favorablement de *la Vie de Constantin*, que de l'Histoire Ecclesiastique. Eusebe, dit-il, » s'y attache assez scrupuleusement à l'ordre Chronologique pour les faits, mais il omet souvent des circonstances très-importantes... Le style pour être plus orné & plus fleuri, n'en est ni plus beau, ni plus agreable; il est diffus, & convient mieux à un Orateur qu'à un Historien. « C'est d'après Socrate & Photius qu'il en porte ce Jugement, mais sur ce que ce dernier accuse Eusebe d'y avoir dissimulé tout ce qui regarde Arius & ses Partisans, Dom Ceillier semble vouloir un peu l'excuser en observant qu'il a été également reservé en d'autres occasions semblables, où il est certain qu'il ne prenoit aucun interêt particulier, & parce qu'il déclare que son dessein étant de ne mettre devant les yeux des fideles que ce qui pouvoit relever l'honneur

de nôtre Religion, il s'abſtiendra de rapporter les querelles & les diſputes des Evêques. Mais en tirant le rideau ſur ces faits, il ne falloit pas faire entendre que l'Arianiſme n'étoit qu'un different entre Arius & ſon Archevêque, & Photius a eu raiſon de lui reprocher de l'avoir fait.

On a cru long-tems que les *Commentaires d'*Euſebe *ſur les Pſeaumes* étoient perdus dès le huitiéme ſiécle, Photius n'en ayant point parlé. Nôtre Auteur ne doute pourtant pas que D. Bernard de Montfaucon n'en ait retrouvé la meilleure partie, c'eſt-à-dire, juſqu'au CXVIII. Pſeaume. Saint Euſebe de Verceil avoit traduit en Latin cet Ouvrage, en y retranchant tout ce qui pouvoit favoriſer l'Arianiſme; on pourra voir s'il y a quelque choſe de ſemblable dans l'édition du ſçavant Benedictin. Dom Ceillier, qui fait un grand éloge de ces Commentaires, ſe contente d'obſerver que l'Auteur y ſuit communément Origenes.

Le P. Sirmond nous a donné *qua-*

torze Opuſcules d'Euſebe ; nôtre Auteur croit qu'ils ſont veritablement de cet Evêque ; il prétend qu'on l'y reconnoît par tout, principalement à ſa façon de s'exprimer ſur la nature du Fils de Dieu ; & il refute M. de Tillemont & quelques autres, qui ont attribué le ſecond à Acace ſon Diſciple. Cependant comme aucun des Anciens n'en a fait honneur à Euſebe, nôtre Auteur, après en avoir fait une Analyſe fort exacte, a jugé à propos de mettre dans un article à part tout ce qu'ils renferment de remarquable, pour ne rien mêler, dit-il, d'incertain dans l'expoſition qu'il fera de la doctrine de l'Evêque de Ceſarée.

Il y a des choſes fort curieuſes dans l'Article XIV. qui traite *des Canons Evangeliques* d'Euſebe ; *de l'Ouvrage ſur les endroits des Evangiles, qui paroiſſent ſe contredire ; de ſes Livres ou Réponſes à Marin*, & *de ſes Eglogues Prophetiques*. D. Ceillier, après avoir expliqué ce que c'eſt que les Canons Evangeliques, obſerve qu'Euſebe eſt le premier Auteur de

ce genre d'Ouvrage, quoique saint Jerôme ait dit qu'il composa ses Canons à l'imitation de ceux d'*Ammone*: en effet, il fait voir que le plan des uns est tout different de celui des autres. Les Eglogues Prophetiques, où l'on reconnoît Eusebe à ses expressions peu correctes sur la nature du Fils de Dieu, se conservent dans un MS. Grec de la Bibliotheque de Vienne, que M. Lambecius se disposoit à donner au Public, lorsqu'il mourut: ce sont toutes les Propheties, qui regardent J. C. avec leur explication. L'Ouvrage est divisé en quatre Livres; mais le premier & la moitié du second Chapitre manquent au premier dans le MS. de Vienne.

L'Article de la *Lettre à Constantia*, nous aprend que les Ariens étoient regardez comme ayant été les Précurseurs des Iconoclastes. Car cette Lettre ayant été produite par ceux-ci dans le second Concile de Nicée, le Concile répondit, qu'elle ne prouvoit rien, parce qu'elle venoit d'un Arien; à quoi il ajoûta, que ceux, qui ne reconnoissoient qu'une nature en J. C.

comme faiſoient les Ariens, étoient generalement ennemis des ſaintes Images.

Comme le but de notre Auteur en nous donnant le précis de la doctrine des Ecrivains Eccleſiaſtiques, eſt de former une chaîne de la tradition de l'Egliſe, il n'en exclut point ceux, qui ont erré ſur quelques points particuliers, ſoient qu'ils ayent été condamnez, ſoit qu'ils ne l'ayent pas été: il ſe contente d'avertir en quoi leur témoignage n'eſt pas recevable. De cette ſorte ces ſeuls articles, qui ſont ordinairement très-bien travaillez, & où toutes les matieres ſont diſtinguées & marquées à la marge, nous donnent une ſuite fort exacte de la tradition. D. Ceillier en examinant la doctrine d'Euſebe ſur l'Ecriture-Sainte, obſerve que cet Ecrivain n'a point fait de Catalogue ſuivi des Livres de l'Ancien Teſtament, au moins que nous ſçachions, & qu'il paroît s'en être tenu à ceux de Meliton & d'Origenes; qu'il cite néanmoins comme divin *le Livre de la Sageſſe*, & qu'il l'attribuë à Salomon,

ce que n'ont point fait, ni Meliton, ni Origenes. Quant aux Livres du nouveau Teſtament, il en diſtingue deux claſſes, les uns, qui étoient generalement reçûs, & les autres, dont l'autorité étoit encore douteuſe. Il place dans le premier ordre *les quatre Evangiles*, *les Actes des Apôtres*, *les Epîtres de ſaint Paul*, dont il ne détermine point le nombre, *la premiere de ſaint Jean*, *la premiere de S. Pierre*, & ſi l'on veut encore, ajoûte-t-il, *l'Apocalypſe de ſaint Jean*. Il ſuppoſe qu'avant la traduction des Septante, il y en avoit une Grecque *du Pentateuque*, où Platon, Pythagore, & les autres Grecs avoient puiſé pluſieurs connoiſſances: il poſe pour certain, que tous les *Pſeaumes* ne ſont point de David, & que c'eſt pour cela qu'on les a intitulés ſimplement, *le Livre des Pſeaumes.* Notre Auteur eſtime que la raiſon qu'Euſebe a eu pour penſer ainſi, eſt qu'il a été perſuadé que les titres de chaque Pſeaume faiſoient partie de l'Ecriture, & par conſéquent qu'on devoit les attribuer à ceux, dont le nom y étoit marqué.

Si on en croit notre Auteur, le second Concile de Nicée n'a jugé Eusebe Arien, que par son attachement au parti de ces Hérétiques ; car il est certain, dit-il, que dans sa Démonstration Evangelique Tome IV. p. 165. il reconnoît deux natures en J. C. Il dit ailleurs, qu'au moment de la mort de ce divin Sauveur, le Verbe se sépara de son corps, « ce qu'il » faut entendre, qu'il parut que » son ame en fut séparée. » Sa preuve c'est qu'Eusebe appelle le corps mort de Jesus-Christ le corps du Verbe. Sa doctrine sur la Prédestination, est que Dieu ayant prévû ceux, qui devoient être bons ou mauvais, suivant le choix qu'ils feroient du bien ou du mal, il a prédestiné les uns & reprouvé les autres, avant même qu'ils fussent nez. Mais en fondant ainsi la prédestination sur la prescience des merites, il établit clairement que ces merites nous sont tellement propres, qu'ils sont en même tems l'effet de la grace, que Dieu donne également à tous ; de sorte qu'il approprie aux hommes les

premiers pas, ou les premiers désirs, qui les portent vers Dieu.

Nôtre Auteur avouë que le plus grand nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, sur-tout, parmi les Grecs, ont condamné la doctrine d'Eusebe sur la divinité du Fils; mais il lui semble que le respect dû aux grands hommes, & le penchant que nous sentons comme naturellement à excuser leurs fautes, auroient dû engager ses Censeurs à ne le juger si rigoureusement sur ce point, qu'après avoir essayé de le justifier, en expliquant des expressions trop dures, par d'autres plus orthodoxes. Mais le sçavant Benedictin en accusant le grand nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, & le second Concile de Nicée, de précipitation dans leur jugement, ne tombe-t-il pas dans le même défaut? D'ailleurs a-t-il bien fait reflexion à la conduite des Sectaires, & sur-tout des Chefs de parti, qui ne font pas difficulté de s'expliquer quelquefois d'une maniere orthodoxe, même sur les points contestés, pour se mettre à couvert

des foudres de l'Eglise, ou pour tromper ceux, qui ne se donnent pas la peine de les confronter avec eux-mêmes pour les surprendre en contradiction.

Si Eusebe, dit-il, eut quelque part à la déposition de saint Athanase d'Alexandrie, & de saint Eustathe d'Antioche, « rien n'empêche de » croire que ce ne fut qu'après avoir » été trompé lui-même par leurs » ennemis. On voit à la verité dans » toute sa conduite à leur égard bien » des foiblesses, mais de ces foi- » blesses, dont les Saints mêmes ne » sont pas exempts. L'empereur Con- » stantin, qui n'avoit en vûë que le » bien de l'Eglise, & la pureté de » la doctrine, ne se laissa-t-il pas » surprendre ? » Ce n'est point de la maniere, dont Eusebe se comporta dans l'affaire particuliere de saint Athanase, & dans celle de saint Eustathe, que nous tirons la preuve de son Arianisme : nous ne pouvons néanmoins nous empêcher d'observer qu'il est difficile de se persuader qu'un Prélat aussi éclairé que

lui ſe ſoit laiſſé tromper par les artifices groſſiers des ennemis d'Athanaſe & d'Euſtathe : la calomnie dévoilée au Concile de Tyr ne ſuffiſoit-elle pas pour le mettre en garde contre ſes Auteurs ? D'ailleurs l'acharnement avec lequel il pourſuivit lui-même ces deux grands Défenſeurs de la Foi de Nicée, ſes indignes manœuvres dans tout le cours de cette affaire, que D. Ceillier rapporte lui-même aſſez au long, peuvent-ils bien être regardés comme de ces foibleſſes, dont les Saints ne ſont pas exempts ? Et ſi Conſtantin fut ſéduit par les Partiſans d'Arius, toute l'Antiquité n'a-t-elle pas jugé que rien n'y avoit plus contribué, que le grand crédit de l'Evêque de Céſarée ſur l'eſprit de cet Empereur ?

Cependant nous conviendrons, ſi on le veut, que ſi Euſebe fût mort immédiatement après le Concile de Nicée, ſes écrits n'auroient rien, qui ne fût ſuſceptible d'un ſens orthodoxe ſur la divinité du Fils, ceux même qu'il a compoſés depuis ; & qu'on y trouve toute la foi & la doc-

trine du consubstantiel : mais il a constamment rejetté ce terme, qui renfermoit la décision de l'Eglise ; le grand nombre des Ecrivains Ecclesiastiques a donc eu raison de le regarder comme un ennemi du Concile, & de croire qu'il y avoit signé de mauvaise foi le consubstantiel. Il » est vrai que « comme il n'y a pas de » plus grand crime que de rompre les » liens de la charité, soit par le schis» me, soit par l'heresie, ce n'en est pas » un moindre, d'en accuser un inno» cent. » Mais peut-il y avoir du crime à accuser un homme d'avoir été Arien avec un Concile général & le plus grand nombre des Auteurs Ecclesiastiques, & n'y-a-t-il pas au moins de la témerité à le vouloir justifier contre de pareilles autoritez !

Qu'Eusebe soit mort exterieurement dans la communion de l'Eglise, cela ne prouve encore rien en sa faveur. L'Eglise ne juge pas toûjours à propos d'anathematiser personnellement tous ceux, qui se revoltent contre ses décisions ; J. C. nous

a ordonné de regarder comme des Payens & des Publicains, non pas préciſément ceux que l'Egliſe a nommément retranchés de ſon corps, mais generalement tous ceux, qui ne l'écoutent pas : cette regle eſt plus ſûre que l'évidence qu'exige notre Auteur de *l'Hereticité* d'un Ecrivain pour le condamner, & l'autorité de quelques Martyrologes, qui ont mis Euſebe au nombre des Saints, ne l'emportera jamais contre celle d'un Concile œcumenique, qui a rejetté ſon temoignage comme celui d'un Arien. Combien de Sectaires ont été canoniſés par des Egliſes particulieres, ou qui ne les connoiſſoient que par leur bel endroit, ou qui étoient malheureuſement engagées dans leur parti ? Au reſte, nous ſommes bien éloignés de penſer que l'intention de D. Ceillier en voulant juſtifier le ſçavant Evêque de Céſarée, n'a pas été fort droite ; nous penſons comme lui, que ſes erreurs ſur le Saint-Eſprit peuvent lui être pardonnées, parce que l'Egliſe n'avoit pas encore prononcé ſur cet Article;

mais il n'a pas fait aſſez reflexion ſans doute aux conſéquences qu'on peut tirer & qu'on tire tous les jours des principes qu'il établit, & que ce n'eſt pas une vraye charité, mais ou un défaut de lumiere, ou un entêtement inexcuſable, qui porte à excuſer ceux, qui ne ſont pas ſoumis à l'Egliſe.

Il y a une grande difference entre Euſebe de Céſarée, & *Oſius Evêque de Cordouë*; & on ne peut ſçavoir trop de gré à nôtre Auteur de la maniere, dont il parle de celui-ci. Il rapporte fidelement tout ce qui s'eſt dit pour ou contre ce grand Prélat, dont les vertus & les travaux Apoſtoliques pour la gloire du Fils de Dieu, intereſſent tous les bons Catholiques à ne le point trouver ſi coupable que quelques-uns l'ont crû; & ils verront ici avec plaiſir tout ce qui peut ſervir à conſtater la pureté de ſa foi, la ſainteté de ſes mœurs, & à prouver que s'il eſt tombé par foibleſſe, il n'a point differé à ſe relever.

Les douze derniers Chapitres de

ce volume traitent de tous les Conciles & Conciliabules, qui se sont tenus dans l'espace du tems, dont il nous donne l'Histoire. L'Auteur en parlant de celui d'Alexandrie, assemblé par Osius en 324. remarque que Baronius l'a qualifié de Concile géneral, trompé par une leçon défectueuse du texte de saint Athanase, que l'on a corrigée dans la nouvelle édition des Oeuvres de ce Pere. Il prouve fort bien que les Légats du Pape Sylvestre ont présidé au Concile de Nicée & au Concile de Sardique, & que les Orientaux assemblés à Constantinople en 552. ont reconnu que la même chose est arrivée dans les trois conciles œcumeniques, qui ont suivi ceux-ci. En effet Osius est nommé le premier dans les souscriptions du Concile de Nicée, & Socrate le met à la tête des Evêques, qui y assisterent; honneur qu'il n'auroit pas reçû, s'il n'avoit été Légat du saint siege. Et si quelques Anciens ont nommé Eustathe d'Antioche, le premier du Concile, le Chef des Evêques assemblés à Nicêe; ils lui donnerent

nerent ce titre, dit nôtre Auteur, ſoit à cauſe du merite de ſa perſonne, ſoit à cauſe de la dignité de ſon ſiege : mais cette derniere raiſon ne nous paroît pas légitime, parce que l'Evêque d'Alexandrie, ſi on avoit eu égard à la dignité du Siege, devoit préceder celui d'Antioche.

ARTICLE LXXXVIII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Inſcriptions & belles Lettres, avec les Memoires de Litterature tirés des Regiſtres de cette Academie depuis l'année 1726. *juſques & compris l'année* 1730. *Tome ſeptiéme, Vol. in-quarto, à* Paris de l'Imprimerie Royale, 1733.

CE ſeptiéme Volume ſemblable à ceux, qui l'ont précedé, contient un grand nombre d'extraits de Diſſertations, & beaucoup de Diſſertations entieres ſur divers ſujets de Litterature. Si pluſieurs de ces ſujets n'intereſſent que mediocrement les Lecteurs, qui ne cherchent que de l'a-

musement, les Sçavans, qui aiment les recherches & l'érudition, en jugeront autrement. Nous rendrons compte de tout le Volume; mais la matiere est si abondante, que nous serons obligés de la partager. Nous allons commencer par les extraits contenus dans ce Volume.

Suite du Traité des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la creation du monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Dans la premiere Partie de cette Dissertation, qui est rapportée dans le cinquiéme Volume, M. l'Abbé de Fontenu fait l'énumeration des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la creation du monde jusqu'à la sortie des Israëlites du desert. Dans cette seconde Partie il traite des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la naissance de Jesus Christ. Les premiers qui se presentent, sont ceux que Balaam fit élever sur les trois principales éminences du Mont Abarim; car quoi qu'on puisse dire de la mauvaise intention de ce Prophete avare & ambitieux, M. l'Abbé de Fontenu prouve que

c'étoit au vrai Dieu, & non aux fausses Divinités de Moab & de Madian, qu'il adressoit ses vœux & ses sacrifices, quoique d'ailleurs les ceremonies qu'il employa, parussent tenir un peu de l'idolatrie & de la magie. On parle ensuite des divers Autels que les Israëlites dresserent dans la terre promise; car quoiqu'il fût défendu d'offrir des Sacrifices ailleurs que sur l'Autel des Holocaustes, cette défense souffroit quelques exceptions, sur-tout lorsque Dieu lui-même en dispensoit. C'est ainsi que furent dressés deux Autels, l'un sur les bords du Jourdain, & l'autre sur le mont Hebal, sans parler de plusieurs autres, dont il est fait mention dans l'Ecriture-Sainte. M. l'Abbé de Fontenu en donne un détail fort exact, & semble n'avoir rien voulu laisser à désirer sur cette matiere.

Du rapport de la Magie avec la Theologie Payenne. Monsieur Bo-
» namy, Auteur de cette Dis-
» sertation, n'a entrepris de parler, ni du pouvoir de la Magie, ni des effets surprenans qu'on lui

» attribuoit, moins encore des cri-
» mes qu'elle obligeoit de commet-
» tre. Tous ces Articles ont fait la
» matiere de plusieurs Traités, sou-
» vent aussi frivoles que dangereux. »
Il se borne à examiner le rapport & la liaison que la Magie avoit avec la Theologie Payenne, & à prouver qu'elles avoient le même principe. Pour donner plus de clarté à son sujet, l'Auteur distingue deux sortes de Magie, la *Theurgique* & la *Goëtique*: La premiere étoit, selon les Payens, » un art divin, qui n'avoit
» pour but que de perfectionner l'es-
» prit & de rendre l'ame plus pure;
» & ceux qui étoient assez heureux
» pour parvenir à *l'Autopsie*, état, où
» l'on avoit un commerce intime avec
» les Divinités; se croyoient revêtus
» de toute leur puissance. » L'appareil de cette Magie étoit conforme à la grande idée qu'on en avoit; au contraire, la Magie Goëtique étoit un art détestable, où l'on n'avoit commerce qu'avec les mauvais Démons, & qui ne tendoit qu'à nuire & à porter au crime. Elle ne faisoit

ſes operations que dans des lieux ſouterrains. Il falloit des Victimes noires & des oſſemens de morts. Il falloit même quelquefois égorger des enfans. On y ajoûtoit des paroles, & ſi les paroles ne ſuffiſoient pas, on avoit recours aux herbes; & toutes les cérémonies étoient ſi compliquées, qu'il étoit difficile de n'en pas omettre quelqu'une d'eſſentielle, ce qui faiſoit échoüer toute l'operation.

Mais quel rapport ces deux ſortes de Magie avoient-elles avec la Theologie Payenne? C'eſt que, ſelon M. Bonamy, les Payens reconnoiſſant des Dieux vertueux, celeſtes, bienfaiſans, & des Dieux infernaux vicieux & malfaiſans; avoient auſſi des manieres differentes de les honorer: or on trouve une grande conformité entre les diverſes cérémonies, ſoit de la Magie Theurgique, ſoit de la Goëtique, & celles dont les Payens ſe ſervoient pour honorer, ſoit les Dieux bienfaiſans, ſoit les Dieux malfaiſans. On peut même dire que ces cérémonies ſont ſouvent les mêmes.

De l'origine de l'équitation dans la Grece. Cet extrait contient quelques reflexions de M. l'Abbé Sallier sur l'origine de l'équitation, c'est-à-dire, l'art de monter à cheval. Comme il en trouve des traces dans les plus anciens Auteurs que nous ayons, il ne doute pas que cet usage ne soit aussi de l'antiquité la plus reculée.

Remarques sur les fondemens historiques de la fable de Bellerophon, & sur la maniere de l'expliquer. M. Freret supposant que les évenemens historiques des tems heroïques ont quelque fondement dans la verité, & qu'il n'est pas impossible de les ramener à des faits simples & purement historiques, examine comment on peut expliquer la fable de Bellerophon, son passage de la Grece dans la Lycie, en traversant la mer monté sur le cheval Pegase, ses combats contre la Chimere, & la défaite de ce monstre par le secours du même cheval aîlé. Homere dans l'Histoire de Bellerophon, ne fait aucune mention du cheval Pegase. Hesiode en parle, mais il ne dit pas qu'il ait servi de

monture à Bellerophon. Pindare est le premier qui ait fait monter ce Heros sur Pegase ; & Euripide a adopté l'idée de Pindare. Mais comme le premier objet de cette fiction a été de fournir à Bellerophon un moyen de traverser la mer pour abandonner la Grece, M. Freret croit que la fable doit s'expliquer de la navigation. Ainsi le Pegase de Pindare n'est autre chose qu'un vaisseau dont Bellerophon s'empara, tandis que ceux qui le montoient étoient descendus à terre, & la bride que Minerve lui donna moyen de mettre à Pegase, un gouvernail qu'il fit. Peut-être encore ce vaisseau avoit-il à la prouë, suivant l'usage des Anciens, la figure d'un cheval. La Chimere que Bellerophon vainquit, pouvoit être, suivant la même idée, une Flotte, dont les vaisseaux portoient des représentations de divers animaux, comme de Serpent, de Lion, & de Chévre. M. Freret confirme ces conjectures par diverses observations sçavantes & curieuses.

Reflexions sur les voyages de Persée ; & sur son combat avec Phinée. Il est encore ici question du Pegase, & M. l'Abbé Banier transforme, comme dans la Dissertation précedente ; le Cheval aîlé en vaisseau. Il y ajoûte plusieurs observations sur Meduse, & les Gorgones, qu'il transforme aussi en Cavales de Lybie. Nous les verrons bien-tôt métamorphosées en vaisseaux. On voit par-là que comme les anciens Poëtes se sont appliqués à travestir l'Histoire en merveilles fabuleuses ; les modernes au contraire sont aujourd'hui obligez de remettre les choses dans leur état naturel, en réduisant la fable à la verité simple de l'Histoire.

Observations generales sur les Tribunaux établis à Athenes pour le maintien des Loix, & pour regler les differends, qui s'élevoient entre les particuliers. Outre l'Areopage d'Athenes, M. Blanchard compte dix autres Tribunaux, quatre pour les matieres criminelles, six pour les matieres civiles. Cette premiere Dissertation est suivie d'une seconde sur les Pry-

tanes & les Prytanées, & d'une troisiéme sur les Heliastes, par le même Auteur. Les recherches qu'il a faites sur toute la Jurisprudence Athenienne, semblent avoir épuisé ce sujet, & elles sont dignes de l'attention des Sçavans, pour l'intelligence de l'Histoire Grecque.

Reflexions critiques sur l'Histoire de Hero & de Leandre. Quelque bien fondée que paroisse la verité de l'Histoire de Hero & de Leandre, M. Mahudel l'attaque par l'impossibilité du fait, & par l'insuffisance des preuves. En effet l'Histoire des Centaures n'a pas pour elle moins de préjugés que celle de Leandre & de Hero, soit qu'on consulte les anciens monumens, soit qu'on s'en rapporte aux Historiens; & ce n'est pourtant qu'une fable. Mais si d'ailleurs le fait est impossible, il n'est plus question d'autorité, & la controverse est décidée. Or il paroît tel à M. Mahudel, & ses raisons sont qu'il auroit fallu passer & repasser à la nage, dans l'espace de deux ou trois heures un trajet de trois quarts

de lieuë, ce qui n'est pas moralement possible. M. de Tournefort dans son voyage du Levant en jugea ainsi à la vûë des difficultés du passage, & il conçut que ce seroit assez pour l'amant le plus passionné d'entreprendre ce trajet tout seul dans une nacelle. Il faut même avoüer que le penchant, que les Grecs ont toûjours eu à embellir leurs Histoires par de fausses merveilles, doit mettre en garde contre leurs recits tout Lecteur, qui ne veut pas être trompé.

Que les Anciens ont fait le tour de l'Afrique, & qu'ils en connoissoient les côtes meridionales. On a été quelque tems dans le préjugé de croire que les Portugais avoient les premiers doublé le Cap de Bonne-Esperance, & fait le tour de l'Afrique. Marmol, Dapper & M. Huet en ont désabusé le Public, & M. l'Abbé Paris puisant dans les mêmes sources a donné encore plus de jour & de force aux observations de ces Auteurs. Les témoignages anciens, sur lesquels il se fonde, sont tirés d'Herodote, du Philosophe Posidonius, de Pompo-

nius Mela, de Pline. Il donne ſur cela un détail de Geographie, mêlé d'obſervations curieuſes & recherchées.

Sur la durée du regne de Seleucus Nicator. Rien ne ſeroit plus important pour la Chronologie des tems, qui ſuivirent la mort d'Alexandre, que de fixer les principaux évenemens du regne de Seleucus, & ſa durée, qui eſt un point de controverſe entre les Sçavans; les Modernes lui donnant au plus 31. ans, & les anciens juſqu'à 42. ans. M. de la Nauſe, Auteur de cette Diſſertation, non-ſeulement n'adopte point le ſentiment des Modernes, mais il encherit même ſur les Anciens, & il ſoutient qu'il faut donner au régne de Seleucus 50. ans, ou plus. Il établit ſon principal fondement ſur la néceſſité de donner une plus grande étenduë qu'on n'a coûtume de donner aux évenemens arrivés depuis la vingt-neuviéme année du regne de Seleucus juſqu'à ſa mort Cette diſcuſſion oblige l'Auteur d'entrer dans le détail des principales actions de

Seleucus, & il le fait d'une maniere interessante. Ce qu'il y a de plus avantageux pour son hypothese, c'est qu'en donnant plus de 50. ans de regne à Seleucus, il paroît ne pas déranger la Chronologie de ce tems-là.

Reflexions sur le caractere, les Ouvrages & les Editions de Celse le Medecin. Ce n'est pas seulement du caractere de Celse que M. Mahudel traite dans cette Dissertation. Il y examine encore sa naissance, sa profession & ses occupations. Il prétend qu'il étoit de Famille Patricienne; mais il veut en même tems qu'il ait exercé la Medecine, ce qui est difficile à concilier, parce que, selon Pline, les Nobles regardoient au-dessous d'eux la pratique de cet Art. Quant à son caractere, il en fait un homme équitable, désinteressé, peu entêté de ses maximes, doux & humain.

Reflexions sur le caractere d'esprit, & le Paganisme de l'Empereur Julien. L'objet de cette Dissertation, qui est de M. Bonamy, est de prouver que l'Empereur Julien, à son apostasi

près, peut meriter aujourd'hui les mêmes éloges que Trajan, Marc-Aurele, & quelques autres Empereurs Payens. Il eſt aiſé de juger que ce n'eſt pas dans les Auteurs Eccleſiaſtiques que M. Bonamy trouve les preuves de ſa propoſition; mais en récompenſe les Auteurs Payens lui en fourniſſent aſſez. En effet, ceux-ci s'accordent à repréſenter Julien comme un Prince, qui avoit d'un côté l'eſprit très-cultivé par l'étude de l'Eloquence, de la Poëſie & de l'Hiſtoire; & de l'autre, les mœurs extrémement reglées par les principes de la Philoſophie, dont il faiſoit une profeſſion particuliere. Car M. Bonamy ne veut pas croire, qu'il ait merité, ni les reproches qu'on lui a faits de Magie, ni ceux qu'on lui fait encore de ſa cruauté envers les Chrétiens. Il trouve dans les Auteurs de quoi le juſtifier ſur ces deux points; & s'il pouvoit effacer auſſi dans ſon portrait la tache d'apoſtaſie, il en feroit volontiers, avec M. Spanheim, le premier des Ceſars. Pour ce qui eſt de la mort de Julien, il s'en rap-

porte à Ammien Marcellin, témoin oculaire, qui raconte que ce Prince mourut tranquillement, & en Philosophe, après avoir combattu courageusement contre les Perses dans cette expedition, que le succès seul fit passer pour témeraire.

Eclaircissement sur quelques difficultès generales qui se trouvent dans les Auteurs Grecs. Ces difficultés, qui sont proposées, & en partie éclaircies par M. l'Abbé Gedoyn se réduisent à quatre. La premiere concerne les Peuples Hyperboréens sur lesquels il y a en effet beaucoup de varieté dans les Auteurs, soit par rapport au climat qu'ils habitoient, soit par rapport à leurs mœurs. La seconde regarde un Ouvrage ancien, qui ne subsiste plus depuis long-temps, & qui a pour titre *Eææ Magnæ*: titre qu'on n'entend pas bien. La troisiéme roule sur quelques mots Grecs, qui ont une double signification, & qui par-là embarassent les Lecteurs. La quatriéme est sur certaines Genealogies Grecques, où l'on fait un Prince fils d'un fleuve ou d'une fontaine. Que

les Poëtes en uſent ainſi, cela n'eſt pas étonnant ; mais que l'Hiſtoire adopte de pareilles Fables, on a lieu d'en être ſurpris. A cela on répond que ce qui eſt aujourd'hui regardé comme Fable, étant alors regardé comme des Points de Religion, dont le Public étoit prévenu, il étoit naturel que les Hiſtoriens ſe conformaſſent aux idées populaires & univerſellement reçuës. D'ailleurs on peut croire que ces noms de fleuves & de rivieres étoient des noms empruntés des Chefs de Peuplades, qui avoient les premiers cultivé les bords de ces fleuves, & de là venoit l'équivoque dont les Poëtes abuſoient pour leurs fictions, ſans préjudice de la fidelité de l'Hiſtoire.

Remarques ſur la Vie de Romulus.

M. Secouſſe ayant donné quelques Remarques Critiques ſur les Vies de Plutarque, M. de la Curne en a auſſi donné de pareilles ſur la Vie de Romulus, où il prétend que Plutarque s'eſt trompé. 1°. En ſuppoſant entre Numitor & Amulius un partage contraire aux Loix du Païs. 2°. En avan-

çant que le Figuier, où le Berceau de Romulus fut arrêté, s'appelloit *Ruminal* du nom de Romulus, ce qui est contraire à Tite-Live. 3°. En appellant *Romulia* au lieu de *Rumina* une certaine Déesse, qui présidoit à la naissance des enfans. Ces premieres remarques sont suivies de plusieurs autres jusqu'au nombre de vingt.

Remarques sur la Vie de Crassus. Ici Plutarque est justifié sur deux erreurs qu'on lui imputoit; mais comme ce détail de critique nous meneroit trop loin, nous ne ferons qu'indiquer les titres des autres remarques qui suivent.

Remarques sur la Vie de Caton d'Utique.

Remarques sur la Vie de Cesar, composée par Plutarque.

Remarques sur la Vie de Ciceron, du même.

Remarques sur la Vie de Brutus.

Remarques sur la Vie d'Antoine.

Si quelqu'un entreprend une nouvelle traduction de Plutarque, il trouvera dans ces Remarques de quoi enrichir ses notes.

Examen critique de quelques corrections d'Auteurs Grecs & Latins. Dans le premier Article de cet Examen M. l'Abbé Sallier rétablit quelques corrections qu'on a faites mal-à-propos dans Ciceron & dans Horace. Dans le second Article, le même Auteur avouë de bonne foi qu'il s'est aussi trompé lui-même dans une correction qu'il vouloit faire d'un texte d'Euripide.

Explication & correction d'un passage de la Poëtique d'Aristote. Cette explication est de M. l'Abbé Vatry ; elle est suivie de plusieurs autres de divers Auteurs dans le même goût ; sçavoir, *Correction d'un passage d'Euripide par M. Hardion. Remarques sur la signification de ces mots* ἡρῷον μνῆμα par M. l'Abbé Sallier. *Réflexions sur la signification du mot* ἔγχος par le même. *Du merite des anciens Grammairiens, & quel cas on en doit faire, avec de nouvelles remarques sur la signification du mot* ἐγχὸς par le même. *Explication & correction de quelques endroits de Pline*, par M. de la Barre. *Remarques sur un passage de Pausanias* par M. l'Abbé Banier.

Sur l'utilité des Langues Orientales pour la connoissance de l'Histoire ancienne de la Grece. Dans cette Dissertation M. Fourmont l'aîné prétend que c'est en vain qu'on travaillera à éclaircir l'Histoire ancienne de la Grece, si on n'y employe le secours des Langues Orientales. Il le prouve par deux exemples. Le premier est la Fable des Gorgones. *Phorcys* dieu Marin, selon la Fable, avoit pour femme *Ceto*, & cinq filles, dont deux appellées *Grajæ*, se nommoient *Pephredo* & *Ænyo.* Les trois autres, *Gorgones*, *Stheno*, *Euryale*, *Meduse*. Les trois Gorgones n'avoient entr'elles & à elles trois qu'une dent, une corne, un œil. De la tête coupée de Meduse sortent un Forgeron nommé *Chrysaor*, & un Cheval ailé nommé *Pegase*, Cheval, qui ne servit qu'à Persée & à Bellérophon, & dont on ne conserva pas la race. Or c'est une chose assez singuliere que tous ces noms se trouvent dans la Langue Phenicienne ne signifier que des choses très-simples, & une flotte de Vaisseaux, Enyo *navis oneraria*. Pephredo, *navis*

aquaria. Stheno *navis actuaria.* Euryale *navis transitoria.* Medusa *navis imperatoria.* De ces vinq Vaisseaux, deux avoient été pris sur les Grecs. Les trois autres appellés Gorgones étoient de Κύρος ou Κόρκυρα Corcyre ou Corfou. Ces trois Vaisseaux étoient chargés de *dents* d'Eléphant, de *cornes* de divers animaux, d'yeux d'*hyaines* ou de poisson, qui étoient en ce temps là regardés comme des pierres précieuses. Mais comment, disoit-on, que les trois Gorgones n'avoient à elles trois qu'une dent, une corne & un œil? C'est une équivoque de la phrase Phenicienne, dans laquelle, au lieu de rapporter le mot *un* à chaque Vaisseau, pour dire que l'un avoit l'yvoire, l'autre les cornes, &c. on a mieux aimé pour le merveilleux entendre que les trois Vaisseaux ou Gorgones avoient un dent, une corne & un œil. M. Fourmont trouve tout cela dans le Phenicien. Le Chrysaor & le Pegase ne l'embarassent pas davantage, & toute la Fable se trouve ainsi expliquée le plus heureusement du monde pour ceux, qui sçavent le Phenicien.

Le ſecond exemple que M. Fourmont cite, eſt l'Inſcription du monument de Sardanapale, où on lit ces paroles, ſuivant la traduction commune: *Pour toi Paſſant, bois, manges, fais l'amour.* Cette Inſcription ſcandaleuſe a, ſelon M. Fourmont, un ſens fort honnête dans le Chaldéen; & ce ſont de mauvais Plaiſans, qui ont abuſé de l'équivoque des mots, pour lui donner une ſignification pleine d'impudence; mais cette diſcuſſion eſt trop longue pour être rapportée ici.

Recueil d'Inſcriptions antiques avec quelques Obſervations. Ce recueil eſt de M. Lancelot. Les Provinces de Dauphiné, de Provence & de Languedoc en ont fourni la matiere; ce ſont des Inſcriptions ſepulchrales, fort communes dans les Villes de ces Provinces, & le Recueil eſt ſuivi d'Obſervations du même Auteur *ſur une Inſcription antique appellée le Monument de Ventavon*, qui eſt encore une Inſcription ſepulchrale.

Nouvelle Deſcription d'un ancien Monument de Provence. Ce Monu-

ment ſe trouve à un quart de lieuë de la Ville de S. Remy ; c'eſt un Mauſolée de pierres très ſolide & très-élevé au milieu d'une Plaine dans toutes les proportions de l'Architecture. Pluſieurs Auteurs en ont parlé ; mais M. de Mautour, peu content de leurs explications, propoſe ſur ce Monument de nouvelles conjectures.

Reflexions ſur le caractere & l'uſage des Medaillons antiques. Il eſt décidé que toutes les Medailles, grandes, moyennes & petites, ont été de vrayes monnoyes courantes ; mais la queſtion eſt encore indéciſe ſur les Médaillons. M. Mahudel la traite dans cette Diſſertation, & il prouve par de bonnes raiſons que ces ſortes de pieces, ainſi que toutes les autres Medailles, ont eu cours comme les Monnoyes.

Notice de quelques Livres de la Bibliotheque du Roi, chargés de notes manuſcrites. Ce ſont des Réflexions de M. l'Abbé Sallier ſur quelques Livres de la Bibliotheque du Roy, où M. de Meziriac a écrit de ſa main quelques notes.

Que S. Gregoire de Tours n'est point l'Auteur de la Vie de S. Yrier. Le P. Mabillon n'a pas hesité sur le témoignage d'un ancien manuscrit du Monastere de S. Gal, d'attribuer à S. Gregoire de Tours la Vie de S. Yrier. Le P. Ruinart au contraire, en a douté. Mais M. de Foncemagne, ne laisse plus aucun lieu de douter sur cela. Dans la Vie de S. Yrier, il est dit que ce Saint prédit plusieurs évenemens, qui arriverent en effet, dit l'Auteur de sa Vie, comme il les avoit prédit. Or le dernier de ces évenemens, qui est la mort de Thierri fils de Childebert, & petit-fils de Sigebert, tombe en l'année 613. & Gregoire de Tours mourut au plus tard en 595. donc Gregoire de Tours ne peut être l'Auteur de la Vie de S. Yrier.

Notice d'un Manuscrit intitulé, vita Caroli Magni. Ce manuscrit se trouve dans la Bibliotheque de l'Abbaye de S. Yved de Braine Ordre de Premontré. Quoique cette Vie de Charlemagne soit d'une autorité fort mediocre, d'autant plus qu'elle a été

écrite dans des tems poſterieurs ; M. de la Curne s'eſt donné la peine de la lire, & d'en donner une notice ou un extrait des faits, qui ne ſont point rapportés ailleurs, & qui par là même ſont moins dignes de foi.

Notice d'un manuſcrit de la Cour amoureuſe & des Rois de l'Epinette. L'Auteur de ce manuſcrit, ſuppoſe une Cour amoureuſe composée d'Officiers, comme la Cour des Rois ; & pour Officiers de la Cour amoureuſe, il nomme tout ce qu'il y avoit d'hommes plus diſtingués de ſon tems. La premiere claſſe eſt des Chevaliers, la ſeconde des grands Veneurs, la troiſiéme des Tréſoriers, & ainſi du reſte. Voilà tout le ſel de l'Ouvrage ; la ſeconde partie du manuſcrit, donne une liſte des Rois de l'Epinette de Lille en Flandres, pendant deux cens ans juſqu'en 1483. C'étoit aſſez l'uſage de ce tems-là, ſurtout en Flandres, que les grandes Villes euſſent tous les ans une fête ſinguliere. Bruges avoit la fête du Foreſtier, Valenciennes, celle du Prince de Plaiſance & du Prince de l'Eſtrille,

Cambrai, celle du Roi des Ribauds, Bouchain, celle du Prévoſt des Etourdis, Douay avoit la fête des Aſnes, & Lille avoit celle du Roi de l'Epinette. Toutes les Villes voiſines y accouroient, & rien n'étoit épargné pour la pompe & les rejoüiſſances.

Sur nos premiers Traducteurs François, avec un eſſai de Bibliotheque Françoiſe. M. Falconet travaillant à une Hiſtoire de la Bouſſole qu'il a promiſe, & feüilletant de vieux manuſcrits François, a fait quelques réflexions qu'on nous communique ici. La premiere eſt, qu'on s'eſt trompé juſqu'ici, en donnant l'Ouvrage de Jean de Meux ſous Philippe le Bel, pour la premiere traduction faite en nôtre langue. M. Falconet en cite pluſieurs autres anterieures à celles-là. Il trouve auſſi dans une autre ancienne traduction, le titre de Roi très-Chretien donné à Charles VI. contre l'opinion commune, qui en met l'origine au regne de Louis XI. Il joint à ces réflexions un abregé de la Vie de Brunet Latin, & une notice de ſon Ouvrage, que cet Auteur appella

appella *le Trésor.* Dans ce Trésor, M. Falconet trouve un passage précieux qu'il rapporte, & qui prouve que la boussole ou l'aiguille aimantée étoit en usage 40. ans avant l'an 1300. où l'on fixe communément l'époque de la boussole. Il finit sa dissertation par exhorter les Sçavans à entreprendre quelques Ouvrages, qui seroient infiniment utiles pour la perfection de notre Histoire. Tels sont un Dictionnaire Geographique de la France, contenant toutes les particularités de chaque lieu, ses differens noms dans chaque siecle selon les idiomes des Provinces, avec les changemens physiques ou autres qui y sont arrivés, une Bibliotheque Françoise; & pour cela il suffiroit de corriger la Croix du Maine & du Verdier; mais cet objet est si vaste aussi-bien que le premier, qu'il est à craindre qu'aucun Auteur n'ose l'entreprendre. Le troisiéme est un Glossaire François, qu'il faut regarder comme la clef necessaire, pour s'ouvrir le chemin à la composition des deux autres. M. Falconet pro-

poſe encore divers autres Ouvrages importans. Mais il y a de l'apparence qu'ils ne ſeront pas ſitôt faits.

Obſervation critique ſur deux endroits de la notice des Gaules, de M. de Valois. Ce ſont deux fautes échapées à M. de Valois, que M. de Foncemagne fait remarquer.

Cet extrait eſt déja ſi long, que nous ſommes obligés de l'abreger, en nous contentant de rapporter les titres des autres extraits de diſſertations qui ſuivent dans ce volume. *Projet d'une nouvelle notice des Gaules, & des Païs ſoumis aux François depuis la fondation de la Monarchie*, par M. Secouſſe. *Examen de l'opinion de M. Maittaire, touchant l'époque de l'établiſſement de l'Imprimerie en France*, par M. de Foncemagne. *Examen critique de la Vie de Caſtruccio par Machiavel*, par M. l'Abbé Sallier. *Hiſtoire d'une revolution arrivée en Perſe dans le ſixiéme ſiecle*, par M. l'Abbé Fourmont. *Relation abregée du voyage litteraire, que M. l'Abbé Sevin a fait dans le Levant par ordre du Roi, dans les années*

1729. & 1730. Cette relation eſt ſuivie d'une autre toute ſemblable de M. l'Abbé Fourmont compagnon de voyage de M. l'Abbé Sevin. Ces deux Sçavans envoyés par le Roi à Conſtantinople, ſe flattoient ſur les eſperances qu'on leur avoit données, de pénetrer dans la Bibliotheque du Serrail, & d'y faire de riches découvertes. Ils étoient en effet plus capables que perſonne, de les faire par leur zéle & par leurs connoiſſances. Mais il s'eſt trouvé malheureuſement qu'il n'y a point dans le Serrail, de Bibliotheque des Empereurs Grecs, comme on le croyoit; de quelque façon qu'elle ait peri, fruſtrés de cette eſperance, ils ont été reduits à faire chacun de ſon côté des recherches particulieres d'anciens manuſcrits; & ils en ont remporté quelques-uns, qui peuvent tenir leur place dans la Bibliotheque du Roi. M. Fourmont y a ajouté pour ſa part beaucoup d'inſcriptions anciennes, qu'il a recüeillies en divers endroits du Levant.

Nous donnerons dans le mois pro-

chain l'Extrait des Dissertations, qui sont la seconde partie de ce volume.

ARTICLE LXXXIX.

ABREGE' HISTORIQUE, du Recüeil des Actes publics d'Angleterre, de Rymer, par M. de Rapin Thoiras, à la Haye.

Suite de l'Article LXXXII. du mois d'Aoust.

LE treiziéme tome de Rymer, outre la fin de Henry VII. contient les quatorze premieres années de Henry VIII. jusqu'à l'année 1523. Ce Regne est une grande époque dans l'Histoire Ecclesiastique, par le divorce de Henry avec Catherine d'Arragon, tante de l'Empereur Charles-Quint, & par le schisme fatal qui suivit ce divorce, & qui fut suivi de l'introduction de l'hérésie en Angleterre. M. de Rapin explique à fond, les divers interests qui formerent la fameuse Ligue de

Cambrai, d'où resulterent les guerres de Louis XII. en Italie. Henry y prit d'abord peu de part, & on n'entendit gueres parler de lui en France qu'en 1513. Alors sur un traité conclu avec *Ferdinand le Catholique*, & les autres ennemis de la France, il vint assieger Teroüanne, qu'il prit aussi-bien que Tournai, après la malheureuse journée de Guinegaste où les François furent defaits.

Ceux-ci avoient tourné toute leur attention, & porté toutes leurs forces en Italie. Cette diversion obligea Louis à faire la paix avec le Pape & les autres Alliés, & un traité particulier avec Henry. *François premier* renouvella cette paix avec l'Angleterre, & tâcha de la mieux cimenter, pour ne s'occuper que du recouvrement de l'Italie. Mais le fameux *Wolsey* Ministre de Henry, ne se rendit pas d'abord aux caresses de François Premier, malgré le chapeau de Cardinal que ce Prince lui procura, pour flater son ambition. Ce Cardinal avoit sur le cœur l'administration de l'Evêché de Tournai, que

le Roi de France vouloit indirectement lui ôter, en retirant cette Ville des mains de Henry. Il fallut outre une grande ſomme donnée à ce Prince, en dédommagement de cette Ville, dédommager auſſi Wolſey de ſon adminiſtration par une penſion de 12000. liv.

Le quatorziéme tome des Actes, contient le reſte du Regne de Henry VIII. & les Regnes d'*Edouard* VI. & de *Marie*, depuis 1523. juſqu'en 1558. Wolſey recherché par tous les Princes de l'Europe, trompé par l'Empereur qui lui avoit promis la Thiare, & l'avoit fait tomber ſur *Adrien VI.* s'attacha pourtant à ce Prince, & jura de concert avec lui la ruine de la France. Mais à la mort d'Adrien, l'election de *Clement VII.* reconcilia tout-à-fait ce Miniſtre avec le Roi de France, qu'il ſervit aſſez bien après la triſte expedition de Pavie. La diſgrace de François Premier détacha tout-à-fait Henry & Wolſey de Charles V. l'Anglois alla juſqu'à renoncer à ſes droits ſur la France. On en trouve l'Acte daté du

30. Avril 1527. à la page 218. du present tome du Recüeil. Il n'est sorte de traités de Paix, de Ligue, de Confédération, d'amitié, d'union, que n'ayent fait en ce tems-là les deux Rois de France & d'Angleterre, par l'entremise du Cardinal Ministre. Henry méditoit alors son divorce, & vouloit s'appuyer contre l'Empereur. M. de Rapin conte l'histoire de ce divorce, d'une maniere assez impartiale; il y met cependant un peu trop de politique humaine de la part du Souverain Pontife. Le Pape avoit de vrayes raisons de politique chrétienne, de ménager l'Empereur, qui étoit presque le seul Prince chrêtien, de qui il pût espérer des secours contre les Protestans d'Allemagne, & contre les Turcs: & d'ailleurs le divorce de Henry n'étoit pas une chose qu'il lui convînt trop d'autoriser. Tout ce qu'on peut reprocher au Pape, c'est d'être allé un peu vîte dans la conclusion de cette affaire.

Henry ne garda aucune moderation dans sa vengeance contre le Pa-

pe & contre l'Eglise entiere. En vain se flata-t-il d'une distinction chimerique, au moins dans la pratique, entre le schisme & l'héresie. La *Suprematie* toute Ecclesiastique qu'il commença par s'attribuer, en l'ôtant au Pape & à ses Evêques mêmes, étoit sans doute, & une héresie, & une grande porte ouverte à toutes sortes d'héresies. La suite en a fait voir le succès. Le Parlement toujours du parti le plus fort, ratifia, autorisa, fit passer en Loi Ecclesiastique toutes les volontés du Roi. Le plus surprenant, fut que les Evêques d'Angleterre s'y soumirent presque tous avec assez de facilité. Il falloit que dès lors, la Religion fut peu en vigueur chez les Anglois. Car la nation en general, ne se laisse pas si aisément manier sur les choses qui l'intéressent.

Henry étoit absolu, & on peut dire tout-à-fait despotique & arbitraire, farouche même, & cruel dans son gouvernement. Il faisoit des loix, les cassoit, les enfraignoit à son gré. Wolsey qui vraisemblablement lui avoit conseillé le divorce

par haine pour l'Empereur, fut disgracié, & à la veille d'être maltraité pour avoir voulu ensuite s'y opposer. Mais sa mort prévint de plus fâcheuses disgraces. Deux femmes de Henry moururent sur un échafaud, entr'autres la fameuse *Anne de Bollen*, pour qui il avoit repudié sa premiere femme, & formé le schisme. Henry faisoit mourir par les loix, & contre les loix qui il vouloit. Enfin il regla sa succession dans le même esprit, excluant la branche d'Ecosse, declarant bâtardes *Marie* fille de sa premiere femme, & *Elisabeth* fille d'Anne de Bollen, & les appellant pourtant à sa succession, mais dans un ordre de fantaisie & de caprice.

La source de ce pouvoir immense de Henry, fut l'ascendant qu'il sçut prendre sur son Parlement; & celle de cet ascendant, furent les grandes confiscations qu'il fit des biens Ecclesiastiques. Il avoit les nerfs de la guerre, & outre cela une volonté efficace & un genie ferme & decidé. Le fameux *Cranmer* successeur de Wolsey, dans l'Archevêché de Can-

torbery, & dans la faveur, avec un certain *Thomas Cromwel*, deux hardis scelerats furent les principaux Ministres de Henry, depuis les premieres semences du schisme qu'ils firent éclore.

Le quinziéme tome de Rymer, outre la fin de Henry, contient le Regne d'Edouard VI. qui n'avoit que 10. ans, lorsqu'il succeda au Roi son pere, & qui mourut n'ayant que 16. ans en 1553. Ce fut sous ce Regne ou sous cette minorité, que la réformation prétenduë fut tout-à-fait introduite dans l'Eglise Anglicane. Les Anglois avoient secoué le joug de l'ancienne religion. Le Parlement en fit une de fantaisie, plutôt qu'il n'adopta celle de Calvin, de Luther, ni d'aucun autre Sectaire. Les Sectaires cependant ne manquerent pas.

Marie qui succeda à Edouard, suspendit un peu la revolution : elle étoit Catholique. M. de Rapin la qualifie de bigote, elle épousa le Prince Philippe d'Espagne. Mais étant morte en 1558. & la Couronne ayant été deferée à Elisabeth sa sœur, qui

étoit Proteſtante, la Religion Catholique ſe vit excluë d'Angleterre comme ſans eſpoir de retour. Au ſujet de la Reine Marie, & de la facilité qu'elle trouva à rétablir un peu la Religion Catholique, M. de Rapin remarque que rien n'eſt plus facile aux Rois d'Angleterre, que d'avoir des Parlemens dont ils ſoient les maîtres. Si cela eſt, & qu'effectivement les Rois les moins affectionnés au bien de leurs Sujets, ſoient ceux qui aient toujours le mieux réüſſi à gouverner les Parlemens, encore vaut-il mieux que la ſouveraine autorité reſide indiviſiblement dans les mains d'un ſeul Monarque. Le fameux Cranmer, quoiqu'il abjurât le Proteſtantiſme, fut brûlé vif. M. de Rapin convient que Marie ne fit que remettre la Religion au point où elle étoit avant ſon pere Henry VIII. Il traite pourtant toute ſa conduite de paſſion, de cruauté, de bigoterie. Il n'a pas traité de même les perſecutions de Henry VIII. & d'Edouard VI. contre les Catholiques.

Un point où éclate la partialité de

notre Auteur, c'est au sujet des biens d'Eglise : M. de Rapin represente le Pape *Jules III.* & son successeur *Paul IV.* comme très embarassés à ratifier les alienations qui en avoient été faites : & cet Auteur traite de ruse, d'artifice, de supercherie, cet embarras du Pape, & le refus qu'il fit enfin de donner cette ratification. Mrs les Protestans ne sont pas équitables, & ne cherchent qu'à critiquer les Papes. Les biens d'Eglise sont des biens comme les autres, des biens qui appartiennent à leurs possesseurs, & qui leur appartiennent d'autant plus légitimement qu'on en sçait l'origine toute sainte, toute pieuse, & qu'ils ont été très librement donnés. Il y auroit de l'injustice, à aliener & à ratifier l'alienation de tout bien appartenant à tout particulier, qui en est, ou en a été en possession. Est-ce que des biens, parce qu'ils appartiennent à l'Eglise, parce qu'ils lui ont été librement & pieusement donnés, & parce que l'héresie ou telle autre vexation les aura violemment usurpés, en seront moins des biens,

en seront moins inalienables ? Ce fut pendant ce Regne de Marie, que la France recouvra Calais, & mit les Anglois tout à fait hors du Royaume.

Le reste du quinziéme tome de Rymer, contient les 28. premieres années de la Reine *Elisabeth.* M. de Rapin regardant non sans raison la mort de *Marie Stuard* Reine d'Ecosse, comme un des principaux évenemens du Regne d'Elisabeth, & comme le nœud même de la plûpart des autres grands évenemens de ce Regne, se plaint que depuis l'année 1563. jusqu'à la mort de Marie en 1587. on ne trouve dans ce quinziéme tome, qu'un seul Acte qui regarde la Reine d'Ecosse. Il attribuë cette suppression des Actes, concernant cette affaire à *Jacques Premier*, successeur d'Elisabeth & fils de Marie, lequel fit disparoître ces Actes pour l'honneur de sa mere. Peut-être seroit-il plus naturel de l'attribuer à Elisabeth, qui supprima tout pour son propre honneur : il est vrai cependant, que les Actes originaux,

ayant été d'abord supprimés par Elisabeth, & remplacés par de faux Actes, Jacques peut bien avoir supprimé ceux-ci. Quoiqu'il en soit, voilà donc encore une nouvelle affaire de la plus haute consequence; au débroüillement de laquelle, les vastes recüeils de Rymer ne peuvent contribuer, & que la tradition publique peut seule éclaircir; tant ces sortes de recüeils ont avec beaucoup d'apparence, peu de realité.

Elisabeth née d'Anne de Bollen, du vivant de Catherine d'Arragon, épouse legitime de Henry VIII. étoit manifestement bâtarde: le Parlement l'avoit declarée telle du consentement de Henry même, lorsqu'il repudia Anne de Bollen pour épouser sa troisiéme femme. Outre cela, Elisabeth étoit Protestante, & la Religion Catholique avoit repris le dessus en Angleterre sous la Reine Marie: la Reine d'Ecosse *Marie Stuard* avoit un vrai droit à la Couronne d'Angleterre. Voilà les sources des troubles & des conspirations, à quoi le Regne d'Elisabeth fut toujours en

butte, ſans cependant jamais ſuccomber ; cette Reine ayant eu une ſuperiorité de genie, & une fermeté d'ame qui la maintinrent conſtamment ſur le trone du monde, naturellement le plus facile à ébranler. La mort de Marie Stuard fut un coup de partie pour ſa rivale, qui ſçut la conduire ſur l'échafaut avec autant de dexterité que d'injuſtice, & d'inhumanité. Pendant ce tems-là & dans la ſuite auſſi, Eliſabeth maintenoit l'Ecoſſe quelquefois ouvertement dans ſon parti ; quelquefois lorſqu'elle ne le pouvoit, elle y fomentoit des diviſions à l'aide deſquelles elles y regnoit toujours comme avec empire, le Roi Jacques étant fort jeune, & ſous la regence de divers Seigneurs, la plûpart creatures d'Eliſabeth.

Cette Reine n'aimoit point la guerre, conduiſoit toutes choſes par des voyes d'intrigue ou de politique. Outre qu'elle étoit femme, les droits de ſa Couronne étoient aſſez litigieux, pour ne les pas expoſer à des diſcuſſions militaires. Elle n'ou-

blia donc rien pour se maintenir en paix avec la France, sans trop cependant mécontenter les Anglois qui auroient bien voulu recouvrer Calais. Tout fut concilié par le traité qui laissoit à Henry II. la possession de cette Ville pour huit ans, à condition de la rendre au bout de ce terme, ou de payer 500000. écus; conditions dont aucune ne paroît avoir été executée. Elisabeth ne rompit cependant jamais bien avec la France, & toutes ses hostilités se reduisirent à des secours assez mediocres, donnés par intervalles aux Huguenots. La fiction de son mariage avec le Duc d'Alençon, fut une des grandes intrigues politiques de son Regne. Le massacre de S. Barthelemi, ne la toucha pas autant que M. de Rapin le voudroit bien. Elle évita avec un soin presque égal la guerre avec l'Espagne, avec qui elle eut toujours une espece de guerre sourde que son genie de femme intriguant & timide, paroît avoir assez goûtée.

En parlant du retour des Anglois, au schisme & à l'héresie sous le Re-

gne d'Elisabeth, M. de Rapin est étonné avec raison, de voir cette Nation d'ailleurs ferme & éclairée, changer quatre fois de religion en moins de trente ans sous Henry VIII. sous Edouard VI. sous Marie, & sous Elisabeth. Ces Rois ou ces Reines, en sont sans doute les premieres causes : mais comment, demande M. de Rapin, les Parlemens se prétoient-ils à toutes ces variations ? Il repond ce qu'il a souvent dit ailleurs, qu'il n'y a en Angleterre que les Rois mal habiles qui n'ayent pas des Parlemens à leur devotion. *Le Parlement est un beau nom*, dit cet Auteur ; *c'est dit-on l'appui & le soutien de la liberté du Peuple ; cela est très vrai en certaines occasions. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse avancer, que le pouvoir des Deputés à la Chambre des Communes, est quelquefois trop grand... Ce pouvoir étant bien menagé par un Prince habile, peut aussi-bien se tourner au préjudice du peuple, qu'à son avantage. Les exemples en sont frequens en Angleterre, &c.* M. de Rapin souhaiteroit qu'Elisabeth eût usé

de la même moderation envers les Catholiques & envers les Anabaptistes : car elle toléroit les premiers, & faisoit brûler les derniers.

Le seiziéme tome des Actes, preparé par M. Rymer, qui mourut avant que de l'avoir mis en état, a été publié aussi bien que le suivant, par *Robert Sanderson*, qui avoit aidé à la composition ou à la compilation des premiers volumes. Il donne dans celui-ci le reste du Regne d'Elisabeth depuis 1586. jusqu'en 1603. & le commencement de *Jacques Premier*, jusqu'en 1616. Elisabeth dans ces dernieres années, eut à se defendre contre les efforts de l'Espagne. Philippes II. ne prétendoit à rien moins qu'à la conquête de l'Angleterre, sur laquelle Marie Stuard, avant que de mourir, lui avoit transporté tous ses droits au préjudice de son fils Jacques Roi d'Ecosse, parce que celui-ci étoit Protestant. Philippe faisoit de grands préparatifs : Elisabeth envoya le fameux Chevalier *Drack*, qui avoit fait le tour du monde, elle l'envoya à Gibraltar, où se fai-

ſoient les plus grands armemens. Il y brûla plus de 100. vaiſſeaux déja chargés, outre un grand galion nommé *Raguſe*, plein de riches marchandiſes. Delà, Drack entra dans le Tage, où il brûla tout ce qu'il trouva, auſſi-bien qu'aux Iſles Açores. D'un autre côté, le *Lord Cavendiſt* fit un pareil dégât en Amerique, ſur les côtes du Chili & du Perou. Philippe réprit ſouvent, mais toujours inutilement ſon deſſein de conquérir l'Angleterre. Eliſabeth déconcerta tous ſes projets. Jamais il ne put ſeulement y aborder, malgré quelques ſuccès qu'il eut en Irlande & même en Ecoſſe.

Le mal de la politique de Philippe II. c'eſt qu'il embraſſoit trop de terrain à la fois, il vouloit auſſi conquérir la France à l'aide de la Ligue. Il eſt vrai, que s'il avoit pu venir à bout de ce Royaume, il n'auroit eu qu'un pas à faire pour débarquer en Angleterre. Mais Eliſabeth qui comprenoit la facilité de ce débarquement, aidoit à Henry IV. à dompter la Ligue, & à humilier les

Espagnols. Ces secours d'Elisabeth, étoient non seulement interessés, mais même assez foibles, & Henry IV. en tira peu de profit, quoique son genie, son courage, & sa patience, tournassent tout à bien. M. de Rapin peint Henry IV. comme fort artificieux dans ses traités avec Elisabeth, & se plaint que ce Prince n'y cherchât que ses interêts. On ne l'a cependant jamais trop connu de ce caractere; & Elisabeth qui, selon l'exposé même de M. Rapin, ne cherchoit aussi que ses avantages, pourroit bien meriter un peu mieux ces reproches. Elisabeth ne vouloit assister Henry IV. qu'avec mesure, elle exigeoit cependant, qu'il fût opiniâtrement Huguenot. Avec des secours moins mesurés, elle n'auroit peut-être que trop réüssi dans ce dernier plan : mais heureusement elle fut dupe de sa politique heterodoxe, & dans le fond peu honnête & peu genereuse.

Elisabeth en mourant en 1603. declara le Roi d'Ecosse Jacques VI. fils de Marie Stuart, son successeur sous

le nom de Jacques I. Ce Prince outre cette nomination dont il profita, ſans y fonder cependant ſon droit, en avoit un hereditaire par Henry VII. de qui il tiroit ſon origine par une ſœur de Henry VIII. Mais celui-ci avoit exclus de la ſuccèſſion cette ſœur aînée, & le Parlement qui avoit établi cette ſucceſſion du tems de Henry VII. l'avoit abolie du tems de Henry VIII. Là-deſſus M. de Rapin, remarque que rien n'eſt plus équivoque en Angleterre que le droit de la ſucceſſion hereditaire; parce que depuis Guillaume I. juſqu'à Henry, on ne trouve jamais plus de trois Rois de ſuite, qui ayent ſuccedé de pere en fils. C'eſt là un fait inconteſtable, mais qui dans le fond ne paroît rien prouver contre le droit; puiſque 1° ce n'a jamais été que par violence & par uſurpation, que la ſucceſſion hereditaire & naturelle a été interrompuë. 2° Dès qu'il n'y a plus eu de violence, cette ſucceſſion a repris ſon cours naturel. 3° Les ſucceſſeurs naturels, ont toujours proteſté. 4°.

Depuis Jacques I. au moins les droits de cette ſucceſſion ont été bien conſtatés, & bien proteſtés, de l'aveu de M. de Rapin, qui malgré le penchant qu'il témoigne pour en rendre le droit arbitraire au Parlement, parle ainſi. » Malgré tout » cela, ce droit de ſucceſſion here- » ditaire, independamment du Par- » lement, prétendu inalterable, » quoique ſi ſouvent alteré, prit de » ſi fortes racines ſous le Regne de » Charles I. qu'elles n'ont pu juſ- » qu'ici être arrachées. On s'en ſert » encore aujourd'hui comme d'un » principe inconteſtable, pour fai- » re voir que le Parlement n'a pas le » droit de changer l'ordre de la ſuc- » ceſſion, en quelque cas que ce » ſoit. Mais d'un autre côté, il eſt » certain que ce n'a jamais été le » ſentiment de la nation repre- » ſentée par le Parlement. »

M. de Rapin repreſente Jacques I. comme infiniment entêté du pouvoir abſolu, c'eſt-à-dire, du droit de ſouveraineté. L'exemple de Richard II. dit cet Auteur, devoit ſer-

vir d'avertiſſement à ſes ſucceſſeurs, c'eſt-à-dire, leur faire ſentir qu'ils avoient à gouverner une Nation difficile. Les guerres civiles des Maiſons rivales de Lancaſtre & d'Yorck, furent très favorables au Peuple, ayant mis les Rois dans la ſituation d'avoir beſoin de ſon ſecours, & par conſequent de ſon ſuffrage. Mais des guerres civiles n'établiſſent aucun droit. Tandis que ces Maiſons uſurpoient la Couronne l'une ſur l'autre, le pouvoir que le Peuple acquéroit par-là, ne pouvoit être qu'une uſurpation. En un mot, M. de Rapin n'établit abſolument ce pouvoir populaire que ſur des faits, ſans apporter en preuve aucune maxime de droit, ni aucune conſtitution primitive du Royaume dont il parle, ſi ce n'eſt tout au plus la grande Charte dont on taît l'origine.

La Religion de Jacques I. fut toujours aſſez équivoque. Elevé par le fameux Buchanan dans le Proteſtantiſme, & en faiſant même une Profeſſion aſſez conſtante, les Catholiques ne pouvoient que ſe defier de

lui : mais les Proteſtans ne s'y fioient pas non plus, parce qu'il menageoit extrêmement les Catholiques, qu'il craignoit beaucoup. Notre Auteur croit que ce Prince qui étoit ſçavant, & même, ſelon M. de Rapin, juſqu'à la pedanterie, s'étoit fait une Religion mixte & bizarre, ne rejettant de la Catholique que l'autorité du Pape, & regardant les points controverſés entre les Catholiques & les Proteſtans comme des diſputes d'école.

Ce Prince n'aimoit pas la guerre, & il l'évitoit par toutes ſortes de voyes, les croyant toutes honnêtes pour maintenir la paix, qu'il eut toujours en effet au dehors, & même au dedans avec aſſez de ſuccès. Il étoit pourtant toujours dans une eſpece de guerre avec la Nation. Liberal & prodigue à l'excès, il n'avoit jamais aſſez pour fournir à ſes dépenſes : & les Anglois étoient fort peu complaiſans à lui accorder de l'argent. Il ne pouvoit gueres en avoir ſans le Parlement ; or le Parlement peu content de ſa façon ab-

ſoluë

ſoluë de gouverner, ne ſe preſſoit pas de lui accorder des ſubſides ; & les Communes parloient toujours avant toutes choſes de borner ſon pouvoir. Infiniment délicat ſur l'article, il caſſoit auſſi-tôt ou prorogeoit ſon Parlement. Il étoit quelquefois des trois années ſans le raſſembler, & ſouvent on crut qu'il n'en vouloit plus entendre parler, & que ç'en étoit fait pour toujours.

Enfin le dix-ſeptiéme & dernier tome de Rymer, publié par Sanderſon, donne le reſte du Regne de Jacques I. Ce Prince fit tout ce qu'il put pour conformer l'Egliſe d'Ecoſſe à celle d'Angleterre: il n'aimoit point les Preſbyteriens, qui étoient la Religion dominante en Ecoſſe. La fin de ſon Regne pendant ſept à huit années, le reduiſit à ſe laiſſer amuſer par la Cour d'Eſpagne, de l'eſperance de marier ſon fils le Prince de Galles avec l'Infante ; & à abandonner à ſon mauvais ſort le Palatin, ſon beaufrere élu Roi de Boheme. Celui-ci fut depoüillé de ce Royaume, & de ſes Etats hereditaires,

Jacques mourut en 1625. Les Actes de Rymer ne vont pas au-delà.

ARTICLE XC.

LES SOUVERAINS du Monde, quatriéme & cinquiéme volume.

Voyez l'Article LXXIX. du mois d'Aoust.

QUelques personnes ayant paru souhaiter que nous marquassions des traits particuliers du quatriéme & cinquiéme volume de cet Ouvrage, desquels nous avions cru qu'on pouvoit juger après ce que nous avions rapporté des volumes précedens, nous avons preferé leur goût aux bornes que nous nous étions proposées. Il reste donc à dire que le quatriéme volume parle de tous les Etats d'Italie, à commencer depuis les Suisses, qui y confinent: à quoi l'on ajoûte ce qui regarde le Portugal, l'Espagne, la France, la Lorraine, la Hollande, l'An-

gleterre, le Dannemark, & la Suéde.

Quoi qu'on trouve par tout l'Histoire de la Formation de la Republique des Suisses ; en voici une circonstance particuliere dans le schisme, où furent élus Empereur d'un côté Louis de Baviere, & d'un autre côté Frideric d'Autriche en 1315. Leopol frere de celui-ci, afin de rompre la premiere union qui s'étoit faite des trois Cantons Switz, Uri, & Underval, laquelle se fortifioit depuis sept ou huit ans, marcha à la tête de 20000. hommes; eux n'en ayant que 1500. Mais Leopol passant entre deux montagnes, les Suisses firent pleuvoir sur sa cavalerie un déluge de pierres: son Armée en désordre se dispersa & fut mise en pieces en divers endroits; l'Auteur prête ici à Leopol d'Autriche le titre d'*Archiduc*, qui ne fut établi que long-tems depuis; le premier Prince de cette Maison, à qui on en voye prendre le titre, est Maximilien (en 1519.) ayeul de Charles-Quint. Quoi qu'il en soit, les trois premiers Cantons renouvellerent leur Ligue, qui

fut confirmée (en 1323.) par l'Empereur Louis de Baviere : la jonction des autres Cantons se fit successivement ; le Canton d'Apensel y entra le dernier en 1513. & fit le treiziéme des Cantons : leur Souveraineté n'a été reconnuë autentiquement, qu'au traité de Munster en 1648. Le plan de leur gouvernement, est ici exposé ; un article des plus sages, est que dans les differends qui s'éleveroient entr'eux, il ne prendroient pour arbitre nulle Puissance étrangere, mais un des treize Cantons. Il paroît que la Republique des Suisses pourroit mettre sur pied jusqu'à 120000. hommes tous d'Infanterie ; les montagnes dont le pays est rempli, ne donnant point lieu à l'exercice de la Cavalerie. Les Suisses disputent la préseance à la Republique de Gennes : mais le Pape, les Rois de France, ni les Rois d'Espagne ne la leur ont point accordée.

Parmi les Etats alliés des Suisses, la Ville de Geneve est distinguée: l'Histoire de sa Souveraineté est obscure, par les droits qu'ont prétendu l'E-

vêque de Geneve, l'Empire, le Duc de Savoye, & la Ville même, qui a fait valoir son indépendance en 1535. par l'hérésie de Calvin. Elle se mit sous la protection de la France en 1576. & la sollicita de nouveau en 1662. par une ambassade. Comme elle a été reçuë en 1688. dans l'alliance generale de la Suisse, elle est censée indépendante : son gouvernement est Aristocratique, & est composé de trois Conseils, l'un de vingt-cinq Magistrats, qui a les secrets de l'Etat; l'autre de deux cens, qui peut faire grace aux criminels, & un troisiéme Conseil intermediaire de 60. qui ne s'assemble que par l'ordre des 25. pour remedier à certains abus. Cette Ville entretient environ quatre milles hommes, pour sa défense, & quelques galeres sur le Lac de son nom; elle a rang d'un des Cantons Suisses. Le Roi de France donne à ses Habitans le titre *de nos très chers & bons amis*. Et le Roi de Sardaigne, de *magnifiques Seigneurs.*

On observe dans l'article du Pape regnant, élu en 1730. que son ne-

veu Barthelemi Corsini, a été fait Capitaine de la garde du Pape, Duc de Casigliano, & grand Ecuyer de Dom Carlos, aujourd'hui Duc de Parme, & grand Prince de Toscane; Néri Corsini fut nommé Secretaire des Mémoriaux, & Cardinal en 1630: un fils de la sœur du Pape, Bernard Guadagni, d'abord Carme Déchaussé, fut Evêque d'Arezzo en 1625. Cardinal en 1731. & Vicaire de Rome; la charge de *Secretaire* du Pape, est la principale de Rome; il a sous ses ordres les autres Secretaires, même le Secretaire d'Etat. Les fonctions de Vicaire du Pape, de Vice-Chancelier, de Camerlingue, & autres qui composent la Cour de Rome, sont ici exposées avec précision, aussi-bien que celle des Légats, & celle *des Congregations* où se traitent les differentes affaires: quand les Cardinaux qui les composent s'assemblent, ayant le Pape à leur tête. Elle s'appellent *Consistoires*, ils se doivent tenir tous les quinze jours; on attribuë ici de revenu au Pape plus de deux millions d'écus, tirés de ses

Etats ; qui composent, dit-on ici, le *patrimoine de S. Pierre* : mais ce qu'on appelle le patrimoine de S. Pierre, est un de ces Etats, & les autres ne prennent point le nom de patrimoine de S. Pierre ; ils sont dits en general Etats ou Etats du Pape : on ajoute que ses revenus casuels passent de beaucoup les premiers ; on lui marque encore ici quatre cens mille écus d'épargnes annuelles ; il a pour milice environ huit mille hommes d'Infanterie, & quatre cens de Cavalerie, outre sa garde de 300. Suisses, & deux compagnies de Chevaux-Legers de 50. hommes chacune, en blazonant les armes du Pape (Corsini :) l'Auteur ne s'est pas apperçu qu'elles sont gravées d'une façon, que son discours ne rend pas : l'écu, montrant ici plusieurs quartiers, outre celui de *Corsini*, qu'on énonce d'*argent à trois bandes de gueule, & à la face d'azur brochant sur le tout.* Au lieu que dans la gravure il ne se trouve point de face ni brochant, ni autrement: d'ailleurs la même gravure

expoſe non d'*argent à trois bandes de gueule* ; mais *bandé d'argent & de gueule de ſix pieces* ; ce qui fait les vrayes armes de Corſini : quelques-uns y mettent huit pieces, au lieu de ſix : il eſt aiſé de ſe méprendre dans un art ſi ſujet aux changemens.

On finit l'article du Pape par un dénombrement fait des Habitans de Rome l'an 1687. il s'en trouva *cent vingt-trois mille cent cinquante & un* : parmi leſquels 72000. hommes 51000. femmes (ce qui eſt particulier, le nombre des femmes ſurpaſſant ailleurs celui des hommes ;) 41. Evêques, 241. Prêtres ſeculiers, 3300. Moines, 2484. Religieuſes, 1262. Ecoliers dans les Colleges, 1831. Pauvres dans les Hopitaux, 82. Paroiſſes, & près de 29000. Familles.

L'Etat du Roi de Sardaigne Duc de Savoye, a pour chef Charles-Emmanuel III. du nom parmi les Ducs de Savoye, né en 1701. il regna 3. Septembre 1730. par l'abdication de ſon pere Victor Amedée, qui ſe retira à Chambery, où il épouſa la

Comtesse de S. Sebastien, âgée alors de 50. ans, fille du Comte de Cumiane; il en partit le 25. d'Aoust 1731. pour faire son séjour à Moncalier à 6. lieuës de Turin, où après des conferences avec les Ministres du Roi son fils; on s'assura de sa personne pour la tranquilité de l'Etat, la nuit du 28. ou 29. Septembre 1631. & on le conduisit à Moncalier puis à Rivoli, delà au Château de la Brumate, & de nouveau à Moncalier où il mourut le 31. Octobre 1732. ces dattes sont assez singulieres dans l'Histoire du tems, pour être observées; les branches de la Maison de Savoye, sont celles de Carignan & de Soissons; en citant ces deux branches, & d'autres des Maisons souveraines, ausquelles l'Europe s'interesse davantage: on auroit fait plaisir d'indiquer à quel degré, elles sont du Souverain ou du Chef de la Maison; celles dont nous parlons sont au 4. & où du 4. au 3. comme le Prince Eugene l'est du Roi de Sardaigne d'aujourd'hui. Le Duc de Savoye est membre & Vicaire de l'Empire en Italie,

ce qui l'autoriſe à faire des Comtes & des Gentilshommes, à legitimer des batards, à recevoir les hommages pour les Fiefs, &c. Il a rang à la Diéte parmi les Princes du haut-Rhin, entre le Duc de Holſtein, & le Comte d'Henneberg; mais il ne cede qu'aux Electeurs en Allemagne: leur cederoit-il hors de l'Allemagne, ſur tout depuis qu'il eſt Roi? On compte dans ſes Etats près de deux millions de perſonnes; il peut facilement entretenir 30000. hommes d'Infanterie, & 5000. de Cavalerie; on ne marque point ici ſes revenus preſens, depuis l'augmentation ſi conſiderable de ſes Etats, & des finances qu'il a levées: mais du tems de ſon Biſaïeul, ils montoient à un million d'or.

On peut obſerver dans les conjonctures, le droit qu'il prétend ſur le Milanés. Le Duc Charles-Emmanuel, épouſant une fille du Roi d'Eſpagne Philippes II. Souverain alors du Milanés en 1585. on convint que le premier mâle qui en viendroit, auroit le Milanés avec la Sa-

voye, & avec le titre de *Roi de Lombardie*; ce Prince mourut en Espagne en 1605. & l'Espagne a prétendu que la convention n'obligeoit plus : la Savoye au contraire, dit que les Princes de sa Maison, entrent dans ses droits.

Dans la Maison du grand Duc de Toscane, qui est celle de Medicis, on indique d'autres branches de Medicis, dont la principale est au Royaume de Naples, & qui a pour chef Joseph de Medicis troisiéme Prince d'Ottoiano grand d'Espagne. Le Conseil d'Etat du grand Duc est composé, dit on, de douze Nobles & de huit Docteurs: on ne marque pas de quelle Faculté ils sont Docteurs : si c'est en Politique, ils sont pour leur emploi fort au dessus des Docteurs des Universités. On donne ici pour revenu au grand Duc, 1800000. ducats, dont la seule Ville de Florence fournit sept cens mille. Quoi que la Toscane soit fort peuplée, le grand Duc n'avoit dans les dernieres guerres, que vingt mille hommes d'Infanterie, & cinq

mille de Cavalerie. Il y a quatre Generaux de la Milice, qui ont droit de faire prendre les armes à tous ceux qui les peuvent porter, excepté les Ecclesiastiques & les Docteurs : tant il est avantageux en Toscane, d'être Docte ou plutôt Docteur.

Il n'y a plus de Duc de Mantouë de la Maison de Gonzague, depuis Ferdinand Charles mort en 1708. l'Empereur n'en ayant point voulu donner l'investiture; àlaquelle neanmoins prétendent les branches restantes de la Maison, dont la plus proche est celle de Gonzague Guastalla; & celle de Castiglione; chacun de leurs Princes joüit de ses Terres, comme Prince de l'Empire & Souverain.

Le Duc de Parme & de Plaisance, d'aujourd'hui est l'Infant d'Espagne Dom Carlos, de qui on parle tous les jours, & dont l'Histoire est trop presente pour avoir besoin d'être repetée; il eut de l'Empereur l'investiture éventuelle en 1723. après la quadruple alliance conclue à Londres en 1718. confirmée par le traité de Seville en 1729. aussi-bien que par ceux

de Vienne en 1725. & 1731. Dom Carlos eſt Duc de Parme, ſous la Régence de Dorothée Sophie de Neufbourg ſon ayeule maternelle; qui ayant épouſé Odoard Prince de Parme, pere de la Reine d'Eſpagne d'aujourd'hui; épouſa enſuite François puiné d'Odoart mort ſans enfans, Duc de Parme en 1727. à qui ſucceda leur dernier frere Antoine, auſſi mort le 20. Janvier 1731. ſans avoir d'enfans de ſa femme, Henriette d'Eſt fille du Duc de Modene. Notre Auteur donne au Duc de Parme 400000. écus de revenu, qui montent ce ſemble à douze cens mille livres de notre argent.

On ne ſçait ſur quels Mémoires l'Auteur avance tome IV. page 157. que le Duc de Modene eſt François-Marie d'Eſt, qui épouſa en 1720. Charlotte d'Orleans, & qui ſucceda *à ſon pere Renault mort en Septembre* 1730. *à* 75. *ans*: le Duc de Modene Renault, vit encore 2. Juin 1734. la mépriſe eſt conſiderable, & fait craindre pour d'autres endroits de cet Ouvrage: quoi qu'il en ſoit,

le Duc de Modene a, dit-on ici, 40000. ducats de revenu; il en paye quatre mille écus à l'Empire dont il eſt membre, ſa Cour eſt belle, & il a pour le ſervir plus de 600. Officiers. Le dit Renault d'Eſt a acquis de l'Empereur, par achat, les Duchés de la Mirandole & de Concordia; ſes Milices montent à 12000. hommes, & celles de la Mirandole peuvent aller à 4000. Il y a une branche de la Maiſon d'Eſt dite de *S. Martin*, laquelle ſe diviſe en trois Rameaux.

Le Prince de la Mirandole exclus de ſes Etats dans la derniere guerre, demeura en Eſpagne Chambellan & grand Ecuyer du Roi; il épouſa en 1706. N. Spinoſa los Balbazés noyée en 1723. dans un Jardin par un orage affreux, ſurvenu des montagnes ſubitement; ſa Maiſon eſt celle de Pico, dont étoient le ſçavant & fameux Jean Pic.

Les revenus de Veniſe montent dit l'Auteur, à huit millions deux cens quarante mille ducats, on épargne en tems de paix pour les tems de guerre; & de plus,

on vend alors les Titres de noblesse, & les Charges de Procurateurs, &c. Le Commerce de Venise aux Indes, est fort diminué par les Portugais & par les Hollandois, & court risque de diminuer encore par le Port Imperial de Trieste. On suppose en cet Etat plus de trois millions d'Habitans, leurs Armées n'ont pas cependant passé 30. mille hommes. On n'en confie point le commandement à un Noble du Païs, mais à un Prince ou Seigneur étranger.

L'Histoire des révolutions de l'Etat de Gennes, est ici abregée : nous serions tentés de l'indiquer, si la multitude des choses ne nous obligeoit à les ometre: nous dirons seulement en passant qu'en 30. ou 40. ans, dix ou douze révolutions firent changer son gouvernement vers l'an 1500. le gouvernement d'aujourd'hui subsiste depuis 1528. le Doge ou Chef se fait le 3. Janvier, & gouverne deux ans sans sortir de son Palais : le grand Conseil est composé de quatre cens personnes, dont 200. sont Nobles, & 200. du corps de la Bourgeoisie ; le

revenu de la Republique ne monte, dit-on, qu'à 428264. liv. ce qui ne suffisant pas pour les besoins, on engage certains domaines de l'Etat; quoique d'ailleurs les particuliers soient extrêmement riches, ensorte que quelques-uns entretiennent à leurs propres frais des Galeres au service de l'Etat: la Noblesse y fait un grand commerce du produit du sol, & les Bourgeois font consister le leur principalement dans le Change: ces derniets points vaudroient la peine d'être plus expliqués.

Une pratique est remarquable dans la Republique de Lucques. Plusieurs Citoyens chargés de rechercher les faineans, mettent dans une bourse le nom de ceux qu'ils jugent tels; si un même nom se trouve en plusieurs billets; on le declare au Conseil; & s'il est condamné par les deux tiers des voix, il faut qu'il sorte de la Ville ce jour-là même, qu'il s'en éloigne de 50. lieuës, sans pouvoir rentrer de trois ans, & cela sous peine de la vie. Le Chef de la Republique, dit Gonfaloures, change

tous les deux mois, les deux Asseſſeurs ſont deux Religieux, l'un Dominicain, l'autre Franciſcain. La Chambre de Juſtice eſt composée de pluſieurs Docteurs en Droit, choiſis dans les Païs éloignés de 50. lieuës, & ſont changés tous les ſix mois. Voilà des précautions ſingulieres pour le bon ordre. Cet Etat a de revenu 150000. écus; le Païs eſt fertile, excepté en grains, & riche par le commerce & les Manufactures de ſoye.

Les Inſtitutions arbitraires ſe remarquent dans la Republique de Raguſe en Dalmatie: l'âge, dit-on, s'y compte non du jour de la naiſſance, mais de la conception. Cela ne revient-il pas au même? à moins qu'on n'ait une regle ſure pour la difference de l'intervale, entre la conception & la naiſſance: autre uſage ſingulier. Si un Noble épouſe une veuve, leurs enfans ſont exclus des Charges.

Les Royaumes ou Etats en deçà de l'Italie, nous ſont aſſez connus: Portugal, Eſpagne, France, An-

gleterre, Suede, Dannemark, Lorraine, Hollande, ont trop de rapport à nous par les nouvelles courantes, qui intereſſent l'Europe pour avoir beſoin d'en marquer les particularités.

En parlant de la Maiſon royale de Portugal, on marque pour ſes branches celle d'Oropeſa, de Lémos, de Caſtro, & de Cadaval : ſans marquer à quel degré chacune eſt éloignée de la tige : le Clergé poſſede les deux tiers des Terres du Royaume ; le Roi en a bien ſa part tirant le tiers du revenu des Evêchés, dont il fait des penſions. Son autorité eſt bornée, dit-on, par les Etats ; la nomination aux Bénéfices, ne lui appartient point, mais aux Capitulaires : on ſçait les domaines & les établiſſemens du Portugal en Aſie, Afrique, & Amerique.

Les differentes & nombreuſes parties de la Monarchie d'Eſpagne, ont comme on ſçait des Vicerois, ou Gouverneurs en Amerique ; ils ont une Cour de Princes, & une grande autorité : excepté dans les affaires

militaires, dans lesquelles ils ne peuvent rien entreprendre sans le consentement des Conseils d'Etat; toutes ressortissent à Madrid, où le Roi Philippe V. a établi un *Conseil du Cabinet*, composé de quelques Ministres du premier rang; parmi les divers Conseils, on peut observer que celui de l'Inquisition a toujours pour President un Archevêque du Royaume; il y a un Conseil des trois Ordres de Cavalerie, de S. Jacques, d'Alcantara, & de Calatrava pour les affaires des Chevaliers; un Conseil ou Assemblée dite *Junta Apossendo*, est particuliere à l'Espagne; elle est pour recevoir ce que doivent au Roi les Maisons de Madrid, le Rez-de-Chaussée appartenant au Prince, si le Proprietaire ne rachete point ce droit: *la Jonta* le vend ou le louë à d'autres. Les Etats Généraux nommés *Cortes*, ne se sont point tenus depuis l'an 1538. Il arrive des Indes en Espagne deux cens millions d'or & d'argent tous les deux ans. A mesurer l'étenduë des Terres de la domina-

tion d'Eſpagne, elles vont à plus de cinq mille lieuës en longueur, & deux mille cinq cens en largeur.

Quoique nous n'ayons rien à apprendre de ce qui touche la France, bien des François ne connoiſſent peut-être pas la Maiſon de Louis Comte de Charni, fait Lieutenant Général des Armées du Roi d'Eſpagne en 1725. & Gentilhomme de ſa Chambre; & fait en 1731. Capitaine général des Troupes Eſpagnoles en Italie pour Dom Carlos; ſon pere étoit Louis Comte de Charni, fils naturel de Gaſton de France Duc d'Orleans; il s'établit en Eſpagne, où il mourut en 1692. Gouverneur d'Oran.

En parlant de la branche ſubſiſtante d'Orleans, on a omis que Charles né en 1698. aujourd'hui Archevêque de Cambrai, fut legitimé en 1722.

Dans l'article de la France, on met parmi les Gouvernemens particuliers celui de Dunkerque, qui eſt aujourd'hui réüni au Gouvernement général de la Flandre Françoiſe, de-

puis la mort du Maréchal de Grancey : d'ailleurs le Gouvernement de Dunkerque comme quatre ou cinq autres, n'avoit pas une contrée assez étenduë, pour entrer dans la division générale de la France. L'Auteur rapporte six ou sept Evêchés, *in partibus infidelium*, qu'il dit être à la nomination du Roi ; c'est le Pape qui les nomme & qui les crée, mais les François ne les acceptent pas sans la permission du Roi, qui ne les nomme point à leurs Evêchés : il dit encore que les Archevêques & Evêques de France envoyent des deputés *à l'Assemblée du Clergé*, qui se tient tous les cinq ans : il falloit excepter les Archevêques & Evêques des Provinces nouvellement acquises à la France, car ils n'y entrent point : comme Besançon, Cambrai, Toul, Perpignan. Parmi les prétentions de la France, l'Auteur lui en donne sur le Piémont ; comme ayant appartenu à la Provence, dans la personne de la Reine Jeanne Reine de Naples, à laquelle dit-on ici Amedée VII. Duc de Savoye, l'enleva

l'an 1375. Ce trait d'Hiſtoire auroit beſoin d'éclairciſſement, car 1°. Amedée VII. fut Comte de Savoye & non Duc: ce Prince étant mort, ſelon Guichenon l'an 1395. & la Savoye n'ayant été érigée en Duché que l'an 1416. en faveur de ſon fils Amedée VIII. par l'Empereur Sigiſmond; d'ailleurs on trouve bien, qu'Amedée acquit les Comtés de Nice & de Vintimille, ſans qu'on voye l'acquiſition du Piemont: on ne voit pas même comment il appartenoit à la Reine Jeanne de Naples; le droit qu'on attribuë à la France ſur Avignon, par un Edit du Roi de Sicile & de Naples Charles II. eſt moins fondé que celui qui ſe trouve communément dans les Auteurs: ſçavoir qu'Avignon ne fut cedé au Pape, que par un ſimple engagement, & pour une ſomme aiſée à rembourſer.

On omet dans la branche de Lorraine-Lambeſc un fils puiné, Chevalier de Malthe âgé de ſept ou huit ans. On marque pour revenu au Duc de Lorraine cinq cens mille écus; il va bien plus haut preſentement ſe-

lon l'opinion commune, & environ au double de ce qu'on marque ici.

L'Auteur parlant du Gouvernement des Provinces-Unies, dit que cette Republique est composée de sept Provinces, dont chacune fait une Republique en particulier, ce qui est vrai : il pouvoit ajoûter, ce qui est plus singulier, que chaque Province est composée des deputés de ses Villes, dont chacune fait une Republique particuliere ; ensorte que l'Etat est comme, dit un Auteur, *un amas de Republiques enfermées ou emboëtées les unes dans les autres.* Dans la Province de Zélande, les Princes d'Orange répresentent seuls tout le reste de la Noblesse du Païs, qui y est presque éteinte : de maniere que dans les Assemblées, ils ont trois voix, & les Villes quatre.

Dans le Gouvernement d'Angleterre, on met pour troisiéme ordre des Etats, la petite Noblesse & la Bourgeoisie, qui ne sont gueres distinguées l'une de l'autre ; ceux-là ne faisant point difficulté de faire apprendre des métiers à leurs enfans. Quelques-

uns de la grande Nobleſſe, font auſſi le commerce comme la Bourgeoiſie : il ſeroit peut-être à ſouhaiter, qu'il en fût de même ailleurs ; pour éviter la gueuſerie, où tombent certaines branches des meilleures Maiſons. Le revenu des Rois d'Angleterre, eſt celui que le Parlement accorde pour ſon entretien ; on aſſure que ce n'eſt pas la douziéme partie de ceux qui ſont reſervés pour les beſoins de l'Etat. Le Roi d'Angleterre a des prétentions ſur le Royaume de France, dont il porte les armes ; le bruit commun eſt, que le Cardinal Mazarin offrit encore à conſentir qu'il portât les armes de Navarre : le plus grand uſage de pareilles prétentions, eſt de rappeler certains traits d'Hiſtoire.

Les Rois de Dannemark ſont la branche aînée des Comtes d'Oldembourg, la puînée étoit celle des derniers Comtes d'Oldembourg, finie l'an 1667. par Antoine Gonthier, qui ne laiſſa qu'un fils naturel, tige de la Maiſon d'Altembourg.

On perd ſouvent de vûë les Mai-

ſons

ſons ſorties des Souveraines par des fils naturels ; elles ſont indiquées en ce Livre. Le Roi de Dannemark eſt Vaſſal, dit-on, de la Maiſon de Brunſvik pour le Païs de Burjading ; mais ſans rendre hommage ; promettant ſeulement comme le Duc de *Holſtein-Gottorp, d'être fideles & attentifs à ſes intereſts.* On croit que le Roi de Dannemark a cinq millions d'écus de revenu, ce qu'on ne donne pas pour certain ; ſa Flotte eſt composée, dit-on, de 42. vaiſſeaux de ligne, & de 22. fregrates : c'eſt beaucoup dire.

Frederic de Heſſe eſt aujourd'hui Roi de Suede, depuis ſon élection en 1720. Le Royaume depuis Charles Guſtave, qui avoit été, comme on ſçait, declaré hereditaire, changea de face après la mort du dernier Roi Charles XII. fameux par ſes ſuccès & ſes malheurs : les Etats de Suede ſupprimant la Souveraineté des Rois, eurent pour Reine en 1714. Eleonore ſœur de Charles XII. & en 1720. pour Roi ſon mari Frederic, aujourd'hui Lantgrave de Heſſe-Caſſel. Les

Rois depuis 1680. avoient un pouvoir absolu ; presentement le Roi ne peut rien executer d'important sans le consentement des Etats, dont les Païsans font le quatriéme ordre. Les revenus du Roi qui montoient à 18. millions, sont fort diminués depuis les dernieres guerres, par le démembrement des Provinces cedées aux Moscovites ; cependant il a encore sur pied, dit-on, une Armée de 90000. hommes & cinquante Vaisseaux de ligne : il a des Etats en Allemagne, la Haute-Pomeranie est la principale, dont néanmoins il a fallu ceder la Ville capitale Stettin en 1720. au Brandebourg Roi de Prusse : on ne parle point de ceux qu'il possede, comme Lantgrave de Hesse-Cassel.

Le cinquiéme & dernier volume de l'Ouvrage dont nous parlons, est pour la Moscovie, la Curlande, la Prusse, la Pologne, la Turquie, & les Etats d'Asie & d'Afrique.

La Moscovie ou Russie, qui n'avoit rien de l'avantage des autres Monarchies de l'Europe, les a réü-

nis par l'habilité du Czar Pierre I. dit le Grand, qui avoit voyagé en divers Etats : il prit le titre d'Empereur, & fit couronner Imperatrice ſon épouſe, qui l'année d'après à la mort de ce Monarque en 1725. lui ſucceda ; celle-ci étant morte l'année ſuivante 1726. eut pour ſucceſſeur le petit-fils de Pierre I. ſçavoir Pierre II. mort en 1730. qui appella à ſa ſucceſſion ſa couſine du deuxiéme au troiſiéme degré, Anne de Moſcovie Doüairiere de Curlande une des filles du Czar Jean depoſé, ce que pluſieurs ne demêlent pas. Elle reçut à Mittau les deputés des Etats de Ruſſie, qui lui préſenterent une capitulation pour reſſerrer le pouvoir deſpotique de leur Souverain : elle accepta tout ; mais après ſon arrivée, tout le pouvoir de ſes Prédeceſſurs lui fut rendu, & l'on dechira les articles de la capitulation. Son autorité va juſqu'à faire mourir les Princes mêmes, ſans faire leur procès, & cela ſur de ſimples ſoupçons d'infidelité : elle augmenta en 1732. ſes troupes reglées, qui montent, dit-

on, à 250000. hommes, outre 140000. Cosaques & Tartares, en cas de necessité ; elle peut faire marcher encore 150000. autres hommes à cheval, composés des Boïars ou Officiers des Provinces & de la Noblesse : c'est dequoi attirer l'attention de l'Europe.

Ce que nous avons dit, suffit pour faire connoître le total de cet Ouvrage. Comme le dessein en est utile, il seroit à souhaiter qu'il n'y fût point échapé de méprises : mais c'est ce qu'on ne peut esperer, en des volumes remplis d'un grand nombre de noms, de dattes, de faits, & de choses toutes differentes, dont il est difficile qu'un même Auteur soit également bien instruit ; il faudroit pour cela l'aider par de bons Mémoires : mais le zéle du Public se porte moins à soulager les Auteurs qu'à les critiquer.

ARTICLE XCI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Lipsik.

MOnsieur Kortholt un des membres de l'Académie de Lipsik, vient de faire present au Public d'un Recüeil considerable d'un grand nombre de Lettres, tant Latines que Françoises, de feu M. Leibnitz. C'est un volume *in-octavo* de plus de 500. pages, il a pour titre *Viri Illustris Godefridi, Guil. Leibnitii Epistolæ ad diversos, Theologici, Juridici, Medici, Philosophici, Mathematici, Historici, & Philologici argumenti; è MSC. Auctoris cum annotationibus suis primum divulgavit Christianus Kortholtus. A. M. Ordinis Philosophici in Academiâ Assessor & Collegii minoris principum Collegiatus* Lipsiæ sumptu Bern. Christoph. Breitkopsii 1734. Cet Ouvrage est frapé au même coin que ceux qui ont déja paru sous le nom de cet illustre Sçavant. L'érudition dans tous les genres de litte-

nature s'y montre preſque par tout d'intelligence avec la juſteſſe du raiſonnement, l'impartialité, & le bon goût. Theologie, Philoſophie, Juriſprudence, Mathematiques, Polymathie, Hiſtoire, tout y paſſe en revûë. Les notes de M. Kortholt, & cette grande varieté de ſujets que l'Auteur y diſcute tour à tour, forment un concert litteraire, capable d'amuſer & d'inſtruire tout à la fois. Parmi ces Lettres, on en compte cent dix-huit écrites au celebre M. Fabricius. Les cent quarante-cinq autres compriſes dans le même recüeil, ſont adreſſées pour la plûpart à Mrs de la Croze, Wolfius, Sebaſtien Kortholt, pere de l'Editeur, &c. Nous auron ſoin de rendre un compte exact des richeſſes renfermées dans ce volume.

ITALIE.

DE ROME.

On a publié ici depuis quelques mois un nouvel Ouvrage qui a pour titre *J. Nicolai Bandieræ, de Auguſt.*

des Sciences & des beaux Arts. 1713
Dato, libri duo. Romæ 1733. in-quarto *pag.* 314. Le premier livre comprend la Vie d'Auguſtin Dati, & le ſecond, un Jugement critique de ſes Ouvrages. Cet Auteur s'étoit rendu celebre dans le quinziéme ſiecle, ſous le Pontificat du Pape Pie II. par ſon éloquence & par ſon érudition. La République de Sienne l'honora du titre de Secretaire du Gouvernement. On a de lui des diſcours ſur S. Bernardin, Sainte Catherine de Sienne, ſur le Pape Pie II. une Hiſtoire de Piombino & de la Ville de Sienne, dix Traités Latins ſur *l'immortalité des Ames*, & des Lettres ſur differens ſujets.

DE GENEVE.

Perachon & Cramer, Imprimeurs connus par leurs grandes entrepriſes, & les ſervices importans qu'ils rendent à la République des Lettres, commencent l'impreſſion d'un Ouvrage preſque immenſe, & auſſi utile qu'il eſt étendu & laborieux : C'eſt une Bibliotheque de tous les Auteurs Eccleſiaſtiques, depuis la creation

du Monde jusqu'à present, rangée selon l'ordre alphabetique; quelque vaste que soit ce projet, les Auteurs en ont passé les bornes, il promettent de parler de tous les Conciles, & d'indiquer toutes les Bulles des Papes. S. Jerôme, Gennade, Cassiodore, Isidore, Honoré d'Autun, Tritheme, Sixte de Sienne, Bellarmin, ont travaillé sur la même matiere qui grossit de jour en jour; mais ils ne l'ont qu'entâmée. Le Jesuite Possevin Ecrivain judicieux, & d'un travail incroyable, est entré dans un grand détail, & si on lui reproche d'avoir un peu manqué de critique, c'est le défaut du siecle plutôt que de l'Auteur. Le nôtre, n'est-il pas tombé dans un autre excès. On ne se défioit pas de la bonne foi des Copistes : on avoit tort, on pousse trop loin cette défiance; on a un plus grand tort, de sages conjectures avoient découvert des Ouvrages supposés, mais des conjectures hardies ont jetté des doutes mal fondés sur des Ouvrages certains; les trois volumes du Commentaire de Casimir

Oudin, ſur les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, imprimé à Lipſic en M. DCCXXII. offrent pluſieurs exemples de cette critique outrée. Le ſçavant Pere Labbe dans ſes deux volumes de Diſſertations ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques, a donné le modele d'une critique ſaine. Cave dont nous avons un *in-folio* ſur ce ſujet, eſt eſtimé & merite de l'être, les préjugés de Secte l'aveuglent rarement: M. Dupin Catholique de profeſſion, eſt moins orthodoxe que l'Anglican, & moins exact; ce fecond & rapide Ecrivain a bien-tôt perdu ſa reputation, elle a duré auſſi peu de tems qu'il en avoit mis à l'acquerir, *ſurtout ſes Catalogues des Ecrivains Catholiques, & Heretiques des derniers ſiecles* ont été travaillés avec tant de précipitation, qu'il y a peu de pages où il ne ſe préſente quelque faute. Le Lutherien Olearius a profité de l'étude des autres; ſa Bibliotheque *des Auteurs Eccleſiaſtiques*, renfermée dans un ſeul volume *in-quarto* & imprimée à Jêne en 1715. eſt aſſez exacte & fort commode: on avoit

cependant besoin d'une nouvelle Bibliotheque Ecclesiastique, les Auteurs de celle que nous annonçons, dont le premier tome paroît, declarent qu'ils seront en garde contre les préventions de Parti, & de Secte, qu'ils ne s'érigeront point en Juges, se bornant à rapporter exactement le jugement du Public & des Sçavans. On ne sçauroit trop les loüer de s'être défait de leurs passions dans un Ouvrage, où la partialité ne sçauroit être évitée avec trop de soin : il faut encore qu'ils ne se laissent pas surprendre aux passions d'autrui ; & qu'en rapportant les Jugemens des Sçavans, ils omettent les loüanges de compliment, & les critiques poussées jusqu'à la satyre. Les Libraires invitent tous ceux qui aiment les Sciences Ecclesiastiques, à contribuer de tout leur pouvoir à la perfection d'un Ouvrage qui en sera la clef, rien n'est plus necessaire dans les études que de connoître les guides qu'on choisit, & de ne s'y pas méprendre. On jugera par le seul titre, de l'étenduë & de la varieté des

matieres, qui composent cette Bibliotheque. *Magna Bibliotheca Ecclesiastica, sive Notitia Scriptorum Ecclesiasticorum veterum ac recentiorum, in qua ordine alphabetico continetur Autorum Sacrorum veteris & novi Testamenti, Autorum Apostolicorum & Sanctorum Patrum vitæ compendium, & eorum scripta enumerantur. SS. Scripturæ interpretes, Paraphrastæ, Commentatores, Critici, nec non SS. Evangelii Concionatores: Historiæ Ecclesiasticæ, S. Theologiæ Dogmaticæ, Scholasticæ & Moralis, Casuum Conscientiæ, Juris Canonici, Polemici, Mystici, &c. Cujuscumque Religionis ac Sectæ Scriptores, simul & Conciliorum omnium; tam Generalium quàm Particularium Historia & Decreta exhibentur. Pontifices Romani, eorumque Vitæ, Scripta & Bullæ indicantur, tum quæ in Bullario, tùm quæ extrà Bullarium habentur. Fundatores ordinum Religiosorum referuntur. Scriptorum Ortus, Ætas, Doctrina, præcipuæ res gestæ, &c. Eorum Opera genuina,*

*ſpuria, dubia, ſuppoſititia, illorumque Editiones accuratè recenſentur; deperdita præterea, atque inedita, notantur. Additis, ut plurimùm, de ſingulorum doctrina ac ſtilo, Eruditorum judiciis. Cum indice Autorum & Conciliorum. Omnia ab orbe condito, ad noſtra uſque tempora. Operâ & ſtudio **** Jur. Canon. Doctoris & aliorum. Tomus primus. Litt. A. Coloniæ Allobrogum. Sumptibus* Perachon & Cramer. 1734.

ANGLETERRE.

De Londres.

A la ſuite du projet de la traduction de l'*Hiſtoire du Concile de Trente* par Fra-Paolo, le P. le Courayer a fait imprimer en forme d'eſſay la premiere feüille du livre ſecond. Le nouveau Docteur d'Oxford a eu ſes raiſons pour donner la préférence à celle-ci. Sans doute elle lui a paru d'un goût à prévenir le Public en faveur de l'Ouvrage entier. Toutes choſes étant égales, il étoit naturel

qu'il fît précéder le premier livre. Ne se seroit-il point mépris sur le choix ? Car sans parler des fautes de stile, que l'Auteur du *pour & contre num.* 43. releve avec beaucoup de discernement, des inconséquences qu'il lui reproche, des citations inutiles, & des minucies dont il a chargé les notes marginales de sa feüille favorite; selon la judicieuse remarque du même Ecrivain, on ne peut lui passer les traits injurieux, qu'il lance sur la foi du seul Fra-Paolo, contre le Cardinal *del Monte*, un des Légats de Paul III. au Concile de Trente : & connu depuis sous le nom de Jule III. il n'auroit pas dit avec le Moine Servite, que ce Cardinal *préferoit les interêts de ses Maîtres à sa propre conscience.* S'il avoit consulté des Auteurs plus véridiques, & moins interessés que Fra-Paolo, à décrier le S. Siege & le Concile dont il écrivoit l'Histoire.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Le Panegyrique Latin du Roi, prononcé par M. Jean Daniel Schoepflin

Professeur d'Histoire & d'Eloquence, le jour de la naissance du Prince, imprimé chez Picscker, justifie le choix qu'on a fait de cet habile homme, pour deux fonctions importantes. Son éloquence est mâle; & soutenuë d'une expression pure sans affectation, élevée sans obscurité; le noble sujet qu'il traite ne perd entre ses mains rien de sa grandeur, il fait aimer les inclinations pacifiques du Titus-François, il fait sentir la force des raisons qui l'ont determiné à la guerre, la peinture de la France courant aux armes, & de ses rapides conquêtes est frapante, les portraits des deux Héros que la France vient de perdre, les Maréchaux de Bervick & de Villars sont d'un Maître, & perceront les cœurs François d'une vive douleur. L'Auteur étoit déja celebre par la place qu'il occupe dans l'Academie Royale des belles Lettres, & par d'autres Ouvrages, celui qui a pour titre, *les armes du Roi justifiées contre l'apologie de la Cour de Vienne*, est aussi moderé qu'il est solide, & montre

une grande connoiſſance de l'Hiſtoire.

DE PARIS.

La découverte d'une Medaille inconnuë juſqu'ici & peut-être unique, doit être annoncée au Public; M. Carry Marſeillois en eſt le poſſeſſeur ; elle eſt d'or, d'une conſervation merveilleuſe ; d'un côté on voit la tête d'un jeune homme vêtu d'une cotte d'armes, & autour M-IVL-AVR. SULP. URA. ANTONINUS, ſur le revers eſt une Deeſſe debout, qui tient de la main droite un Timon, & de la gauche une Corne d'abondance, & dans l'exergue FECUNDITAS AUG. La fabrique de la Medaille eſt du tems d'Elagabale, & d'Alexandre Severe. Zoſime parle de deux Tirans qui s'éleverent contre Alexandre-Severe ; d'un Antonin élu par des Soldats revoltés, & qui bien-tôt ſe deroba par la fuite au poids du Gouvernement trop peſant pour lui, d'un Uranius homme de baſſe naiſſance, Empereur de peu de jours, & livré d'abord à Severe-Alexandre.

Le Sincelle nous apprend, qu'Uranius uſurpa l'Empire à Edeſſe, il avoit lû ce fait dans un Hiſtorien autre que Zoſime. Zoſime éloigné de plus d'un ſiecle d'Alexandre Severe, a partagé un ſeul uſurpateur en deux. La Medaille nous apprend qu'Uranius eſt le même qu'Antonin. On eſt ſurpris que l'uſurpateur ne prenne ni le titre d'Auguſte, ni le titre de Ceſar : cette omiſſion a fait naitre au Pere Tournemine la penſée, qu'Uranius voulant relever ſa baſſe naiſſance, & ſe faire croire fils d'Elagabale, feignit que cette Medaille d'or avoit été battuë à ſa naiſſance, ou pendant ſon enfance. Les noms qu'il prend de Marc-Aurele & d'Antonin, l'inſcription *fœconditas Auguſta* favoriſent la conjecture du Pere Tournemine, qu'il abandonne à l'examen des Sçavans; il n'eſt pas amoureux de ſes idées, la Medaille eſt imaginée aſſez ingenieuſement : la cotte-d'armes eſt une augure de l'inclination guerriere d'Uranius, le Timon préſage qu'il obtiendra l'Empire & la Corne d'a-

bondance, que ſon Gouvernement ſera heureux. M. Laiſné habile Antiquaire, dont on a fait ſouvent l'éloge dans nos Mémoires, a communiqué au Pere Tournemine la deſcription de cette rare Medaille. On attend de M. Carry une Diſſertation, qui l'éclaircira pleinement.

Babuty vient de donner une quatriéme Edition, *des ſentimens de pieté; de feu Monſeigneur de Fenelon Archevêque de Cambrai.* C'eſt moins ſon eſprit que ſon cœur qui les a produits; perſuadé, il perſuade; touché, il touche: il éleve à la plus haute perfection, mais il en applanit les routes, il la rend ſi aimable qu'on l'aime, & qu'on n'en ſent plus, qu'on n'en apperçoit pas même les difficultés. Les Ames les plus unies à Dieu y trouveront l'aliment de leur amour, & les plus foibles y trouveront des forces. C'eſt un *in-douze* bien imprimé.

Liste des Livres qui sont nouvellement imprimés ou réimprimés.

Le Jardinier Solitaire, contenant la méthode de faire & cultiver un Jardin fruitier & potager, & plusieurs experiences nouvelles avec des réflexions sur la culture des arbres. Chez le Mercier fils, *in-douze* avec des figures, ruë S. Jacques à la Bible d'or. Le prix est de 2. liv.

Les Vies des SS. PP. des Deserts, & de quelques Saintes, écrites par de PP. de l'Eglise, & autres anciens Auteurs Ecclesiastiques, Grecs & Latins, traduites en François par M. Arnaud d'Andilly, nouvelle Edition. Chez Louis Josse, ruë S. Jacques 1733. *in-octavo* 3. vol.

Les Vies des SS. pour tous les jours de l'année, avec l'Histoire des Mysteres de N. S. nouvelle Edition, augmentée à la fin de chaque Vie, de differentes pratiques & pieces tirées des principales actions des SS. Chez Lotin ruë S. Jacques, & Dessaint ruë S. Jean de Beauvais, 2. vol. *in-quarto.*

Histoire naturelle de l'Univers, dans laquelle on rapporte les raisons physiques des effets les plus extraordinaires, & les plus merveilleux de la nature, enrichie de figures en taille-douces, par M. Colonne Gentilhomme Romain. A Paris chez André Cailleau, Quay des Augustins à S. André 1734.

Plaidoyers de M. Errard Avocat au Parlement, avec les Arrests des Parlemens, donnés en interprétation des articles 282. & 283. de la Coutume de Paris, touchant les avantages indirects, faits par l'un des conjoints à l'autre, & un extrait du Testament de la Dame Marquise de Torcy, contenant un legs universel, au profit de Madame de la Tour mere de son mari, & les factums de M. Errard, pour les heritiers de ladite Dame de Torcy, qui ont obtenu cet Arrest, seconde Edition. Chez Mesnier, ruë S. Severin & au Palais, au Soleil d'or 1734. *in octavo.*

Delepine pere, publiera au premier jour la Vie & les Ouvrages de l'Eloquent Salvien, Prêtre de Mar-

feille ; c'eſt-à-dire ſes Lettres, ſes quatre Livres contre l'eſprit d'interêt, & ſes huit Livres de la Providence, traduits du Latin avec des notes, & une Diſſertation au ſujet du Semi-Pélagianiſme, dont quelques-uns l'ont accuſé.

Montalant vient d'imprimer un Livre de piété, qui a pour titre, *les quatre fins de l'Homme, avec des reflexions capables de toucher les Pecheurs les plus endurcis, & de les ramener dans la voye du Salut*, par M. L. Rouault, Curé de S. Pair ſur la Mer, 1734. *in-douze* 350. pag.

On debite ici depuis quelques mois, *l'Eſprit de l'Egliſe dans la récitation de cette partie de l'Office qu'on appelle Complies, en forme de dialogue entre le Maître & le Diſciple.* A Paris chez André Cailleau Quai des Auguſtins 1734. vol. *in-douze* pag. 440. Le but de l'Auteur a été d'animer la ferveur des Fideles, lorſqu'après avoir rempli durant la journée les devoirs de leur état : ils viennent demander au pied des Autels, ou de leur oratoire, la grace de ſe repoſer

saintement des fatigues du jour. Dans l'explication des quatre Pseaumes de Complies, les paraphrases que nous en ont données S. Jean Chrisostome, S. Augustin, & S. Bernard, lui ont été d'un grand secours. En un mot l'Ouvrage entier retrace les maximes & les devoirs du Christianisme, avec une onction qui en fait aimer la pratique.

L'Imitation de la Sainte Vierge dans un abregé de sa Vie, de ses vertus, & des mysteres que l'Eglise celebre en son honneur : Ouvrage traduit de l'Espagnol par le Pere de Courbeville. Se vend au bon Pasteur, ruë de la Harpe.

AMIENS.

La Religieuse dans la solitude, Retraite spirituelle, par l'Auteur du Directeur dans les voyes du Salut, traduite de l'Italien sur la douziéme Edition. A Amiens chez Louis Godart, Imprimeur du Roi, &c. 1734.

L'Auteur de cette Retraite est le Pere Pinamonti de la Compagnie de Jesus, Auteur du *Directeur dans les voyes du Salut*, & des *lectures Chré-*

tiennes ſur les obſtacles du Salut dans toutes les conditions de la vie, & ſur les moyens de les vaincre. L'utilité connuë de ces deux derniers Ouvrages, dont le premier touche à ſa quatriéme Edition, ſemble un prejugé avantageux pour celui que l'on donne maintenant au Public. Il eſt intitulé, *la Religieuſe dans la Solitude*; parce qu'en effet, il regarde ſpecialement l'état Religieux; cependant il peut convenir à l'état Eccleſiaſtique, à l'état Seculier, &c. *E puo anche ſcovire à chivaque brama di reformare il proprio ſtato.* Ce ſont les termes du P. Pinamonti.

Au reſte cette Retraite eſt de dix jours, & fournit pour chaque jour quatre Meditations: ces Meditations ſont ſimples, mais inſinuantes, perſuaſives, mêlées de cette onction & de cette force, qui produiſent ſeurement leur effet en des ames encore ſenſibles à leur ſalut, & à leur perfection, laquelle en eſt le gage. Les *Lectures* compoſées auſſi par le P. Pinamonti, ſont dans le même goût que ſes *Lectures Chrétiennes* &c, dont nous venons de parler. Les *Conſide-*

rations ou *Examens* présentent le détail le plus instructif de tous les devoirs des personnes consacrées à Dieu par les vœux de Religion : leurs fautes y sont toutes énoncées, on leur en épargne la echerche toujours penible ; il ne leur reste plus rien à faire, qu'à en concevoir une vraye douleur, suivie d'un amandement parfait. Le Traducteur de cette *Retraite*, est le Pere de Courbeville. L'Ouvrage se vend à Paris chez Etienne Ganeau, *aux armes de Dombes*, Philippes-Nicolas Lottin, *à la Verité*, la veuve Etienne, *à la Vertu*, Libraires ruë S. Jacques.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

Errata pour le mois de Juillet.

PAge 1225. ligne 4. Caste Sueve, *lisez* Castes Sueste. p. 1177. Article LXVI. *l.* Article LXV. p. 1233. ligne derniere 1703. *l.* 1733. p. 1258. l. 21 dedommages *l.* dedommage, p. 1283. l. 18. rejetter, *l.* réfuter, p. 1336. l. 9. Nicétis, *l.* Nitétis, p. 1340. l. 17. bennefice, *l.* bénéfices, p. 1341. l. 21. à l'Université, *l.* en l'Université.

Errata du mois d'Aoust.

PAge 1356. ligne 2. délicate, *lisez* délicat. p. 1386. l. derniere, Cranaus, *l.* Cranaüs. p. 1392. l. 26. Endymidion *l.* Endymion. p. 1393. l. 2. d'Aemene, *l.* d'Aclmene. p. 1443. l. 12. 34. *l.* 54. p. 1445. l. 18. il s'agit, *l.* il suffit. p. 1446. l. 23. du texte, *l.* du sexte. p. 1447. l. 20. diriger, *l.* digérer. p. 1475. l. 24. attachant, *l* attrayant. p. 1483. l. 21. Dom Martin, *l.* Dom Marténe. p. 1486. l. 11. Haulzein, *l.* Hautzein. p. 1491. l. 25 verite, *l.* vérité. l. 27. prouvé, *l.* prouvée. p. 1521. l. 4. prés, *l.* prest.

TABLE DES ARTICLES.

ART. LXXXIV. SErmon sur Job préché en présence d'une Societé de Jurisconsultes, avec le supplément par un Laïque, traduit de l'Anglois, &c. page 1543.

ARR. LXXXV. Jacob. A. Thuani Historiarum sui temporis Tomi 7. *in-folio.* p. 1565.

ART. LXXXVI. Eloge historique de M. Vallisneri. p. 1595.

ART. LXXXVII. Histoire generale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques, Tom. 4. p. 1609.

ART. LXXXVIII. Histoire de l'Ac. R. des Inscriptions, &c. Tom. 7. p. 1635.

ART. LXXXIX. Actes publics d'Angleterre. p. 1662.

ART XC. Les Souverains du monde, &c. p. 1684.

ART. XCI. Nouvelles litteraires. p. 1711.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4130